



Assistance à Maîtrise d'ouvrage « Écriture du plan de gestion du bien classé au patrimoine mondial de l'UNESCO « Mont-Saint-Michel et sa Baie »

Démarche préalable de mobilisation, de partage et de définition des modalités d'écriture, dans le cadre d'un Plan de Paysage

PHASE 2 : DIAGNOSTIC ARGUMENTAIRE



Étude commanditée par :

InterSCoT : Pays du Mont-St-Michel et de sa Baie - Pays de Saint-Malo - Pays de Fougère

Étude réalisée par :

Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG - urbanistes (mandataire)

100 avenue Henri Ginoux 92120 Montrouge

tel 01 47 35 71 33, fax : 01 47 35 61 16

mail : agence@follea-gautier.com

site : www.follea-gautier.com

Maîtres du Rêve

16 rue Raymond Losserand

75014 Paris

Tél : 01 43 27 43 89

mail : mdrparis@maitresdureve.com

Itinéraires Avocats

Cadoz-Lacroix-Rey-Verne

87 rue de Sèze

69006 Lyon

Tél : 03 37 92 92 92

mail : contact@itineraires-avocats.com

Travail suivi par :**COMITÉ OPÉRATIONNEL**

Elus SCoT

- *PETR Sud Manche : MM. CARNET et GOUPIL*
- *PETR Saint-Malo : MM. MAHIEU et THEBAULT*
- *Pays de Fougères : MM. MALAPERT et CANTO*

Etat :

- *Sous-préfet d'Avranches : M. TRAIMOND*
- *Sous-préfet de Saint-Malo : M. PLAISANT*
- *SGAR de Normandie : Mme RENARD*

Membres du Comité technique (voir ci-après)

COMITÉ TECHNIQUE

SCoT :

- *PETR Sud Manche : Mme NOCQUET*
- *PETR Saint-Malo : M. DOUHET*
- *Pays de Fougères : M. SORO*

DRAC : Mme MOUREU

DREAL :

- *Normandie : M. ROMIEUX*
- *Bretagne : Mme LE MAO ou Mme MOULIN*

CMN – Abbaye : M. BAILLY

Sous-préfecture d'Avranches : Mme GERVAIS

ABF de l'Ille-et-Vilaine et de la Manche

DDTM :

- *Ille-et-Vilaine : M. RAUDE*
- *Manche : M. MAZIERE*

SOMMAIRE

NOTE MÉTHODOLOGIQUE INTRODUCTIVE	05	III. LES VALEURS PAYSAGÈRES ET LES ENJEUX	101
Plan de gestion UNESCO, plan de paysage : quelles articulations ?	07	Les valeurs paysagères	102
Aire géographique du plan de paysage	22	1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie	104
I. CE QUI FONDE LES PAYSAGES DE LA BAIE	25	2. Le Mont : une composition architecturale et urbaine à la fois puissante et pittoresque	124
La géomorphologie	26	3. L'estran, un paysage mystique, des milieux singuliers, une économie adaptée	134
Les paysages de l'élevage et des cultures agricoles et marines	36	4. Une agriculture et un bocage puissamment identitaires	150
Les paysages et l'urbanisation	49	5. Des marais et zones humides qui enrichissent les perceptions, la biodiversité et les pratiques	163
Les paysages de nature	63	6. Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs	171
La desserte du territoire	72	7. Un réseau de routes et de chemins en lien étroit avec le Mont Saint-Michel et sa Baie	186
Un territoire attractif	79	ANNEXES	197
II. L'ORGANISATION DES PAYSAGES	87	VUE «Le Mont-Saint-Michel et sa Baie»	198
Les unités de paysage (rappel)	88	VUE «Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France»	201
L'organisation des paysages (synthèse)	94	Mémo Ateliers Lecture du Paysage	203
		Mémo Ateliers thématiques «Valeurs et Enjeux»	243



© TripAdvisor

INTRODUCTION

Par sa beauté et sa grandeur, sa pureté, ses lumières, sa dimension mystique, le Mont-Saint-Michel focalise tous les regards et attentions. Mais, par contrecoup, le territoire qui l'entoure disparaît quelque peu dans son ombre : il reste méconnu. Pourtant, des liens puissants de réciprocité se nouent depuis l'origine entre la «Merveille» et son pays : les reliefs en balcon offrent des vues sur le Mont (dont les Montjoies) et forment aussi ses précieux horizons ; les routes et les chemins relient précisément la baie à son territoire intérieur, y compris les chemins de Saint-Jacques, cristallisant à leurs abords d'autres trésors à découvrir ; les bassins versants des petits fleuves côtiers conditionnent le bon fonctionnement hydraulique de la Baie ; et la qualité des eaux de la Baie à l'aval dépend de l'occupation des sols à l'amont ; des contrastes spectaculaires se jouent entre les paysages exposés de l'étran et ceux intimes des pays qui l'entourent ; des complémentarités terre-mer s'organisent entre les terroirs, les produits, les patrimoines, les loisirs.

Ce grand site vivant, associant le mont, la Baie et le vaste territoire qui l'entoure, est façonné en permanence par les éléments et par les hommes. Il est identifié comme site UNESCO depuis 1979, appelé à être pérennisé comme

faisant partie du patrimoine mondial. Comme tout grand site, il peut être menacé par un «excès» de vie désordonnée et non maîtrisée, conduisant à une forme de banalisation : par exemple par les façons de positionner, de construire ou de transformer les bâtiments, les infrastructures, les activités, les espaces publics ; ou par les façons de gérer les terres. Il est tout autant sous la menace d'une «dévitalisation» liée à une sur protection, conduisant à une disparition des activités locales et une excessive muséification et mise en tourisme. Dans les deux cas, il perdrait en authenticité et donc en attractivité.

L'équilibre n'est pas simple. Comme dans une abbaye, il suppose des «règles de vie» : mais de façon beaucoup plus large, en associant l'ensemble des acteurs de l'aménagement ! C'est l'objet du PLAN DE GESTION UNESCO que de définir ces règles. Pour y parvenir, la démarche paysagère est convoquée. Elle consiste à placer ce bien commun qu'est le paysage au centre des attentions, et de le considérer non pas comme une conséquence fortuite des décisions d'aménagement, ou comme un tableau qui subirait des « impacts », mais au contraire comme une cause commune et vivante, qui donne sens et direction aux choix de protection, d'aménagement et de gestion

à opérer dans le large périmètre du site UNESCO. Cette démarche est d'autant plus opportune que le territoire de la Baie du Mont Saint-Michel, comme partout ailleurs, doit inscrire la réalité avérée du changement climatique dans son aménagement programmé. Or le paysage est largement l'expression d'une relation des hommes aux données climatiques : dans les modes de vie, les activités et leur saisonnalité, les ressources énergétiques renouvelables et leur exploitation, les risques naturels et la manière de s'en protéger, les milieux naturels et leur composition floristique et faunistique, les espèces cultivables sylvicoles, agricoles et horticoles, les types et les modes de production agricole et forestière, les façons de construire et d'habiter, ... Lutter contre le réchauffement et s'adapter au changement climatique, c'est donc largement réorienter le façonnage du paysage pour le rendre « résilient » en s'engageant dans la transition écologique et énergétique. C'est ce projet de paysage qui est à définir et que l'on appelle « PLAN DE PAYSAGE ».

Le plan de paysage du Mont-Saint-Michel et de sa Baie comporte quatre parties :

1. Méthodologie
2. Diagnostic/Argumentaire

3. Orientations

4. Programme d'actions

Le présent document correspond à la phase 2 et s'organise en trois parties: les fondements des paysages, l'organisation des paysages, les valeurs et les enjeux de paysage.

Personne n'étant seul responsable de la question du paysage, la concertation et l'animation sont au coeur de cette démarche. Différents rendez-vous avec les élus scandent les trois grandes phases constituant ce projet : trois visites-lecture du territoire (mai-juin 2018), une série d'ateliers de travail sur les valeurs et les enjeux (octobre 2018), une série d'ateliers de travail sur les principes et leviers d'actions (février 2019). Des paroles d'acteurs recueillies lors de ces rencontres sont citées dans le texte. En outre, des comités techniques et des comités opérationnels, rassemblant élus et services de l'Etat alimentent et valident les avancées du travail. Enfin une instance-relais rassemble les élus en charge de suivre le projet et d'en référer auprès de leurs pairs. Les compositions de ces groupes sont précisées page 21.

Plan de gestion UNESCO, plan de paysage : quelles articulations ?

Le plan de gestion est un outil systématiquement élaboré pour tout bien inscrit depuis 2007. Le Mont Saint-Michel, inscrit en 1979, en est dépourvu. La gestion du bien a jusqu'à présent été assurée par les outils de protection de l'État classiques, relatifs aux monuments historiques (loi 1913, code du Patrimoine), aux sites classés (loi 1930, code de l'Environnement) et au foncier (propriétés bâties de l'État, DPM et acquisitions du CELRL). Le projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, mené de 1995 à 2015 dans le cadre d'un partenariat entre le Syndicat mixte «Baie du Mont-Saint-Michel», maître d'ouvrage et l'État, principal financeur, a permis de maintenir un environnement mouvant d'eau et de grèves autour de Mont-Saint-Michel (construction d'un barrage et d'un pont-passerelle). En reportant les parkings sur le continent, dans un parc paysager reliant le Mont grâce à un système de transport par navettes, il a contribué à requalifier le site, dégradé par les atteintes portées aux milieux naturels et au paysage lors des pics de fréquentation touristique. Ce projet de requalification du site du Mont-Saint-Michel a été accompagné, dès l'origine, d'une Opération Grand Site (1995-2007) ayant pour objectifs

la protection et la mise en valeur de la baie. Ils participent d'une grande ambition : restaurer profondément le paysage qui sert d'écrin à l'un des lieux inscrits sur la liste du Patrimoine mondial.

En février 2012, un projet de déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle du bien a été soumis au comité du patrimoine mondial. Conformément aux orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention Unesco de 1972, le projet de DVUE a été structuré en cinq parties :

- synthèse décrivant le Bien
- critères d'inscription
- intégrité
- authenticité
- protection et gestion.

Fin janvier 2013, l'État a soumis un projet de plan de gestion du bien à l'examen du Centre du patrimoine mondial, non validé à ce jour. Ce projet a été composé en quatre parties :

- Le rappel de l'inscription du Bien « Mont Saint-Michel et

sa baie »

- Le contexte de l'élaboration du projet de plan de gestion
- L'état d'avancement des opérations en cours
- Le contenu du futur plan de gestion proposant trois points :
 - Les objectifs
 - Le plan de gestion comme projet de territoire
 - Un projet collectif pour une gestion partagée, avec cinq enjeux : enjeux de connaissance, de conservation, de gouvernance, de développement durable et de médiation.

Depuis, un élargissement du périmètre de la zone tampon du Bien a été en discussion. Il intègre dans un même ensemble élargi le périmètre lié au mont et celui localement lié aux chemins de Saint-Jacques, incluant notamment les points de vue et co-visibilités.

Les dernières discussions entre l'État et les élus conduisent à une future zone tampon, validée en février 2018, couvrant 120 communes ².

² : Environ 120 communes, chiffre évolutif avec les fusions de communes en cours.

Plan de gestion UNESCO, plan de paysage : quelles articulations ?

LE PLAN DE PAYSAGE

Dans son rapport de mission effectuée en novembre 2011, le Comité du patrimoine mondial précise que « le Plan de gestion doit se baser sur la déclaration de Valeur universelle exceptionnelle approuvée et prendre en compte une approche paysagère de la gestion du bien et de son environnement »³.

Pour répondre à cette demande, l'État, garant de l'intégrité du bien UNESCO, propriétaire de l'abbaye du Mont Saint-Michel et des bâtiments les plus prestigieux du village, ainsi que d'un certain nombre de terrains faisant partie du bien ou de sa zone tampon (Domaine public maritime, terrains du Conservatoire du Littoral, ...), a souhaité élargir d'autant ses outils régaliens de protection :

- Projet de périmètre de protection PPM sur la nouvelle zone tampon, visant à protéger les espaces bâtis de la baie en co-visibilité avec le Mont Saint-Michel
- Agrandissement du périmètre du site classé visant à protéger les paysages naturels et agricoles, les patrimoines, à pérenniser les activités qui façonnent des paysages, qui participent au pittoresque des abords proches du Mont Saint-Michel.

Mais cet élargissement couvre plus encore qu'avant un paysage habité, travaillé et circulé au quotidien, façonné par des acteurs multiples.

Les élus des collectivités concernées, notamment des trois territoires de SCOT⁴, ont contesté la pertinence de ces outils et de la méthode employée. Ils ont alors travaillé en concertation pour déboucher sur des propositions alternatives (2015).

Forts de cette mobilisation et de l'écoute des deux ministères référents de la Culture et de l'Environnement, les élus des trois SCOT ont souhaité confirmer leur partenariat en 2016 vers l'écriture du Plan de Gestion « Mont-Saint-Michel et sa Baie » tout en s'appuyant sur les expériences des territoires qui les avaient précédés dans la démarche et sur les réseaux nationaux tels que l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial et la Fédération Nationale des SCOT. Le 17 mars 2017, ils ont organisé les assises de lancement de l'écriture du plan de Gestion, réunissant près de 150 personnes à Saint-Martin-des-Champs.

État et collectivités se sont accordés pour fonder le plan de gestion sur une approche paysagère qui ne soit pas que régalienne, réglementaire et de protection, mais qui soit aussi co-construite et tournée vers le projet. C'est ainsi que la présente démarche de plan de paysage a vu le jour. Elle est fondée sur les acquis méthodologiques cumulés sur les 25 dernières années en France, à l'initiative du Ministère en charge de l'environnement, l'actuel Ministère de la transition écologique et solidaire soutenant ces démarches par des appels à projets, participations financières et animation d'un club plan de paysage.

3 : Rapport du Comité du patrimoine mondial, mission du 22-24 novembre 2011

4 : - Le Syndicat Mixte du SCOT du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, couvrant les périmètres de l'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie, la Communauté de communes Granville Terre et Mer et Villedieu Intercom,
 - Le P.E.T.R. du Pays de Saint-Malo, couvrant les périmètres de Saint-Malo agglomération et des Communautés de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, de la Bretagne Romantique et de la Côte d'Émeraude,
 - Le Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Fougères, couvrant les périmètres de deux intercommunalités : Fougères Agglomération et Covesnon Marches de Bretagne.

Ces trois territoires de SCOT se sont associés par voie de convention en 2014, renouvelée en 2016, pour partager les enjeux liés au développement durable de la Baie du Mont-Saint-Michel.

BIEN COMPRENDRE LA DÉMARCHE PAYSAGÈRE : LES TROIS CONFUSIONS À ÉVITER

Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion UNESCO, le plan de paysage peut être vu à la fois comme un moyen et un objectif :

- un moyen car il est clairement attendu qu'il prépare et facilite l'élaboration du plan de gestion. A ce titre il est décrit au cahier des charges comme un outil de médiation « pour s'assurer d'une prise en compte de l'interaction entre les activités humaines et les richesses naturelles et culturelles du territoire » et comme « médiateur entre les partenaires » ;
- un objectif car il concerne la vie quotidienne, et peut à ce titre être porteur d'objectifs et d'actions qui dépassent les seuls objectifs d'un plan de gestion UNESCO, ce dernier se concentrant sur la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien.

Le paysage est une notion riche et féconde. Malheureusement elle est assez mal comprise et connue du public et des élus en général. Une triple confusion règne dans les discours :

1. ON CONFOND LE PAYSAGE AVEC LE TERRITOIRE

Un territoire s'administre, s'exploite, se découpe en propriétés. Mais un paysage n'est pas qu'un territoire : c'est un territoire « tel que perçu par les populations », pour reprendre les mots de la Convention européenne du paysage. Cette perception est sensible, car on perçoit avec les sens ; elle est certes liée à la vue, sens souverain chez l'humain, mais aussi aux autres sens : le goût (qui renvoie aux productions locales), le toucher et l'odorat (qui renvoient à des échelles plus intimes), l'ouïe, l'orientation, et plus largement l'expérience sensible, intégrant le temps, et avec lui les usages et les appropriations du paysage par les populations, ainsi que les représentations sociales, artistiques ou commerciales (et notamment touristiques dans le cas présent). Un paysage est donc « subjectif » : c'est le sujet qui perçoit. Mais cette subjectivité se construit, se partage, et fonde une culture commune.

Ainsi conçu, le paysage est un bien commun, profondément culturel. En le confondant avec le territoire, en élaborant des « projets de territoire » au lieu d'élaborer des « projets de paysage », on prend le risque de renvoyer la dimension sensible hors de l'aménagement, à l'aval, comme une conséquence fortuite des décisions que l'on aura prises : décisions rassurantes parce que considérées naïvement comme « objectives », mais en réalité appauvries car exemptes d'approche sensible et culturelle. **Le plan de paysage, qui est un projet pour le paysage, c'est-à-dire pour le territoire tel que perçu par les populations, a le double intérêt de réintroduire et la dimension sensible (perception) et la dimension humaine (populations) dans l'aménagement. Il consiste à faire du paysage une cause commune et non plus une conséquence fortuite. C'est une révolution au sens propre : un retournement complet de perspective.**

Plan de gestion UNESCO, plan de paysage : quelles articulations ?

2. ON CONFOND LE PAYSAGE ET LE TABLEAU DE PAYSAGE

La volonté légitime de préserver un paysage de qualité conduit parfois naïvement à vouloir le figer. On confond alors le paysage et le tableau ou la carte postale. Tableau et carte postale sont des arrêts sur images. Mais un paysage n'est pas une image fixée pour l'éternité, aussi belle soit-elle. Il est en permanence en mouvement et en transformation. Le Mont Saint-Michel lui-même en apporte la preuve éclatante. On le prend en photos en pensant qu'il est là depuis des siècles, fixé à son rocher comme un élément stable au milieu de la fluidité changeante de la baie. En réalité l'abbaye et son village ont fait sans cesse l'objet de transformations (voir encadré page ci-contre).

Autour du Mont, le paysage n'est pas moins évolutif :

- On le sait bien avec l'édification des digues et la construction des polders, qui ont modifié des milliers d'hectares de littoral. Près de 3 000 ha ont encore été gagnés sur la mer entre 1858 et 1960.
- On sait moins que c'est encore une modification du paysage qui a conduit à fermer en 1863 la prison que constituait le Mont Saint-Michel : depuis avril 1856, la

Sélune ne se jetait plus dans la baie près de Tombelaine, mais elle passait à deux kilomètres au sud du Mont ; le niveau de la grève s'était abaissé de trois mètres aux abords du Mont et la mer la recouvrait à chaque marée. Il était devenu trop difficile de rejoindre la route de Pontorson et de ravitailler la prison.

- La digue d'accès au Mont, construite en 1878-1879, aura duré un peu plus de 100 ans. On l'a détruite et remplacé par un pont-passerelle en 2014.
- Le tramway qui desservait le Mont aura duré moins de quarante ans, fermé en 1938.

Ces quelques exemples rappellent la nature dynamique du paysage, même dans ses parties les plus construites et patrimonialisées. Le figer est à la fois illusoire et absurde. Par contre, **accompagner ses dynamiques d'évolution pour qu'elles contribuent à poursuivre le façonnage du paysage dans le respect des qualités qui fondent sa valeur, est un objectif commun au plan de paysage et au plan de gestion.** Nous y reviendrons plus loin avec la notion de valeur.

3. ON CONFOND LE PAYSAGE AVEC LE « PAYSAGEMENT »

La troisième conception réductrice du paysage est décorative. On confond alors le paysage avec le paysagement, qui est l'action d'accompagner les décisions d'aménagement en les agrémentant de façon plus ou moins végétale. « Paysager », dans le langage courant, revient alors à planter des abords : de bâtiments, d'équipements, de routes, de ronds-points, ... C'est apprécié des habitants, cela fait joli, cela peut même « rendre des services » précieux ; mais cela ne participe que pour une petite part à la question du paysage et parfois comme pis-aller voire contresens, pour justifier ou masquer des éléments intrinsèquement inadéquats. Un paysage sans arbre et sans fleurs est bien un paysage pour peu que ce pan de territoire soit perçu et vécu par des populations. On le sait bien au pays du Mont-Saint-Michel, où l'on admire une baie faite de sable, d'eau, de ciel et de lumière, sans trace du moindre végétal au-delà des ultimes algues et salicornes. La réduction du paysage au végétal est un piège. Elle empêche le paysage de jouer son rôle rassembleur et global, transversal, commun et partagé. Elle cantonne les professionnels du paysage dans des interventions à l'aval de choix d'aménagements autrement décisifs pour le cadre de vie, et elle s'avère également inefficace à l'échelle opérationnelle, et contreproductive à l'échelle de la planification stratégique.

Le Mont Saint-Michel : une transformation permanente

- Depuis treize siècles, le site a connu des effondrements et une douzaine d'incendies pour la plupart dus à la foudre : en 992, 1112, 1138, 1204, 1300, 1350, 1374, 1434, 1509, 1594, 1776, 1834 !
- En 1085, la nef de l'église est à peine terminée que le mur nord s'effondre en partie. Ce mur à peine reconstruit s'écroule à nouveau en 1103 en écrasant la moitié du dortoir.
- La plupart des constructions de Robert de Torigni, « l'abbé du Mont », abbé de 1154 à 1186, ont disparu :
 - les hautes tours qu'il avait fait élever devant l'abbatiale : l'une écroulée probablement au XIVe, l'autre démolie au XVIIIe
 - le bâtiment implanté sur le flanc méridional du rocher (cellier, salle des hôtes et infirmerie) : écroulé en 1818
 - la chapelle mortuaire à côté de l'infirmerie : reconstruite au XIIIe
- Le chœur de l'abbatiale s'effondre en 1421 (fin de la reconstruction en 1522).
- L'incendie de 1434 détruit le village.
- Un logis et une chapelle édifiés par l'abbé Guillaume de Lamps (1500-1511) disparaissent dans le jardin de l'Isle des Bas au pied de l'abbaye.
- En 1776, les trois premières travées de la nef sont démolies, suite à un incendie dû à la foudre. On construit la façade classique de l'église qui ferme maintenant l'église.
- En 1818, l'hôtellerie de Robert de Torigni s'écroule ; on édifie une puissante batterie de contreforts en 1863.
- En 1834 la nef de l'église est dévastée par un violent incendie, déclenché dans l'atelier de prisonniers pour la fabrication de chapeaux de paille, installé dans la nef.
- La fameuse silhouette triangulaire élancée que l'on admire tant aujourd'hui a à peine plus de 100 ans. C'est Victor Petitgrand qui édifie la flèche néogothique en 1897, sur la base de la reconstruction du transept de l'église abbatiale qui avait été fragilisée par l'effondrement du chœur en 1421.
- Le Mont en revanche est épargné par les bombardements de 1944, alors qu'Avranches et Pontaubault, à moins de 12 km à vol d'oiseau, ont été en grande partie détruites.

Plan de gestion UNESCO, plan de paysage : quelles articulations ?

LE PAYSAGE COMME RELATION

La triple réduction du paysage au territoire à équiper, au tableau à protéger ou au décor à planter, trahit notre incapacité à inscrire la question paysagère au cœur même des processus de transformation du territoire. On reste en permanence hors de ces processus : soit en laissant faire, ce qui conduit au chaos, soit en réagissant contre, ce qui conduit à des blocages ; soit en accompagnant de façon servile, pour passer la pommade verte.

La conséquence de ce déficit de clarté conceptuelle est grave. Dans le monde de l'aménagement, l'approche paysagère, quand elle n'est pas franchement ignorée, paraît au mieux aimable, au pire inutile, très souvent secondaire, voire accessoire. On la « prend en compte » parce que des textes de loi le demandent, mais on la laisse encore aux marges des processus de décisions, des stratégies, des programmes, des planifications, des expérimentations et des mises en œuvre. Le paysage est encore perçu comme un « plus » pas forcément très ... positif : « plus » qualitatif peut-être, mais aussi « plus » cher (le paysage version luxe), voire constituant une couche « de plus » de contraintes (le paysage version protection).

S'il n'est pas tout simplement absent, il n'est jamais essentiel. Il n'est pas pris au sérieux.

En 2000, les auteurs de la Convention européenne du paysage ont réussi le tour de force de proposer une définition commune à l'échelle du Conseil de l'Europe (soit 47 pays) : le paysage désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Ces définitions continueront à évoluer à l'avenir et n'épuiseront pas le concept. Mais, dans ce foisonnement, le creuset commun, ou l'invariant fondamental, n'a pas été mis en évidence. Or tout est là : dans la nature relationnelle du paysage. Le paysage est relation⁵, c'est son essence même ; et il l'est doublement, ce qui fonde l'originalité et l'efficacité du concept : à la fois par les « interrelations » évoquées dans la Convention européenne du paysage, qui font sa dimension matérielle et objective, et par les relations sensibles des populations à leur territoire qui font sa dimension immatérielle et subjective. Les premières constituent un écheveau savant de liens entre géo-

logie, sols, climats, eau, plantes, animaux, cultures, forêts, bâti, infrastructures, ... Les secondes tissent une trame subtile d'émotions, sentiments, perceptions, représentations, usages et appropriations. L'ensemble compose la double dimension écologique et sociologique du paysage. Le paysage est « un système qui chevauche le naturel et le social. Il est une interprétation sociale de la nature », résume Georges Bertrand.

C'est cette nature doublement relationnelle qui fait du paysage un concept innovant, décapant et roboratif. Bien comprise et bien menée, la démarche paysagère peut s'avérer extrêmement efficace pour concilier le développement et la préservation. C'est probablement même la seule méthode pour y parvenir. L'élaboration du plan de paysage comme socle du plan de gestion offre l'occasion de le démontrer.

⁵ : Lire «Le paysage comme relation», Bertrand Folléa, *Carnets du Paysage* n°20, Actes Sud-ENSP, 2011

VALEURS PAYSAGÈRES, VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE : LE POINT D'ARTICULATION MAJEUR

Méthodologiquement, le point d'articulation entre le plan de paysage et le plan de gestion est la notion de valeur. On parlera de valeur paysagère dans le plan de paysage et de valeur universelle exceptionnelle dans le plan de gestion.

LES VALEURS PAYSAGÈRES : DE L'IMPRESSION A L'EXPRESSION

Un paysage est porteur de valeurs. Des traits de caractères de qualité, porteurs d'identité, le rendent reconnaissable, familier aux yeux de ceux qui l'habitent et le façonnent, ou le rendent attractif aux yeux de ceux qui y passent ou le visitent. Bien que ces valeurs soient perceptibles et connues des habitants qui vivent, perçoivent et construisent « leur » paysage au quotidien, elles restent trop souvent implicites et trop rarement explicites. Ce sont parfois les regards extérieurs et neufs qui expriment le plus facilement une sensibilité à ces qualités. Une des missions du plan de paysage est de favoriser l'expression des valeurs paysagères, au-delà des impressions. Cela suppose donc de mettre des mots et des images sur une approche sensible et qualitative du territoire. Ce travail apporte moins une connaissance qu'une forme de reconnaissance du paysage. Les acteurs reconnaissent de

façon partagée les valeurs paysagères qui fondent la qualité et la personnalité de leur territoire.

Il arrive que certaines de ces valeurs prennent un caractère particulièrement remarquable. C'est le cas des biens que l'on inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels ou naturels. On parle alors de valeur universelle exceptionnelle (VUE).

LA V.U.E.

La clé de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO est le concept relatif à la nécessité d'identifier, de protéger, de mettre en valeur, et de transmettre aux générations futures des sites représentant une valeur universelle exceptionnelle pour l'ensemble de l'humanité.

La valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité (paragraphe 49 des Orientations).

L'ICOMOS a recommandé l'inscription du bien « Mont Saint-Michel et sa baie » au titre des critères I, III et VI :

I. Par l'alliance inédite du site naturel et de l'architecture,

le mont Saint-Michel constitue une réussite esthétique unique.

III. Le mont Saint-Michel est un ensemble sans équivalent tant par sa coexistence de l'abbaye et de son village fortifié sur l'espace resserré d'un îlot, que par l'agencement original des bâtiments qui lui confère sa silhouette inoubliable.

VI. Le mont Saint-Michel est un des hauts lieux de la civilisation chrétienne médiévale. Authenticité : L'alliance du Mont et du grand paysage de la baie qu'il focalise est intacte depuis des siècles.

Il est à noter que le mont Saint-Michel fait partie, également, des 70 monuments composant le bien « Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle », qui a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1998. Cette inscription des « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » a été motivée par trois critères :

Critère II : La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle a joué un rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturel au cours du Bas Moyen Age, comme l'illustrent admirablement les monuments soigneusement sélectionnés sur les chemins suivis par les pèlerins en France.

Plan de gestion UNESCO, plan de paysage : quelles articulations ?

Critère IV : Les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle furent satisfaits grâce à la création d'un certain nombre d'édifices spécialisés, dont beaucoup furent créés ou ultérieurement développés sur les sections françaises.

Critère VI : La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe au Moyen Âge.

Dans le dossier de nomination, le Mont Saint-Michel, un des jalons sur les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France, est décrit comme un lieu de pèlerinage pour beaucoup de pèlerins du Nord de l'Europe lorsqu'ils se rendaient en Galice et témoigne d'une pratique aujourd'hui tombée en désuétude. Pour comprendre l'importance du pèlerinage médiéval, il est donc indispensable de conserver ses rares témoins matériels subsistants et leur intégrité visuelle, en l'occurrence, les vues depuis les montjoies.

En février 2012, l'État a soumis à l'ICOMOS un projet de déclaration de la valeur universelle exceptionnelle (DVUE), non validé à ce jour.

A l'heure actuelle, la VUE « Le Mont Saint-Michel et sa Baie » et la VUE « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France »/catégorie « Ensembles », Composante « Le Mont Saint-Michel », sont précisés par les tableaux en annexe.

LES PÉRIMÈTRES D'APPLICATION

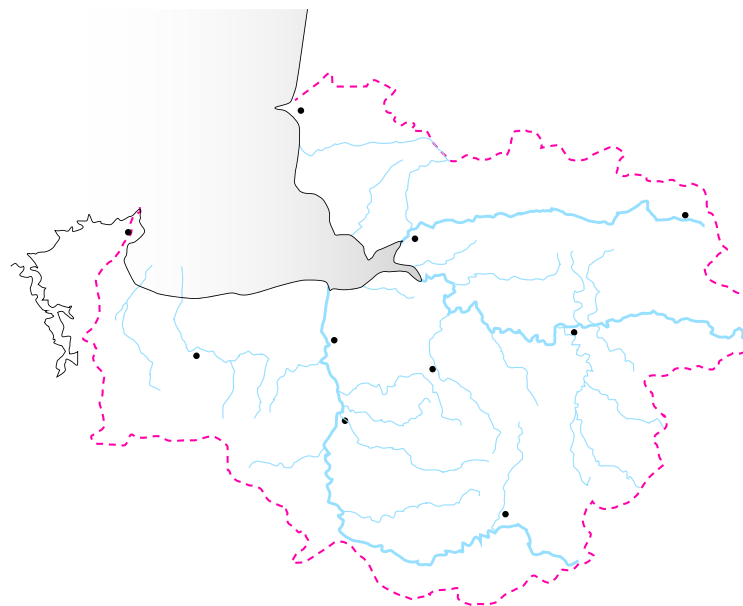
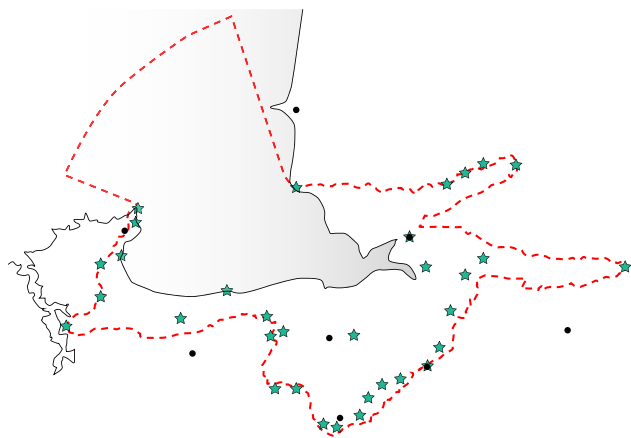
Le plan de gestion a vocation à s'appliquer sur l'ensemble des périmètres du Bien et de sa zone tampon. Les études menées au cours des dernières années ont d'abord permis de définir une « aire d'influence paysagère », au-delà des périmètres du Bien et de la zone tampon. Puis cette aire d'influence est devenue partie intégrante de la zone tampon élargie, sur la base des études menées pour définir le Périmètre de protection modifié (PPM), amendé récemment à la marge afin d'intégrer notamment Dol-de-Bretagne, la côte jusqu'à Granville et Saint-Michel-de-Montjoie. Depuis février 2018, la zone tampon couvre ainsi plus de 1400 km², 120 communes, 10 intercommunalités et trois territoires de SCOT, répartis sur les deux départements Manche et Ille-et-Vilaine et sur les deux régions Normandie et Bretagne. Au total, ce sont les covisibilités qui déterminent l'enveloppe de la zone tampon. Celle-ci se définit en quelque sorte comme le bassin visuel du Mont Saint-Michel.

Le plan de paysage a été lancé sur le même périmètre. C'est une situation atypique dans le panel des plans de paysage déjà réalisés en France. Très rares sont les plans de paysage qui portent sur des superficies aussi importantes. Mais surtout, partout ailleurs les plans de paysage portent sur des territoires administratifs clairs : parfois des communes, la plupart du temps des intercommunalités. Ils alimentent ainsi plus facilement les politiques locales de paysage et les documents d'urbanisme SCOT ou PLU(i). La singularité du périmètre du plan de paysage du Mont et de sa baie, assis sur un bassin essentiellement visuel et non administratif, nécessitera une réflexion spécifique sur la gouvernance de mise en application et de gestion dans le cadre de la présente étude. En attendant, si l'aire d'étude et d'application du plan de paysage correspond à la nouvelle zone tampon du Bien UNESCO définie comme bassin visuel, rien n'interdit d'intégrer à la réflexion au moins deux autres dimensions, qui parti-

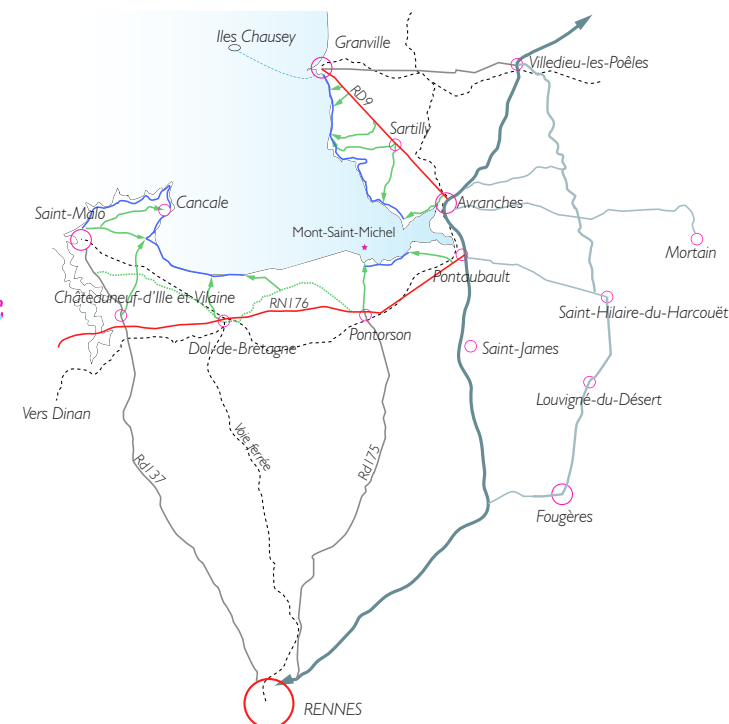
cipent du fonctionnement du paysage : le bassin versant (fonctionnement hydraulique et écologique) et l'aire du fonctionnement des mobilités liées au Mont Saint-Michel et à la baie :

- le bassin versant apparaît notamment important pour la pérennité de la baie soumise à l'éstran : la qualité de l'eau influe directement sur les productions marines identitaires (moules, huîtres, pêches), mais aussi sur l'équilibre floristique des prés salés et, de là, sur l'économie de l'élevage et sur l'atterrissement ou non des marges de la baie ;
- les mobilités participent de la vie quotidienne des habitants et travailleurs de la baie, mais aussi des modes de découverte des visiteurs du Mont, pour rendre l'ensemble à la fois efficace, lisible et participant de la qualité paysagère hors du commun du territoire.

Plan de gestion UNESCO, plan de paysage : quelles articulations ?



L'approche paysagère ne peut se limiter aux covisibilités, c'est pourquoi le plan de paysage prendra en compte le «bassin visuel» qui lie étroitement le Mont-Saint-Michel à son territoire, élargira la réflexion à l'échelle du bassin versant, et même au-delà en analysant les problématiques de mobilités et de fonctionnement du territoire.



LES DIAGNOSTICS

Le plan de paysage et le plan de gestion bénéficient de diagnostics déjà effectués au cours des années passées, liés notamment aux extensions des dispositions de protections envisagées par l'État (site classé, périmètre de protection modifié) et aux documents d'urbanisme des collectivités (SCOT).

LE PLAN DE PAYSAGE

Dans le cadre de cette mission, le diagnostic n'a pas de prétention à l'exhaustivité, d'autant qu'il touche à de nombreux domaines de l'aménagement du fait de la dimension transversale du paysage. Il vise surtout à asseoir une base de connaissance en faveur d'une définition affinée de la valeur patrimoniale du territoire de la Baie, et un fond d'argumentaire pour identifier les enjeux majeurs de paysage.

Ce diagnostic s'organisera en trois temps :

1. il exposera brièvement les fondements et les caractéristiques paysagères issus de ces diagnostics, enrichis

par le travail de visites de terrain, de prise de connaissance de documents complémentaires, de lectures de paysage partagées, des avis des instances de suivi et de validation, et de l'opération « Sites Belvédères » lancée en 2018⁶ ;

2. en synthèse, il proposera l'expression des valeurs paysagères du Mont Saint-Michel et de son territoire, en les illustrant et les explicitant ; ce point d'arrêt est majeur pour ce plan de paysage, destiné à être préparatoire au plan de gestion UNESCO ; pour faciliter cette articulation, une première interprétation sera proposée pour traduire les valeurs paysagères en valeur universelle exceptionnelle ;
3. la reconnaissance partagée des valeurs permettra de fonder un regard critique sur les dynamiques de transformation des paysages : ces processus vont-ils dans le sens des valeurs identifiées, ou à contresens ? Autrement dit valorisent-ils ou dévalorisent-ils ? Le plan de paysage les mettra en évidence et en fera une analyse critique à la lumière des valeurs. Cette

analyse permettra d'exposer de façon partagée et factuelle les opportunités, les risques et les problèmes liés aux paysages du Mont et de sa baie ;

LE PLAN DE GESTION, sur la base de ce diagnostic, retiendra, parmi les valeurs paysagères identifiées au plan de paysage, celles qui portent une valeur universelle exceptionnelle, en précisant encore au besoin les attributs (autrement dit les caractéristiques) qui permettront de fonder les choix de gestion en vue de leur pérennisation (voir annexe 2).

⁶ : L'opération « Sites belvédères » consiste dans un premier temps à recueillir la perception des paysages du Mont Saint-Michel par des installations provisoires à caractère artistique, puis, sur la base des résultats, à créer quatre belvédères pérennes de lecture du paysage

Plan de gestion UNESCO, plan de paysage : quelles articulations ?

LES ORIENTATIONS

LE PLAN DE PAYSAGE

Au-delà d'une aide au diagnostic partagé, les valeurs paysagères identifiées au diagnostic permettront de fonder les principes d'actions du plan de paysage, en les considérant non seulement comme des traits de caractère à conserver, mais aussi comme des sources d'inspiration pour agir. C'est en intégrant ces valeurs reconnues aux actes quotidiens qui façonnent le paysage que l'on continuera à construire la personnalité du territoire perçu et vécu, touche après touche, dans l'esprit des lieux.

Le projet de paysage qui commencera à s'exprimer dans cette phase sera la conséquence logique de la phase précédente. Un travail de synthèse dégagera les grandes orientations et les objectifs, sous une première formulation qui sera soumise à la concertation au fil des réunions prévues. Les orientations et objectifs seront explicités par textes et cartographiés. Dès cette phase, les actions seront pré-identifiées afin de rendre plus concrets les orientations et objectifs. La liste sera provisoire en attendant la phase suivante.

LE PLAN DE GESTION

Il reprendra les objectifs de qualité paysagère qui concernent la valeur universelle exceptionnelle du Bien

LES ACTIONS

LE PLAN DE PAYSAGE

se concrétisera par un programme d'actions. Ce programme sera la déclinaison concrète et opérationnelle des orientations et objectifs validés en phase précédente. Les actions pré-identifiées seront précisées en concertation et hiérarchisées, avant que les actions prioritaires fassent l'objet chacune d'une fiche pédagogique et opérationnelle précisant :

- Quoi - L'intitulé de l'action
- Pourquoi - Les objectifs visés
- Où - Les sites concernés
- Comment - Les principes d'actions, illustrés selon les cas par photos de références, schémas, plans, coupes, croquis, photomontages, ...
- Qui - La maîtrise d'ouvrage pressentie
- Avec qui - Les partenaires
- Avec quoi - Les outils et leviers d'actions disponibles
- Les indicateurs de suivi, destinés à alimenter l'évaluation du Plan de paysage

LE PLAN DE GESTION

reprendra à son compte les actions et principes d'actions du plan de paysage relatifs à la valeur universelle exceptionnelle. Une synthèse mettra en évidence les convergences et les complémentarités à trouver entre Plan de paysage et plan de gestion.

Plan de gestion UNESCO, plan de paysage : quelles articulations ?

LES GOUVERNANCES

Le plan de paysage et la préparation de l'écriture du plan de gestion fonctionnent à l'échelle inter-scot, au moyen de trois instances :

- **Le comité technique** prépare les décisions du Comité opérationnel et éclaire la décision des participants.

Composition :

- SCOT : Mme Nocquet, Mr Douhet, Mr Soro
- DRAC : Mme Moureu
- DREAL : Mr Romieux, Mme Le Mao ou Mme Moulin
- CMN-Abbaye : Mr Bailly
- Sous préfecture d'Avranches : Mme Gervais
- ABF de l'Ille-et-Vilaine et de la Manche
- DDTM : Mr Raude et Mr Mazières

Le comité opérationnel s'assure du bon déroulement du projet. Il décide de l'organisation, des moyens alloués, de la trajectoire à suivre pour atteindre les objectifs fixés ; il entérine les différentes étapes clés fixées.

Composition :

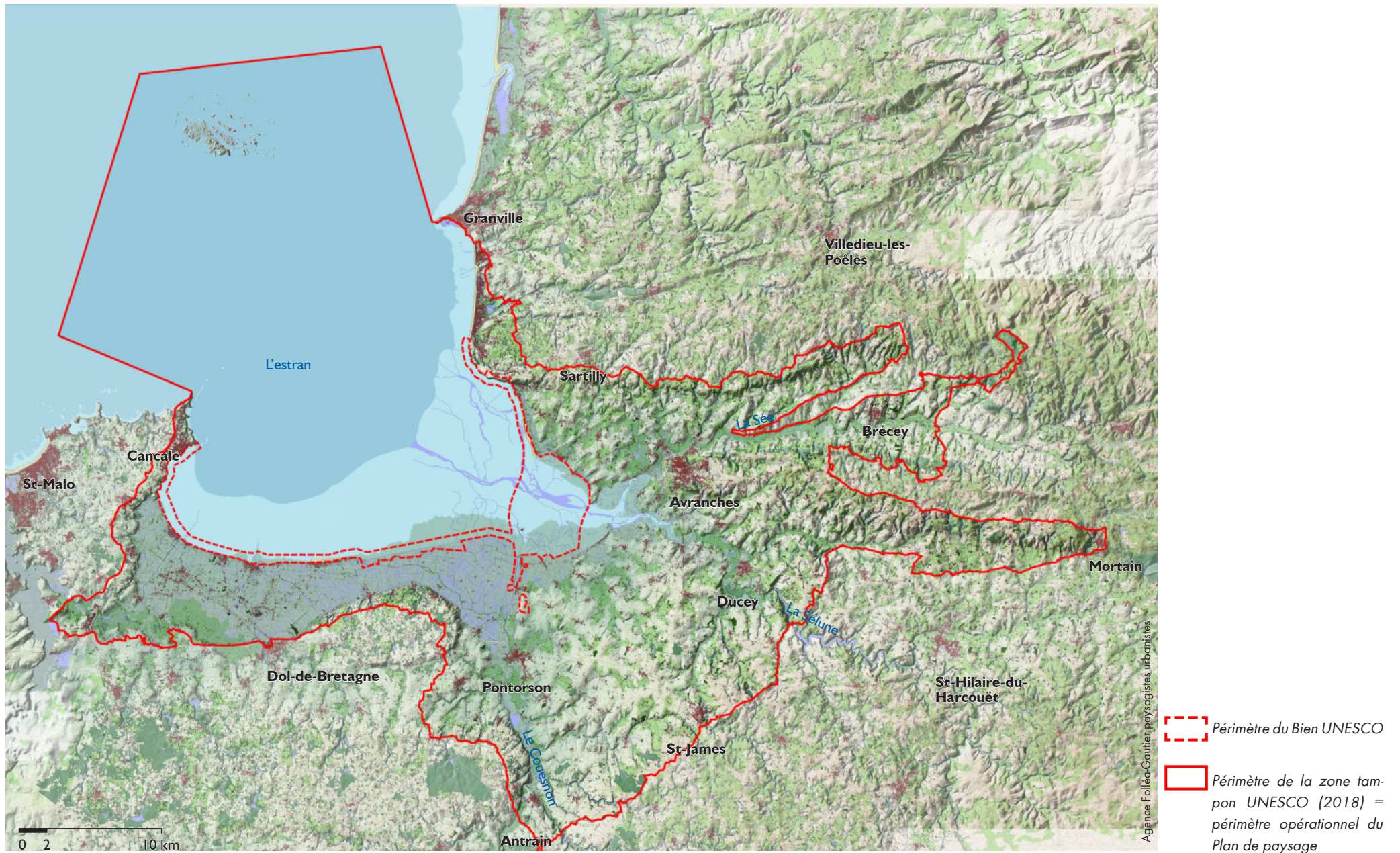
- 6 élus SCOT : Mr Carne et Mr Goupil (Baie du Mont), Mr Mahieu et Mr Thébault (Saint-Malo), Mr Malapert et Mr Canto (Fougères)
- Sous-préfet d'Avranches : Mr Traimond
- Sous-préfet de Saint-Malo : Mr Plaisant
- SGAR de Normandie : Mme Renard
- Membres du comité technique précités (DREAL Bretagne représentée par Mr Lefeuvre)

- Étant donnée la grande dimension du territoire, le plan de paysage bénéficie de la mise en place d'une « **instance-relais** » qui rassemble les élus en charge de suivre le projet et d'en référer auprès de leurs pairs.

Composition :

- Saint-Pois : Mr Lecourt
- Pontorson : Mr Bichon
- Saint-Pierre-Langers : Mr Hervet
- Percy-en-Normandie : Mr Alix
- Montjoie-Saint-Martin : Mme Bunel
- Roz-sur-Couesnon : Mr Fambon
- La Fresnais : Mme Simon
- Roz-Landrieux : Mr Mainsard
- Saint-Malo : Mme Touquet
- Saint-Cloud : Mme Quentin-Heuzé
- Saint-Meloire-des-Ondes : Mr Bernard
- Dol-de-Bretagne : Mr Rapinel
- Le Mesnil-Ozenne : Mr Trochon
- La Lucerne-d'Outremer : Mr Dieudonné

Aire géographique du plan de paysage

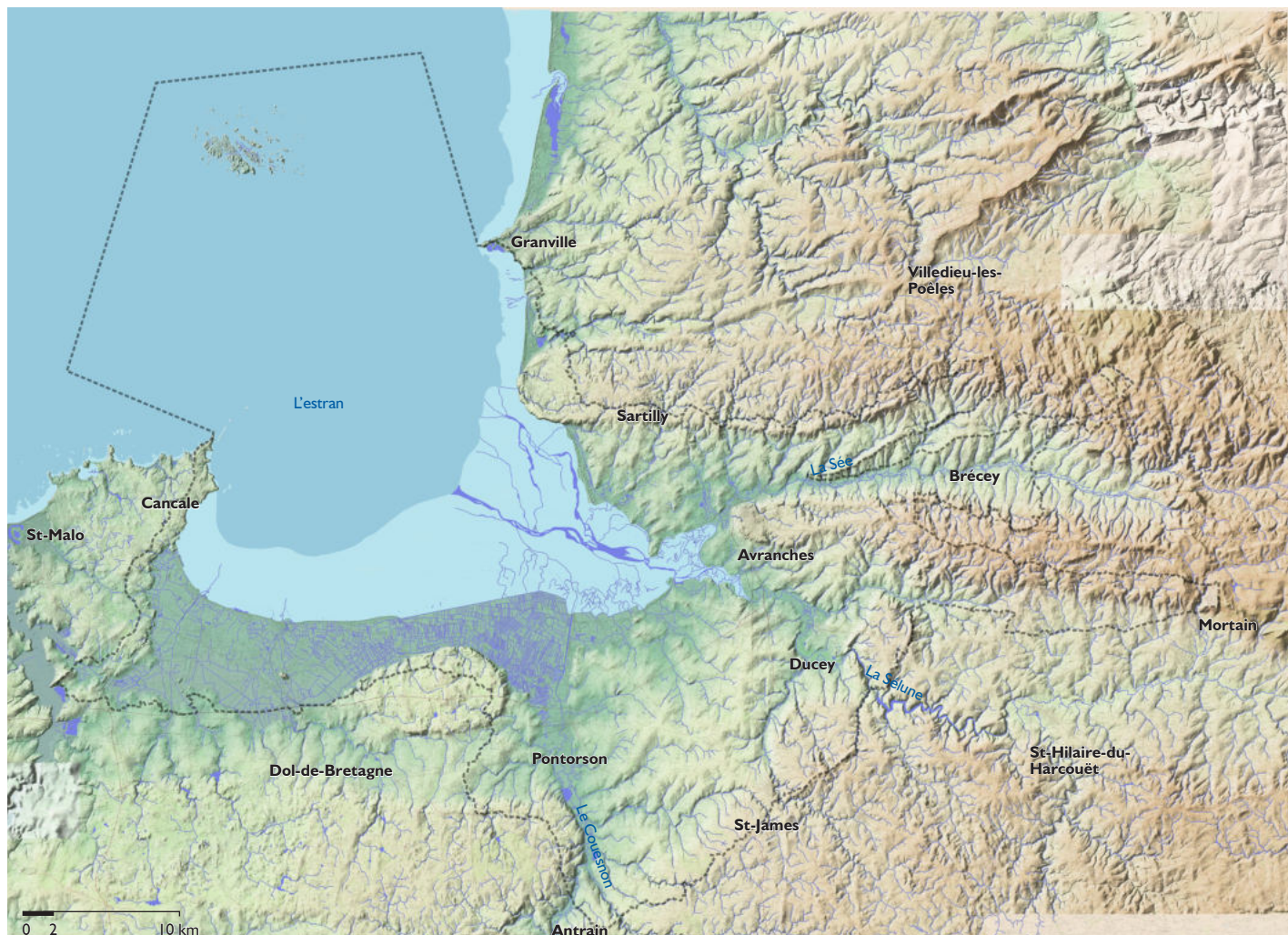




I.

CE QUI FONDE LES PAYSAGES DE LA BAIE

La géomorphologie



Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes

« La grande Baie est née d'une même évolution géologique et donc d'un sous-sol commun »¹

Située au fond du golfe normand-breton, dans l'angle formé par les côtes de la presqu'île du Cotentin et celles de la Bretagne nord, la baie du Mont-Saint-Michel occupe une dépression d'environ 500 km². Les marées balayant ce vaste plan horizontal sont parmi les plus fortes du monde, découvrant près de 20 000 ha de grèves lors des plus forts mouvements autour des équinoxes, qui peuvent atteindre 15 m d'amplitude. Cet estran mouvant déploie un paysage remarquable par son immensité, et les vues amples qu'il offre sur le Mont et le paysage proche.

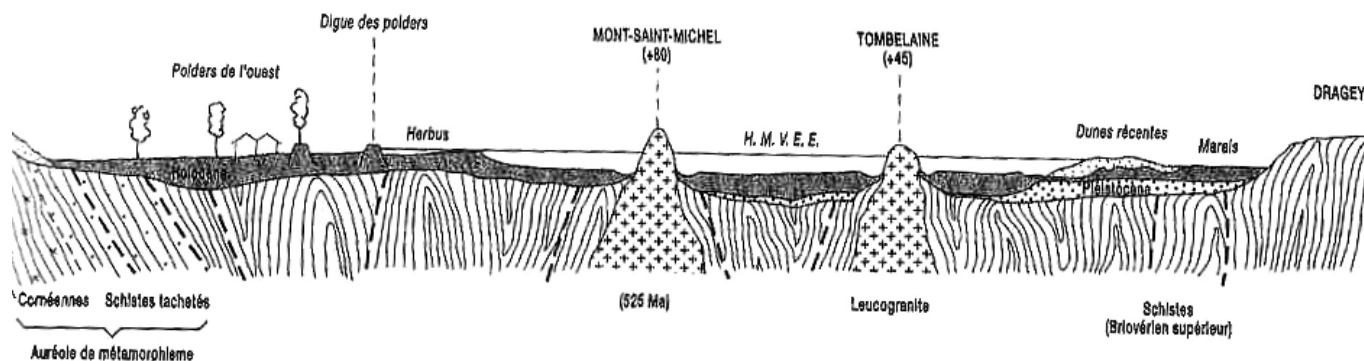
¹ : études des abords élargis du Mont-Saint-Michel en vue de la délimitation du périmètre de protection modifié - volet A- Diagnostic des covisibilités, DRAC Normandie, STAP 50 et 35, Groupement K-urbain

La géomorphologie

Des reliefs marquants qui organisent les paysages et les horizons de la baie

Cette ouverture embrassant un large territoire depuis Cancale jusqu'à Granville et les îles Chausey, est contenue par des reliefs puissants perceptibles notamment depuis le Mont Saint Michel. S'élevant de façon franche depuis les étendues planes des marais et polders, leurs profils singuliers constituent les horizons de la Baie : le profil accéléré du massif de Saint-Broladre, le promontoire d'Avranches, les côtes abruptes de Cancale et de Carolles, forment des silhouettes caractéristiques qui aident à se repérer. Ils offrent depuis leurs rebords de vastes panoramas sur la Baie et le Mont-Saint-Michel. Au contact de la Baie, les schistes se sont transformés créant des roches recristallisées dites cornéennes. Elles forment les reliefs escarpés bien lisibles dans le paysage : massif de Saint-Broladre, escarpement d'Avranches, falaises de Champeaux,...

Outre le Mont, trois pointes rocheuses émergent de l'étendue horizontale de l'estran. Ces «plutons» situés sur l'estran (Mont-Saint-Michel Tombelaine) ou dans les marais (Mont Dol et Lillemer) correspondent à des pointements granitiques que l'érosion des terrains schisteux a fait apparaître en relief. Ponctuations verticales, ils servent de points de repère au milieu de ces étendues planes et contribuent à exacerber les dimensions exceptionnelles de l'estran. Mais elles offrent également des reliefs privilégiés d'où observer le monument et les paysages de la Baie. C'est le cas du Mont lui-même, objet de toutes les attentions, qui forme également par réciprocity, un point de vue privilégié sur les paysages de la Baie, mais aussi du Mont-Dol et de Lillemer.



Source : Extrait de la Notice explicative de la carte géologique n°208 Baie du Mont-Saint-Michel (1/50000), ©BRGM

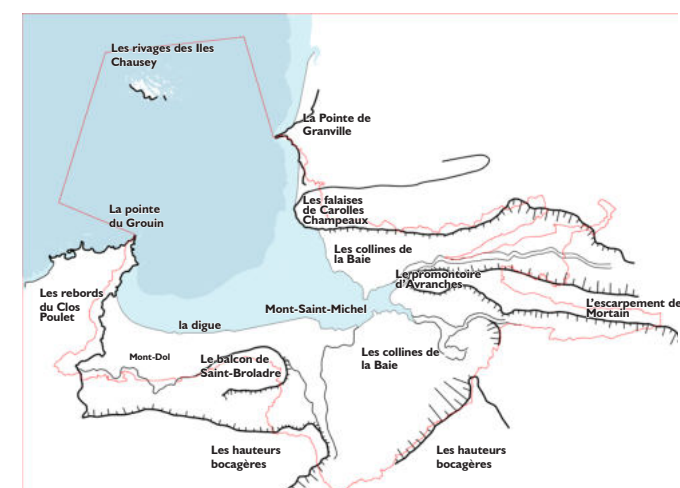


Schéma des principaux reliefs structurant les paysages de la Baie

Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes

Les paysages des marais et polders

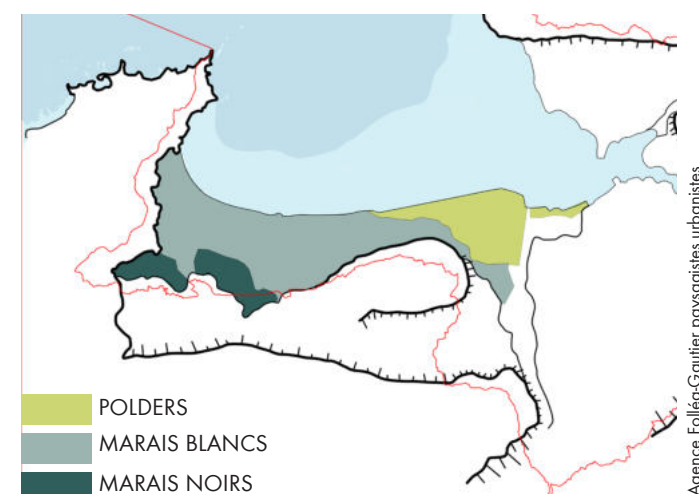
Au-delà du trait de côte s'étendent des plaines littorales, dont les sols fertiles composés de sédiments marins ont été conquis et aménagés par l'homme dès le IX^e siècle jusqu'à dans les années 1930 pour leur valorisation agricole et l'exploitation de leurs ressources. Ces marais de près de 130 km², constituent une composante importante des paysages de la Baie et peuvent se distinguer en trois entités :

Les marais noirs ou marais de Châteauneuf, aux sols tourbeux, s'étendent au sud ouest de la baie. Ils occupent une dépression liée à l'ancien cours de la Rance d'environ 1500 ha située entre 2 et 4 m sous le niveau de la mer.

Les marais blancs constituent une vaste plaine de 10 500 ha légèrement inclinée vers le sud. La terre composée de tange (limons, sables et débris calcaires très fins), est particulièrement riche et a permis le développement d'une importante activité agricole au prix de vastes travaux d'aménagement. Dès le Moyen-âge, l'édification de la digue de la Duchesse Anne sur d'anciens cor-

dons coquilliers et la mise en place d'un vaste réseau de «Biez» assurant l'évacuation des eaux vers le exutoires de Saint-Benoit-des-Ondes et le Vivier-sur-Mer, permet une poldérisation progressive de ces terres et leur valorisation agricole. Cette vaste trame de plus de 350km de rigoles canaux et chemins constitue une structure paysagère forte des marais et de la baie du Mont-Saint-Michel. Sur certains secteurs, des lignes de saules ou de peupliers soulignent cette géométrie singulière.

Les polders, étendues d'environ 3 000 ha, ont été gagnées principalement sur l'ancien champ de divagation du Couesnon après son endiguement. Les travaux de poldérisation engagés par la Compagnie Mosselman à partir de 1856 se sont poursuivis jusqu'à dans les années 1930 avec la construction du Polder Tesnières par la compagnie des Polders de l'ouest. Ils composent aujourd'hui un vaste ensemble géométrique structuré par des canaux de drainage et des lignes de digues plantées de peupliers et de canaux de drainage.



Emprises des marais noirs, blancs et polders - Schéma
N.B. Ce schéma ne prend pas en compte l'ensemble de la zone tampon UNESCO.

La géomorphologie

La formation des marais

«La progression plus ou moins continue des marais salés, créateur de terres «nouvelles» gagnées sur la mer, intéresse d'autant plus que la dernière étape de la mise en place de marais se traduit par une élévation du niveau des sols qui fait que les terrains les plus éloignés de la mer deviennent pratiquement hors d'atteinte des marées. Cette «continentalisation» progressive ne permet pas toutefois d'échapper à des inondations exceptionnelles (...) Alors, dans l'histoire des hommes, très tôt la vraie conquête de ces marais va commencer avec leur transformation par drainage et leur protection par endiguage.» Lefeuvre



7^e siècle
Formation de bancs de sable. Implantation des premiers villages de pêcheurs, isolés à marée haute.



11^e siècle
Construction de la première digue, de pointe de Château Richeux à Cherrueix. Assechement des terres entre les deux bancs de sable.



17^e siècle
Prolongement d'une digue à l'est souvent sapée par les divagations du Couesnon jusqu'à la fin du 18^e siècle.



13^e siècle
Colonisation progressive des terres (marais blancs).

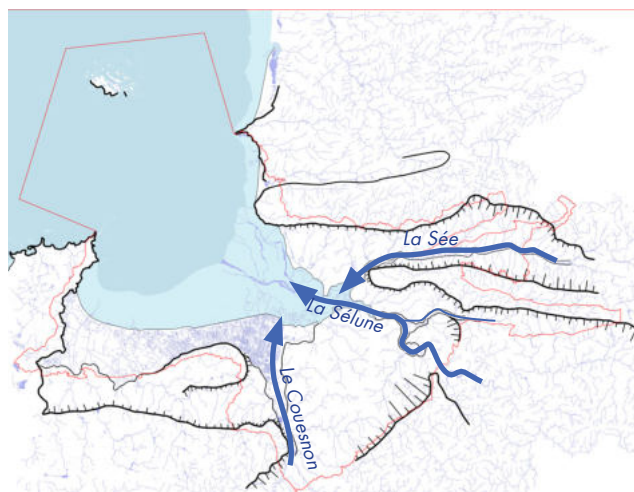


14^e siècle
Creusement des premiers biefs permettant l'assechement du sud du marais.



20^e siècle
État actuel : polders à l'est ; plantations de peupliers au sud-ouest (marais noirs).

Les vallées côtières, des continuités naturelles entre l'estran et l'arrière-pays



Trois vallées côtières irriguent la Baie

Trois principales vallées côtières relient la Baie à ses bassins versants et l'irriguent dans sa partie sud est : Le Couesnon, la Sélune et la Sée. Le débouché de ces fleuves compose un vaste système estuarien dont la divagation des méandres participe aux dynamiques modelant l'estran. Le Couesnon, canalisé depuis le 19^e siècle sur sa séquence aval, se jette en baie par une porte à marées, le barrage



Cinq unités hydro-géographiques distinctes déterminent un bassin versant d'une superficie totale de 3250 km²

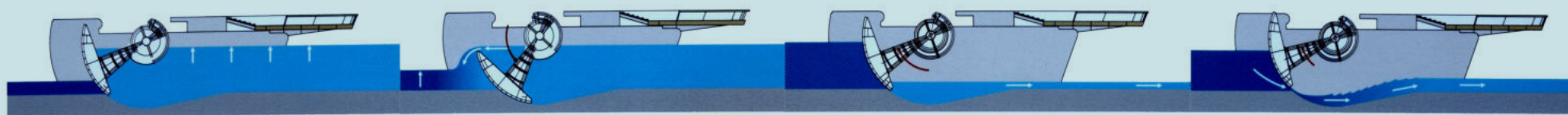
de la Caserne. Remplacé récemment dans le cadre du projet de Rétablissement du Caractère Maritime du Mont-Saint-Michel, il permet de réguler les remontées d'eau de mer, et d'effectuer des chasses hydrauliques à marée haute. Ces trois fleuves forment des entités paysagères à part entière qui sont décrites dans le chapitre des unités de paysage.

Plus au nord, entre le Bec d'Andaine et Granville une série de petits fleuves côtiers incise les rives de la Baie et offre des espaces de nature, respirations appréciables et propices à la promenade au cœur de ce littoral urbanisé. Parmi les principaux, on ainsi du sud au nord : le Lude, le Crapeux, le Thar, la Saigue. A l'ouest, le réseau hydrographique est moins important et se compose de petits rus ainsi que du système de Biez des Marais blancs constitue Au final, le bassin versant de la Baie représente une surface d'environ 3 200 km². (voir chapitre des paysages de nature)

	LE BASSIN DU COUESNON (1 110 KM ²)
	LE BASSIN CÔTIER DE LA RÉGION DE DOL-DE-BRETAGNE (440 KM ²).
	LE BASSIN DE LA SÉLUNE (1 010 KM ²).
	LE BASSIN DE LA SÉE (460 KM ²).
	LE BASSIN DES CÔTIERS GRANVILLAIS (230 KM ²)

La géomorphologie

Fonctionnement du barrage sur le Couësnon



1. DÉCANTATION

1 h 30 avant la pleine mer, les vannes sont fermées. Le premier flot bute sur l'obstacle et les sédiments se déposent en aval du barrage, c'est une étape de décantation. L'eau ainsi décantée de ses sédiments limitera l'envasement du Couesnon.

2. REMPLISSAGE

10 minutes avant la pleine mer au plus tard, les vannes s'ouvrent et la marée remplit le Couesnon par surverse (par dessus des vannes) avec l'eau la moins chargée en sédiments. La marée entre dans le Couesnon. Le remplissage respecte le débit et le volume d'eau.

3. STOCKAGE

Peu avant la marée descendante, les vannes se ferment. Un volume d'eau de 70 000 à 1 700 000 m³ selon les saisons et les marées, est stocké. Plus le volume stocké est important, plus le lâcher d'eau sera long.

4. LÂCHER D'EAU

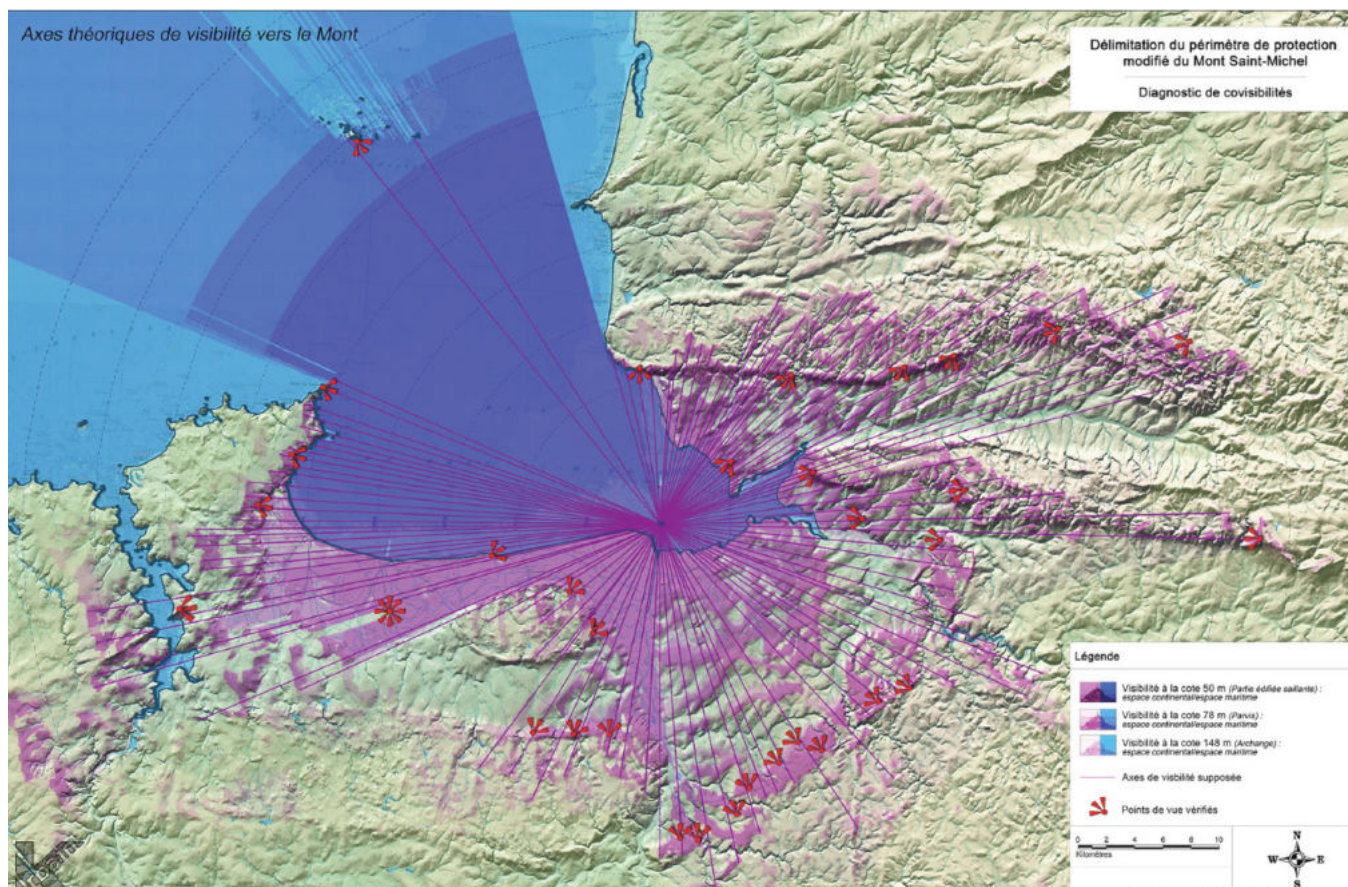
6 heures après la pleine mer, les vannes sont progressivement ouvertes (par le dessous des vannes), créant un lâcher d'eau progressif, sans vague ni déferlement, pendant une durée de 2 à 5 heures. Plus le lâcher d'eau est long, plus il est efficace dans le transport de sédiments.



Des reliefs permettant des vues lointaines sur le Mont et sa Baie

Un important travail a été mené dans le cadre de l'Étude des abords élargis du Mont-Saint-Michel en vue de la délimitation du périmètre de Protection Modifié, pour déterminer le territoire de covisibilité et identifier les points de vue majeurs sur le Mont-Saint-Michel, dont les Montjoies sont les plus emblématiques. Cette aire visuelle a servi de base pour l'élaboration de l'actuel périmètre de la zone tampon du Bien UNESCO.

«L'étendue théorique des espaces visibles depuis le Mont-Saint-Michel couvre une aire de 40 km de rayon d'est en ouest ; du Mont-Gareau à Mortain, et jusqu'à 20 km du nord au sud : des falaises de Champeaux à Tremblay.»(...) Le périmètre est en premier lieu défini par les relations de covisibilité entre le Mont Saint Michel, les points de vue depuis lesquels il est visible, et, par réciprocity, ce qui est perçu depuis le monument lui-même. (...)»



Carte des axes de visibilité théoriques et points de vue vérifiés

N.B. Cette carte a été réalisée en amont de la validation du périmètre de la zone tampon UNESCO (2018).

Illustration extraite de Étude des abords élargis du Mont-Saint-Michel en vue de la délimitation du périmètre de protection modifié, Volet A, Diagnostic des covisibilités, K Urbain, M. Collin, E. Baizeau, Ministère de la Culture et de la Communication, 2014

La géomorphologie

DES VUES DOMINANTES SUR LA BAIE ET LE MONT

Ces reliefs offrent depuis leurs rebords de véritables balcons sur le Mont et le territoire de la Baie. Certains points de vue ont été valorisés comme à Roz-sur-Couesnon où l'aménagement sur l'emprise du parc de l'ancien presbytère offre un recul appréciable à l'échelle de l'ouverture qu'il met en scène, ou encore le belvédère du jardin des Plantes à Avranches. Parfois proches (depuis la digue, les rives des herbus, les falaises rocheuses, les sommets des collines au sud du Mont), ou plus éloignés (depuis la falaise morte de Saint-Broladre, les coteaux du Clos Poulet, les collines de Pleine-Fougères, le promontoire d'Avranches,...) voire lointains (depuis les escarpement normands comme à Saint-Michel-de-Montjoie ou

Mortain, ou depuis les hauteurs de Saint-Aubin-de-Terregate ou de Montjoie-Saint-Martin au sud du territoire,...) les points de vue mettent en valeur le monument et le territoire qui l'entoure. La silhouette du Mont-Saint-Michel, même lointaine reste le point focal dans le paysage. Sa perception toujours changeante varie selon la distance, la lumière mais aussi selon la composition des paysages en premier plan, la densité de bocage, les mouvements de la topographie, les saisons. Son apparition ou sa disparition, surprises ou attendues font pleinement partie du plaisir de la découverte et de l'arrivée sur ce territoire. Les premières vues sur le Mont, et notamment les Montjoies, marquent ainsi des seuils d'entrée dans la Baie du Mont-Saint-Michel.



La silhouette caractéristique du Mont se détache de l'horizon depuis Saint-Michel-de-Montjoie

Qu'est ce que les Montjoies ?

«Au Moyen-âge, les pèlerins prirent coutume de faire des Montjoies des monceaux de pierres, sur lesquels ils plantaient des croix dans les lieux où ils découvraient la silhouette de la quête. Il s'agissait souvent de sommet naturel ou artificiel servant de repère au voyageur. Par extension, le terme de Montjoie signifiait aussi le cri de joie des pèlerins en arrivant en vue du sanctuaire. Le premier des pèlerins qui l'apercevait devenait le «Roy». Il gardait ce statut et quelques privilèges jusqu'à l'arrivée à l'Abbaye : le Mont joie est par excellence le lieu où l'on se prépare à l'entrée dans le sanctuaire. Les Montjoies attestés sur le territoire sont les suivants : la butte Montjoie de Noir palu ; Saint-Jean-du-Corail-des-Bois, Saint-Michel-de-Montjoie, Mortain, Montjoie-Saint-Martin»¹

¹ : Étude des abords élargis du Mont-Saint-Michel en vue de la délimitation du périmètre de protection modifié, Volet B : le territoire de covisibilité, Ministère de la Culture et de la Communication, juillet 2014

La géomorphologie

DES VUES DOMINANTES VERS L'INTÉRIEUR DES TERRES

Si les vues les plus emblématiques sont celles, proches ou lointaines mettant en scène le Mont dans son territoire, la morphologie de la Baie est également propice à un jeu de vues se répondant d'une rive à l'autre de la Baie, ou entre littoral et l'arrière pays. De nombreux points de vue donnent aussi à lire et mettent en valeur les paysages du territoire «terrestre» de la Baie, des paysages de l'arrière pays, à commencer par le panorama offert depuis le Mont-Saint-Michel lui-même.



Point de vue lointain sur la campagne de la baie à la sortie de Trans-la-Forêt

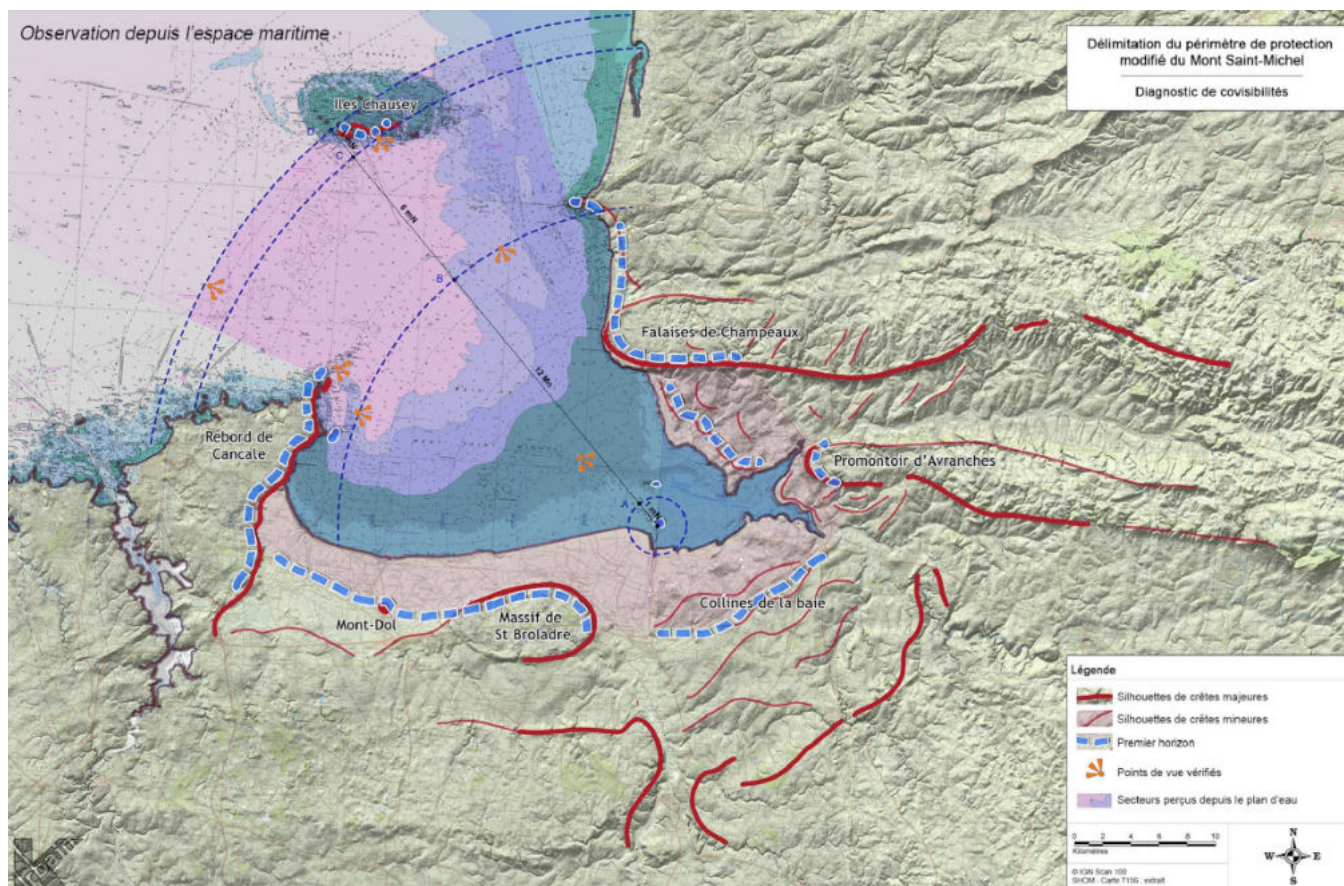


La silhouette puissante du massif de Saint-Broladre depuis les marais Blancs

La géomorphologie

DES POINTS DE VUE PARTICULIERS DEPUIS LA MER VERS LE MONT ET LES COTES

Outre les points de vue possibles en bateau, les rives des îles Chaumey au large de Granville, ou de l'île des Landes à Cancale offrent des panoramas originaux sur le Mont et les horizons de la Baie. Depuis la mer, la digue Duchesse Anne constitue un point de repère grâce à son accompagnement arboré. Les reliefs des côtes rocheuses, du Mont-Dol ou du massif de Saint-Broladre sont bien perceptibles également. La pointe du Grouin à l'ouest et la Cabane Vauban située sur les falaises de Carolles-Champeaux à l'est forment les limites de visibilité du Mont depuis la mer.

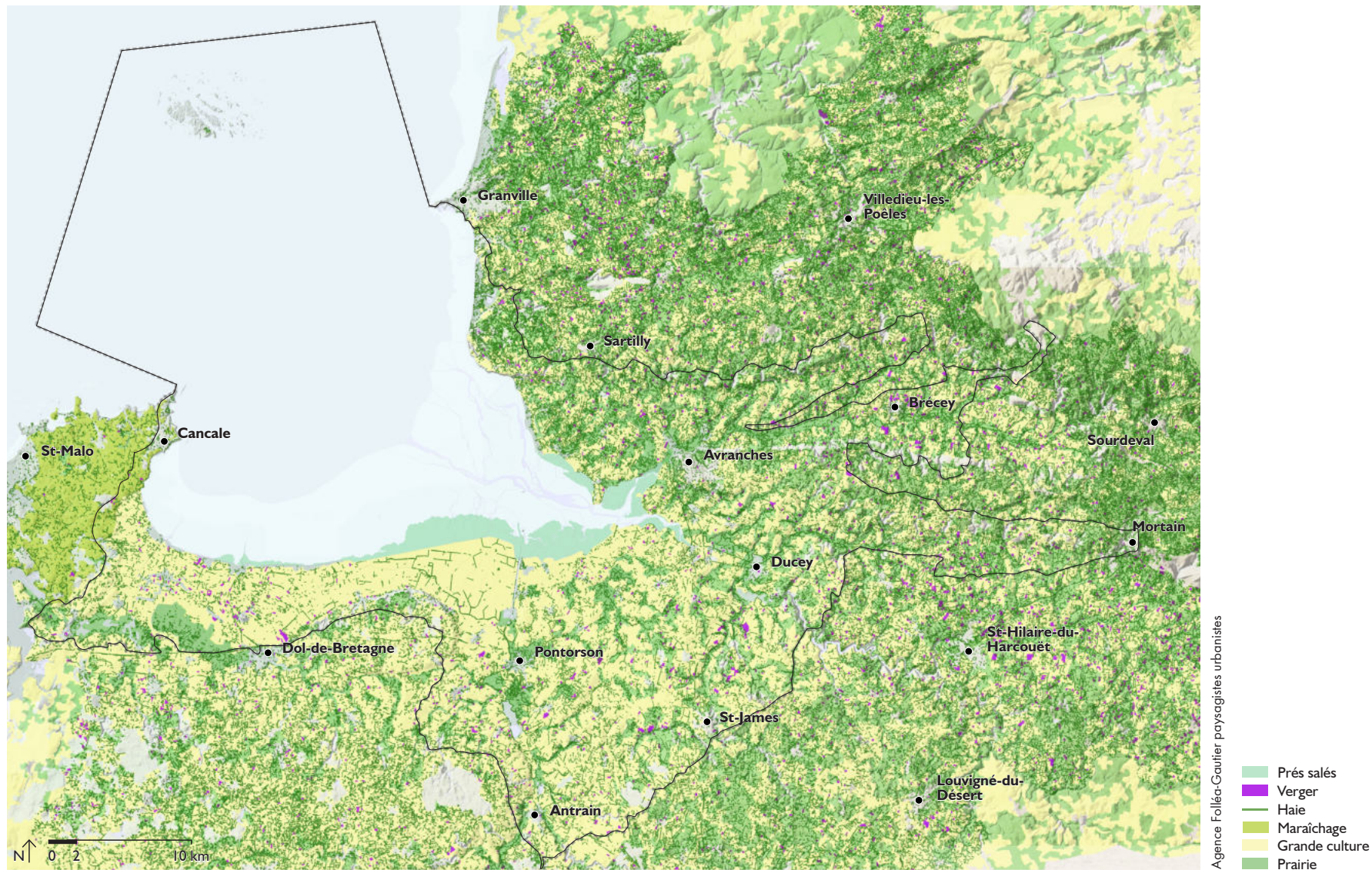


Observation depuis l'espace maritime

N.B. Cette carte a été réalisée en amont de la validation du périmètre de la zone tampon UNESCO (2018).

Illustration extraite de Étude des abords élargis du Mont-Saint-Michel en vue de la délimitation du périmètre de protection modifié, Volet A, Diagnostic des covisibilités, K Urbain, M. Collin, E. Baizeau, Ministère de la Culture et de la Communication, 2014

Les paysages de l'élevage et des cultures agricoles et marines



Carte de l'occupation agricole

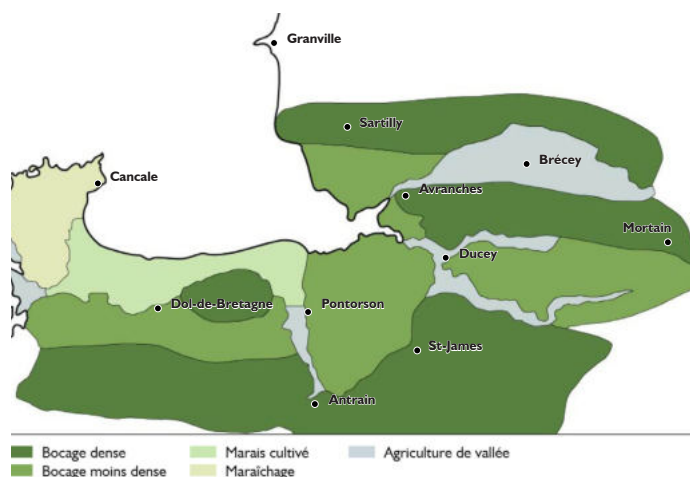
Les paysages de l'élevage et des cultures agricoles et marines

Une diversité de sols induisant des cultures variées

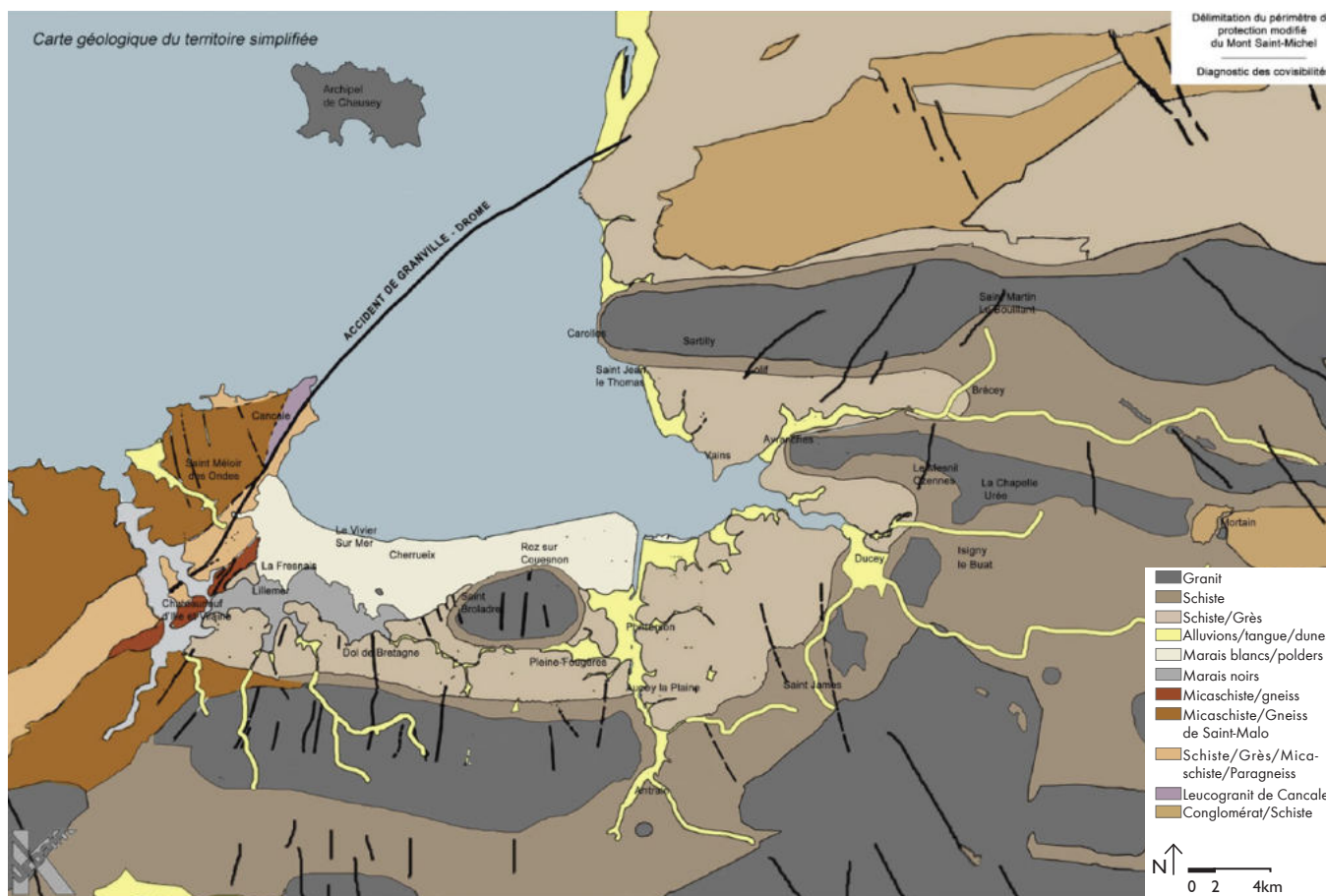
Aux entités géomorphologiques précédemment décrites, correspond une grande diversité de sols de natures différentes, marquant profondément les paysages de la Baie par les teintes de leurs terres, par la diversité des matériaux qu'ils offrent et qui sont employés dans les architectures, et aussi par les types de cultures qu'ils induisent...

On distingue ainsi principalement

- Polyculture-polyélevage sur les reliefs granitiques marqués par un puissant paysage de bocage
- Cultures céréalières et légumières dans les marais
- Cultures maraîchères du plateau du Clos Poulet



N.B. Ce schéma ne prend pas en compte l'ensemble de la zone tampon UNESCO.



Géologie simplifiée

Illustration extraite de Étude des abords élargis du Mont-Saint-Michel en vue de la délimitation du périmètre de protection modifié, Volet A, Diagnostic des covisibilités, K Urbain, M. Collin, E. Baizeau, Ministère de la Culture et de la Communication, 2014

Les paysages de l'élevage et des cultures agricoles et marines

Polyculture et polyélevage sur les hauteurs et collines bocagères

L'agriculture représente la principale activité des bassins versants de la baie, secteurs essentiellement ruraux. Les activités agricoles, assez diversifiées auparavant, évoluent vers une dominance de la culture des céréales et de l'élevage bovin. Les hauteurs de la baie et les collines littorales au sud et à l'est du territoire sont largement dominées par un système de polyculture polyélevage marqué par un paysage de bocage. Celui-ci occupe environ 56% de la surface agricole de la Baie. Si les cultures sont prépondérantes dans le secteur sud avec un maillage bocager plus lâche, les surfaces en herbe dominent largement toute la partie est du territoire et notamment le secteur Saint-Pois/Mortain. Entre ces deux séquences s'organisent des paysages agricoles plus complexes où se mêlent dans des proportions variables les cultures, les prairies, les pâtures, vergers (ponctuellement et souvent près des villages) et le bocage (haies arborées ou arbustives, talus arborés,...).

Cette belle diversité tend néanmoins à se simplifier sur les dernières décennies : l'amélioration des terres par la mécanisation et les intrants, les logiques de marché et de politique agricole, les changements de mode de vie des agriculteurs, ont eu tendance à raréfier les systèmes d'éle-

vage ou de polyculture-élevage au bénéfice des grandes cultures, homogénéisant les formes de paysages dans des dispositions plus ouvertes et simplifiées. L'élevage lui-même est en évolution du fait des contraintes qu'il induit et de sa fragilité économique. Il est tiraillé entre tentatives de diversifications et de circuits courts ou directs, et processus de regroupement et d'agrandissement d'exploitations. Au total, l'avenir du bocage est en jeu, avec ses nombreux avantages en termes d'ambiances, de biodiversité, de protection climatique, de protection des sols, de protection de la ressource en eau, de potentiel de valorisation économique, ... et son incertitude en termes de gestion.



Parcelles cultivées vers Saint-James



Elevage bovin sur les hauteurs de la Chaise-Baudoin



Vergeur aux abords de Champeaux

Les paysages de l'élevage et des cultures agricoles et marines

L'activité équestre

L'élevage de chevaux, pour la filière professionnelle, ou de loisirs est en constante augmentation depuis les années 1980. Le littoral entre Genêts et Saint-Jean-le-Thomas est un lieu important pour l'activité équestre ; la partie nord de l'herbu de Genêts est entièrement dédiée au pâturage des chevaux et de nombreux entraînements se déroulent sur le Domaine Public Maritime dans ce secteur. Des centres équestres s'installent sur les polders en Bretagne. Les collectivités ont également aménagé un complexe équin avec vue sur le Mont-Saint-Michel à Dragey-Ronthon. Cependant, cette pratique récente n'est pas sans incidence. Elle entraîne un risque d'urbanisation diffuse masquée, avec la hausse des demandes de construction de bâtiments pour les chevaux, accompagnés par des logements de fonction et des habitations pour les salariés. L'élevage équin provoque une pression foncière, souvent au détriment de l'élevage bovin. Ce nouvel usage peut également porter atteinte aux milieux naturels comme dans le secteur des dunes de Dragey.



Pré verger vers Aucey-la-Plaine

Les paysages de l'élevage et des cultures agricoles et marines

Quels sont les paysages de bocage ?

Initialement planté pour délimiter les enclos du bétail et faire du bois de chauffage, le bocage constitue également une protection efficace contre les vents dominants et l'érosion des sols. Aujourd'hui, bien que sensiblement simplifié depuis le milieu du 20^e siècle, ce vaste maillage de haies constitue une structure paysagère et écologique forte, participant pleinement à l'identité des paysages ruraux de la Baie et au maintien d'une riche biodiversité. Les typologies de bocages varient selon les secteurs et conditionnent le rapport au grand paysage et les vues sur la Baie et le Mont. Offrant parfois des ambiances intimes par un maillage resserré associant étroitement haies et bosquets, comme sur le massif de Saint-Broladre, il peut composer d'autres fois des ambiances de campagne parc comme entre Vains et Dragey, ouvrant ça et là des cadrages sur la «Merveille». Issu d'un remembrement plus intense, un maillage plus lâche présente des reliquats d'anciens bocages ponctuant de leurs silhouettes les vastes emprises cultivées.

N.B. Ce schéma ne prend pas en compte l'ensemble de la zone tampon UNESCO.

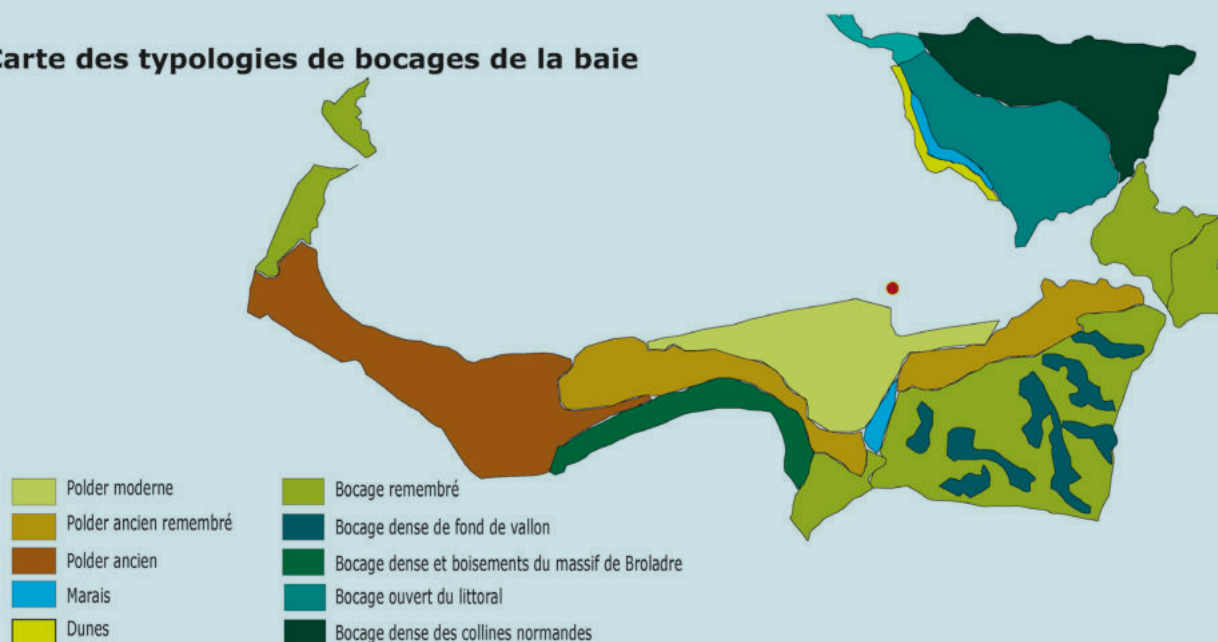
Illustration extraite de Étude des abords élargis du Mont-Saint-Michel en vue de la délimitation du périmètre de protection modifié, Volet A, Diagnostic des covisibilités, K Urbain, M. Collin, E. Baizeau, Ministère de la Culture et de la Communication, 2014

«Différents paysages de bocage s'organisent sur le territoire de la Baie (Luginbühl 1998)

- Bocage de type normand : bocage dense à chênes et châtaigniers sur les coteaux qui prolongent vers l'est les falaises de Champeaux, dans la vallée de la Sée, au sud-est d'Avranches et sur les coteaux nord-sud entre Ducey et Saint-James

- Bocage type breton à talus et émondes de chênes (ragosses ou ragolles), coupelles (troncs droits) et cépées (pour le châtaignier surtout)
- Bocage de Saint-Broladre, relativement fermé sur lui-même et riche en bosquets
- Bocage littoral, à haies arbustives au nord de la Sée et sud des coteaux de Champeaux»

Carte des typologies de bocages de la baie



Les paysages de l'élevage et des cultures agricoles et marines



Limite parcellaire arborée vers Ronthon



Trame bocagère soulignant les mouvements du relief à Trans-la-Forêt



Parcellaire cultivé avec maintien des structures bocagères aux environs de la Chaise Baudoin



Les paysages de l'élevage et des cultures agricoles et marines

Les paysages maraîchers du Clos Poulet

A l'ouest du territoire, le Clos Poulet forme un paysage agricole à part, qui s'étire de Saint-Méloir-des-Ondes à Cancale. Les limons siliceux du sol ont été propices aux cultures légumières développées jusqu'au rebord du plateau granitique surplombant la Baie et la mer. Cette campagne côtière, offre une mosaïque de couleurs singulières au gré des cultures maraîchères qui l'occupent. Ses paysages ouverts, rythmés par quelques punctuations arborées, contrastent avec les paysages bocagers qui encadrent la Baie. Cependant, depuis une vingtaine d'années, ce paysage tend à se transformer. Deux principaux phénomènes sont observés : les cultures légumières sont pour partie converties en productions céréalières plus rentables ; et une spéculation foncière peut se traduire par une déprise agricole (friches spéculatives). Sur les rebords du Clos Poulet, ces dynamiques contribuent à refermer les vues sur la mer et le Mont.



Une valorisation des produits locaux

Plusieurs produits du territoire bénéficient d'appellation aidant à leur reconnaissance

- AOC Agneaux de prés salés existe depuis 2010 et concerne 14 éleveurs, soit environ 5000 brebis et 4000 agneaux par an
- AOP des moules de bouchots
- IGP ail de Cherrueix

«Les regroupements coopératifs permettent de développer les débouchés en valorisant la particularité d leurs produits. Les initiatives de circuits courts de commercialisation se multiplient, comme les «fermiers de la Baie» par exemple. (...) Les producteurs mettent en avant les riches paysages de la Baie. L'image du Mont-Saint-Michel et de sa baie semble donner à lire la diversité et la qualité de leurs production. On la retrouve sur différents supports de communication. (...) L'association ACCETEM (Association de Concertation et de Communication Économique



de la Terre et de la Mer) regroupement interprofessionnel des agriculteurs, conchyliculteurs et pêcheurs de la Baie de Cancale et de la Baie du Mont-Saint-Michel s'attache à valoriser la proximité des producteurs, habitants et acteurs de leur territoire»¹.

Néanmoins le Mont Saint-Michel et sa baie ne développent que très partiellement et imparfaitement la spécificité des produits de terroir, malgré l'importance économique et paysagère majeure qu'elle peut représenter du fait de la notoriété du Mont à l'échelle mondiale.

¹ : Extrait de l'Étude des abords élargis du Mont-Saint-Michel en vue de la délimitation du périmètre de protection modifié, Volet A, Diagnostic des covisibilités, K Urbain, M. Collin, E. Baizeau, Ministère de la Culture et de la Communication, 2014

Les paysages de l'élevage et des cultures agricoles et marines

L'élevage des herbus (prés salés)

Sur la partie est de l'estran, recouverte par la mer seulement lors des grandes marées, s'étendent sur environ 1000 ha les marais salés pâturés, ou herbus, qui accueillent quotidiennement près de 10 000 bêtes, essentiellement du mouton grévin à pattes et tête noire. Ces herbus constituent d'immenses étendues lumineuses de respiration et d'évasion, rases, horizontales, sans obstacles, radicalement ouvertes sur l'infini de l'estran et du ciel. Ils contribuent de ce fait à mettre en scène la silhouette du Mont dans une composition simple, vaste et épurée. Herbus et moutons grévin constituent ainsi une image emblématique des paysages montois. L'élevage ovin des prés salés est une activité traditionnelle sur la baie du Mont-Saint-Michel attestée depuis le XI^{ème} siècle. Depuis 2010, l'AOC Pré salés du Mont Saint Michel représente 14 éleveurs et environ 5000 brebis et 3000 agneaux par an.

Deux marques existent également : «l'agneau des herbous» commercialisant les agneaux produits par l'association des producteurs des prés salés d'Ille et Vilaine, et «le Grévin» propriété de l'association des producteurs d'agneau de pré salé de la Baie du Mont-Saint-Michel et de l'ouest Cotentin.

Depuis le début du XX^{ème} siècle, certains secteurs sont dédiés exclusivement aux chevaux (partie nord de l'her-

bu de Genêts) et bovins (deux secteurs sur l'herbus de Genêts et une partie de l'herbus de Vains), ou bien font l'objet d'un pâturage mixte associant ovins, bovins et équins (rive gauche de la Sélune).

Depuis les années 2000 on observe une baisse importante du nombre de brebis sur les prés salés. Outre un grand nombre de départs en retraite chez les éleveurs, d'autres facteurs contribuent à la diminution des troupeaux en pâture et notamment la difficulté d'organiser les installations nécessaires au pâturage (bergeries, zones de repli) à proximité des herbous. Si côté normand elles sont généralement à moins de 500 m de l'estran, côté Bretagne, les installations sont plus éloignées ce qui induit des difficultés dans les modes de production et peut entraîner un arrêt de l'activité d'élevage avec des incidences importantes sur la dynamique du milieu. Le maintien des marais salés et de leur fonctionnalité écologique nécessite en effet de veiller à un équilibre subtil entre dynamique naturelle, qualité des eaux, et activités de pâturage. Le pré salé augmente la protection contre l'érosion et accroît l'export de manière organique vers le système marin pour favoriser le développement du plancton et nourrir toute la chaîne alimentaire marine (voir chapitre 2.4).



L'élevage des prés salés sur l'estran, une activité ancienne qui fait partie du paysage emblématique du Mont-Saint-Michel

Les marais et polders cultivés

L'emprise actuelle des marais de Dol et des polders est issue d'une dynamique naturelle de sédimentation liée aux fluctuations du niveau marin et à des terres gagnées sur l'estran grâce à des campagnes successives d'endiguement et de valorisation des terres pour la culture (voir chapitre géomorphologie).

En retrait du littoral, les **marais noirs** constituent la par-



Marais noirs inondés

tie basse des marais de Dol. Ils offrent des terres plus humides aux sols tourbeux un temps exploités. Ce secteur de production de fourrages présente des parcelles principalement en herbe (environ 2/3 des emprises) ou occupées par des cultures de maïs. Le développement de boisements de peupliers participe au caractère confidentiel et introverti de ces paysages, d'aspect plus naturel que les marais blancs.

Les marais blancs appelés ainsi en raison de la couleur des sols teintés par la tange, sédiment riche en calcaire déposé dans la baie lors des dernières transgressions, jouissent de terres fertiles. Aujourd'hui essentiellement voués aux cultures céréalières, ils entremêlent également prairies et reliquats de vergers, ces derniers étant principalement concentrés au pied du coteau de Dol-de-Bre-

tagne. Au sein même de cette entité, la nature des sols varie, entre marais «durs», «doux» ou «extra doux» selon la teneur des terres en argile. Ces différences subtiles enrichissent encore le paysage en influençant les types de cultures et la géométrie des parcelles. Ces vastes étendues planes sont organisées par les lignes structurantes des digues et le réseau régulier des rigoles, fossés drainants, biez et de chemins d'accès aux parcelles. Les installations permettant l'exploitation de ces terres gagnées sur la mer, forment une organisation géométrique forte, soulignée sur certaines séquences par des alignements de saules ou de peupliers. Leur présence irrégulière trahit l'absence actuelle de politique commune de gestion du végétal arboré, qui pourrait prendre sens notamment à la faveur de la transition écologique et énergétique.



Etendues cultivées du marais blancs animées par des ponctuations végétales, depuis le Mont-Dol

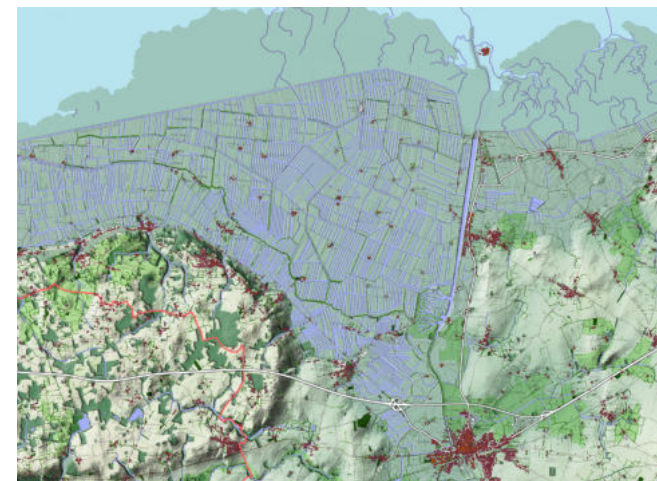
Les paysages agricoles

Les polders modernes composent un paysage rationalisé et structuré autour de grandes parcelles, de rigoles, de rideaux de peupliers. Ils étaient au milieu du XXème siècle dédiés à l'élevage et sont aujourd'hui dominés par les cultures légumières et les céréales grâce à la richesse des sols. Le maïs tend à se développer depuis les années 1960. L'entretien de ces structures et des boisements qui les accompagnent est assuré par l'Association des Dignes et Marais (Ille-et-Vilaine).

Des enjeux de gestion du risque de submersion, lié notamment au changement climatique, de maîtrise du biseau salé, d'enrichissement de la biodiversité, d'adaptation, d'enrichissement et de gestion des structures végétales arborées, à la faveur de la transition écologique et énergétique, animent les débats relatifs à l'avenir des polders.



Lignes arborées et parcellaire révélant la géométrie des polders



Réseaux de drainage et géométrie parcellaire dessinent fortement le paysage des polders



Peupliers accompagnant la digue de la Duchesse Anne

Les paysages de l'élevage et des cultures agricoles et marines

Les cultures marines de l'estran

L'estran est occupé par différentes activités qui contribuent pleinement à l'animation de cette vaste étendue. L'exploitation historique des gisements naturels d'huîtres a laissé place à partir des années 1940 à une activité ostréicole de pousse et d'affinage, qui s'étend sur près de 400ha entre Saint-Benoît-des-Ondes et Cancale, historiquement un des centres huîtriers de la côte bretonne. L'activité ostréicole représente environ 50 entreprises et 300 personnes. 4000 tonnes d'huîtres sont produites par an dans Baie du Mont-Saint-Michel.

La mytiliculture, développée plus tardivement (vers 1954) représente aussi une activité importante de la Baie. Avec environ 272km de bouchots exploités du Vivier-sur-Mer à la zone nord-est des hermelles, la production mytilicole représente 10000 tonnes par an et génère 65 millions

d'euros. Elle est assurée par 60 entreprises et assure 350 emplois. L'exportation représente 25% du chiffre d'affaire, et se fait principalement vers l'Asie.

La Baie du Mont-Saint-Michel assure un sixième de la production nationale. La qualité des moules est aussi reconnue à travers l'AOC/AOP Moules de Bouchot. L'ostréiculture, et la mytiliculture, avec la pêche à pied (coques palourdes crevettes), constituent les principales cultures marines de la Baie. Les tables à huîtres ou les pieux réguliers des bouchots, composent des motifs paysagers caractéristiques de la Baie maritime du Mont Saint Michel.

L'architecture soignée des bâtiments ostréicoles, les embarcations originales liées à ces activités, l'activité des ports de la Houle, Cherrueix, le Vivier-sur-Mer ou Granville contribuent pleinement à l'animation des rivages et

à la construction de l'identité paysagère de cette baie maritime.

Outre la conchyliculture, les activités de pêche à pied ou embarquée à partir des ports de Cancale et Granville participent également à animer les ports et les paysages de la Baie maritime.

Les structures en V des pêcheries, élaborées à partir d'un principe vieux de 3 000 ans, composent également des éléments identitaires et patrimoniaux forts des paysages de l'estran et évoquent, par leur matériau, le lien avec la partie « terrestre » de la Baie : le bois d'aulnes, saules ou bouleau pour les pêcheries bretonnes, la pierre des falaises rocheuses de Carolles pour les normandes.



Installations du Port du Vivier-sur-Mer



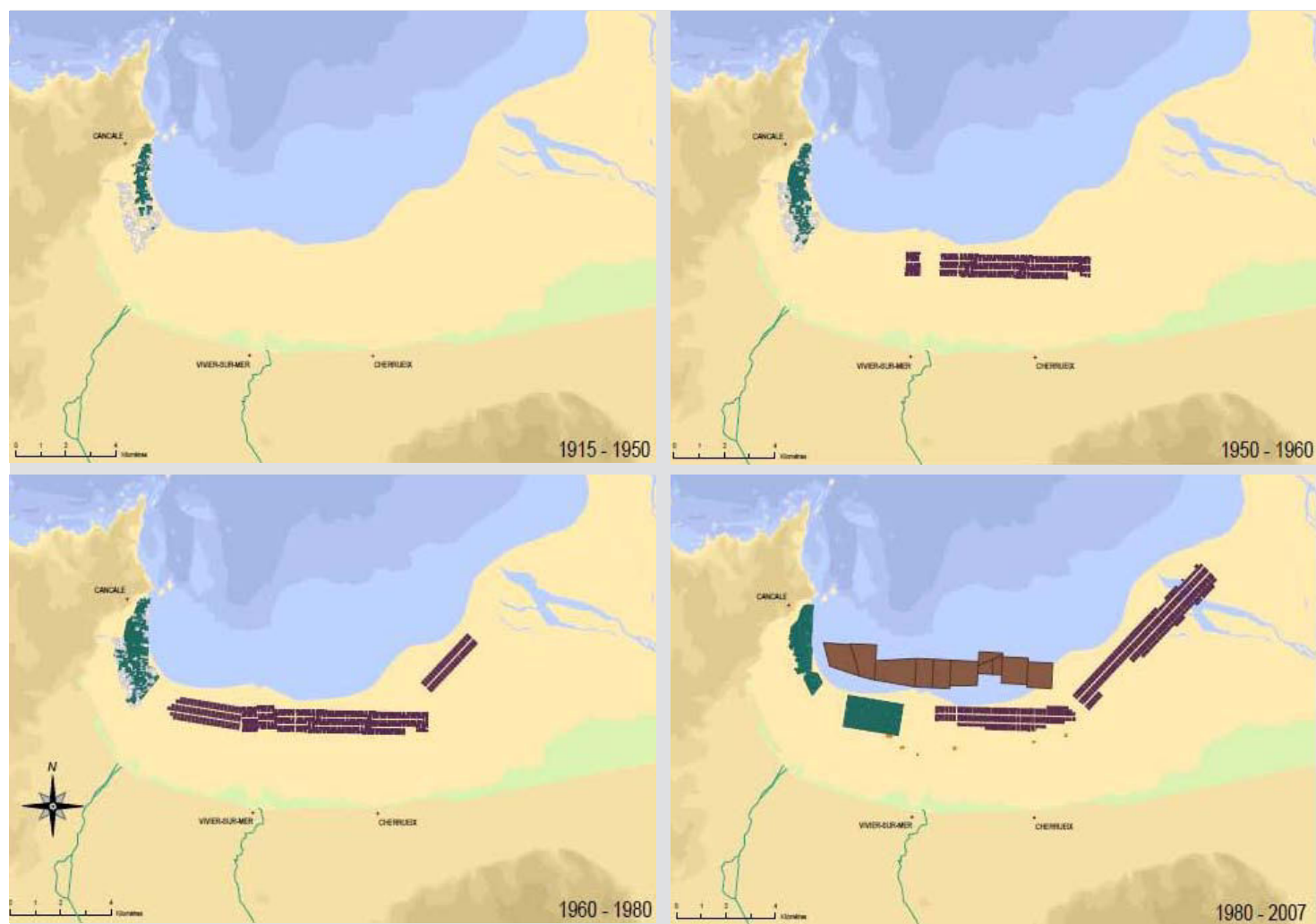
Bassins ostréicoles à Saint-Benoît-des-Ondes



Bouchots et engins mytilicoles participant à l'animation de l'estran

Les paysages de l'élevage et des cultures agricoles et marines

Emprises conchyliques et accès



Évolution des concessions conchyliques de 1915 à 2007 (d'après DDAM)

Une réflexion sur le réaménagement de l'ensemble du parc de la baie du Mont-Saint-Michel a conduit à envisager au sein du SCOT du Pays de Saint-Malo, la création de deux nouvelles zones d'activités conchyliques à terre (projet abandonné à ce jour) et le réaménagement du port du Vivier-sur-Mer - Cherrueix (densification des emprises).

«L'accès aux concessions se fait à travers plusieurs chemins principaux sur l'estran (huit accès principaux) pour un linéaire total d'environ 25 km. Ces chemins ne sont autorisés que pour la circulation des professionnels. Cela concerne des engins amphibies mytilicoles et des tracteurs ou voitures pour l'ostréiculture et/ou l'accès aux stocks de palourdes. Ces accès identifiés permettent aujourd'hui de concentrer les axes et flux de fréquentation des véhicules professionnels et minimiser le dérangement en baie notamment vis à vis de l'avifaune.»²

2 : D'après DOCOB Natura 2000

Des risques et des opportunités liés au changement climatique

L'agriculture est émettrice de gaz à effet de serre, par ses modes de production mécanisée et par l'élevage qui produit du méthane.

Mais une forte volonté politique peut à l'inverse faire de l'agriculteur un acteur central et clé de la transition énergétique et écologique.

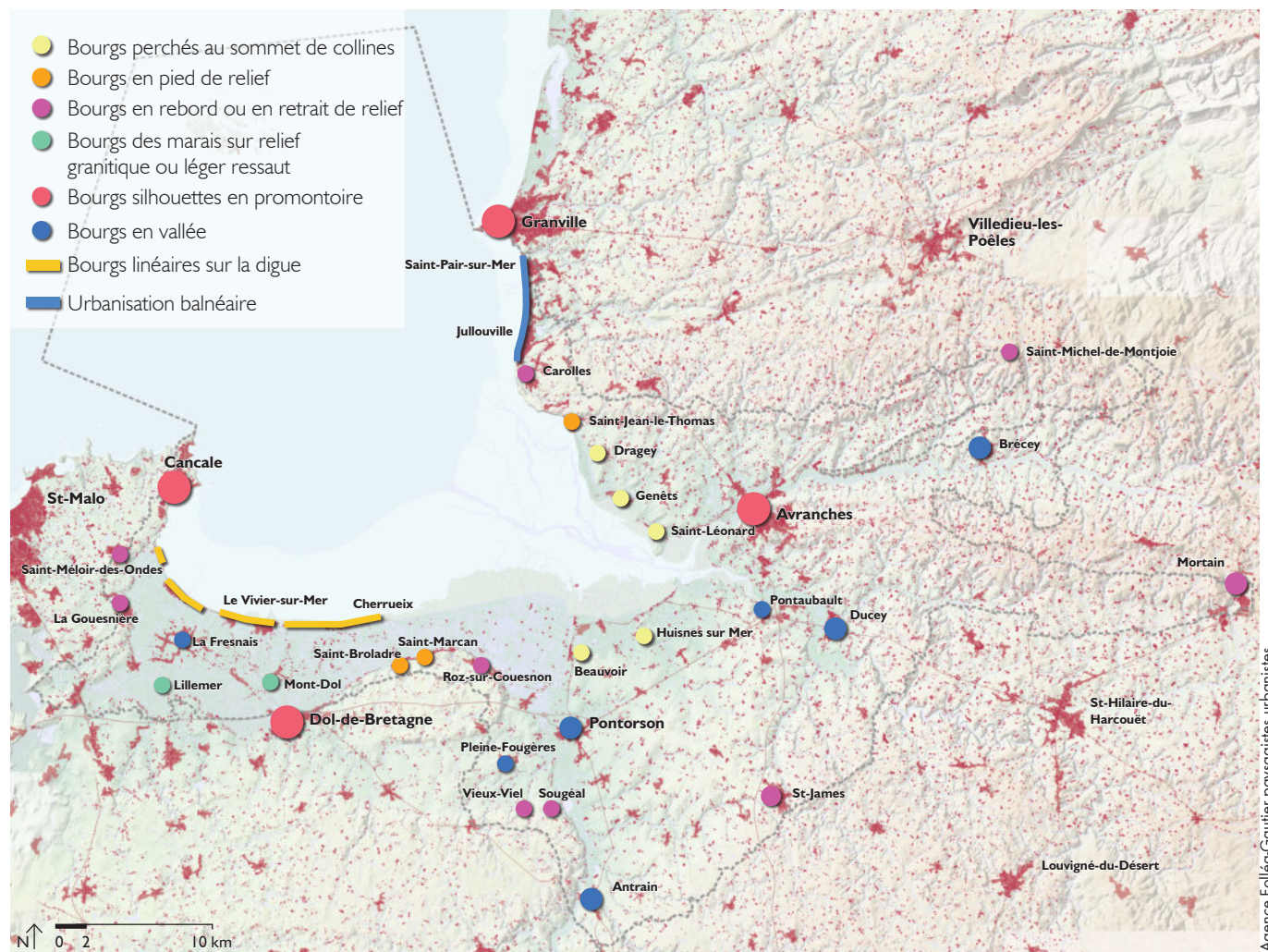
L'organisation de la filière bois et bois-bocage peut permettre de redonner une valeur au bois bûche et bois plaquette issu des forêts et haies du territoire de la baie, qui jouent par ailleurs leur rôle dans le stockage de carbone, en plus de leurs avantages en faveur de la biodiversité, de la protection des sols et de la ressource en eau. Bien positionnées, les chaufferies bois peuvent permettre le développement de réseaux de chaleur (pour chauffer des quartiers et des équipements publics) et la production

d'électricité par cogénération.

La production de lisier par l'élevage, mais aussi de déchets verts et organiques par les villes, villages et entreprises, peut permettre la production de biogaz pour le chauffage ou le transport (alimentation des bus notamment) et d'électricité par cogénération. Le digestat issu de la méthanisation peut retourner aux champs comme engrais de qualité (à minéralisation rapide).

Outre ces opportunités, l'agriculture comme les conchyliculteurs auront à adapter leurs pratiques en faveur d'une économie de la ressource en eau et d'une diversification pour limiter les risques, ce qui peut conduire à favoriser la qualité plutôt que la quantité de biens produits.

Les paysages et l'urbanisation



Principales typologies de sites bâtis dans la Baie

Les typologies de sites bâtis

L'implantation humaine est très ancienne sur le territoire. Son histoire est étroitement liée à la présence du Mont-Saint-Michel et à son sanctuaire, puis à partir du Xe siècle au rayonnement de son abbaye. La maîtrise progressive des milieux instables qui constituaient la Baie, notamment dans le secteur des marais, a également joué un rôle prépondérant pour l'installation humaine sur ce secteur.

Territoire majoritairement rural, la Baie du Mont Saint Michel s'organise selon trois zones d'influences : secteur de Saint-Malo /Cancale à l'ouest, secteur d'Avranches /Granville à l'est et sous l'influence plus lointaines de Rennes pour les communes situées au sud du territoire. L'urbanisation se caractérise par des bourgs principaux implantés précisément dans le relief et un nombre important de hameaux et fermes disséminés sur l'ensemble du territoire, faisant du territoire de la Baie, une véritable campagne habitée. Seuls les secteurs des marais, réputés instables et particulièrement fertiles, sont restés relativement peu urbanisés.

Différentes typologies de sites bâtis et de formes urbaines se rencontrent, implantés d'une façon très précise dans la topographie. Enrichis par un large éventail de déclinaisons, ils contribuent à différencier et varier les paysages du territoire de la Baie.

On distingue ainsi plusieurs grands types de sites bâtis dans le périmètre d'étude :

- **Les bourgs en rebord ou en retrait de relief, les bourgs silhouettes**

Les falaises littorales, les reliefs dessinant l'ancien trait de côte, le coteau du Clos Poulet, ou encore les escarpements d'Avranches et Carolles, ont constitué des situations stratégiques, notamment pour l'implantation des bourgs, qui profitent de vues lointaines sur la Baie et parfois sur le Mont. Les sites bâtis d'Avranches, Cancale, Mortain ou encore Granville, implantés sur des promontoires rocheux, jouissent de larges panoramas sur la Baie. Par réciprocité, leurs silhouettes, bien lisibles participent à la composition des horizons de la Baie. D'autres villes ou villages implantés juste en rebord ou juste en retrait des reliefs, profitent d'une vue dominante en balcon sur le territoire de la Baie. C'est le cas de Dol de Bretagne ou La Roz-sur-Coues-

non, sur le massif de Saint-Broladre, de Carolles en retrait de la falaise de Champeaux, ou encore de Saint-Méloir-des-Ondes, ou Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine, dans le secteur du Clos Poulet. A l'est, les rebords des escarpements d'Avranches et de Carolles ont aussi servi de support pour le développement de petits bourgs. Ces sites bâtis dans la pente, sont la plupart du temps dominés par leur église implantée en point haut et servant de repère dans le grand paysage. Ces bourgs compacts s'adaptent à la forte déclivité par un jeu fin de nivellement, murs et soutènements qui participe pleinement à la qualité de ce paysage bâti.

- **Les bourgs au pied des reliefs** profitant d'une falaise ou de petits vallons pour se protéger des vents dominants tout en évitant les fonds de vallée humides : c'est le cas de Saint-Broladre, ou Saint-Marcen développés dans de petits incisions du coteau boisé du massif de Saint-Broladre. Le port de la Houle à l'ouest s'est développé sur une étroite bande de terre entre la falaise et estran. A l'est, le bourg de Saint-Jean-le-Thomas s'inscrit au pied du relief de Champeaux et profite de la protection naturelle de cette falaise contre les vents dominants.



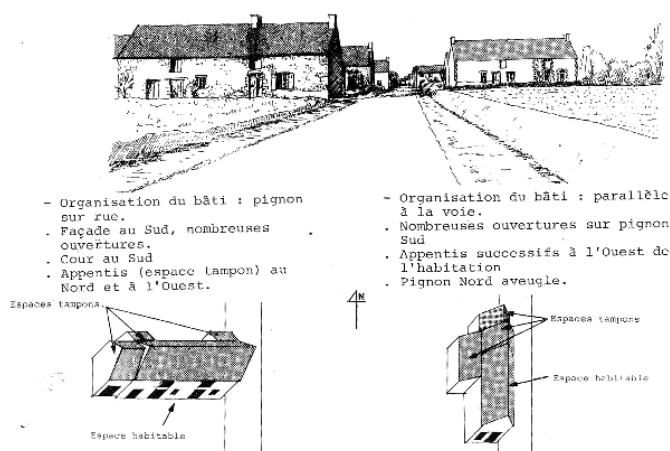
Site bâti de Saint-Père et son clocher repère dans le paysage du Clos Poulet

Les paysages et l'urbanisation

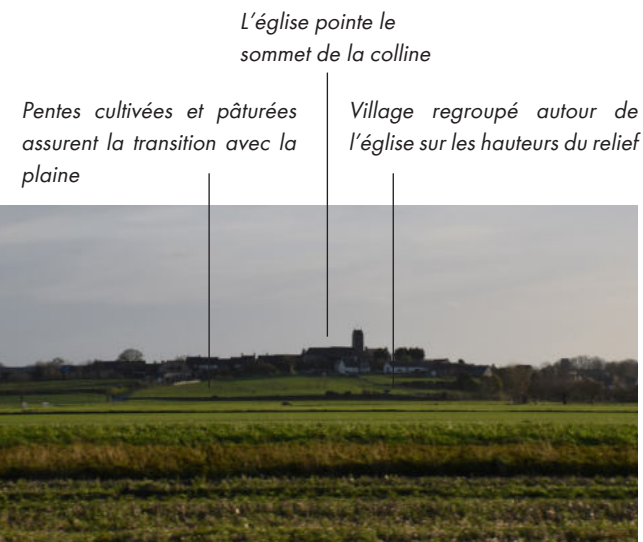
- **Les bourgs perchés au sommet des collines** : les bourgs coiffant les sommets des collines situées face au Mont (Beauvoir, Arvedon, Huisnes-sur-Mer, Courtils, Saint Quentin-sur-le Homme...) soulignent dans le grand paysage la présence de ces reliefs. Ces silhouettes bâties compactes accompagnées d'une végétation arborée et associées aux prairies occupant les piémonts des collines, offrent un paysage composé et soigné formant l'horizon proche du Mont-Saint-Michel. Depuis les cœurs des bourgs, des points de vues exceptionnels se dégagent sur le Mont et l'estran.
- **Les bourgs des campagnes bocagères** En s'éloignant du rivage, les sites bâtis de la campagne bocagère sont le plus souvent implantés en points haut, à proximité des nombreux rus qui vallonnent ces paysages. Ils sont régulièrement répartis sur le territoire tous les 3/4 km et s'organisent autour de leur église. Les principaux sites se sont développés à proximité des fleuves côtiers comme Antrain ou Pontorson sur les bords du Couesnon, Ducey sur les rives de la Sélune, Brécey aux abords de la Sée. Certains bourgs déve-

loppés sur des reliefs plus accentués, constituent des sites bâtis remarquables comme Saint-James édifié sur un éperon rocheux dominant l'incision profonde de la vallée du Beuvron.

- **Les bourgs des marais** se sont implantés à la faveur de petits points rocheux comme Lillemer, Mont Dol, Saint-Georges-de-Gréhaigne, ou de légers ressauts de reliefs comme à La Fresnais, les mettant à l'abri des inondations.



Extrait d'un livret sur l'architecture traditionnelle des marais à La Fresnais



Le bourg de Beauvoir inscrit finement dans le relief de sa colline



Le site bâti de Lillemer, une île dans les marais

- **Les sites bâtis du littoral**

- *La Digue habitée* : La digue de la Duchesse Anne bâtie sur un cordon coquillier dessine une ligne tendue entre marais et estran depuis Saint-Méloir-les-Ondes jusqu'à la Chapelle Sainte-Anne à l'est. Elle a été le support de l'urbanisation des bourgs de Saint-Benoit-des-Ondes, Hirel, le vivier sur Mer et Cherrueix. Ces bourgs forment aujourd'hui une urbanisation linéaire conditionnée par la linéarité de la digue le long de la RD155. Ce front bâti orienté vers l'estran, imbrique étroitement un tissu d'habitations mitoyennes, ports, et emprises d'activités ostréicoles. Il est rythmé par les silhouettes ponctuelles des clochers et des anciens moulins. «*Les maisons de pêcheurs mitoyennes, s'alignent le long des voies. Dans certains secteurs, comme à Cherrueix ou le Vivier-sur-Mer, les bourgs s'organisent sur une épaisseur plus importante autour de systèmes de cours protégées des vents dominants*».

- *L'urbanisation balnéaire* de la côté normande de Carolles à Granville : une urbanisation de villégiature s'est développée depuis la fin du XIXe siècle à proximité du rivage. Cette urbanisation de lotissement est quasiment continue sur cette séquence de la côte. La présence de nombreux pins au sein des jardins adoucit ces paysages construits et préserve l'atmosphère de bord de mer.

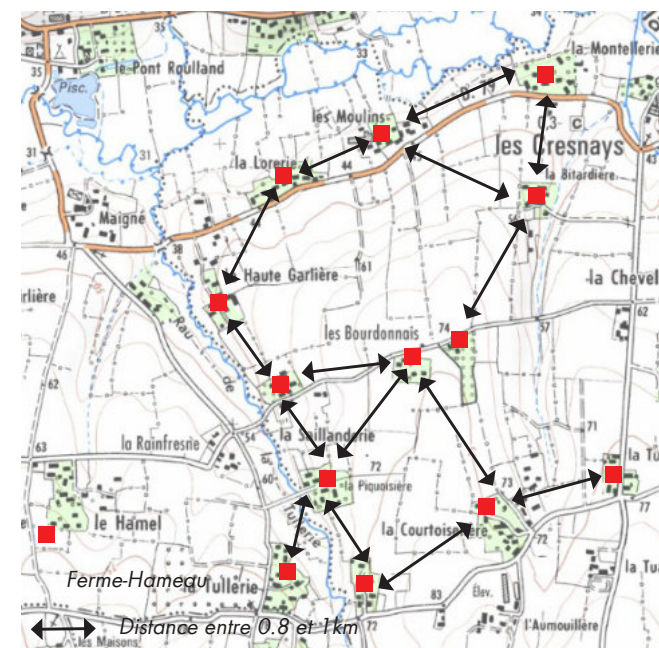


Digue habitée sur les rives de l'estran

Les paysages et l'urbanisation

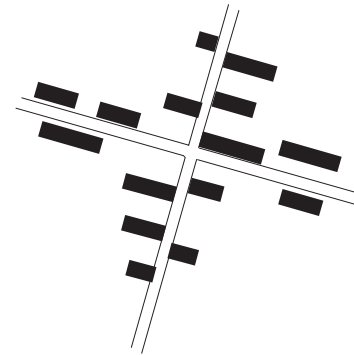
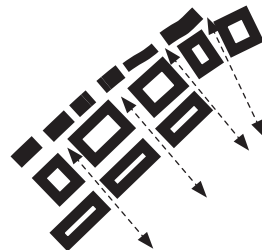
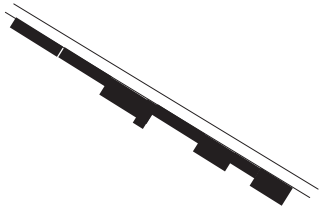
La plupart des villages sont structurés soit autour de l'église implantée en point haut, et faisant signal dans le grand paysage, soit organisés de façon linéaire le long d'une rue principale. Les formes urbaines sont souples, finement adaptées à la topographie, privilégiant l'orientation au sud pour le bâti et la protection face aux vents dominants. Les constructions vernaculaires sont inscrites avec précision dans le relief, suivant un parcellaire organisé selon les courbes de niveau. Il en résulte une architecture finement étagée dans la pente, et des systèmes de soutènement de qualité (murs en pierres, talus arborés,...). La présence d'une végétation arborée aux abords des villages, vergers ou bocages, compose des transitions de qualité entre bourg et campagne, et participe à inscrire de façon soignée ces sites bâtis dans le grand paysage, qui, pour beaucoup, se font discrets enveloppés dans leur écrin boisé.

Outre les bourgs principaux, la campagne est ponctuée de nombreux hameaux et fermes répartis régulièrement sur le territoire, dont les typologies varient selon les secteurs : hameau linéaire dans le Clos Poulet, fermes isolées entourées de plantations de peupliers dans les polders, hameaux fermes disséminés dans le bocage normand, ... Dans le secteur avranchin, le semis de fermes liées à l'activité d'élevage est particulièrement dense avec la présence d'une ferme hameau, tous les 800m environ. Ces constructions, finement inscrites dans le relief sont associées à un écrin végétal et souvent accompagnées de vergers.



Semis régulier de hameaux fermes dans le secteur de Brécéy

Les paysages et l'urbanisation



Habitat linéaire de la digue habitée
Saint-Benoît-des-Ondes

Structure en peigne
Port de la Houle

Longères parallèles ou perpendiculaires aux voies
La Fresnais

Tissu organisé autour de coeurs d'îlots



Exemples de morphologies urbaines présentes dans la Baie

Les paysages et l'urbanisation

Des centres de vie de qualité

La forme compacte des bourgs rassemblés autour de leur église, l'inscription fine dans la topographie et la qualité du patrimoine bâti composent des séquences urbaines de qualité. Certains d'entre eux par leur position en balcon, bénéficient de points de vues dégagés sur la baie et par-

fois sur le Mont depuis leur cœur de village. Des petits commerces parviennent à se maintenir en centres-bourgs, notamment grâce au tourisme. Ces activités participent à préserver des centres-bourgs vivants et à conforter la vie locale.

Trottoirs larges en
pierre naturelle

Chaussée en sens unique

Commerces
maintenus en RDC

Façades à pan de bois restaurées



La rue Dejampetel, un patrimoine réhabilité et une artère animée au cœur de Dol-de-Bretagne



Le patrimoine bâti, l'absence de trottoir remplacés par des bandes jardinées courant le long des façades en pierre, l'éroitesse des rues, participent à préserver le caractère rural des cœurs de villages. Saint-Georges-de-Gréhaigne (en haut), Genêts (en bas)

Les paysages et l'urbanisation

Des matériaux contribuant à une architecture de caractère

La géologie joue de façon prégnante sur l'architecture, à travers les matériaux mis en œuvre dans les constructions. L'architecture, par ses matériaux et par les couleurs et les formes qu'ils induisent, contribue ainsi de façon majeure à la richesse des paysages du territoire. L'ensemble du territoire de la Baie est issu d'une même évolution géologique, ce qui explique la récurrence du schiste et du granite dans les constructions, apportant une forme de continuité, d'harmonie et de caractère dans le

paysage bâti d'une extrémité à l'autre de la Baie. Si ces deux pierres dominent, avec un éventail de nuances aux tonalités froides ou chaudes qui apporte de la diversité dans l'architecture, d'autres matériaux peuvent être mis en œuvre de façon privilégiée dans d'autres secteurs, comme le grès dans le Mortainais par exemple. L'utilisation des ressources du territoire (pan de bois, terre crue) pour le bâti vernaculaire contribue aussi à l'identité et à la qualité de l'architecture traditionnelle.



Appareillage en pierre à joints secs et voûte (la Fontenelle)



Architecture en terre vers Roz-Landrieux



Les architectures de granit donnent un caractère unitaire au paysage de cette rue d'Avranches

Les paysages et l'urbanisation

Les carrières des îles Chausey

Au ras des flots, l'archipel des îles Chausey a servi de carrière pendant des siècles, notamment pour la construction du Mont Saint-Michel, lorsque les îlots devinrent propriété de l'abbaye au XI^e siècle. Son granite, gris ou beige selon son degré d'altération et le taux d'oxyde de fer libéré, était extrait des rochers du bord de mer, puis transporté par bateau vers Saint-Germain-sur-Ay, Genêts et Regnéville. Outre le Mont Saint-Michel, le granite de Chausey a aussi servi à la construction des remparts, églises et maisons de Granville, des quais de Saint-Malo, des manoirs du Cotentin et même des trottoirs de Paris et de Londres.

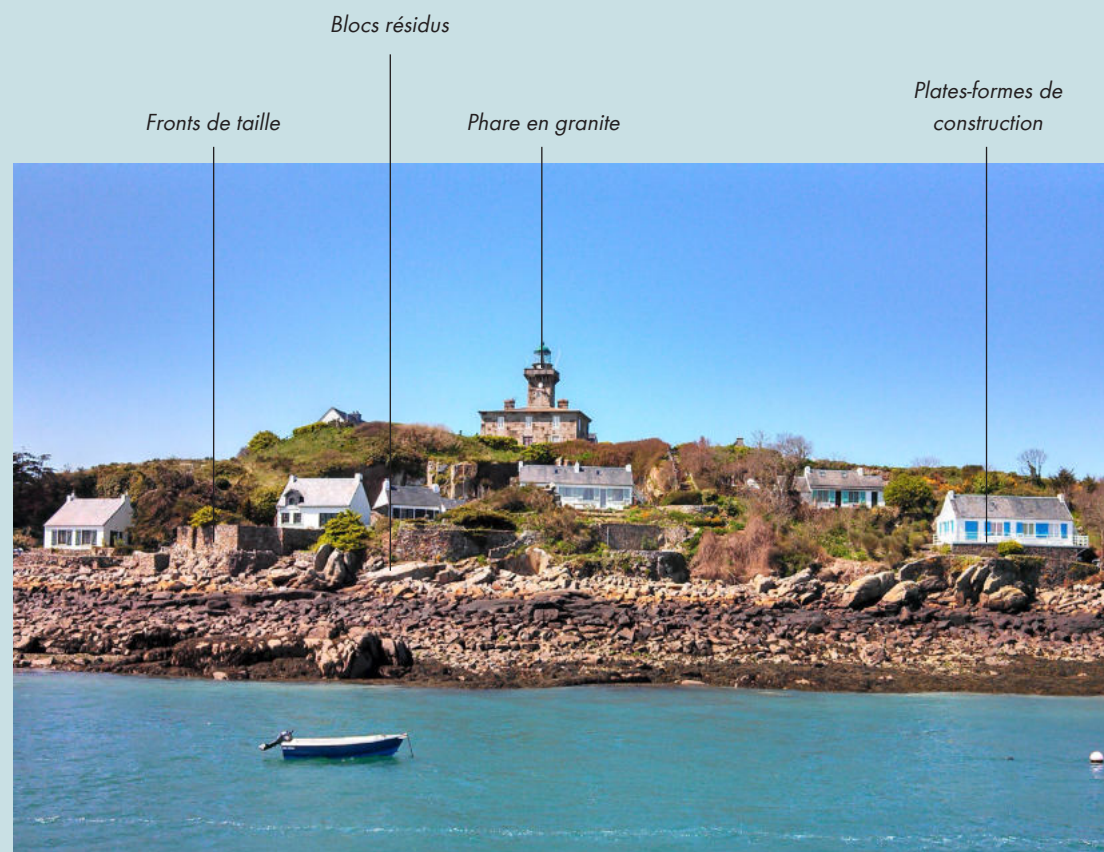
Les traces de cette exploitation, qui dura jusqu'en 1948, sont encore bien visibles malgré une recolonisation végétale spontanée.

De nombreuses petites carrières et excavations, exploitées de façon artisanale, étaient réparties sur tout le littoral rocheux de la Grande Ile.

On lit leur présence aux fronts de taille étrangement réguliers qui se dessinent sur les rochers proches de l'eau ; à leur pied, les blocs anguleux, non encore polis par la mer, sont les résidus d'abattage.

Sous le phare, à l'est, les carrières abandonnées ont fourni des plates-formes sur lesquelles des maisons ont été construites face à la mer et à l'abri des fronts de taille.

Enfin, de façon plus évidente, le granite a aussi bénéficié aux bâtiments de l'archipel, dont le fort de Chausey, édifié en 1847 sur le granite même qui a servi à sa construction.



Un riche patrimoine bâti

De nombreux châteaux, manoirs, belles demeures, sont présents sur le territoire de la Baie, et se dévoilent ponctuellement à la faveur d'une ouverture dans les bocages. Dans le secteur du Clos Poulet, les malouinières, souvent discrètes, sont signalées par leurs belles allées plantées.

De nombreux moulins sont implantés sur les hauteurs des reliefs à proximité du littoral. Certains d'entre eux ont été restaurés et ont fait l'objet d'une mise en valeur à travers un itinéraire touristique « la route des moulins ». Un important patrimoine bâti, au caractère religieux ou spirituel, évoque le rayonnement du Mont-Saint-Michel et participe à la singularité de ces paysages. Le territoire étudié comprend un grand nombre de monuments inscrits ou classés au titre des monuments historiques. Il s'agit d'un riche patrimoine, prédominé par les édifices religieux, témoignant de l'histoire du site et des pèlerinages. Le petit patrimoine, ou patrimoine de proximité, porte également la mémoire des lieux de cultes secondaires, directement implantés aux alentours des chemins de pèlerinages. Chapelles et clochers ponctuent le territoire, orientés vers le Mont ou vers le Tro Breiz, associés au réseau des chemins de pèlerinage. La concentration d'églises paroissiales et de

chapelles rurales dans certains hameaux, caractéristique du territoire, illustre le rayonnement du Mont Saint-Michel dans les terres, bien au-delà de la frange maritime et des axes principaux. Les croix de chemins aux lignes variées, pour la plupart en pierre, jalonnent également les itinéraires et les entrées des villages, rappelant l'influence permanente du Mont-Saint-Michel sur sa Baie.

L'ensemble des éléments bâtis liés à la dimension maritime (phares, ports, jetées, maisons de pêcheurs,...) ou militaire (cabanes Vauban, forts,...) de la Baie anime également les paysages des rivages, et enrichissent le patrimoine bâti de ce territoire.

Enfin, l'architecture balnéaire avec notamment la présence de quelques villégiatures remarquables sur le littoral (Saint-Jean-le-Thomas, Cancale,...) fait également partie du patrimoine bâti de la Baie et témoigne de l'essor de son attractivité touristique à partir du 19ème siècle.



Château de Lourdes, Saint-Méloir-des-Ôndes



Moulin, Saint-Benoit-des-Ôndes

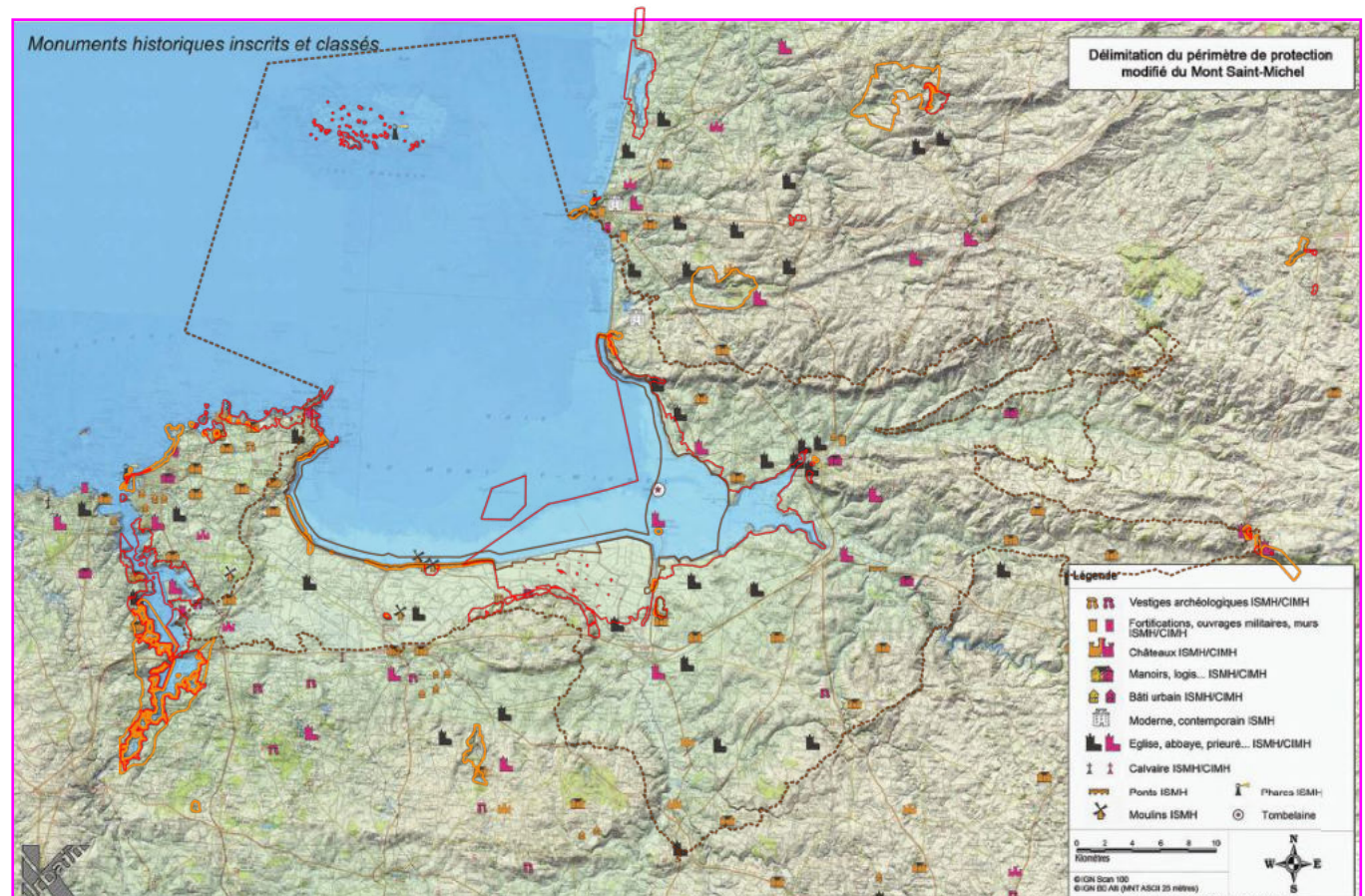
Les paysages et l'urbanisation



Télégraphe de Chappe



Château le Châtellier vers Trans-la-Forêt



Monuments historiques inscrits et classés



Illustration extraite de Étude des abords élargis du Mont-Saint-Michel en vue de la délimitation du périmètre de protection modifié, Volet A, Diagnostic des covisibilités, K. Urbain, M. Collin, E. Baizeau, Ministère de la Culture et de la Communication, 2014
Ajout des périmètres UNESCO et des sites en 2018, Agence Folléa-Gautier

N.B. Cette carte a été réalisée en amont de la validation du périmètre de la zone tampon UNESCO (2018).

Les croix de chemins

«Les croix de chemins témoignent avant tout de l'avancée du christianisme et de la présence de l'Église. C'est ce qui explique qu'un nombre important de menhirs ait été christianisé par l'adjonction d'une croix.

Les éléments implantés à la croisée des chemins, guident le voyageur quel que soient les conditions climatiques. En dépassant du niveau du sol en jalonnant chaque entrée de village, ils jouent le rôle de bornes et matérialisent les limites religieuses ou profanes. Certaines croix de chemins servaient aussi aux processions, les dévots traversaient le territoire en s'arrêtant à leur pied pour bénir les prés et les champs. Ces structures de bois ou de pierre se multiplient à partir de 1095, date à laquelle le droit d'asile est étendu aux croix de chemins qui ont alors le double rôle de guide et de protection.

Une brève comparaison des implantations de croix, par échantillonnages dans l'aire d'étude, permet de visualiser clairement l'impact de l'abbaye et de ses pèlerins sur la structuration de l'espace. Sur les chemins de pèlerinage, les croix se multiplient et ponctuent le territoire, en rappelant son attachement au Mont-Saint-Michel.»¹



Chemins patrimoniaux de pèlerinage et croix de chemins sur le territoire de la Baie

N.B. Cette carte a été réalisée en amont de la validation du périmètre de la zone tampon UNESCO (2018).

Illustration extraite de Étude des abords élargis du Mont-Saint-Michel en vue de la délimitation du périmètre de protection modifié, Volet B, Le territoire de l'aire de visibilité, K Urbain, M. Collin, E. Baizeau, Ministère de la Culture et de la Communication, 2014

¹ : Étude des abords élargis du Mont-Saint-Michel en vue de la délimitation du périmètre de protection modifié, Volet B

: le territoire de visibilité, Ministère de la Culture et de la Communication, juillet 2014

Les paysages et l'urbanisation

Le patrimoine méconnu des anciennes pêcheries

Ces structures sont utilisées pour la pêche amateur, mais ne sont pas très connues du grand public alors qu'elles font partie du patrimoine local. Aucune protection réglementaire spécifique n'existe aujourd'hui pour la protection du patrimoine des pêcheries. La plupart sont privées bien que situées sur le Domaine Public Maritime (les pêcheries sont privées si l'acte de propriété est antérieur à l'Edit de Moulin, soit février 1566). Les pêcheries et les moulins situés sur la digue avaient les mêmes noms : cela témoigne du lien terre/mer de la Baie : les femmes commercialisaient le poisson tandis que les hommes s'occupaient d'activer le moulin.

Les pêcheries bretonnes (on en compte 11) sont réalisées en pannes de bois, tandis que les normandes sont maçonnées en pierre. L'Opération Grand Site a permis de restaurer une pêcherie en bois entre 2005 et 2006 côté Bretagne (coût de la restauration environ 12 000 €). Elle peut désormais être visitée, mais faute d'entretien elle s'est déjà dégradée. En revanche, côté normand, il n'existe pas de visite organisée. Les participants soulignent qu'il serait intéressant de sauvegarder ce patrimoine et de développer plus d'information auprès des visiteurs.

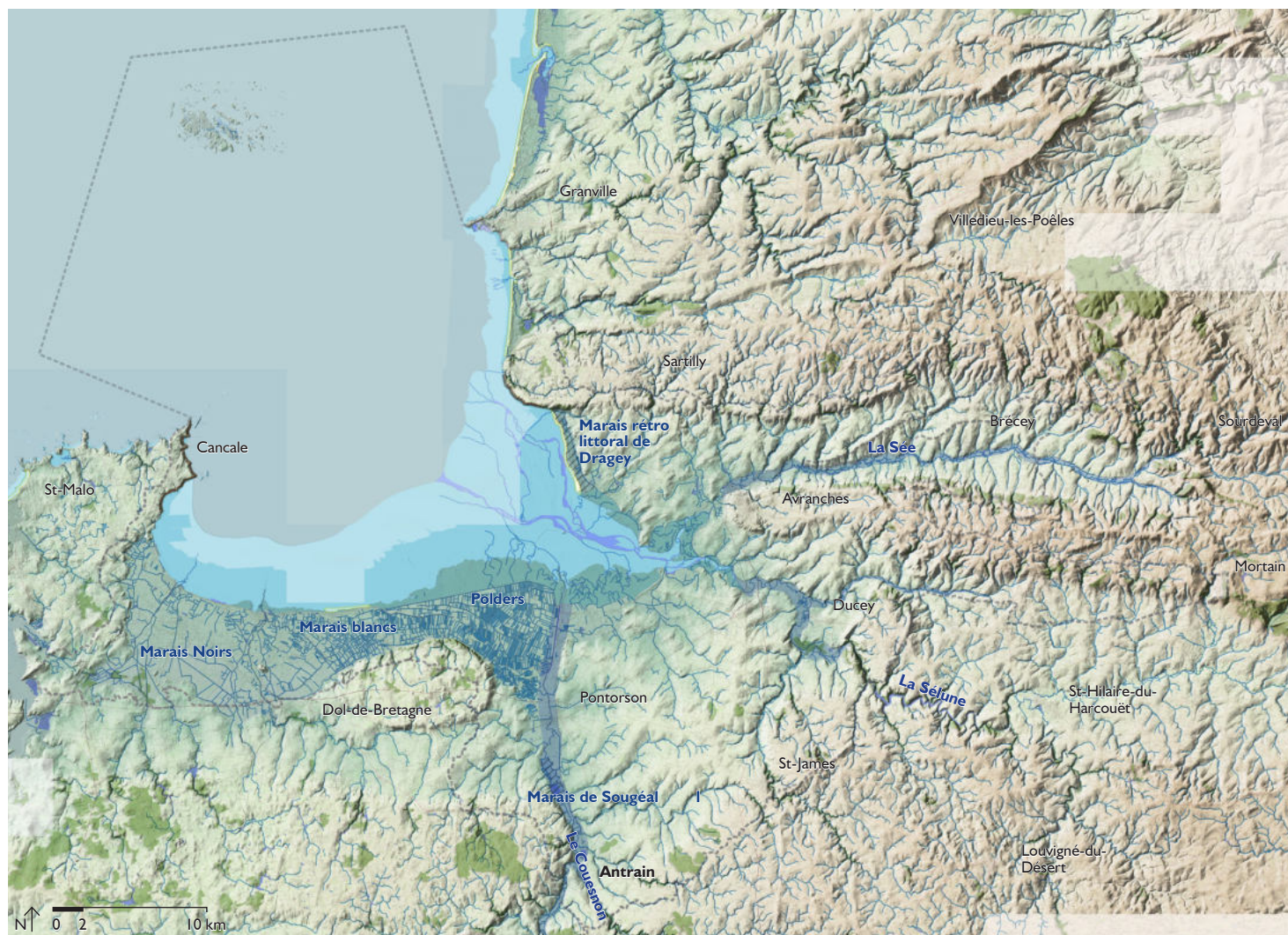


Des risques et des opportunités liés au changement climatique

Le changement climatique, lié aux émissions de gaz à effet de serre, invite à une transition énergétique et écologique qui est aussi urbaine et architecturale. L'atténuation du changement exige une baisse des émissions de CO₂ qui concerne largement le bâtiment, en améliorant son isolation. L'utilisation de matériaux bio-sourcés et de proximité peut favoriser l'émergence de filières locales favorable à une croissance verte.

Les bâtiments et leurs espaces extérieurs peuvent en outre devenir producteurs d'énergie renouvelable, avec des installations photovoltaïques en toitures ou en espaces extérieurs. Une forte politique publique pourrait combiner ce développement avec la requalification des bâtiments et zones d'activités existants, ou avec la création d'une architecture domestique contemporaine et de qualité.

Les paysages de nature



Des paysages de nature variés entre terre et mer

Le territoire de la Baie offre un vaste éventail d'espaces de nature, maritimes, littoraux, ou terrestres, abritant une biodiversité remarquable qui contribue à la valeur et à l'attractivité de ce territoire. Son caractère dynamique et évolutif s'observe au cours de la journée (rythme et importance des marées), des saisons (importants mouvements hydro-sédimentaires) et des cycles lunaires (divagation des chenaux des trois principaux fleuves côtiers). Il s'inscrit dans un contexte de dynamique globale de comblement lié à la prédominance du flot sur le jusant.

Parmi les principaux espaces de nature, on compte :

- Les milieux marins immergés en permanence, l'estran sablo-vaseux, les bancs coquilliers, les récifs d'hermes (récif de Champeaux - incluant celui de la Frégate - et récif de Ste-Anne), les platiers rocheux, les îles et îlots
- Les milieux littoraux diversifiés qui participent étroitement au fonctionnement global de la baie : La vaste étendue des marais sa-

Les paysages de nature



L'estran sablo-vaseux



Les milieux dunaires



Les landes à ajoncs et genêts des reliefs granitiques



Iles



Marais rétro littoral à Dragey

Les paysages de nature

lés (4100ha), cordons dunaires, falaises granitiques marais rétro-littoraux de Dragey abritant des espèces protégées

- Les landes à ajoncs et genêts développées sur les reliefs granitiques comme sur le Mont-Dol, la Pointe du Grouin, ou encore les rivages des îles Chausey par exemple, constituent des milieux singuliers qui contribuent à donner du caractère à ces paysages.
- Les trois vallées côtières, la Sée, la Sélune et le Couesnon. Ces rivières et leurs affluents façonnant le relief des petits coteaux ou de vallons intimes, composent un paysage de grande qualité. Les zones humides qui y sont associées et régulièrement inondées en hiver et leurs ripisylves constituent également d'importantes continuités d'espaces de nature reliant la Baie mari-



Prairie humide dans la vallée de la Sée

time à son hinterland, propices à l'accueil et au développement d'une grande diversité écologique. Ces trois cours d'eau, classés «à migrants», concentrent des enjeux dans les échanges écologiques entre l'amont et l'aval de la Baie. (voir chapitre «La géomorphologie»)

La présence importante de la nature au sein des espaces cultivés (bocage, bosquets, vallons boisés, prairies, zones humides,...) contribue à la qualité de la campagne montoise.

- Au sein des marais périphériques et polders, les prairies humides, roselières, lignes végétales des fossés et des alignements de saules, construisent une image de nature et offre des zones propices au maintien d'une biodiversité au sein des emprises cultivées
- Le vaste réseau bocager, caractéristique des paysages de la Baie se déploie et se décline à travers différents «motifs» paysagers : haies entourant les parcelles, bosquets, vergers, arbres isolés, ripisylves, alignements d'arbres le long des routes et chemins.... Par son grand linéaire arboré il constitue une trame verte importante au sein des espaces cultivés ou pâturés et participe ainsi à la richesse écologique du territoire.



Alignement de saules, en limite parcellaire dans les marais blancs



Roselière dans les marais noirs vers Lillemer

Des espaces de nature inter reliés et complémentaires

Par son fonctionnement, la baie et les espaces de nature qu'elle abrite ne peuvent être appréhendés de façon isolés : les séquences littorales ou maritimes sont intimement liées aux bassins versants, au travers du réseau hydrographique et de la qualité des eaux. Celles-ci ont en effet des conséquences sensibles sur la qualité des écosystèmes et des cultures marines situés en aval. Par ailleurs, une forme de complémentarité existe entre les parties «terrestre» et «maritime» de la Baie, les espaces de nature arrière-littoraux offrant des zones de refuges ou services écologiques complémentaires à ceux de la Baie littorale, notamment comme espaces relais pour les oiseaux et poissons migrants. Ces espaces de nature font de la Baie du Mont-Saint-Michel un site d'importance internationale pour les espèces migratrices, oiseaux ou espèces aquatiques, comme les saumons par exemple, et l'inscrivent ainsi au cœur d'un réseau de nature bien plus vaste, incluant en

particulier les petits fleuves côtiers et leurs affluents, ainsi que les zones humides terrestres, mais aussi l'ensemble des structures paysagères du bassin versant qui contribuent à la protection des sols et des eaux en plus de la faune et de la flore.

A une échelle plus vaste encore, la qualité de la baie et de son hinterland contribuent à celle du grand ensemble géographique que forme la mer Manche. Si la productivité primaire de la baie diminue, c'est l'ensemble de la biologie marine en Manche, y compris les ressources halieutiques, qui diminuent. Autrement dit, une baie à Mortain joue son rôle écologique jusqu'en Manche ...

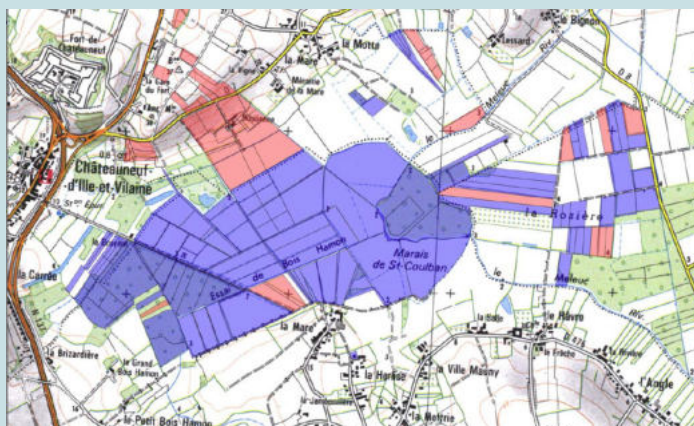
La valeur écologique et la préservation des espaces de nature du territoire du Mont, entendu dans les limites de la zone tampon UNESCO, ne peuvent donc être appréhendées sans envisager les fonctionnements et échanges à une échelle plus vaste. Pour tenir compte des mécanismes

écologiques à l'œuvre, l'entretien et la préservation des milieux comme des paysages doivent se rejoindre pour converger vers des pratiques de gestion et d'activités compatibles avec le maintien des équilibres : par exemple la fréquentation touristique et de loisirs canalisée pour limiter le dérangement d'animaux ou le surpiétinement des milieux ; le maintien d'un pastoralisme extensif sur les herbages comme pour l'entretien de marais ; une conchyliculture écologique pour le partage des ressources trophiques et la cohabitation avec les oiseaux malacophages ; ...

Les paysages de nature

Le marais de Châteauneuf

Situé dans l'arrière-pays de la baie du Mont Saint-Michel, il a été fragilisé par un drainage trop important. Depuis les années 1980 la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine et la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage s'emploient à réhabiliter cette zone humide dans l'objectif d'offrir aux oiseaux une zone de gagnage complémentaire et de contribuer ainsi à la restauration des fonctionnalités des zones humides de la baie du Mont-Saint-Michel. Aujourd'hui, plus de 300 hectares sont gérés par la Fédération des chasseurs d'Ille-et-Vilaine. Des conventions ont été passées avec 21 agriculteurs permettant l'entretien des prairies par fauche ou pâturage.



Source : FDC 35

Marais de Sougéal

«Propriété communale depuis le XVIII^e siècle, le marais de Sougéal (175ha) constitue un vaste ensemble prairial support d'une activité agropastorale traditionnelle remontant au moins à l'époque médiévale. Ce marais a toujours suscité l'intérêt des populations locales qui y trouvent, encore aujourd'hui, une herbe grasse et abondante pour nourrir leurs troupeaux et des paysages préservés pour se ressourcer. Le site est situé le long du Couesnon à une douzaine de kilomètres au sud du Mont-Saint-Michel. (...) Le marais est largement exploité par les oiseaux d'eau. Cette valeur ornithologique est étroitement liée à la proximité de la baie du Mont Saint-Michel dont la valeur pour l'accueil des oiseaux d'eau est reconnue internationalement. »

Le marais est également reconnu comme étant un site majeur pour la reproduction du brochet, surtout depuis la réalisation de certains aménagements ayant permis de restaurer son bon fonctionnement hydraulique. Le marais a été classé espace remarquable de Bretagne, Réserve régionale de Bretagne en 2006 et reconnu au sein du réseau natura 2000. L'entretien hydraulique est assuré par la communauté de communes et les milieux sont gérés par le pâturage et la chasse, activités historiques des

marais. Les marais sont ouverts au pacage des bovins et des oies (il ne reste aujourd'hui plus qu'un seul éleveur d'oies avec 150 bêtes) du 1^{er} mai au 15 novembre, selon le niveau des eaux. Le nombre d'animaux est limité à 355 pour éviter de dépasser les 1.2UGB/ha et rester sur un pâturage extensif. Avant, le pacage était réservé aux habitants, mais depuis 2017, les bêtes de Sougéal ne suffisent plus pour entretenir le marais. 7 La commune a fait appel à des éleveurs extérieurs BIO (entre 30 et 60 bêtes). Le déplacement des clôtures est assuré par les

employés communaux. Elles sont positionnées selon le niveau d'herbe, les hauteurs d'eau et pour favoriser la présence du campagnol aquatique. Différents projets sont développés par la Communauté de communes Pays de Dol pour l'accueil du public dans ce marais :

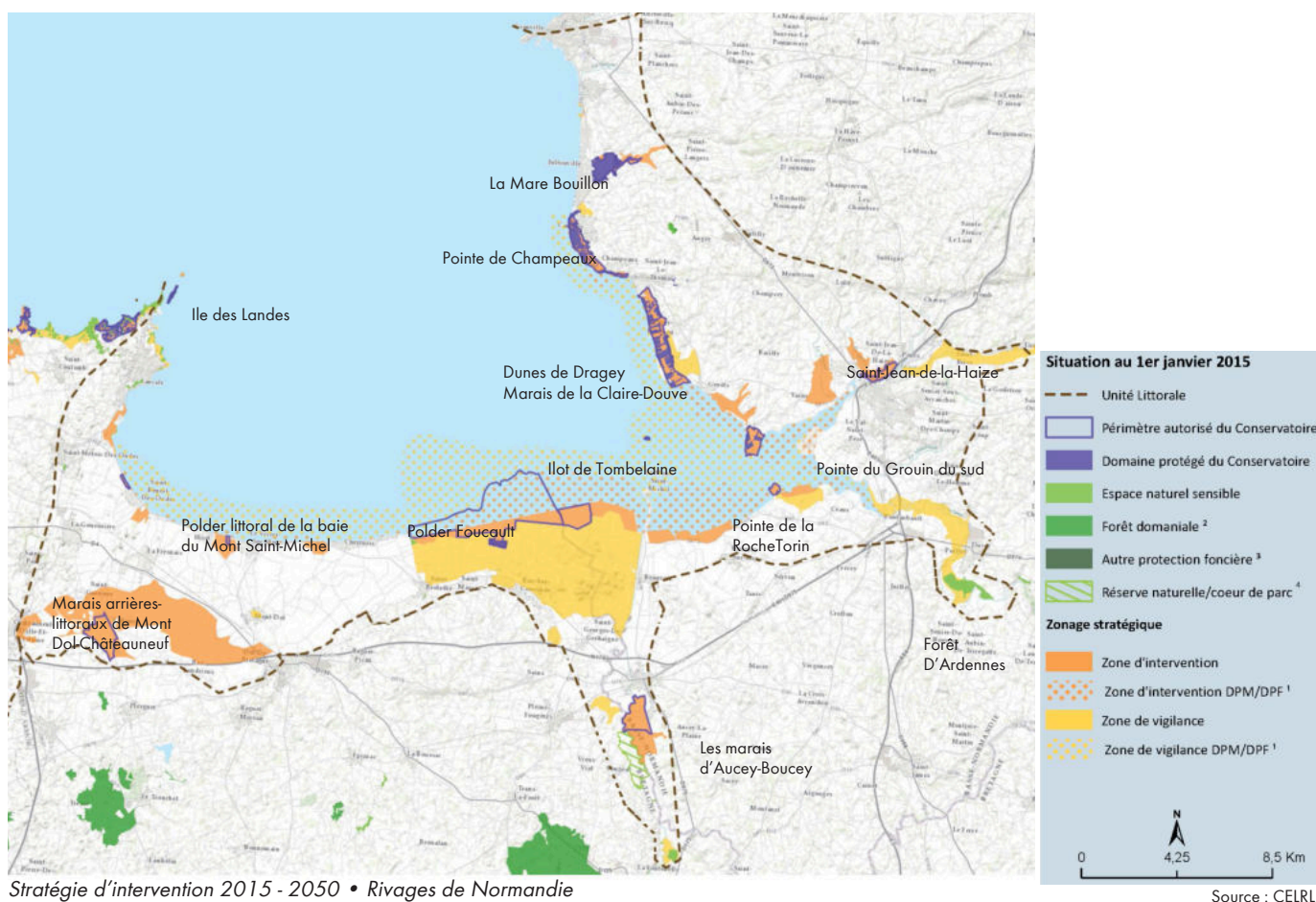
- La maison des marais en construction,
- Deux postes d'observation des oiseaux migrateurs ont été aménagés
- Une « Echappée-baie » par semaine sera prévue de février à novembre pour découvrir les marais.



Les paysages de nature

Des paysages de nature reconnus et protégés

Malgré l'ampleur des transformations auxquelles sont soumis les milieux, majoritairement liées aux activités humaines, la Baie reste néanmoins un lieu exceptionnel pour ses richesses naturelles, justifiant les différentes mesures de protection régionales, nationale ou internationale. Le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO porte en effet sur des critères culturels mais aussi naturels. Depuis 1994, le label Ramsar reconnaît la valeur de la zone humide que constitue l'ensemble de la Baie du Mont-Saint-Michel et l'importance de sa fonction d'accueil pour les oiseaux d'eau. Une large partie du territoire est identifiée au réseau Natura 2000 : 50 000 ha ont été désignés ZPS (Zone de Protection Spéciale visant à assurer la protection des oiseaux sauvages du territoire européen) et 40 000 ha sont reconnus comme ZSC (Zone Spéciale de Conservation). Un document d'objectif permet d'assurer la bonne gestion de ces milieux sensibles tout en maintenant des activités économiques viables sur les secteurs concernés.



Stratégie d'intervention 2015 - 2050 • Rivages de Normandie

N.B. Cette carte ne prend pas en compte l'ensemble de la zone tampon UNESCO.

Des risques et des opportunités liés au changement climatique

La baie du Mont Saint-Michel était inexistante lors de la dernière glaciation. Il y a 15 000 ans, le niveau marin était à -120 m du niveau actuel, la Manche n'existait pas, l'Angleterre et la France étaient reliées. La baie s'est formée avec le réchauffement il y a 9000 ans, par une remontée des eaux de 60 cm par siècle pendant deux mille ans, puis 33 cm, puis enfin 10 cm.

Le changement climatique enclenché par les activités humaines émettrices de gaz à effet de serre laisse envisager une accélération forte de la montée de la mer, de l'ordre de +1 m à l'horizon 2100.

D'après une étude du BRGM publiée en 2017 dans la revue *Continental Shelf Research*, le changement climatique pourrait avoir un effet contre-intuitif dans la baie du Mont Saint-Michel, avec une réduction de l'amplitude

des marées de 15% par rapport à l'augmentation du niveau marin. Ainsi une remontée de 1 m (vraisemblable à l'horizon 2100) générera une diminution d'amplitude de marée de 15 cm. Ceci est dû à des courants marins qui s'affaiblissent avec l'augmentation du niveau d'eau. Cela touchera donc le transport de sédiments et la topographie de la baie du Mont-Saint-Michel.

En outre, le changement climatique affectera les dispositions d'aménagement et de protection de la bande côtière, non seulement par la montée des eaux mais aussi par la recrudescence des phénomènes tempétueux.

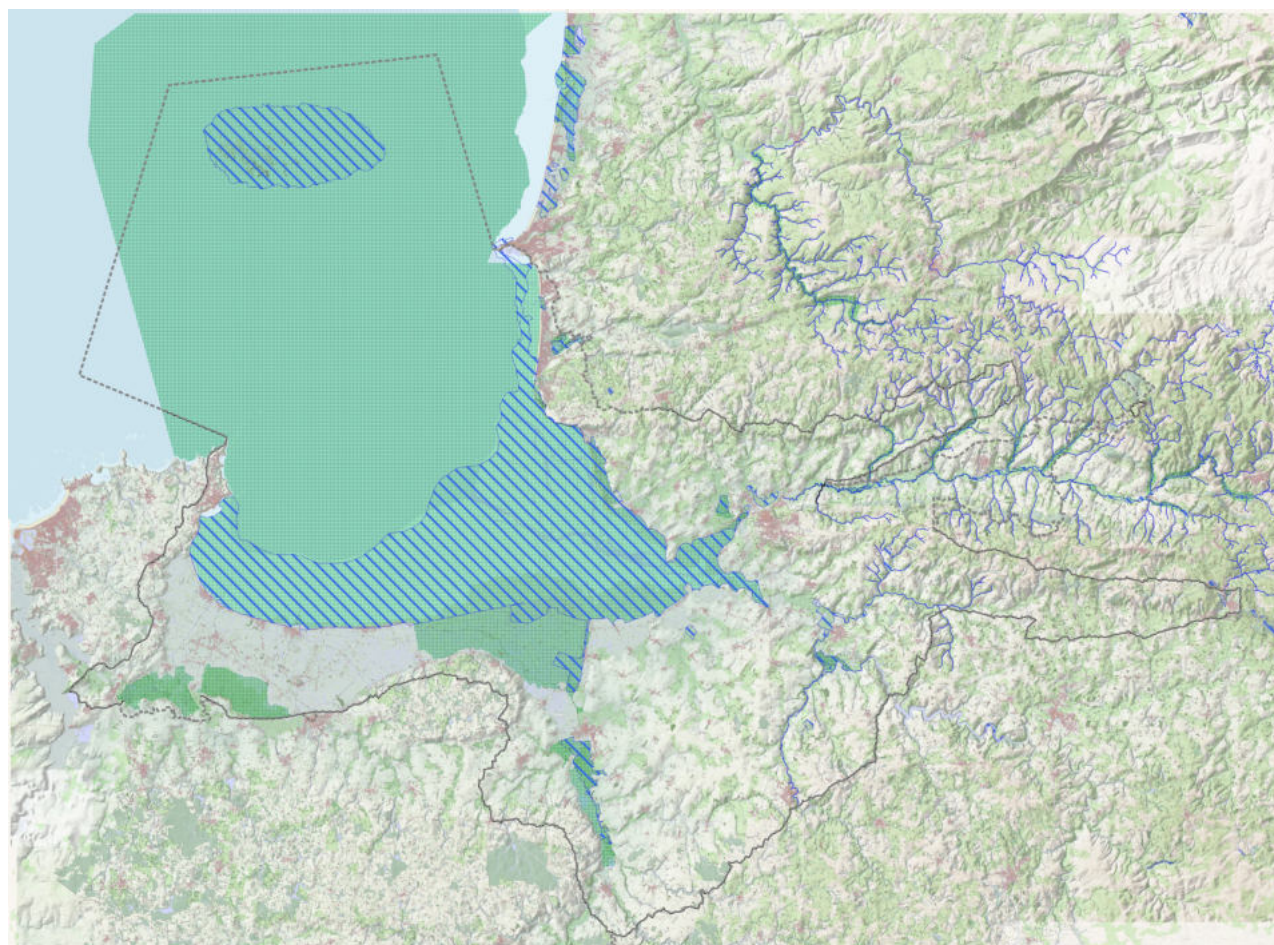
En avant des digues, les marais salés pourraient disparaître et les productions conchylicoles se repositionner, ou disparaître si les épisodes de sécheresse viennent à s'accroître, car la pousse d'huître nécessite de l'eau douce.

En arrière des digues, les inondations seront prolongées, notamment avec la remontée du niveau des nappes, affectant le bâti, les réseaux enterrés et l'agriculture.

Le plan de paysage doit ainsi s'inscrire dans ce contexte pour porter les choix différenciés d'adaptation aux risques, entre défense, adaptation et laisser faire.

Les paysages de nature

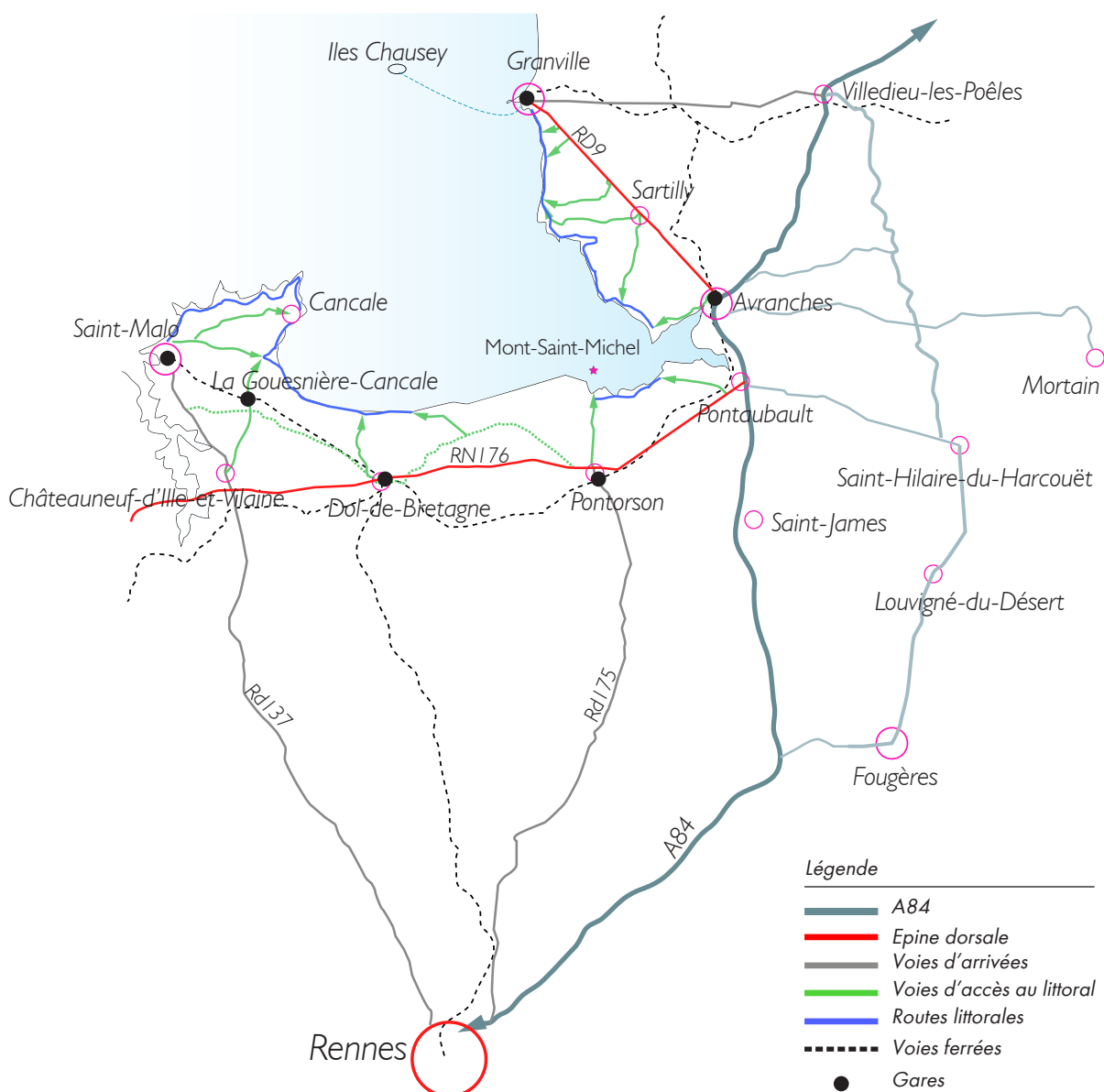
Par ailleurs, près de 18000 ha sont identifiés comme Sites classés ou inscrits depuis 1987 au titre de la loi de 1930. Le Conservatoire du Littoral est, quant à lui, attributaire de 210 ha de milieux naturels situés principalement entre les dunes et le marais arrière littoral de Saint-Jean-le-Thomas et les falaises de Champeaux et envisage d'acquérir 1800 ha supplémentaires. La gestion de ces emprises est assurée par le Conseil Départemental 35 côté Breton, et par le SyMEL (Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche) côté normand. Enfin, différents espaces naturels sont identifiés sur le territoire et gérés par des associations de protection de l'environnement, ou de chasse dont la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Sougéal reconnue également comme espace remarquable de Bretagne. Des équipes scientifiques assurent l'étude et le suivi régulier des milieux humides. C'est notamment le cas pour les marais de Sougéal, dont le comité scientifique est rattaché à l'Université Rennes II, ou de la Sélune, qui fait partie d'un suivi d'envergure européenne, dans le cadre du projet d'arasement des barrages hydroélectriques.



Zones inventoriées et emprises Natura 2000 sur le territoire de la Baie

Agence Folléa-Gautier paysagistes urbanistes

La desserte du territoire



Organisation de la desserte du territoire - Schéma

Un réseau dense d'infrastructures organise et hiérarchise la desserte et les déplacements dans la Baie.

- **L'A84** (bleu sombre sur la carte ci-contre) est le principal axe de desserte de la baie. Cette infrastructure reliant Rennes à Caen traverse le territoire selon un axe nord/sud, en passant par Saint-James, Pontaubault, Avranches, Villedieu-les-Poêles. Elle permet de rejoindre le Mont-Saint-Michel depuis Rennes ou Caen en un temps à peu près équivalent (entre 1h et 1h30). Elle manque aujourd'hui d'une aire de service consacrée au territoire de la Baie du Mont Saint-Michel, comme celle aménagée sur l'Autoroute A16 pour la Baie de Somme.
- **Une «épine dorsale»** (en rouge sur la carte)
Un axe routier relie ces différentes villes et assure une desserte de la Baie d'est en ouest depuis Saint-Malo jusqu'à Granville au nord-est. Il est constitué par les RD5, RN176, RN 175 et la RD975. Le paysage de cette épine dorsale est fragilisé par endroits par un développement économique d'activités mal contrôlé en termes de positionnement, d'architecture, d'abords et d'enseignes, qui nuit à l'image du territoire de la Baie en le banalisant. Outre la résorption de points noirs et l'harmonisation des règles, une protection de vues et de fenêtres sur le grand paysage du territoire de la baie est en jeu.
- **Les voies d'arrivées sur le territoire** (en gris sur la carte)
Elles relient les principaux bourgs : Saint-Malo (RD5) Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine (RD137), Dol-de Bretagne (RD155, RD795), Pontorson (RD975), Pontaubault (RD40, RD998, RD976), Avranches (RD7, RD975,

La desserte du territoire

RD911, RD5, RD47), Sartilly (RD35) et Granville (RD924, RD971). Elles peuvent être concernées par des problématiques d'entrées de ville.

- **Les voies d'accès au littoral et au Mont** (en vert sur la carte)

A partir de ce réseau structurant s'organisent des voies d'arrivées sur le littoral et le Mont. Elles correspondent aux voies suivantes, d'est en ouest :

- Les RD 355, RD155 et RD76 vers Cancale.
- Les RD155 et RD797 vers le Vivier-sur-Mer
- La RD975, axe d'arrivée vers le Mont-Saint-Michel
- La D43 vers les Courtils

- La RD 911 vers Genêts

- La RD 61 vers Carolles

- **Les routes littorales ou en balcon sur la mer et le Mont**

- la route de la digue RD155 entre Saint-Benoit-des-Ondes et Cherrueix

- la route de la côte RD275 entre le Mont-Saint-Michel et le Bas Courtils

- la route des Falaises RD911 entre Saint-Jean-le-Thomas et Carolles

Ces routes offrent souvent un paysage fragilisé par

l'urbanisation linéaire, qui affaiblit la vie des centralités, pose des problèmes de compatibilité entre usages locaux, usages touristiques et usages de transit et referme les ouvertures précieuses sur le grand paysage de la Baie.

- A l'ouest la RD76, qui souligne le rebord du relief du Clos Poulet, ouvre des vues originales sur la Baie avec les cultures légumières du Clos Poulet au premier plan. La route littorale RD 203 qui relie Saint-Malo à Cancale

- **Les réseau de petites «routes paysage»,** itinéraires de découverte des paysages.



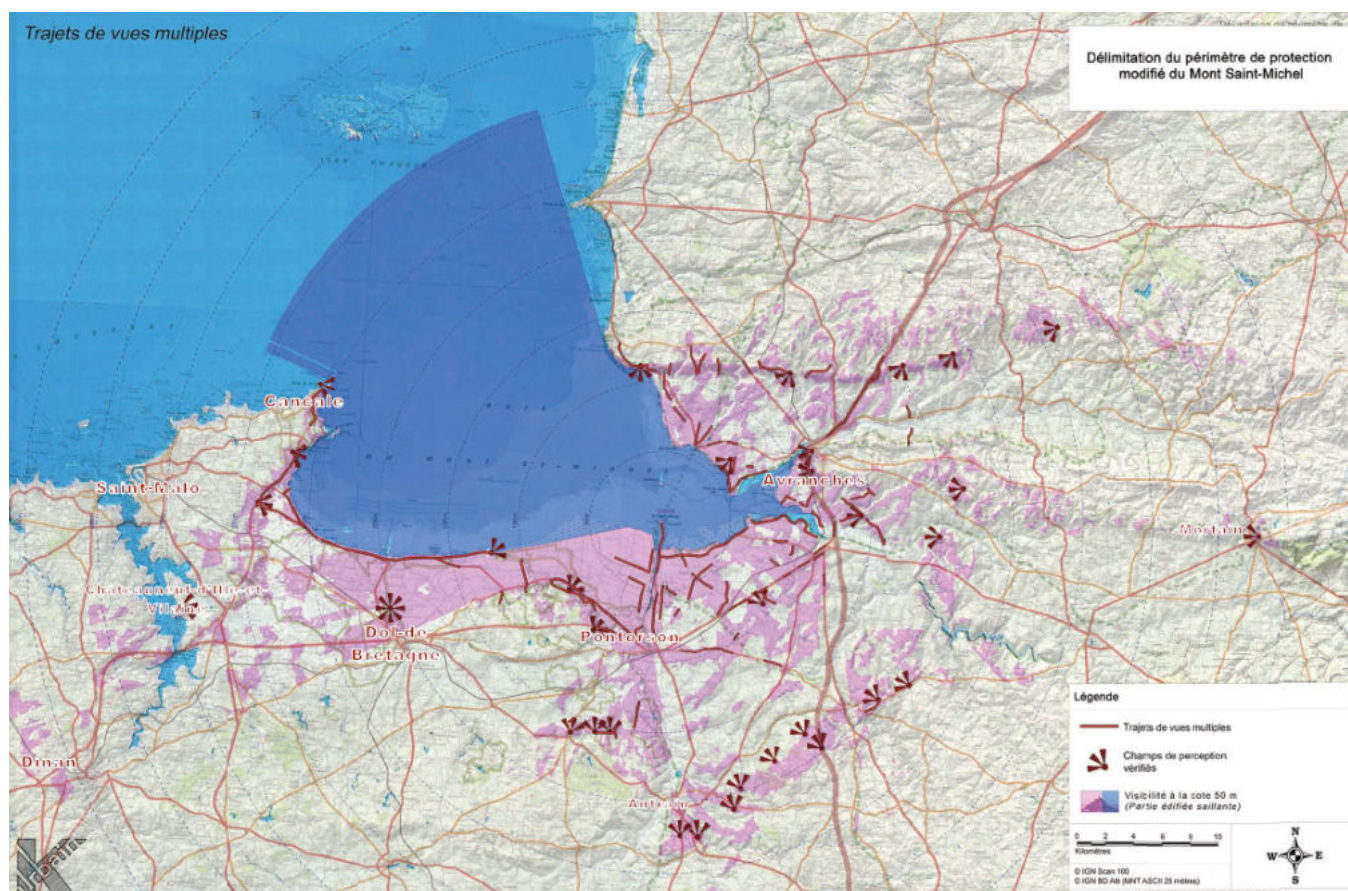
Petite route en creux cadrée par des talus arborés, à Huisnes-sur-Mer



Effet de basculement vers l'étendue de la baie depuis la RD91, à Trans-La-Forêt

A ce réseau structurant s'ajoute un maillage important de petites routes inscrites finement dans la topographie, offrant des points de vue remarquables sur les paysages de la baie, propices à la découverte et aux usages doux ou de loisirs sur le territoire

- **Le réseau ferré et les gares** (en pointillé noir sur le schéma) : La Baie est aussi assez bien desservie par le train avec un principal point d'accès à Dol-de-Bretagne grâce à la ligne TGV Paris/Dol/Saint-Malo. Trois lignes de train régionales ou Intercités (Caen/Rennes, Paris/Granville, et Rennes/Saint-Malo) desservent également le territoire d'étude à travers six gares : Granville, Avranches, Pontorson, Dol-de-Bretagne, La Fresnais et La Gouesnière-Cancalle. En revanche, malgré un réseau ferré présent sur le tour de la Baie, sa structure étant composée de différentes lignes, les déplacements internes à la Baie, ou le «cabotage» d'une extrémité à l'autre du territoire, ne sont pas facilités. Deux changements sont ainsi nécessaires pour relier Granville à La Gouesnière Cancalle, un à Folligny et un à Dol-de-Bretagne, le trajet durant entre 2h30 et 4h50.



Carte des trajets de vues multiples

N.B. Cette carte a été réalisée en amont de la validation du périmètre de la zone tampon UNESCO (2018).

Illustration extraite de Étude des abords élargis du Mont-Saint-Michel en vue de la délimitation du périmètre de protection modifié, Volet A, Diagnostic des covisibilités, K. Urbain, M. Collin, E. Baizeau, Ministère de la Culture et de la Communication, 2014

La desserte du territoire

Un nombre important de chemins, patrimoniaux, GR, PR forme un maillage dense d'itinéraires de découverte du territoire.

• Les chemins de pèlerinage

- Le réseau des « chemins Montois » ou « chemins de Paradis » : neufs chemins de pèlerinage retracent actuellement les itinéraires empruntés par les Miquelots depuis le Moyen-Age pour rejoindre le Mont-Saint-Michel au péril de la mer. Si la traversée de la Baie se faisait alors à partir de Genêts, du Grovin du sud, du Val Saint-Père à l'Est et de Courtils ou de Beauvoir au sud, elle est aujourd'hui principalement organisée à partir du Bec d'Andaine. Ces tracés sont reconnaissables par les nombreuses croix de chemins et les Montjoies qui jalonnent leurs tracés. Ces chemins sont entretenus par l'association Les chemins du Mont-Saint-Michel.

- Le tour de Breizh : ce pèlerinage en l'honneur des sept pères fondateurs de la Bretagne a été relancé au début des années 90 par l'association « les chemins du Tro Breizh ». Les chemins associés traversent une partie de la séquence Bretonne du territoire.

• Les itinéraires de promenade

Les GR : plusieurs itinéraires de Grande Randonnée sont présents sur le territoire : GR34, GR39, GR22, GR 223. Des GRP (Tour du pays Malouin en Bretagne et les Belvédères du Mont-Saint-Michel en Normandie) ainsi que de nombreux sentiers de découverte communaux ou intercommunaux complètent ce maillage.



«Circuit du granit» à Saint-Michel-de-Montjoie



Chemin de campagne vers Saint-Marcen



La randonnée équestre, une activité en plein essor

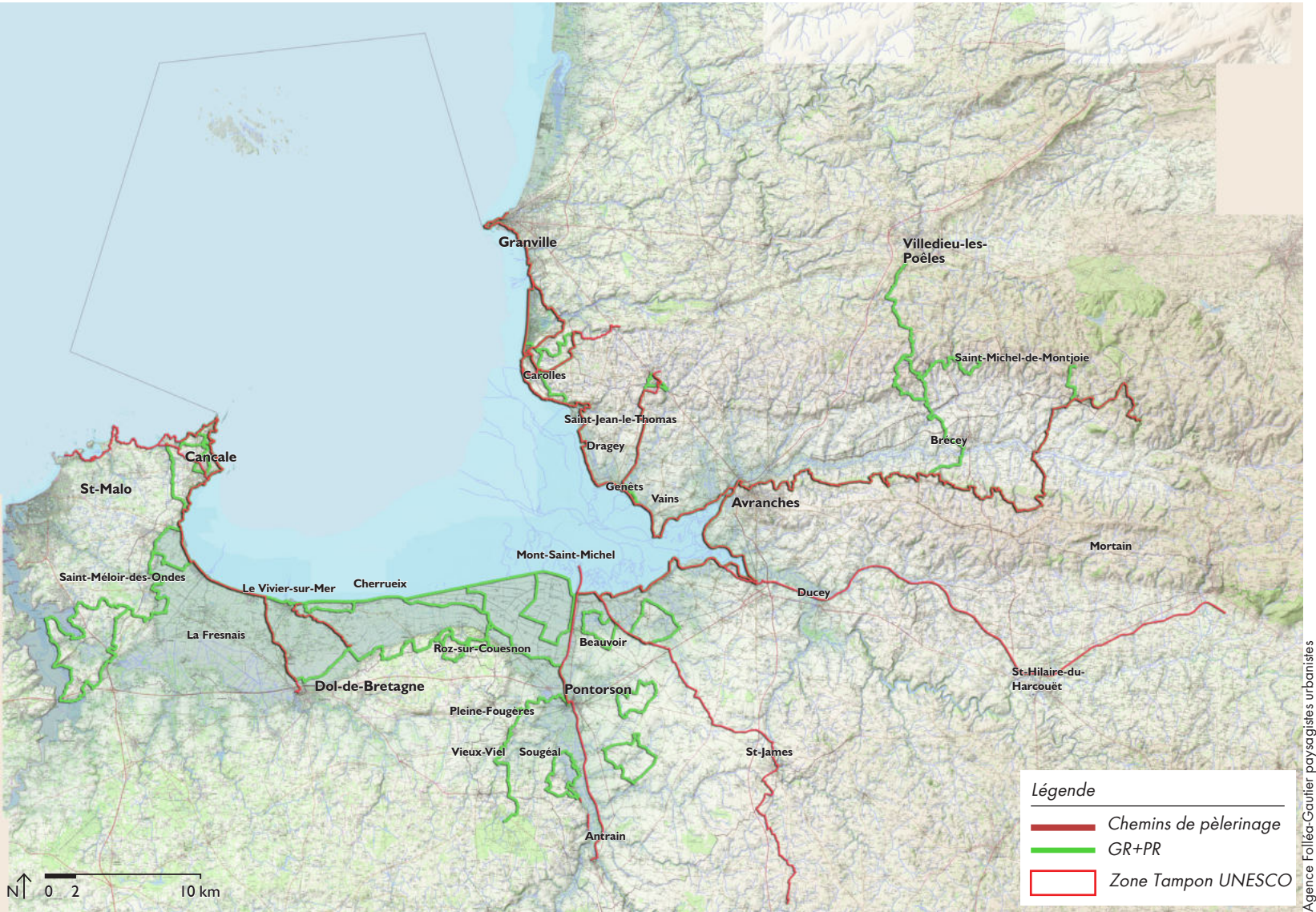


Promenade de la digue de la Duchesse Anne



Panneau de présentation du sentier de découverte du Marais de Sougéol

La desserte du territoire



Principaux itinéraires pédestres de découverte de la Baie

La desserte du territoire

• Les itinéraires vélos

Deux itinéraires côtiers existent : l'un de Saint-Malo à Saint-Georges-de-Gréhaigne, l'autre de Céaux à Granville. Un projet porté par les départements de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine prévoit de relier ces deux itinéraires au sein d'une Véloroute-Voie verte de la Baie du Mont-Saint-Michel, par la réalisation de la séquence manquante entre Saint-Georges-de-Gréhaigne et Céaux. Des travaux sont en cours sur la voie verte de Pontaubault à La Caserne.



Voie verte sur les rives de l'estran vers le Val-Saint-père



Séquence de la vélo route vers Lolif



Programme «Véloroute-Voie verte de la Baie du Mont-Saint-Michel de Saint-Malo à Granville
N.B. Cette carte ne prend pas en compte l'ensemble de la zone tampon UNESCO.

Source : AEPE-Gingko, 2015



Communication touristique sur les Itinéraires vélo de la partie bretonne de la Baie

N.B. Ce schéma ne prend pas en compte l'ensemble de la zone tampon UNESCO.

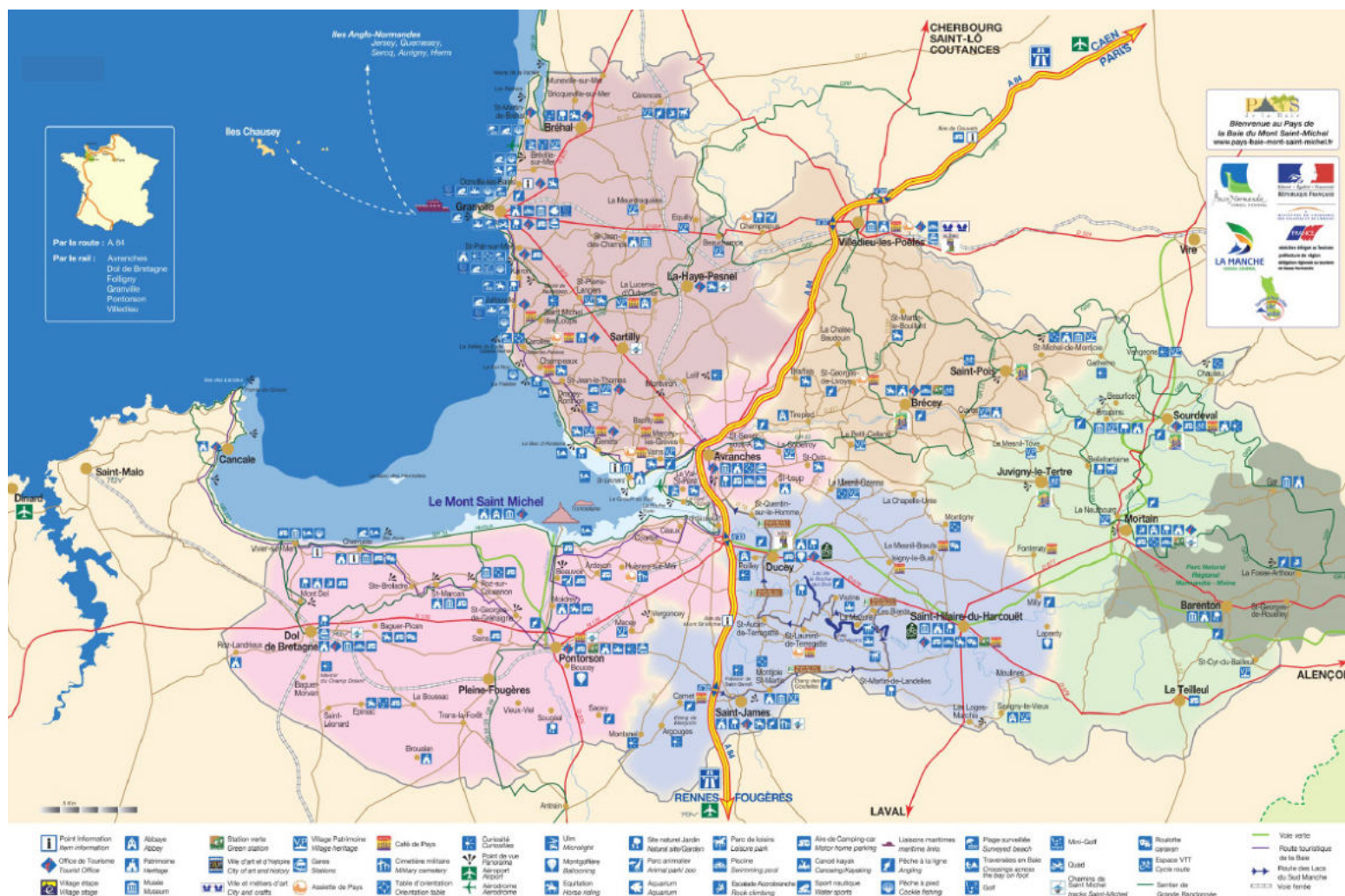
Des risques et des opportunités liés au changement climatique

Le transport et les déplacements sont fortement émetteurs de gaz à effet de serre.

La réduction des déplacements, ou les autres manières de se déplacer, doivent ainsi être intégrées au plan de paysage. Dans les villes, bourgs et villages, les espaces publics et l'organisation de la circulation et des stationnements peuvent favoriser les déplacements actifs à pied et à vélo. Entre les villes et villages, le développement des circulations douces sécurisées favorisera l'usage du vélo

au quotidien, dont l'intérêt est renforcé par les VAE (vélos à assistance électrique) en plein développement, qui augmentent les capacités d'usage (plus de kilomètres et plus de dénivelés). Le covoiturage, l'auto-partage peuvent aussi être organisés, en plus du renforcement de l'offre en transport en commun (transport à la demande, amélioration du réseau et de la desserte ferroviaire de la baie, liaisons bateau de Cancale à Granville, ...).

Un territoire attractif



La Baie du Mont-Saint-Michel - entre la Pointe du Grouin et Granville - constitue depuis longtemps une destination et un bassin d'accueil touristiques de tout premier plan, qui bénéficie de la notoriété mondiale du Mont-Saint-Michel. C'est aujourd'hui l'un des sites touristiques les plus visités de France et l'un des plus connus d'Europe.

L'inscription par l'UNESCO du Mont-Saint-Michel et de sa Baie au patrimoine mondial, après l'obtention du label Grand Site de France, ou encore le classement de la Baie parmi les plus belles du monde, consacrent la valeur patrimoniale et paysagère du site.

Rappel : les chiffres-clefs du tourisme

Les différentes études touristiques menées récemment à l'occasion de l'élaboration des différents SCoT et des contrats de destination touristique "le Mont-Saint-Michel et sa Baie" et "Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel" mettent en valeur le poids du tourisme sur le territoire d'étude et son environnement immédiat :

- Environ 96.000 lits touristiques dont 66% en hébergement non marchand (résidences secondaires) et 33% en hébergement marchand.
- 65% des lits touristiques marchands en hébergement de plein air et seulement 14% en hébergement hôtelier.

- 90% des lits touristiques concentrés sur le littoral.
- 71% des nuitées hôtelières par la clientèle française et 29% par la clientèle étrangère.
- Environ 2,3 millions de touristes fréquentant le Mont-Saint-Michel.
- 1,24 million de visiteurs payants à l'Abbaye du Mont-Saint-Michel.
- 472.286 véhicules enregistrés sur les parkings du Mont-Saint-Michel entre avril et septembre 2017 (dont 93% de voitures, 20.485 camping-cars et 8.666 autocars).

L'emploi lié au tourisme représente plus de 10% des emplois salariés sur le bassin d'emploi Granville-Avranches;



Un territoire attractif

Un monument qui concentre l'essentiel de la fréquentation

L'analyse des chiffres de fréquentation met clairement en évidence le décalage important existant entre le Mont-Saint-Michel et le reste des sites touristiques payants de la Baie.

Le tourisme dans la Baie du Mont-Saint-Michel demeure très largement principalement motivé par la découverte du monument : la Baie continue ainsi à être avant tout perçue comme l'écritoire (remarquable) du joyau, bien plus que comme une destination en soi.

Ainsi, les différentes études et démarches menées récemment ou en cours sur le périmètre de la Baie et ses abords¹ mettent en évidence la nécessité de passer d'une logique de "destination monument" à une logique de "destination Baie", et identifient notamment les actions prioritaires favorisant la diffusion des visiteurs au-delà des lieux consacrés, notamment vers le retro-littoral.

Elles soulignent également l'urgence de concevoir un véritable projet touristique ambitieux pour le Mont Saint-Michel et sa Baie et d'améliorer l'offre touristique globale pour la hisser au niveau des standards internationaux des sites touristiques d'excellence.

Sites	Commune	Fréquentation moyenne 2015/2017
Abbaye du Mont-Saint-Michel	Mont-Saint-Michel	1.240.000
Alligator Bay	Beauvoir	107.000
Scriptorium	Avranches	22.000
Ecomusée de la Baie	Vains	11.000
Cathédraloscope	Dol-de-Bretagne	10.300
Maison de la Baie	Le-Vivier-sur-Mer	8.500
Moulin de Moidray	Pontorson	5.600
Maison des polders	Roz-sur-Couesnon	5.000
Télégraphe de Chappe	Saint-Marcen	1.600
Mont-Saint-Michel	Mont-Saint-Michel	2.300.000
Pointe du Groin	Cancale	600.000 (estimation)

¹ : Contrat cadre de destination «Le Mont-Saint-Michel et sa Baie», stratégie intégrée de développement touristique «Le Mont-Saint-Michel et sa Baie, Destination touristique de Bretagne «Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel»

Les clientèles-cible

Les clientèles touristiques fréquentant la Baie du Mont-Saint-Michel sont de plusieurs nature :

- Les clientèles excursionnistes (individuelles ou en groupes), venues principalement pour visiter le Mont et ne générant pas forcément de nuitées sur le territoire ;
- Les clientèles de séjour, en vacances sur le territoire ou à proximité (Saint-Malo et Côte d'Emeraude, Granville et Cotentin...) ;
- Les clientèles de proximité en provenance des bassins résidentiels voisins (Rennes, Caen...) ;
- Les clientèles itinérantes effectuant une halte sur le chemin de leurs vacances ou de leur circuit de découverte.

La clientèle française est majoritaire, mais la clientèle étrangère représente entre 30% à 40% de la clientèle globale (en moyenne 30% des nuitées hôtelières), ce qui est un taux remarquable au niveau national.

Le contrat de destination affiche un double objectif :

- Séduire davantage les clientèles nationales et européennes grâce au développement de nouvelles offres plus qualitatives ;

- Conquérir des clientèles internationales encore peu développées sur la Baie (Chine, Corée, Inde, Brésil...) ;

Cette ambition suppose cependant le développement significatif d'une offre d'hébergement adaptée au standing international recherché par ces clientèles (4 étoiles à minima).

Il convient néanmoins de ne pas négliger les clientèles captives, pour lesquelles il s'agit avant tout d'allonger la durée de séjour, aujourd'hui très faible, par une invitation à une découverte plus en profondeur de la diversité des ressources de la Baie.

Les flux touristiques

La RN176 et l'A84 acheminent et concentrent l'essentiel des flux touristiques routiers vers le Mont et la Baie, relayés en fin de parcours par les D776 et D275 desservant les sites de la caserne et des parkings du Mont. Ces axes sont régulièrement saturés en période de forte fréquentation touristique. Il en est de même sur la RD 76 menant à Cancale.

La RN 176 et l'A84 constituent par ailleurs des coupures importantes dans l'espace rendant notamment relativement difficile le renvoi des visiteurs au sud de la RN176 (en particulier entre Dol-de-Bretagne et Pontorson), depuis le littoral.

Par ailleurs, le maillage et le raccordement entre le réseau des bus communautaires et les dessertes ferroviaires est à ce jour insuffisant.

Un territoire attractif

La qualité d'accueil et l'hébergement

La qualité paysagère des activités touristiques, des enseignes, de l'accueil et des hébergements est un enjeu important. Des efforts peuvent porter sur l'architecture, pour éviter sa standardisation-banalisation au nom du confort et de la fonctionnalité, mais aussi les espaces extérieurs, pour offrir une ambiance de caractère et une expérience différente. La place de la voiture peut notamment être réduite à de la dépose bagage, avec un stationnement et des circulations plus éloignées ou plus discrètes, au profit d'espaces de vie extérieure plus agréables et plus conformes à des séjours de loisirs et de vacances.

Le développement des modes doux pour la découverte du site, à partir des lieux d'hébergement, apparaît également comme un enjeu majeur.

*« Les investisseurs veulent s'éloigner de la route » ; « Les clients apprécient de ne plus avoir à reprendre leur voiture ».
« Il faut relier les campings et les lieux d'hébergement avec les circulations douces, c'est essentiel ».*



Les gîtes de l'Anse de Moidrey illustrent bien les enjeux d'accueil et d'hébergement pour le territoire du Mont-Saint-Michel. Le projet, lancé par la collectivité (SIVOM) dans les années 1970, a depuis été repris par un privé. Les gîtes sont loués pour deux nuitées minimum afin d'inciter les visiteurs à rayonner sur le territoire (la majorité d'entre-eux ciblant leur visite sur le Mont-Saint-Michel et Saint-Malo). « L'objectif est de donner envie de voir et de revoir ». En moyenne, les clients restent 4 nuits. Le site profite d'une belle vue sur le Mont-Saint-Michel et de la présence de la Voie Verte et du GR. Ces axes longent la propriété et permettent de rejoindre facilement le Mont à pied, à vélo ou à cheval (partenariat avec le centre équestre attendant). Mais les espaces extérieurs peuvent largement gagner en qualité en revoyant la place de la voiture au bénéfice d'espaces extérieurs plus intimes et plus agréables.

Un territoire attractif en termes d'emploi

Si le territoire de la Baie du Mont Saint Michel est attractif sur le plan touristique, il l'est également sur le plan de l'emploi, grâce à un tissu industriel qui a su maintenir ses effectifs de production et une économie résidentielle portée par la dynamique démographique locale.

C'est surtout la zone littorale qui est la plus attractive et qui concentre l'essentiel des emplois : environ 20.000 emplois (salariés et non salariés) sur la zone d'emploi de Granville, 36.000 sur le bassin d'emploi d'Avranches et 10.000 sur le Pays de Dol (pour plus de 2000 entreprises).

Le territoire bénéficie notamment de la présence d'un important tissu de PME dont plusieurs internationalement reconnues.

Le bassin d'emploi d'Avranches est par ailleurs celui qui connaît le taux de chômage le plus bas en Normandie.

Le territoire accueille notamment de nombreuses entreprises du secteur de agro-alimentaire.

Le port de Granville est le premier port coquillier français avec 600 emplois directs et 350 emplois indirects et induits.

Plus de 120 entreprises ont une activité liée aux cultures

marines sur le secteur de Cancale-Baie du Mont-Saint-Michel qui génèrent près de 1000 emplois.

Pour les entreprises appelées à s'implanter sur le territoire - mais aussi pour celles déjà présentes - la qualité des paysages de la Baie du Mont-Saint-Michel contribue assurément à l'attractivité globale du territoire.

Il reste à garantir dans la durée la symétrie : à savoir comment l'installation et le développement des entreprises contribuent à leur tour à la qualité des paysages : limitation plus stricte ou arrêt des implantations commerciales hors des centres bourgs, qui fragilisent l'attractivité des cœurs historiques ; requalification ou valorisation paysagère des quartiers d'activités existants, en recherchant :

- la qualité de l'inscription dans le paysage environnant, le plus souvent agricole ;
- la qualité de l'architecture ;
- la qualité des espaces extérieurs d'accès, de circulations, de stationnements, de manœuvre et de stockage, de clôtures, d'enseignes ;
- la réduction et la maîtrise des enseignes et publicités dans un registre sobre et coordonné ;
- la contribution à la transition écologique et énergétique.



Port de Granville



Cas d'architecture et d'abords d'activité à revaloriser



Autre cas d'architecture et d'abords d'activité à revaloriser



Problème d'implantation d'activité en crête et en remblais, excessivement visible depuis la route



Des surfaces commerciales à maîtriser pour éviter la dévitalisation des centres-bourgs



Des enseignes à re-penser dans un cadre maîtrisé



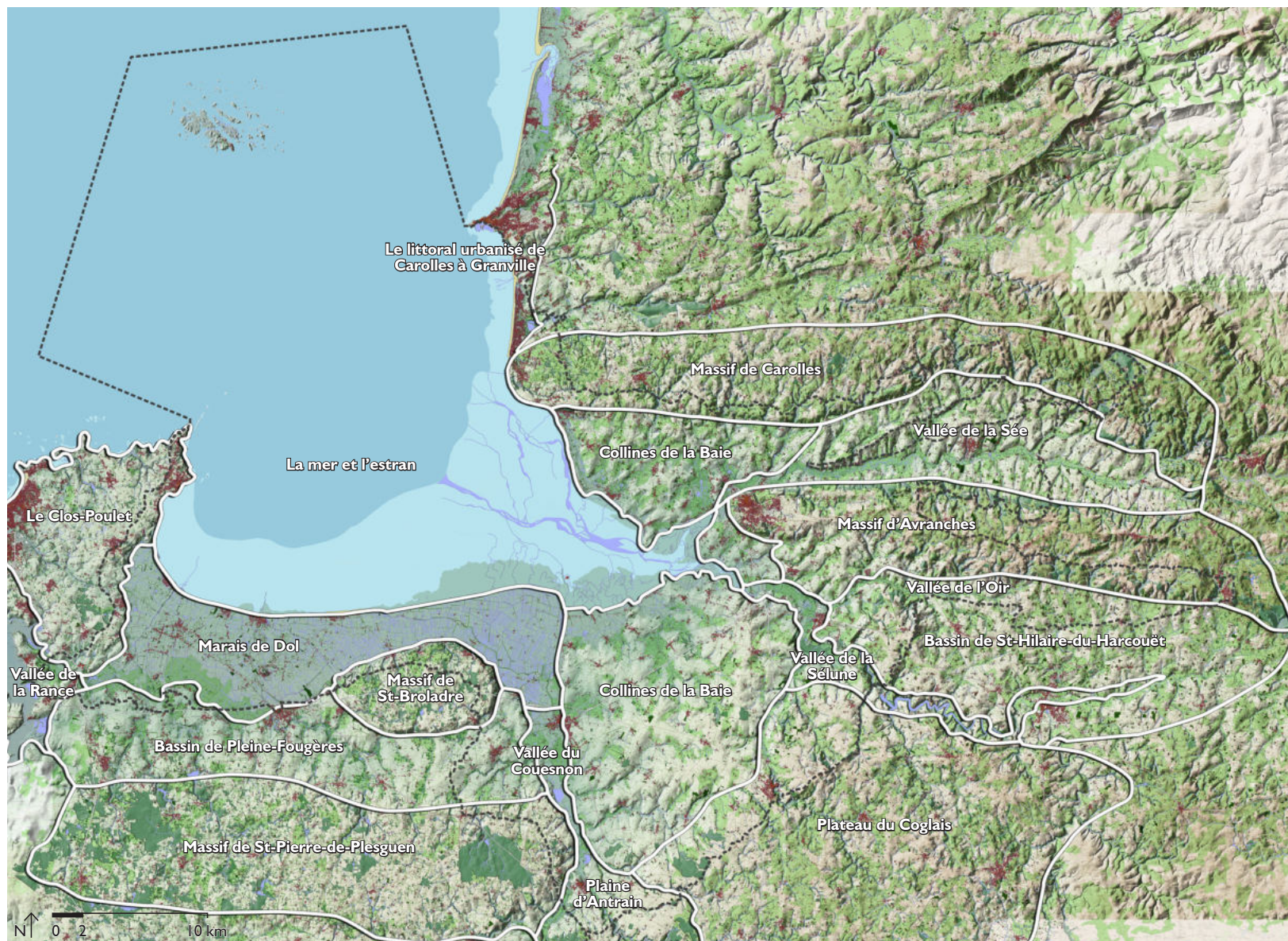
Exemple de bât en bois sombre



II.

L'ORGANISATION DES PAYSAGES

Les unités de paysage - Rappel



Ce chapitre présente de façon synthétique les unités de paysages composant le territoire de la Baie, identifiées au sein de différents documents de référence.¹

1. *La mer et l'estran*
2. *Le Clos Poulet*
3. *Les Marais de Dol*
4. *Le massif de Saint-Broladre*
5. *Le Bassin de Pleine-Fougères*
6. *La Vallée du Couesnon*
7. *Le plateau de Saint-Pierre-de-Plesguen*
8. *Le plateau du Coglais*
9. *Les collines de la Baie*
10. *La vallée de la Sélune*
11. *Le Bassin de Saint-Hilaire-du-Harcouët*
12. *Le massif d'Avranches*
13. *La vallée de la Sée*
14. *Le massif de Carolles*
15. *Le littoral urbanisé de Carolles à Granville*

1. Notamment l'Atlas des paysages de l'Ille-et-Vilaine ainsi que le Volet B de l'étude des abords élargis du Mont-Saint-Michel en vue de la délimitation du Périmètre de Protection Modifié.

Les unités de paysage - Rappel

1. La mer et l'estran

La partie de la baie du Mont-Saint-Michel située au nord des digues est un vaste espace à la fois terrestre et marin, animé par des marées d'une ampleur exceptionnelle. Cette unité bordée par les côtes à l'est et à l'ouest, est limitée par les digues des polders et des marais au sud. Elle s'étire jusqu'aux Îles Chausey au nord. Unique par ses dimensions, ce paysage est indissociable du Mont lui-même. Sa dimension changeante, mouvante en perpétuelle transformation contraste avec la silhouette immobile du Mont-Saint-Michel et offre une image toujours renouvelée du monument. Cette interface entre terre et mer est aussi remarquable pour la diversité et la richesse des milieux qu'elle abrite : bancs coquilliers, récifs d'hermelles, platiers rocheux, vasières, herbus... Les importantes ressources offertes par l'estran ont permis le développement d'activités économiques (élevage de moutons, d'huîtres et de moules, pêche...) qui participent à l'identité à la gestion de ces paysages. De nombreuses activités touristiques et sportives (promenades, vol à voile, pêche à pied, chasse...) profitent également de ce cadre exceptionnel et contribuent à son animation et à son attractivité.

Au nord de l'unité se déploient les Îles Chausey, plus vaste archipel d'Europe. Couvertes de landes, ces îles accessibles depuis Granville changent d'aspect au rythme du fort marnage qui dévoile 50 000 ha de paysages de roches, d'écueils et de sables à marée basse.

2. Le Clos Poulet

Cette unité est le secteur le plus occidental de la Baie et correspond à une avancée du socle granitique sur la mer. Elle est limitée par la Rance à l'ouest, la Manche au nord, la baie du Mont et les marais à l'est. De nombreuses vues sur la baie et l'estran se dégagent à la faveur de ce relief, depuis les hauts de falaises sur sa partie nord ou depuis les rebords et pentes du coteau surplombant les marais noirs et blancs entre Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine et Saint-Méloir-des-Ondes. Cette unité est marquée par une côte finement découpée où de petites baies alternent avec des avancées rocheuses et une campagne maraîchère accueillant un bâti dispersé composé de hameaux, fermes et malouinières. Les villes de Saint-Malo et Cancale occupent des sites remarquables en balcon sur la Rance et la mer pour l'une, et ouvert sur l'estran pour l'autre. Cancale s'adresse ainsi entièrement à la Baie par sa silhouette repère en rebord de falaise bien lisible dans le paysage, mais aussi par l'activité du Port de la Houle en lien avec l'estran et ses productions d'huîtres et de moules.

Les Marais de Dol

Cette unité de paysage est partagée entre la Bretagne et la Normandie et constitue une importante composante de la baie du Mont-Saint-Michel. Au nord l'unité est limitée par le trait construit de la digue qui la sépare de l'estran. Au sud et à l'ouest, l'ancienne côte soulignée par

les reliefs des massifs granitiques ou des plateaux schisteux, forment la limite sud et ouest de l'unité. Ce paysage de marais drainés et de polders est la résultante de l'action des hommes, destinée à la valorisation agricole des marais ou, près de l'embouchure du Couesnon, à l'exploitation du sel. Cette vaste étendue plane et cultivée offre un paysage ouvert scandé par des lignes de peupliers et de saules soulignant un parcellaire ordonnancé. De petits ressauts granitiques émergent telles des îles de ce paysage horizontal faisant écho au Mont-Saint-Michel : le Mont-Dol, Lillemer et Saint-Georges-de-Gréhaigne.

Au sein de ces marais, trois paysages se distinguent en regard de leur nature initiale et de l'histoire de leurs aménagements :

- Les marais noirs, aux sols tourbeux sont les marais les plus anciens
- Les marais blancs, au sol de tange
- Les polders modernes

L'urbanisation se concentre le long de la digue en imbriquant sous une forme linéaire habitations, ports, et emprises d'activités conchylicoles ; et dans les marais blancs à la faveur de petits ressauts de reliefs, où les habitations s'organisent de façon plutôt linéaire le long de routes.

4. Le Massif de Saint-Broladre

Cette unité correspond à un promontoire granitique bien marqué. Au nord du massif, la falaise morte bordant les marais, témoigne de l'ancien rivage et offre un balcon sur la baie, les marais et le Mont-Saint-Michel. Sa silhouette repère constitue un horizon de la Baie. Creusée de vallons et de carrières, ses pentes sont fortement boisées. Au sud, le massif vient border le bassin de Pleine-Fougères, et fait écho au massif de Saint-Pierre-de-Plesguen de l'autre côté du bassin. Le plateau vallonné occupant son sommet accueille une campagne très arborée, peu bâtie avec un bocage encore préservé. Les villages sont implantés sur les rebords du relief profitant des points de vues offerts par ces situations dominantes.

5. Le Bassin de Pleine-Fougères

Cette unité marque une transition entre les marais et les massifs de Saint-Broladre et de Saint-Pierre de Plesguen. Ces reliefs offrent de nombreux points de vue sur l'unité et les paysages de la Baie dans son prolongement. Bordée par les marais de Dol dans sa partie nord, elle s'étend de la vallée de la Rance, à l'ouest, jusqu'à celle du Couesnon, à l'est. Elle présente un paysage rural de bocage peu dense, et s'élargissant vers l'est, ponctué de bourgs. L'unité est sillonnée de voies importantes dont beaucoup desservent Dol. La ville, malgré sa position en bordure de l'unité paysagère, se retrouve ainsi en situation de carrefour et de « centralité ».

6. La Vallée du Couesnon

Dominée par les reliefs des plateaux de Saint-Pierre-de-Plesguen à l'ouest et de Coglès à l'est, l'unité est limitée au nord par la RN 175 au nord de Pontorson, à hauteur du massif de Saint-Broladre. Entre Antrain et Sougéal l'unité est soulignée par les coteaux des massifs granitiques traversés par le Couesnon, qui cadrent l'ample ouverture de la vallée où se déploie une campagne bocagère où les haies créent un jeu de plans successifs composant et donnant de la profondeur à ce paysage. Plus en aval, à hauteur de Pleine-Fougères et Pontorson le fleuve du Couesnon traverse des plateaux schisteux. La vallée s'élargit vers la Baie offrant des fonds plats alluviaux, de plus en plus importants, pour partie inondés en hiver. D'importantes zones humides se développent dont le remarquable marais de Sougéal, Réserve Naturelle Régionale.

7. Le plateau de Saint-Pierre-de-Plesguen

Cette unité ne concerne qu'une petite partie du périmètre de la zone tampon. Limité au nord par le Bassin de Pleine-Fougères, il est bordé à l'est par la vallée du Couesnon. Les pentes de ce massif granitique sont rythmées par de micro reliefs vifs formés par une succession de petits vallons boisés perpendiculaires au coteau. S'élevant à plus de 100m d'altitude, ses rebords accueillent les bourgs

implantés sur la ligne de rupture du plateau, et offrent des points de vue exceptionnels sur la vallée du Couesnon, et plus largement sur la Baie jusqu'au Mont-Saint-Michel. Ces ouvertures spectaculaires contrastent avec l'intimité des paysages bocagers du plateau. Celui-ci se caractérise en effet par une présence arborée importante sous forme de bocage où de massifs forestiers, comme la forêt Domaniale de Villecartier qui s'étend sur plus de 100ha de entre La Fontenelle et Trans-la-Forêt.

8. Le Plateau du Coglais

Cette unité ne concerne qu'une petite partie du périmètre de la zone tampon, à l'extrême sud. Le plateau du Coglais est bordé à l'ouest par la vallée du Couesnon, et s'étire jusqu'aux marches de Bretagne à l'est. L'altitude relativement élevée de ce plateau granitique environ +120m, permet d'offrir des vues sur la baie depuis ses rebords comme entre Montjoie-Saint-Martin et Antrain, ou à proximité de Saint-Ouen-la-Rouverie par exemple. Ce paysage rural est marqué par la présence encore importante des bocages, même s'ils apparaissent relativement déstructurés et de prairies, liés à la prédominance de l'élevage du secteur. De nombreux cours d'eau incisent le plateau parfois profondément comme le Beuvron ou la Guergue, offrant des paysages plus resserrés contrastant avec les ouvertures larges et parfois lointaines du plateau.

Les unités de paysage - Rappel

9. Les collines de la Baie

Cette unité borde la Baie sur sa partie est et se divise en deux sous-unités : l'une est cadrée par les vallées du Couesnon et du Beuvron. Son relief s'accroît vers le sud jusqu'au plateau du Coglais, qui marque sa limite. L'autre, plus au nord, s'étire de la Sélune au massif d'Avranches et est limitée à l'est par le massif d'Avranches et la vallée de la Sée amont. Cette unité présente un relief ondulé, dominé par des cultures. Les sites bâtis se sont implantés au sommet des collines, et profitent des vues remarquables sur le Mont et sa Baie. Au nord de la Sée, les collines offrent un paysage de campagne animée par le mouvement des reliefs et un bocage encore dense. En revanche sur la partie sud de l'unité, le paysage est plus ouvert, le maillage arboré ayant subi une érosion plus intense, mais des opérations de replantation ont été engagées dans certains secteurs (Saint-James, Saint-Aubin-de-Terregate,...) Les silhouettes singulières des « ragolles » de châtaignier, de chêne et de saule, apparaissent entre les emprises de cultures ou de prairies.

10. La vallée de la Sélune

Dans sa partie amont la vallée est discrète, voire secrète et protégée par son relief perçant le plateau de granit du Coglais au sud et du bassin de Saint-Hilaire-du-Harcouët au nord, et son écrin boisé. En aval, la large vallée de Duacey forme une plaine ouverte aux reliefs peu marqués, accueillant un bocage sporadique et transparent. Entre Saint-Hilaire-du-Harcouët et Duacey, la vallée accueille des ouvrages hydrauliques marquants (Barrage de Vézins, de la Roche-qui-Boit) et des plans d'eau, avant tout fréquentés par les habitués des lieux, en particulier les pêcheurs. Les perspectives d'arasement de ces barrages et de réhabilitation de la vallée pour la restauration des continuités écologiques (saumon, ...) sont également porteuses d'importantes potentialités en termes de circulations douces entre la vallée et la baie. Dans sa dernière séquence, la Sélune estuarienne s'ouvre largement vers l'estran, offrant des horizons dégagés sur le Mont et la Baie. Des vis-à-vis se mettent en place entre les deux côtés de l'estuaire : le promontoire et les coteaux d'Avranches sont ainsi bien lisibles depuis la rive gauche de la Sélune. L'eau est omniprésente. Les méandres de la Sélune se mêlant à l'estran et introduit des jeux de reflets et de lumière. Sur la partie de la vallée concernant le périmètre tampon, peu de bourgs sont implantés, à l'exception de Saint-Hilaire-du-Harcouët et Duacey développés sur ses rives.

11. Le Bassin de Saint-Hilaire-du-Harcouët

Cadré par l'escarpement de Mortain au nord et limité par la vallée de la Sélune au sud, l'unité présente des reliefs ondulés dominés par l'agriculture. Un bocage remembré, ponctué de fermes et de hameaux, caractérise cette unité. Les talus plantés de cépées de châtaigniers le composant maintiennent une trame bocagère à grandes mailles. Les paysages des vallons, creusés par les cours d'eau comme comme le Beuvron ou la Guergue, offrent des univers plus resserrés et intimes contrastant avec les ouvertures larges et parfois lointaines du plateau.

12. Le massif d'Avranches

Cet escarpement correspond, comme le massif de Carolles, à une barre granitique orientée est/ouest, caractéristique du territoire sud manche. Elle domine les vallées de la Sée et de la Sélune. Son extrémité occidentale forme un véritable promontoire sur la baie du Mont Saint-Michel, accueillant la ville d'Avranches et ses édifices religieux faisant signaux dans les horizons de la Baie. Sa silhouette puissante et sa forte dénivellation ainsi que ses accents forestiers sur ses sommets, forment un relief repère et structurant pour le paysage de la Baie, offrant de vastes panoramas. A l'est, la profonde incision de la vallée de la Cance a créé un accident topographique mettant la roche à nue à travers des falaises abruptes. Le site bâti de Mortain, a profité de cette situation stratégique et des vues lointaines sur la campagne bocagère et jusqu'au

Mont-Saint-Michel qu'elle offre. Cette barrière physique marque également le passage du Bas-Pays, doux, au bocage de chêne et de châtaigniers, et la partie nord plus austère, avec ses hêtres et ses hauts talus. Le massif est principalement desservi par un réseau de petites routes perpendiculaires au relief, qui offrent des effets de basculement spectaculaires vers la vallée de la Sée au nord ou le bassin de Saint-Hilaire-du-Harcouët et la vallée de la Sélune au sud.

13. La vallée de la Sée

Situé à l'ouest du territoire de la baie, cette vallée d'une belle ampleur de 5 à 7 kilomètres de large est encadrée par les deux barres granitiques orientées est ouest des massifs de Carolles au nord et d'Avranches au sud. Le fond de vallée présente une campagne bocagère élégante bien perceptible depuis les piémonts agricoles qui la bordent. Au centre de la plaine alluviale, la Sée alimentée par de nombreux petits affluents disposés en "arêtes de poisson", forme des méandres, soulignés par une ripisylve peu dense. Les bourgs implantés sur de légers reliefs à proximité du fleuve, s'échelonnent tout le long de la vallée aux points de passage de la rivière les plus

aisés. A l'ouest, le fond de vallée traversé par de grandes infrastructures (voie ferrée Caen-Rennes, A84) est gagné par un développement d'une urbanisation notamment commerciale perd de sa lisibilité et prend un caractère périurbain.

14. Le massif de Carolles

Le massif constitue la limite nord de la vallée de la Sée, et forme un des horizons de la Baie. Depuis ses rebords, il ouvre de nombreuses vues sur la baie et le Mont-Saint-Michel lui-même depuis les falaises de Champeaux jusqu'à Saint-Michel-de-Montjoie, un des Montjoie signalant l'arrivée dans la Baie depuis les chemins de pèlerinages Montois. La campagne bocagère conserve une belle densité arborée. Le fort dénivelé et l'importante présence arborée se lit également par les nombreuses petites routes ou chemins creux accompagnés par des talus plantés. Ce balcon bocager est jalonné de petits bourgs organisés sur les rebords escarpés du relief. Un jeu fin de soutènements et de murs permet aux constructions de s'adapter à la pente forte des terrains. Des fermes-hameaux entourées d'arbres fruitiers sont réparties de façon homogène tous les kilomètres. Sur les hauteurs du massif, le paysage est peu marqué par les reliefs et s'organise autour d'une maille bocagère préservée, constituée d'un talus, de strates hautes et de strates basses.

15. Le littoral urbanisé de Carolles à Granville

Cette unité correspond à la bande littorale formant la limite nord est de la Baie. Entre le massif granitique de Champeaux/Carolles et l'éperon de Granville s'étirent de vastes plages autour desquelles les stations balnéaires de Saint-Pair-sur-Mer, Jullouville, Kairon et Carolles-plage se sont développées. Ces quartiers pavillonnaires abritant des villas balnéaires de différentes époques s'organisent sous un couvert de pins et s'étirent de façon quasiment continue le long du littoral, jusqu'au port de Granville. Les petits fleuves côtiers le Crapeux, le Thar, et la Saigne, interrompent néanmoins cette urbanisation en offrant des espaces de respiration boisés ou agricoles appréciables à proximité des habitations.

Les unités de paysage - Rappel



L'organisation des paysages - Synthèse

Le Mont-Saint-Michel

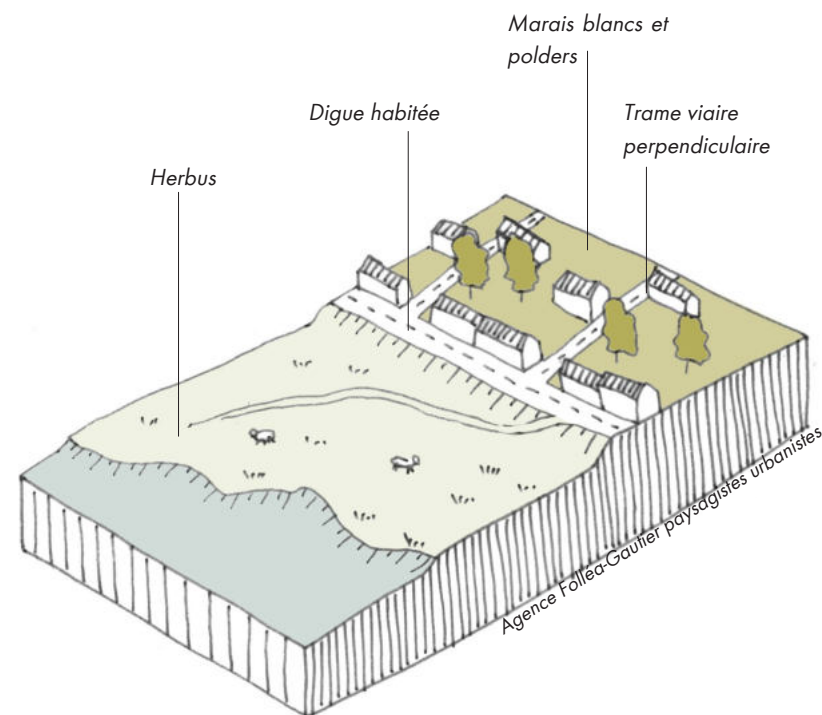
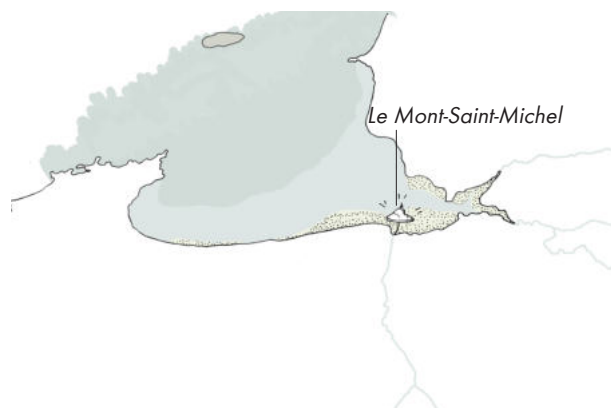


Au final, le territoire de la Baie présente des paysages d'une grande diversité, comme le montrent les unités paysagères précédemment décrites. Loin de générer des divergences, cette variété et ces différences confortent la richesse paysagère de la Baie. De nombreuses caractéristiques et problématiques se font écho d'une extrémité à l'autre du territoire, par-delà les limites d'unités paysagères ou les frontières administratives. Ces caractères communs confortent l'unité du territoire de la Baie tout en soulignant sa diversité.

L'analyse des différents paysages a permis de révéler la richesse de la baie et son territoire dans toute son épaisseur. La présente approche propose d'appréhender la Baie à travers une structure en enveloppes successives :

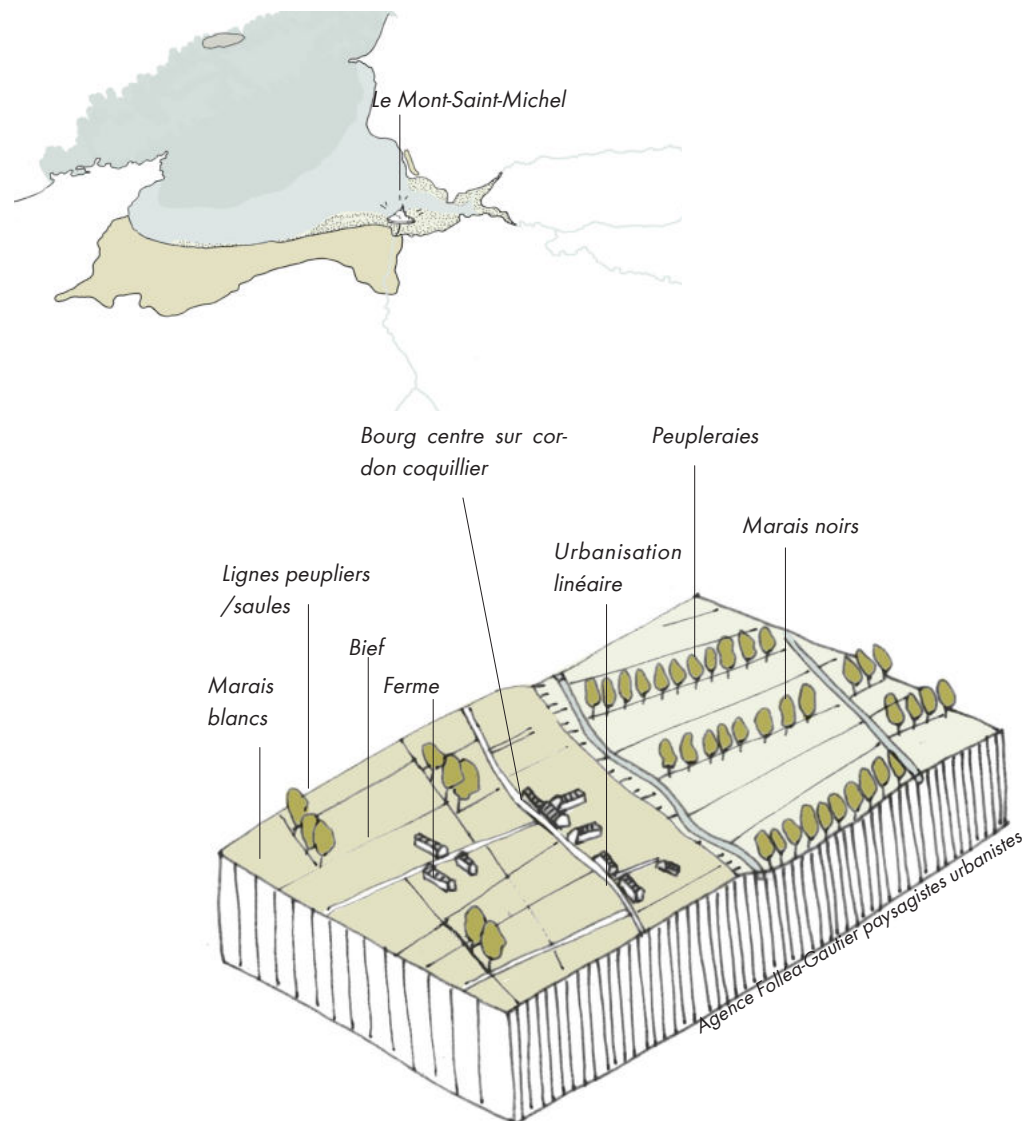
- Le Mont-Saint-Michel
- La Baie de l'estran et des rivages
- La Baie des marais
- La Baie des collines et des basses vallées
- La Baie maraîchère du Clos Poulet
- La Baie des hauteurs bocagères
- La Baie des balcons
- Les fleuves côtiers : des liens naturels entre baie maritime et baie terrestre

La baie de l'estran et des rivages

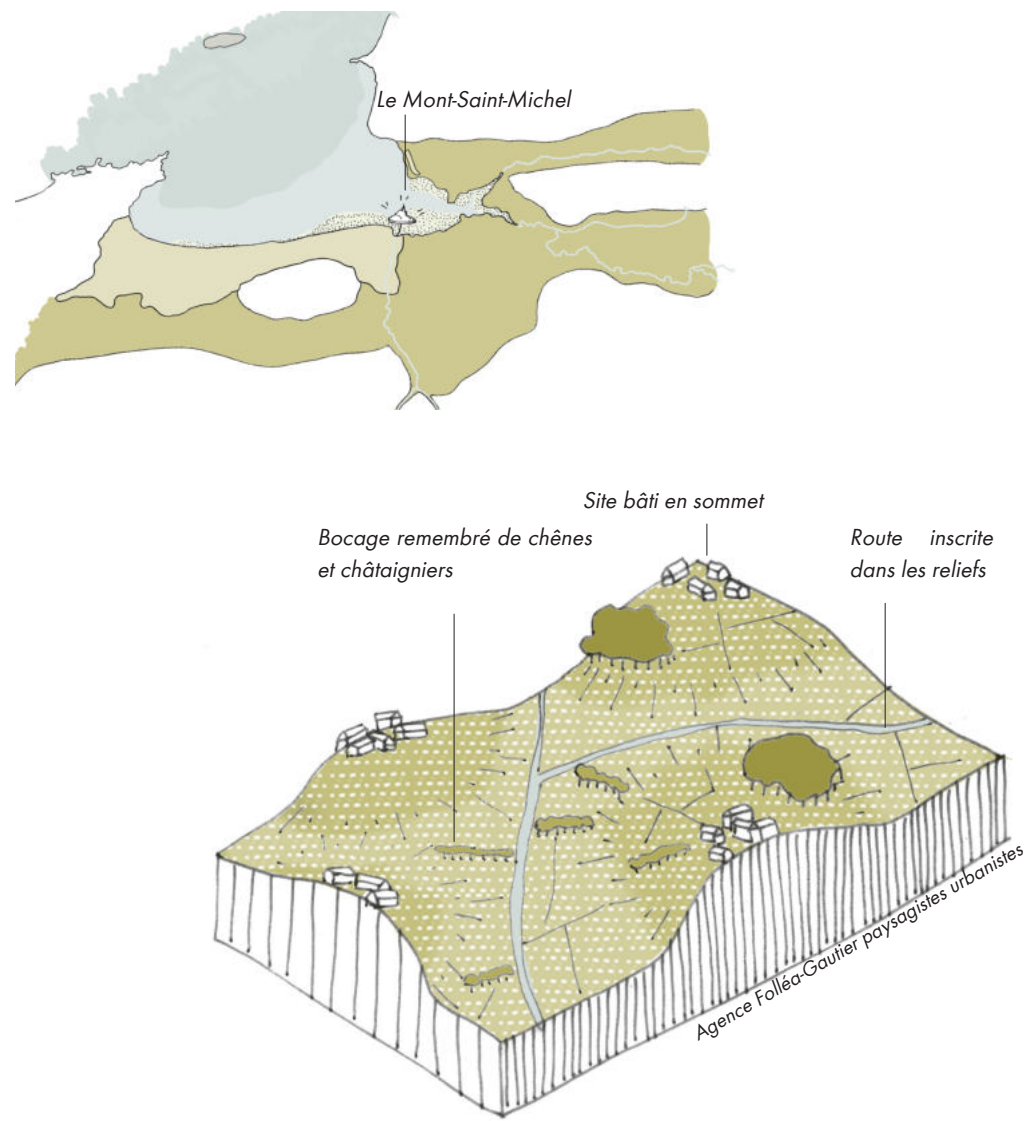


L'organisation des paysages - Synthèse

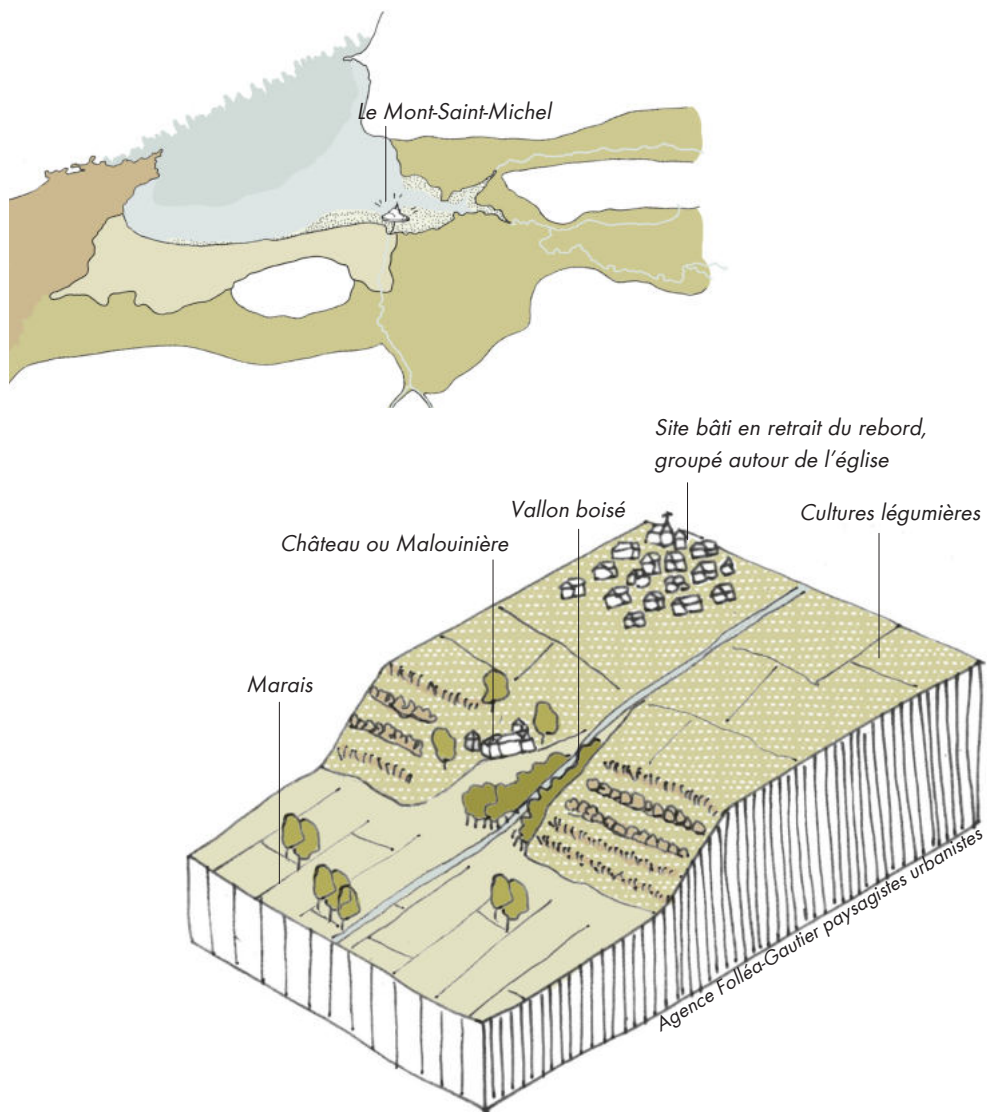
La Baie des marais



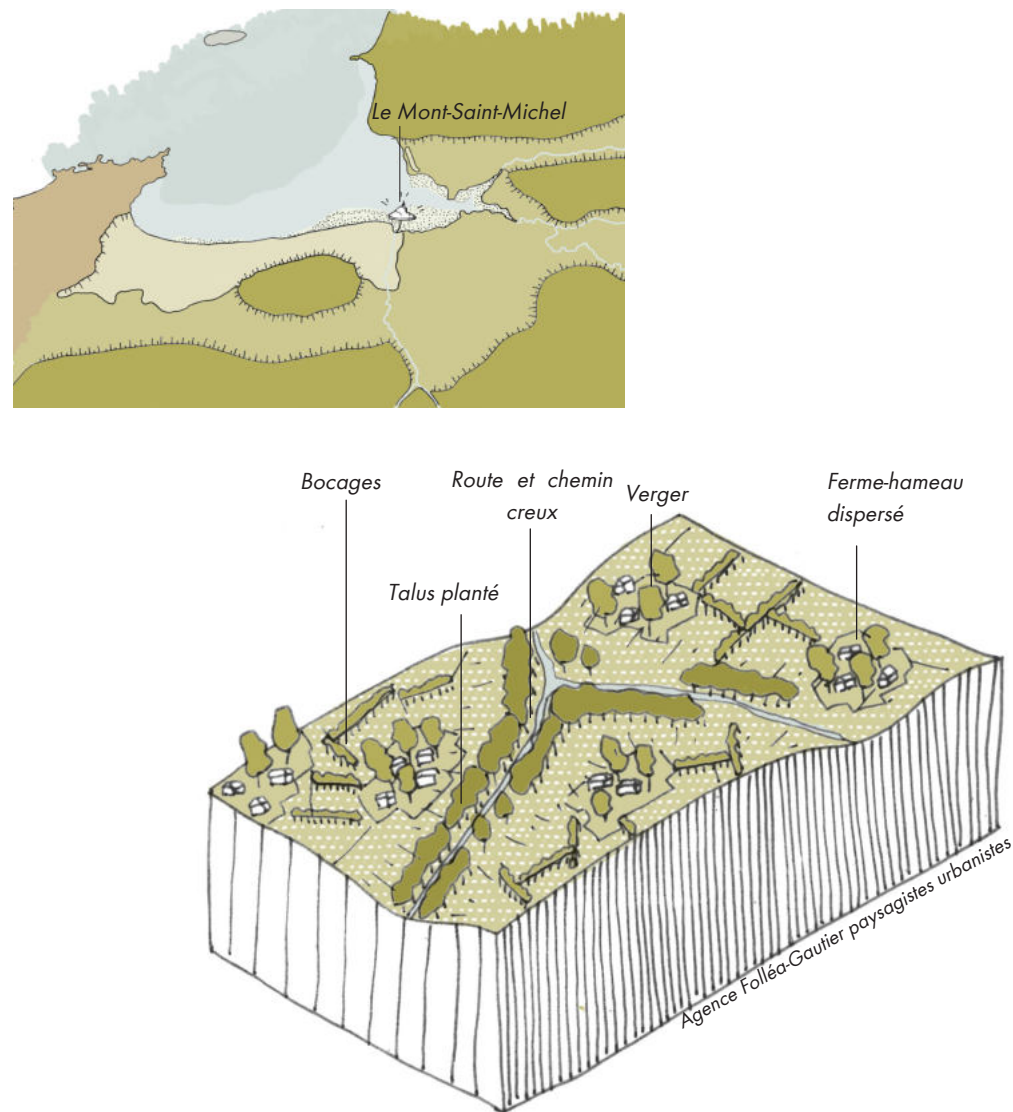
La Baie des collines et des basses vallées



La Baie maraîchère du Clos Poulet

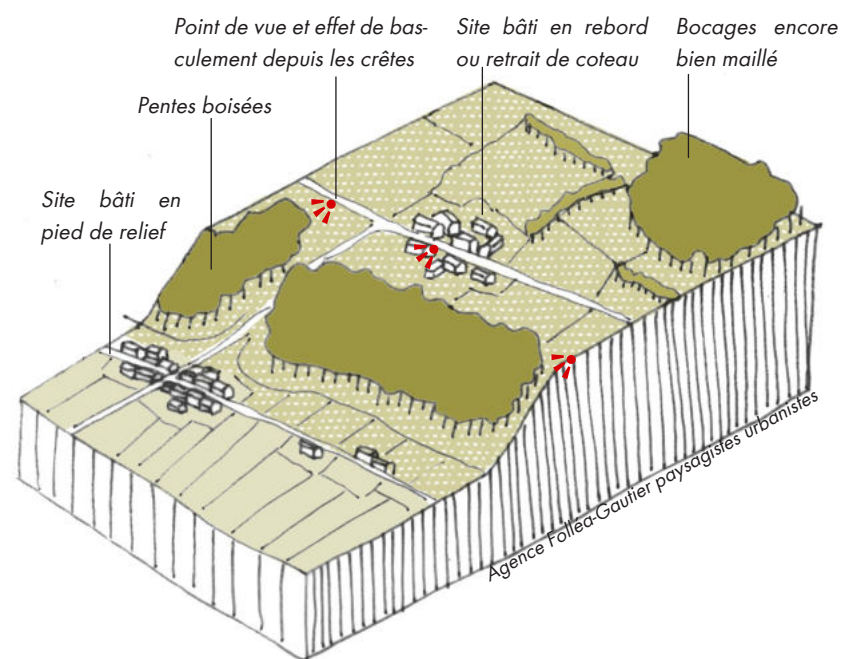
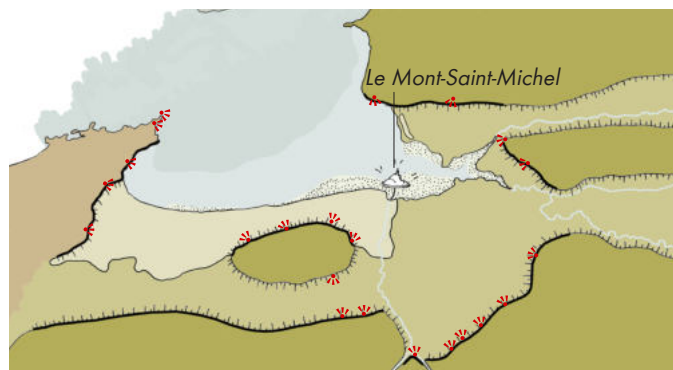


La Baie des hauteurs bocagères

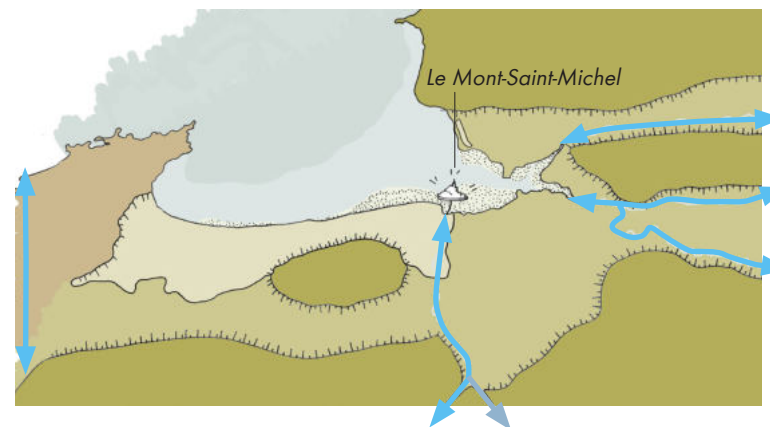


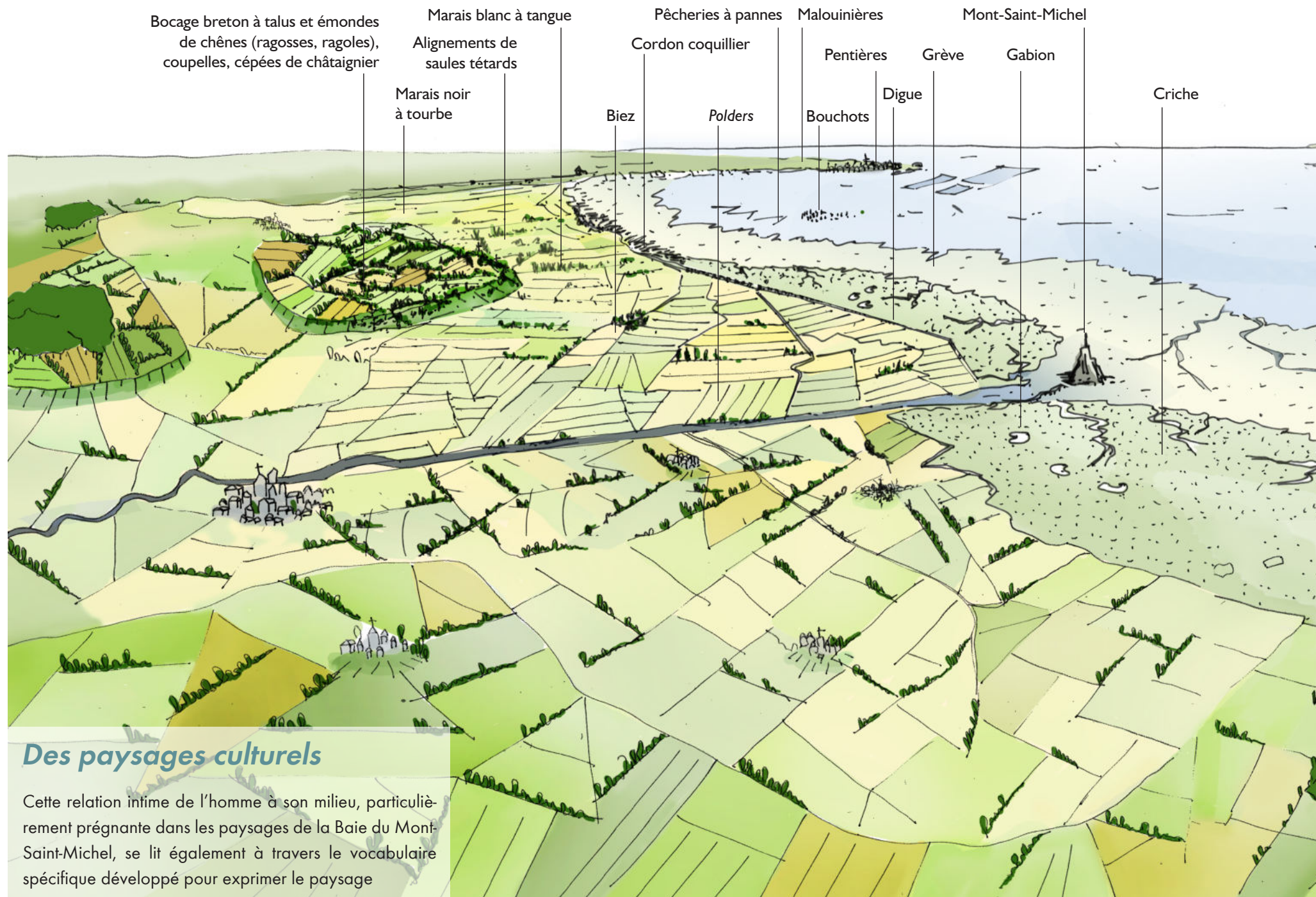
L'organisation des paysages - Synthèse

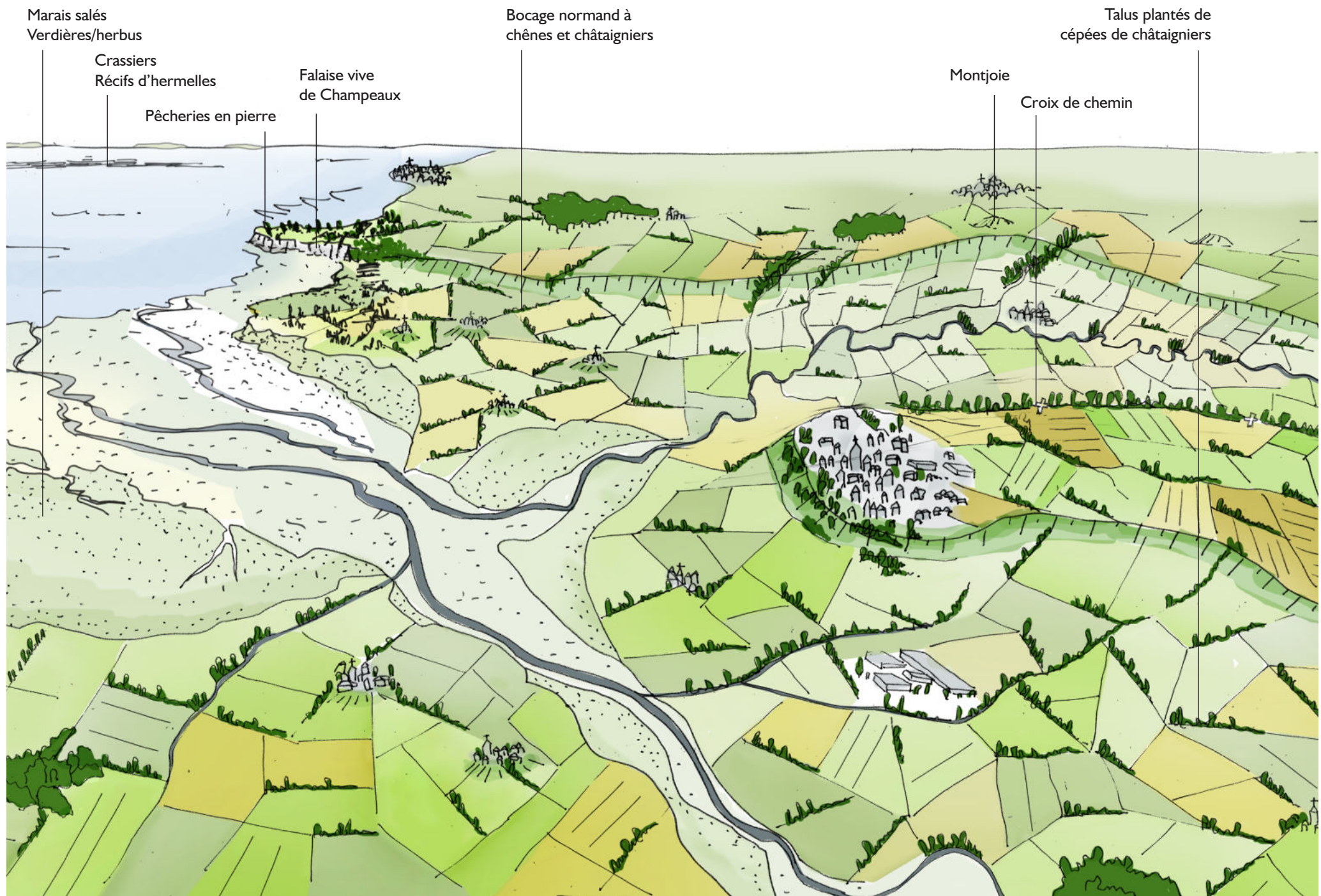
La Baie des balcons



Les fleuves côtiers, des liens naturels entre littoral et arrière-pays









III.

LES VALEURS PAYSAGÈRES DU MONT SAINT-MICHEL ET DE SA BAIE ET LES ENJEUX

Les valeurs paysagères

Comme pour tout plan de paysage, l'expression partagée des valeurs paysagères est importante. Mais pour ce plan de paysage en particulier, amené à préparer l'écriture du plan de gestion du Bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, elle est même essentielle et indispensable. Le plan de gestion doit en effet se fonder sur la reconnaissance de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE), traduite en déclaration (DVUE). Cette VUE, déjà en partie exprimée (voir les tableaux en introduction méthodologique), devrait trouver appui sur cette expression des valeurs paysagères.

« Il faut prendre en compte la valeur d'usage, d'utilité des paysages, mais aussi la valeur de rareté d'un point de vue culturel, environnemental, paysager,... »



Un paysage est porteur de valeurs. Des traits de caractères de qualité, signes d'identité, le rendent reconnaissable, familier aux yeux de ceux qui l'habitent et le façonnent, ou le rendent attractif aux yeux de ceux qui y passent ou le visitent. Avec environ 2,3 millions de visiteurs chaque année, le site du Mont-Saint-Michel est le site touristique français le plus visité hors Ile-de-France. Bien que ces valeurs, particulièrement attractives, soient connues des habitants qui vivent, perçoivent et construisent « leur » paysage au quotidien, elles restent souvent implicites et rarement explicites. Il n'est pas facile d'aller au-delà des adjectifs convenus et courants pour décrire et expliquer la beauté d'un site, l'attraction et l'attachement que l'on peut éprouver. Pas simple de passer de l'impression à l'expression. Cela suppose de mettre des mots et des images sur une approche sensible et qualitative du territoire. Ce sont parfois les regards extérieurs et neufs qui expriment le plus facilement une sensibilité à ces qualités, à commencer par ceux des artistes, qu'ils soient écrivains, mais aussi peintres, photographes etc, sur lesquels il est opportun

«La valeur culturelle, c'est aussi les habitants, surtout les habitants, et ce qu'ils font de ce territoire. Il faut insister sur les gens qui vivent sur ce territoire. A l'origine, les Chemins de Saint Jacques, ce sont les gens qui les ont faits»



de s'appuyer. C'est ce que nous ferons dans les pages qui suivent. Ce travail apporte moins une connaissance qu'une forme de re-connaissance du paysage. Les acteurs re-connaissent de façon partagée les valeurs paysagères qui fondent la qualité et la personnalité de leur territoire. Cette prise de conscience commune est fondatrice des actions à engager et des modes de faire pour les préserver et les cultiver dans les choix d'aménagement, qu'ils soient exceptionnels ou quotidiens.

Le présent chapitre propose l'identification, la description et l'illustration des valeurs paysagères de la baie. Pour chacune, il identifie les dynamiques d'évolution, qui confortent ou fragilisent la valeur, et les enjeux de protection/préservation, de valorisation/création ou de réhabilitation/requalification qui la concerne.

Les valeurs paysagères

Les valeurs clés des paysages de la Baie

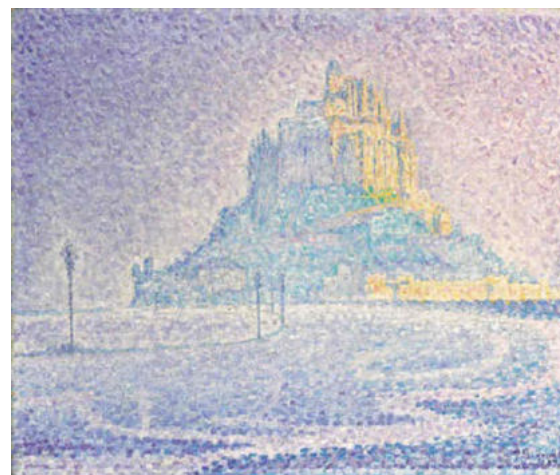
1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie
2. Le mont : une composition architecturale et urbaine à la fois puissante et pittoresque
3. L'estran, un paysage mystique, des milieux singuliers, une économie adaptée
4. Une agriculture et un bocage puissamment identitaires
5. Des marais et zones humides qui enrichissent les perceptions, la biodiversité et les pratiques
6. Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs
7. Un réseau de routes et de chemins en lien étroit avec le Mont Saint-Michel et sa Baie

1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie



1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie

Le Mont Saint-Michel, pour tout un chacun, s'offre d'abord comme une silhouette extraordinaire, immédiatement reconnaissable, qui impose sa présence à des kilomètres à la ronde. Cette construction paysagère de grande ampleur, rendue possible par la singularité géographique des lieux, est parfaitement voulue. En bâtissant depuis treize siècles l'abbaye et le village sur le rocher granitique du Mont Tombe, au beau milieu des sables de la baie, le site religieux, contradictoirement, s'isole et s'offre à la fois. Ce paradoxe contribue depuis l'origine à son aura et son attractivité : pour les pèlerins comme pour les touristes aujourd'hui, le Mont se présente de très loin comme une promesse heureuse ; et l'effort lié à son accès final, par la traversée de la baie à pied, ou historiquement en bateau, ou encore en empruntant aujourd'hui le nouveau pont-passerelle, renforcent la valeur de la destination comme une récompense, qui ne sera pleinement acquise qu'au plus haut de l'abbaye, avec le panorama qui s'offrira ¹.



Mont-Saint-Michel, Sun and Fog, Paul Signac, 1897

«L'isolement de cette masse préoccupe l'oeil, qui du rivage s'y reporte toujours comme malgré lui.»

Théophile Gautier - Quand on voyage -



Fenêtre sur le Mont-Saint-Michel depuis l'ancien moulin de Bel Eire (Ardevon) :

La campagne environnante forme un écrin dont la composition paysagère participe à la qualité des vues sur le mont

1. Cette forme d'isolement et de solitude conduit à utiliser très tôt le Mont Saint-Michel comme prison, dès Louis XI ; il a été baptisé «la Bastille des Mers» sous Louis XIV ; il a retenu 14 000 prisonniers entre 1793 et 1863, date de la fermeture de la prison. Mais la difficulté d'accès a aussi construit la réputation du Mont comme site de résistance héroïque, face aux Anglais durant la guerre de Cent ans (blocus, assaut du 17 juin 1434), et face aux calvinistes qui firent de nombreuses tentatives de prises restées vaines (1577, 1591, 1592, 1594, 1595, 1598).

1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie

Des contrastes puissants soulignent l'évidence et la force de la présence du Mont qui commande aux éléments :

- la couleur dense du granit tranche avec les sables clairs et cendrés ou les linéaments lumineux de l'eau qui l'entourent ;
- sa verticalité tout entière dressée vers le ciel veille sur l'étendue immense et radicalement horizontale de la baie ;
- ses découpes architecturales entièrement construites et géométriques intriguent au cœur d'une grande nature aux formes souples et organiques ;
- sa solidité rugueuse de rocher immobile s'oppose à la fluidité incertaine d'un paysage mouvant constitué d'eaux, de sables et de ciels océaniques.

Ici, le contraste entre architecture et nature est poussé à son extrême, de façon « dramatique », « romantique » ou « pittoresque ». « *L'on ne sait si l'art a choisi ce lieu de la nature pour son apothéose, ou si la Nature s'est plu, tentée par la magnificence de l'art, à se parer ici de ses plus grands charmes* »². « *La nature et la culture se sont indissolublement mêlées au long des siècles, jusque dans le paysage actuel où l'horizontalité des sables de la baie supporte la verticalité du Mont* »³.



Les silhouettes immobiles et singulières des rochers du Mont-Saint-Michel et de Tombelaine surgissent des paysages mouvants de l'estran

2. Henry de Montherlant - *Par monts et par lettres* -

3. J.P. Lacoste et E. Lopez - *introduction à L'histoire de la baie du Mont Saint-Michel et de son abbaye* - JC Lefevre et JP Mouton, ed. Ouest France 2009

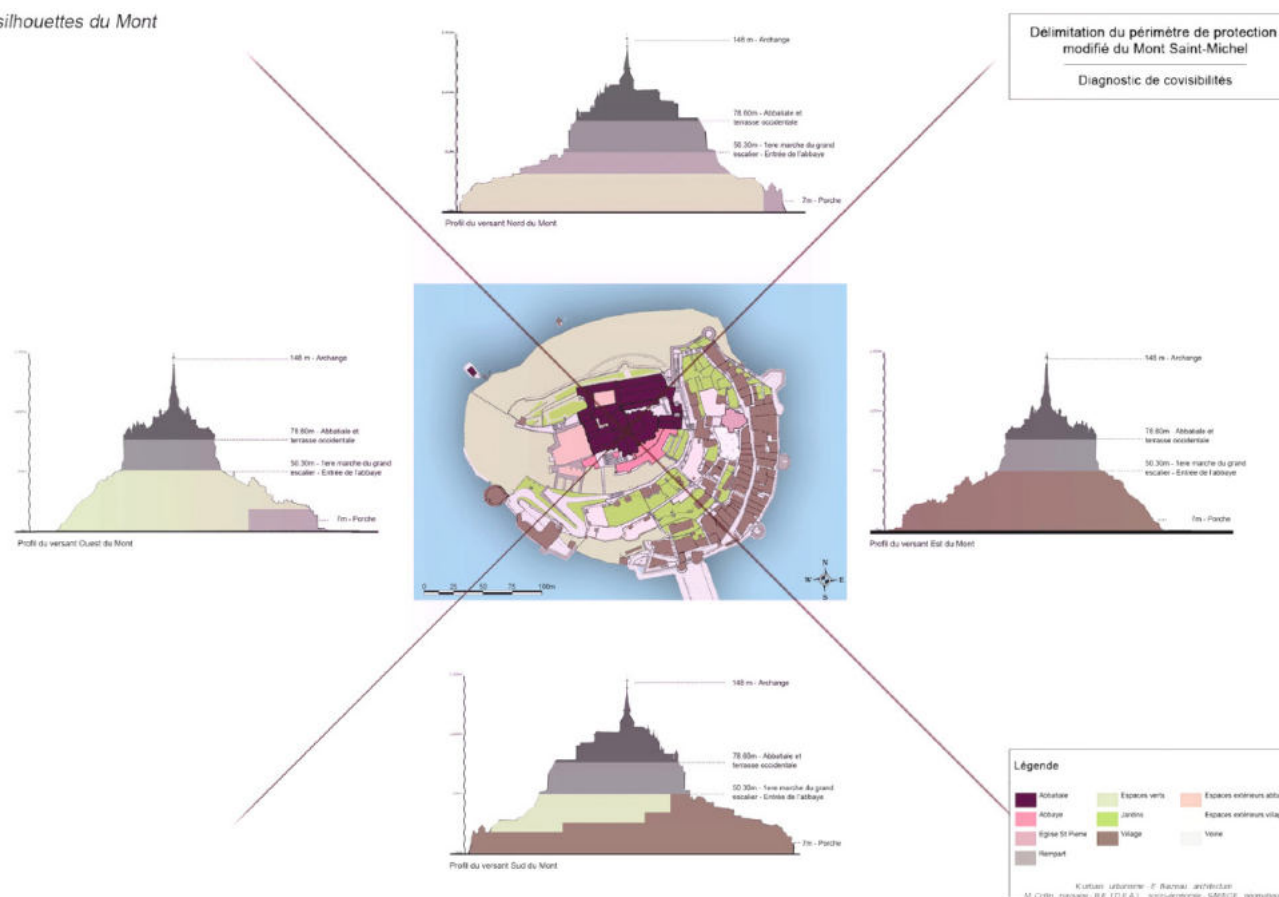
1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie

Ainsi isolé et offert, le Mont Saint-Michel se voit facilement, pas seulement depuis le rivage, mais aussi loin à l'intérieur des terres. Cette perception est continue à toutes les échelles, du plus loin au plus proche, au contraire d'une cathédrale, par exemple, qui peut s'imposer de loin (la flèche) et de près (le parvis) mais qui disparaît dans le paysage « intermédiaire » de la ville.

La présence extraordinairement rayonnante et continue du Mont dans « son » grand paysage est puissante. Chacun se surprend à le chercher, à vérifier sa présence, à se situer par rapport à cette aiguille qui aime les regards. « *L'isolement de cette masse préoccupe l'œil, qui du rivage s'y reporte toujours comme malgré lui* », écrit Théophile Gautier⁴. Maupassant a « *l'œil tendu* » « *sur ce bijou monstrueux, grand comme une montagne, ciselé comme un camée et vapoureux comme une mousseline* »⁵. Pour Flaubert, « *le Mont paraît si près qu'il a l'air de vous poursuivre* »⁶. Immanquablement, aujourd'hui, le Mont prend place dans la photo.

La silhouette elle-même, triangulaire, est élégante et équilibrée, à la fois forte et solide par sa base, fine et délicate par sa pointe aiguë qu'offre avec précision le clocher réinstallé en 1897 par Victor Petitgrand. « *C'est grâce et magnificence, force et subtilité, am-*

Les silhouettes du Mont



Les silhouettes du Mont-Saint-Michel

Illustration extraite de Étude des abords élargis du Mont-Saint-Michel en vue de la délimitation du périmètre de protection modifié, Diagnostic des covisibilités, K Urbain, M. Collin, E. Baizeau, Ministère de la Culture et de la Communication, 2014

4. Théophile Gautier - *Quand on voyage* - Michel Lévy frères libraires éditeurs, 1865
5. Maupassant - *La Légende du Mont Saint-Michel* - nouvelle publiée le 19 décembre 1882 dans le journal républicain le Gil Blas

6. Gustave Flaubert - *Par les champs et par les grèves*, 1885 (voyage en 1847)
7. Henry de Montherlant - *Par monts et par lettres* -

1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie

pleur et sveltesse », écrit Montherlant.⁷ Avant même que le Mont regagne cet heureux élancement, Victor Hugo l'a volontiers comparé à une pyramide d'Égypte : « À l'extérieur, le Mont-Saint-Michel apparaît de huit lieues en terre et de quinze en mer comme une chose sublime, une pyramide merveilleuse dont chaque assise est un rocher énorme façonné par l'océan ou un haut habitacle sculpté par le Moyen Âge, et ce bloc monstrueux a pour base, tantôt un désert de sable comme Chéops, tantôt la mer comme le Ténériffe. »⁸. C'est ce qui lui fera dire en 1874 sa célèbre phrase en faveur de la défense du Mont : « Le Mont-Saint-Michel est pour la France ce que la grande Pyramide est pour l'Égypte. » Tout monte dans un même mouvement vers l'abbaye et son clocher, clairement et distinctement au-dessus du village. « Toute cette architecture s'élance avec une ardeur d'escalade que les siècles n'ont pas refroidie et semble vouloir prendre d'assaut la montagne qu'elle couvre »⁹.

« Elle se dresse de toute sa hauteur, cette abbaye de huit siècles, elle aiguise le Mont de tout l'élan, de tout le jet superbe de sa flèche »¹⁰.



Xe siècle



Vers 1870 avant l'intervention des Monuments Historiques



Vers 1905, avec la flèche réalisée par Victor Petitgrand



2018

Transformations successives du Mont-Saint-Michel et de sa silhouette du Xe siècle à nos jours

8. Victor Hugo - Lettre écrite à Coutances et datée du 28 juin 1836

9. Théophile Gautier - Quand on voyage - Michel Lévy frères libraires éditeurs, 1865

10. Montherlant (1895-1972) - Le Mont Saint-Michel (cité dans Par monts et par lettres, 1984)

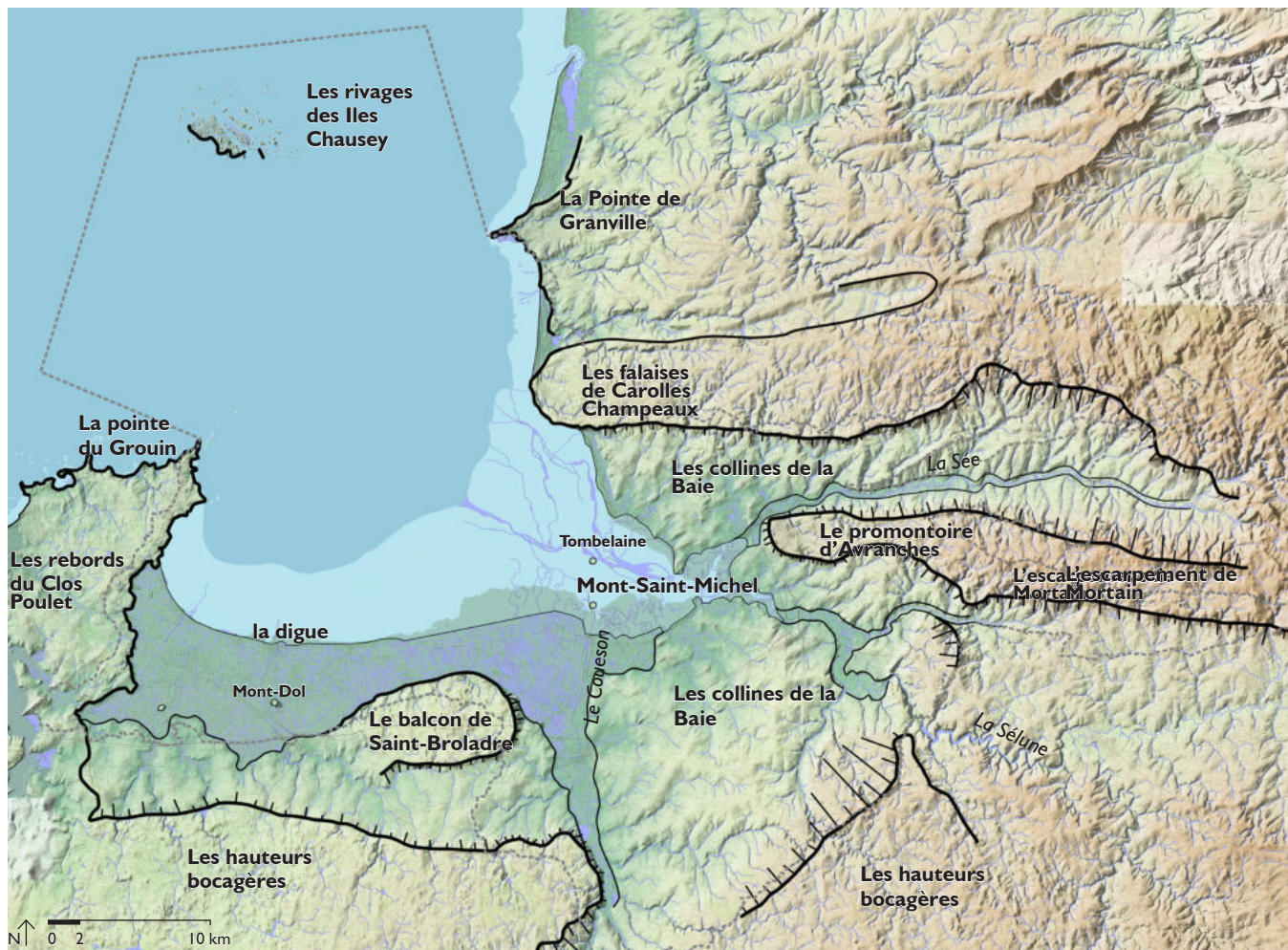
1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie

*Ami, vous souvient-il ? quand nous quittions Avranches,
Un beau soleil couchant rayonnait dans les branches.
Notre roue en passant froissait les buissons verts.
Nous regardions tous trois les cieux, les champs, les mers,
Et l'extase un moment fit nos bouches muettes,
Car elle, vous et moi, nous étions trois poètes.*

Victor Hugo « Quand nous quittions Avranches », 1836

Autour de l'horizontalité de la baie maritime, s'organise un pays terrestre à l'inverse marqué par des reliefs variés, qui contribuent puissamment à la valeur du paysage : ils rendent possibles des vues nombreuses, larges et diversifiées sur le Mont et la baie d'une part ; ils contribuent à l'agrément même des pays qui gravitent autour d'autre part, qu'ils soient normands ou bretons, grâce aux vues offertes, mais aussi aux variations des occupations du sol, des ambiances, des milieux, des orientations, expositions et parcours proposés.

« De toute la baie les vues sont magnifiques. A chaque saison je m'émerveille lorsque le coucher de soleil passe derrière le Mont et l'archange. »



1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie

- Les digues édifiées au fil des siècles, modestes élévations, suffisent à dessiner des paysages contrastés de part et d'autre mais aussi à étendre loin les vues vers l'estran comme vers l'intérieur des terres ;
- Les îles ou anciennes îles (Mont Dol, Tombelaine, Lillemer, Iles du Grouin, Chausey,...) composent des sites singuliers par nature ouverts sur les étendues d'eau ou de terres qui les cernent ; « *Le Mont Saint-Michel, même s'il focalise les regards, prend sa pleine dimension dès lors qu'il s'insère dans cette baie de 500 km², qu'il s'associe aux autres monts. En effet, le Mont Dol, Tombelaine ou même la butte de Lillemer constituent autant de jalons dans l'histoire d'une baie qui ne cesse de se continentaliser depuis sa création et, par la suite, depuis son appropriation par les hommes* »³².
- Les hautes falaises vives de Champeaux et Cancale cadrent la baie et lui confèrent son caractère maritime aisément accessible à tous ;
- Les falaises mortes du Massif de Saint-Broladre, en recul dans les terres, ouvrent des vues immenses sur les étendues géométriques des marais gagnés sur la mer ;
- Les collines façonnées par la Sée, la Sélune, le Couesnon et leurs affluents, sont surlignées par la présence des villages et des villes ou de monuments (télégraphe de Chappe, églises, châteaux d'eau, ...)



32. JC Lefevre et JC Mouton - Histoire de la baie du Mont Saint-Michel et de son abbaye - ed. Ouest France 2009

1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie



- Les barres granitiques du Cotentin présentent des escarpements vifs et des promontoires élevés, dont les plus lointains et perchés composent des Montjoies parcourus et visités depuis des siècles, aux limites de la nouvelle zone tampon du Bien Unesco. Au plus proche, Avranches se perche pour s'ouvrir largement sur le paysage de la baie, et son point de vue immense est souvent vanté par les voyageurs :

« Avranches, admirablement situé sur une montagne escarpée, d'où l'on a une vue sur une foule de paysages de terre et de mer »³³.

« Quelle vision, quand on arrive, comme moi, à Avranches, vers la fin du jour ! La ville est sur une colline ; et on me conduisit dans le jardin public, au bout de la cité. Je poussai un cri d'étonnement. Une baie démesurée s'étendait devant moi, à perte de vue, entre deux côtes écartées se perdant au loin dans les brumes ... »³⁴.



« Des barres granitiques est-ouest structurent les paysages. Elles sont spécifiques au sud manche et offrent de larges points de vue sur le Mont, y compris depuis Saint-Michel de Montjoie ou Mortain situés à vol d'oiseau à plus de 35 km. »



33. Edmond About - Lettre à Arthur Bary, 29 septembre 1849 (Revue des deux mondes, 1915)

34. Maupassant - Le Horla, 1887

1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie

Tous ces reliefs favorisent les interrelations immédiatement perceptibles entre le Mont et son territoire. Cette diversité est encore enrichie par la répartition généreuse de ces reliefs et points de vue autour d'une baie profondément incisée dans les terres, qui font voir le Mont-Saint-Michel quasiment à 360°.

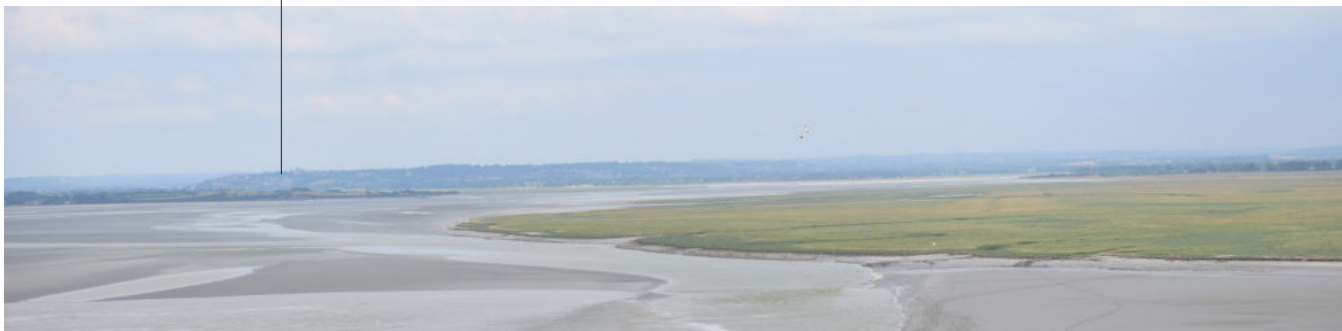
L'ensemble compose aussi des toiles de fonds et des horizons précieux, qui contribuent à délimiter des paysages diversifiés et à basculer de l'un à l'autre. Depuis le Mont-Saint-Michel, ce sont surtout les reliefs normands des falaises de Carolles-Champeaux (Pointe de Champeaux) et de l'escarpement d'Avranches qui sont sensibles.

« Un lever de soleil à Cancale ou à Cherueix, un coucher de soleil à Genêts ou Saint-Jean-le-Thomas, offrent des moments exceptionnels. Les couleurs, les ciels sont extraordinaires, il n'y a pas que le monument. »



Point de vue sur le Mont depuis le sommet du Mont-Garrot

Avranches



L'escarpement d'Avranches et son promontoire caractéristique dessinent un horizon bien perceptible depuis le Mont-Saint-Michel

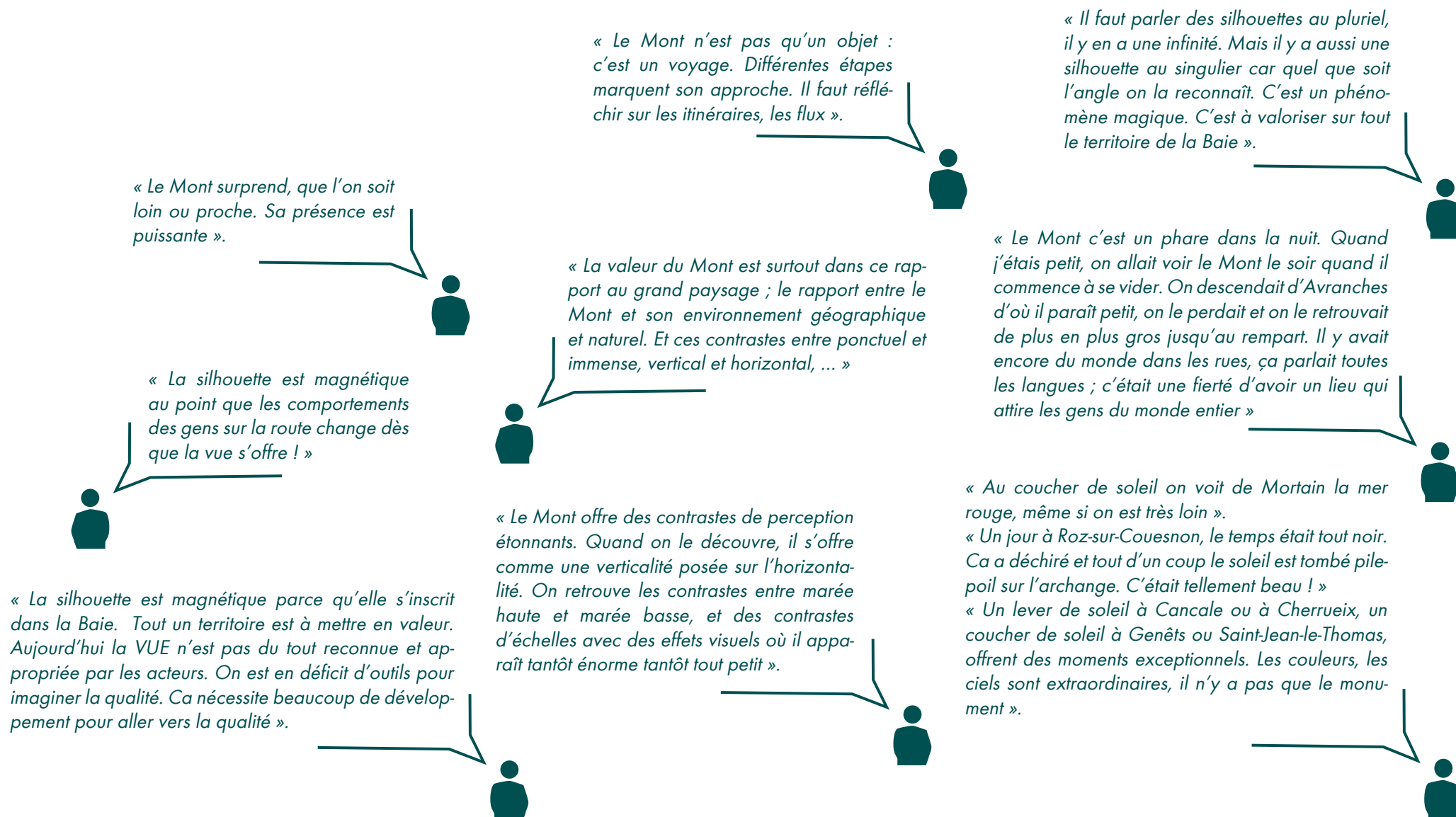


Point de vue sur les marais et le Mont depuis les rebords du Clos Poulet



Point de vue aménagé et commenté sur le Mont et les marais en premier plan à Roz-sur-Couesnon

1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie



1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie

LES OPPORTUNITÉS ET LES ACTIONS QUI CONFORTENT LA VALEUR

- Les travaux incessants de restauration et de valorisation du village et de l'abbaye engagés depuis plus de 100 ans
- Les aménagements récents d'accueil du public ont renoué avec l'esprit des lieux : effort et marche d'approche...
- La réalisation d'études précises sur les différentes perceptions de la silhouette depuis le territoire de la Baie, dans le cadre de l'étude PPM
- Le périmètre PPM basé sur les covisibilités
- Les points de vue valorisés sur la silhouette proches et lointains : digue de la Duchesse Anne, tables d'orientation du moulin de la Chaise au Mont-Garrot, du Mont-Dol, du balcon de Roz-sur-Couesnon, du Mesnil-Ozennes, de Saint-Michel de-Montjoie, le belvédère du Jardin des Plantes ou du square Thomas (en cours) à Avranches...
- Le projet de route des montjoies et des belvédères qui relierait différents points de vue sur le Mont depuis Cancale jusqu'à Granville
- Le projet Belvédères qui met en lumière quatre points de vue remarquables de la Baie



Point de vue sur le Mont-Saint-Michel à Saint-Michel-de-Montjoie



Séquence d'approche du Mont requalifiée dans le cadre du projet de Rétablissement du Caractère Maritime du Mont-Saint-Michel

1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie

« Il faut mieux faire connaître
les points de vue qui existent
déjà. »



Le belvédère de la Roz-sur-Couesnon, un balcon sur le Mont et les marais blancs en premier plan



L'un des quatre «périscopes» installés sur des points de vue majeurs de la Baie, dans le cadre de l'opération Belvédères par le Collectif Quand Même. Ici celui d'Avranches



Table d'orientation du Mesnil-Ozennes

1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie

- Le maintien des boisements sur les pentes (bois, arbres dans les jardins) qui contribuent à signaler la présence du relief, à qualifier les horizons et à atténuer la présence de l'urbanisation nouvelle (coteau de Saint-Broladre ou de Avranches par exemple,...)
- Le maintien de parcelles non constructibles permettant de préserver des «fenêtres» sur la Baie et le Mont depuis les centres bourgs, comme à Beauvoir

Emprise de stationnement en déblais pour atténuer la présence des voitures dans le paysage de crête

Chemin d'approche, mise à distance du stationnement

Table d'orientation et point de vue



Aménagement du point de vue et d'un point d'arrêt au Mesnil-Ozennes : un revêtement en terre-pierre, des plantations d'accompagnement des talus, auraient permis une meilleure inscription encore de ce stationnement dans le paysage



Les boisements des pentes et la végétation arborée des jardins adoucissent la présence des constructions implantées sur le coteau d'Avranches

1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie

LES FAIBLESSES ET LES PROCESSUS QUI FRAGILISENT LA VALEUR

- Des points de vue lointains ou insolites qui restent à valoriser et à promouvoir
- Un manque de mise en cohérence, en réseau et en récit de ces points de vue belvédères sur le monument
- Une absence d'explication de cette silhouette sur les supports d'information
- Les infrastructures imposantes types réseaux aériens, ligne haute tension, pylônes, ... qui peuvent introduire un contraste d'échelle nuisible à la perception de la silhouette du Mont

mobilier occupant l'ouverture visuelle sur le mont l'ouverture

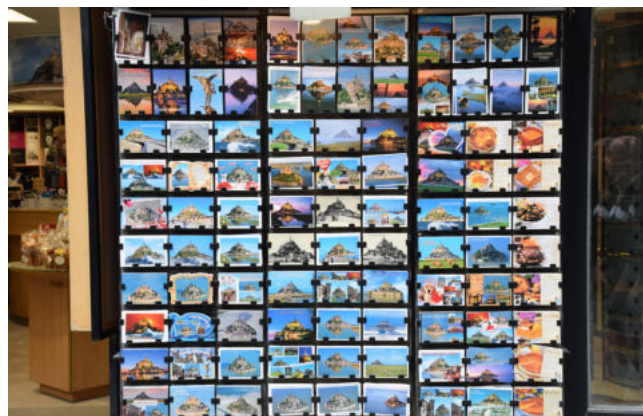


Point de vue depuis le centre bourg de Beauvoir à préserver et valoriser : préservation du point de vue dans les documents d'urbanisme, aménagement qualitatif de l'espace public, implantation du mobilier, ...



Table d'orientation à Montjoie-Saint-Martin ne faisant pas référence aux autres Montjoies qui entourent la Baie

« Il faut redonner les plus beaux points de vue à l'espace public. »



Jeu de cartes postales présentant le Mont : seule la silhouette perçue depuis le sud est représentée

1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie



Point de vue à requalifier à Montjoie-Saint-Martin ...

« Il faut faire attention à ne pas forcément faire toujours de gros aménagements autour des points de vue mais garder la possibilité d'une découverte plus familiale. »



Absence de valorisation du point de vue depuis les Loges-sur-Brécey : stationnement, panneaux d'information, mobilier,...

1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie

- La fragilisation des horizons et la fermeture de points de vue par le développement de constructions sur les crêtes, pentes et pieds des reliefs sans prise en compte des sites bâtis d'origine (voir valeur 6), et la disparition d'arbres qui permettent d'atténuer la présence de ces constructions : rebord du Clos Poulet à Saint-Méloir-des-Ondes, le massif de Saint-Broladre (Saint-Broladre, Roz-sur-Couesnon), le coteau d'Avranches : Avranches, Val Saint-Père, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Quentin-sur-le-Homme
- Des points de vue qui se referment par une absence de gestion du végétal (Télégraphe de Chappe ou falaises de Champeaux par exemple)
- La déprise agricole sur les rebords du Clos Poulet, conduisant au développement de boisements et à la fermeture des vues sur la Baie
- Le développement de la culture de maïs, notamment dans le secteur des falaises de Champeaux, obstrue les vues sur le monument et sa Baie en période estivale
- Un manque de valorisation ou d'entretien des points de vue majeurs sur le Mont depuis les sommets (espace d'accueil, signalétique, gestion des abords)
- Des points de vue vers l'intérieur des terres peu valorisés, notamment depuis le Mont et l'estran (manque d'information sur les paysages de la Baie et ses horizons, les sites touristiques relais potentiels,...)
- Un manque de communication, de mise en réseau et de mise en récit des points de vues sur la Baie, notamment des plus éloignés
- Des aménagements parfois trop urbains ou banals qui ne valorisent pas assez les milieux singuliers des reliefs (pas de mise en valeur de la lande sur le Mont-Dol par exemple, ...)



« On doit avoir pour objectif d'assurer une clarté, de rendre claire la vision du Mont face aux obstructions des vues (boisements, constructions). Et d'assurer une compréhension. »



1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie



Moulin à valoriser en belvédère ?



Un point de vue encore à valoriser et à faire connaître, au Moulin de la Chaise

végétation arborée masquant le Mont



Végétation refermant l'ouverture sur la Baie et le Mont, depuis les falaises de Champeaux

Prairie pâturée maintenant un espace ouvert

Centre de Cancale

Terrain en friche

Boisements sur les rebords

Port de la Houle



Fermeture des vues sur la Baie et le Mont depuis les rebords de falaises par le développement de boisements sur des anciennes emprises cultivées



Le panorama offert par la situation en balcon du boulevard des Abrincates est fragilisé par un manque de gestion de la végétation arbustive sur les pentes du coteau, à Avranches

1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie



- Une absence d'itinéraires doux scénographiés valorisant les parcours sur les reliefs les plus emblématiques (Mont-Dol, Lillemer, promontoire d'Avranches...)
- L'absence de valorisation d'itinéraires de découverte en balcon ou en basculement sillonnant ces reliefs (voir route-paysage valeur 7)
- Le manque de valorisation des chemins, du vélo, de la découverte par la mer
- Le manque de valorisation des richesses du territoire
- Le manque de matérialisation d'une appartenance à l'UNESCO
- ...



Absence de valorisation du point de vue depuis les Loges-sur-Brécey : stationnement, panneaux d'information, mobilier,...

1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie

LES ENJEUX

Préservation/gestion

- La pérennité des caractéristiques paysagères, architecturales et urbaines de la silhouette : reconstruction à l'identique dans les formes, teintes et matériaux, maintien de l'équilibre minéral/végétal selon les «faces»
- La préservation des points de vues majeurs sur la silhouette Mont : repérage et identification aux documents d'urbanisme, inconstructibilités, gestion végétale pour équilibrer le jeu d'ouvertures/fermetures
- La protection des lignes de crêtes face à la pression urbaine et à la déprise agricole, pour les vues qu'elles offrent et les horizons qu'elles constituent ?
- La protection des lignes de crêtes et des coteaux non bâtis (protection face à l'urbanisation, maintien d'espaces ouverts sur les rebords des reliefs,...)
- La maîtrise des silhouettes bâties en crête (notamment dans le secteur Dol, Cancale, Avranches, Saint-Broladre, Clos Poulet, abords d'Avranches,...) (voir valeur 6)
- La préservation des points de vue majeurs et des grands panoramas : identification aux documents d'urbanisme, inconstructibilités, gestion végétale pour équilibrer le jeu d'ouvertures/fermetures
 - vers le Mont (Valeur 1)
 - vers la Mer
 - vers l'intérieur des terres
- L'identification et la préservation des points de vue «quotidiens» sur le grand paysage et le Mont : «fenêtres» ou cadrage ponctuels remarquables sur le Mont depuis les sites bâtis, chemins, routes...



« Le plateau est protégé mais n'est plus cultivé partout. Avant il y avait ici les pentières de Cancale. Aujourd'hui ces pentes sont enfri-chées. »

Valorisation/création

- La préservation et la valorisation des points de vues majeurs vers le Mont (espace d'accueil, aménagement, supports d'information ...) :
 - Le développement d'une information sur le point de vue et la silhouette selon l'angle de vue (pour mémoire non cartographié)
 - La mise en réseau des points de vue les plus remarquables ou insolites sur la silhouette
 - La mise en valeur de la perception sensible du Mont et de sa Baie par les artistes (écrivains, peintres, photographes, cinéastes, land-artistes,...) : sites d'interprétation, évènementiels,...
- La préservation et la mise en valeur des points de vue remarquables (avec ou sans information). Les points de vue en espaces naturel/rural ne doivent pas faire l'objet d'un aménagement «en dur» banalisant, mais simplement d'une gestion de la végétation et d'une attention sur les projets susceptibles d'interférer avec le cône de vue.
 - vers le Mont
 - vers la Mer
 - vers l'intérieur des terres
- La création de nouveaux points de vue vers le Mont

1. Une silhouette magnétique dans le grand paysage de la Baie

« Les chemins qui convergent au Mont sont à valoriser. C'est une façon d'approcher le Mont petit à petit. Ils sont de plus en plus fréquentés. »



notamment dans le cadre du projet de route des montjoies et belvédères ou d'autres itinéraires de découverte

- La valorisation d'une expérience de découverte par la mer (entre Cancale et Granville)
- La création de points de vue vers l'intérieur des terres, notamment depuis les rives de l'estran
- La préservation et la valorisation du panorama et des horizons perçus depuis le Mont-Saint-Michel, (sans viser nécessairement une installation de panneaux, notamment sur la terrasse de l'Abbaye)
- La préservation et la valorisation des points de vue «quotidiens» sur le grand paysage et le Mont : «fenêtres» ou cadrage ponctuels remarquables sur le Mont depuis les sites bâtis, chemins, routes...
- La coordination (scénographie) à l'échelle de la Baie d'une mise en récit des points de vue successifs complémentaires
- La valorisation des «routes paysages» (en balcon, basculement) mettant en scène les points de vue à travers des itinéraires de découverte touristique
- La valorisation de la découverte à pied, à vélo et par la mer, notamment en garantissant les continuités vé-

- los et les franchissements sécurisés des voies routières
- La matérialisation d'une appartenance à l'UNESCO :
 - par une signalétique « site de la baie du Mont-Saint-Michel, patrimoine mondial » pour les entrées, les monuments, les vues, ..., ou « villes et villages de la Baie du Mont Saint-Michel, patrimoine mondial »
 - par des supports d'information «patrimoine mondial» installés sobrement dans un espace qualitatif (qualité des entrées avec l'identification «site de la baie du Mont-Saint-Michel, patrimoine mondial», un logo « patrimoine mondial » peut être suffisant sur les sites exceptionnels préservés et valorisés)
- ...

« On a besoin d'une marque de fabrique qui nous rassemble. Voir le Mont et parcourir le territoire, cela veut dire qu'on appartient à quelque chose de commun. »



Requalification/Réhabilitation

- L'identification et la maîtrise de l'implantation des réseaux, infrastructures (pylônes, éoliennes, antennes, panneaux, ...) pouvant porter atteinte à l'intégrité de ces vues
- La requalification des points de vues majeurs vers le Mont (espace d'accueil, aménagement, supports d'information ...)
- La reconquête/requalification de points de vue majeurs disparus (masqués par la végétation)
 - vers le Mont
 - vers la Mer
 - vers l'intérieur des terres
- La reconquête/requalification des points de vue «quotidiens» sur le grand paysage et le Mont : «fenêtres» ou cadrage ponctuels remarquables sur le Mont depuis les sites bâtis, chemins, routes...
- Les lignes de crêtes fragilisées face à la pression urbaine
- ...

2. Le mont : une composition architecturale et urbaine à la fois puissante et pittoresque



2. Le mont : une composition architecturale et urbaine à la fois puissante et pittoresque

« Chaque pierre a son passé, chaque pierre crie le génie de l'artisan qui l'a sculptée. Que de surprises ! que de contemplations ! que de ravissements ! Comme la mer rythme bien la voix des siècles ! » Henry de Montherlant

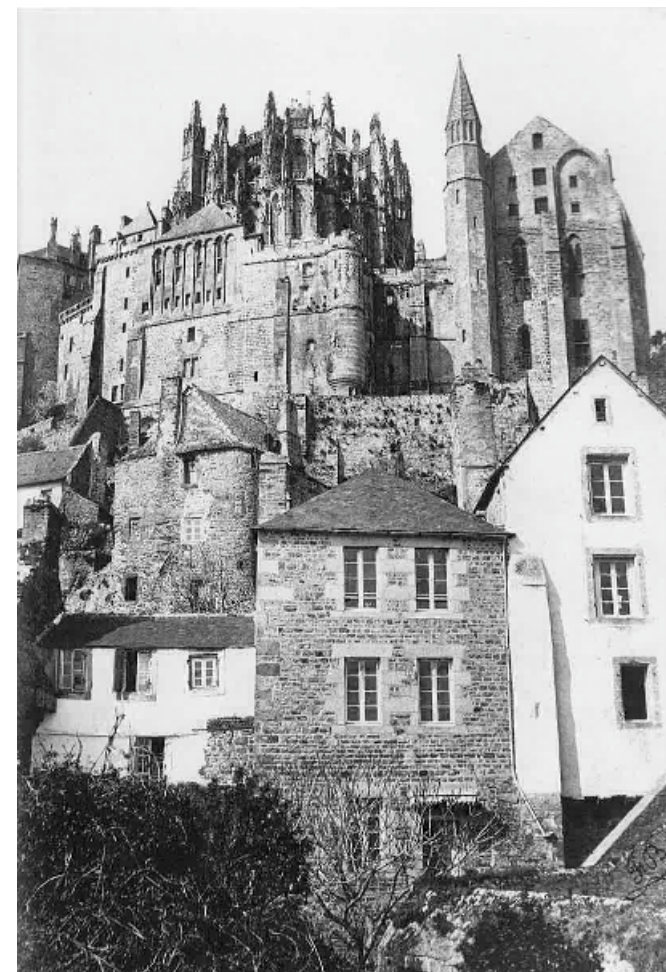
En-deçà de sa silhouette remarquable et spectaculairement mise en scène de très loin, le Mont offre de près un paysage urbain et architectural non moins exceptionnel, « enfonçant ses tours dans le sable et levant ses clochetons dans l'air » (Flaubert).

De l'extérieur, la prouesse de la construction de l'église abbatiale, bâtie au sommet du Mont à 80 mètres d'altitude, se lit aux immenses contreforts qui soutiennent l'édifice et la portent dans le ciel au-dessus du village tapi à ses pieds.

« D'énormes contreforts qui retiennent les flancs de l'édifice s'appuient sur une pente abrupte d'où déroulent des quartiers de rocs et des bouquets de verdure sauvage. A mi-côté, étagées comme elles peuvent, quelques maisons, dépassant la ceinture blanche de la muraille dominée par la masse brune de l'église, clapotent leurs couleurs vives entre ces deux grandes teintes unies » .



Le Mont-Saint-Michel, gravure d'après Clarkson Stanfield.



Le village et l'abbaye vers 1870 : l'imbrication étroite des volumes et unité de matériau offrent un ensemble bâti remarquable

1. Gustave Flaubert – *Par les champs et par les grèves*, 1885 (voyage en 1847)

2. Le mont : une composition architecturale et urbaine à la fois puissante et pittoresque



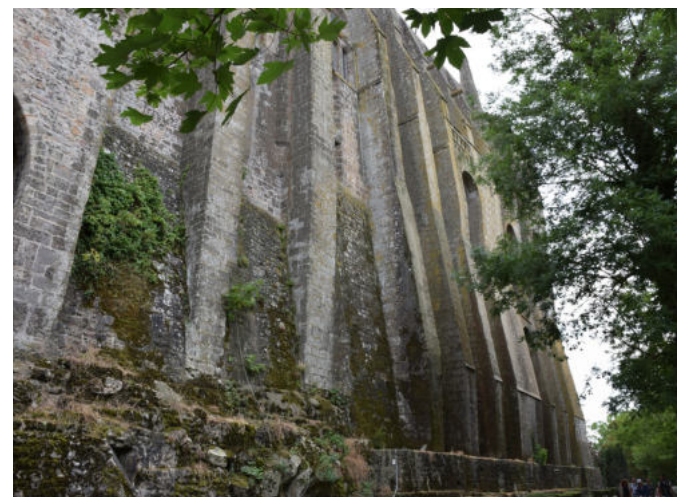
Point de vue sur l'abbaye depuis la terrasse jardin, en fin du parcours de visite

De l'intérieur, l'exploit de la construction s'observe dans la co-présence fusionnelle de la roche naturelle et de la pierre taillée, l'une servant de noyau d'ancrage à l'autre, qui compose savamment l'architecture en tournant autour ; quatre cryptes adossées à la pointe du rocher soutiennent la plateforme de l'église abbatiale longue de 80 mètres. Le temps et l'espace se sont conjugués pour aboutir au résultat actuel : la contrainte physique et technique imposée par l'inconfort du rocher fondateur ont obligé à des reconstructions, des adaptations et des ajustements incessants au fil des treize siècles d'une histoire architecturale mouvementée, qui se poursuit en permanence, désormais sous la conduite de l'architecte en chef des monuments historiques.

A l'unité de matériau et de teinte (le granit extrait des îles Chausey) répond la diversité des formes et des détails architecturaux savamment agencés ; à la puissance nécessaire pour accrocher cet ensemble bâti dans un tel cadre répond la délicatesse de la pierre taillée et du végétal familier des cours et des jardins. C'est le secret de l'harmonie d'ensemble qui se dégage et perdure au fil des siècles et fait du Mont « *un bijou de granit, un colosse de dentelle, une merveille incomparable* », écrit Maupassant. « *C'est grâce et magnificence, force et subtilité, ampleur et sveltesse* », s'exclame Montherlant .



Le rocher, autour duquel est organisée l'abbaye émerge ponctuellement



Les puissants contreforts de l'abbaye participent par leur verticalité à élancer la silhouette vers le ciel

2. Maupassant – *Petits voyages*, Gil Blas, 17 juillet 1883

3. Montherlant (1895-1972) – *Le Mont Saint-Michel* (cité dans *Par monts et par lettres*, 1984)

2. Le mont : une composition architecturale et urbaine à la fois puissante et pittoresque



« L'enchevêtrement harmonieux des arches, des flèches, des tourelles, des saillies, des arcs-boutants, se découpe dans le bleu profond du ciel. Tout cela paraît fragile ; il semble que des violentes bourrasques de la mer vont abattre, déchirer cette dentelle de pierre. Mais non, la main qui a construit ces merveilles y a mis autant de solidité que d'élégance, et il y a des sourires derrière chaque pan de mur ».

« Et j'errai, surpris comme si j'avais découvert l'habitation d'un dieu à travers ces salles portées par des colonnes légères ou pesantes, à travers ces couloirs percés à jour, levant mes yeux émerveillés sur ces clochetons qui semblent des fusées parties vers le ciel et sur tout cet emmêlement incroyable de tourelles, de gargouilles, d'ornements sveltes et charmants, feu d'artifice de pierre, dentelle de granit, chef-d'œuvre d'architecture colossale et délicate ».

« Le prodige ici, c'est la variété des ornements dont le motif, toujours le même, se modifie à l'infini dans l'exécution, et brode ses feuilles ou ses fleurs de mille façons différentes, de telle sorte que la symétrie respectée laisse le champ libre à la plus aimée de nos sensations artistiques : celle que fait naître la fantaisie ».



4. Montherlant (14895-1972) – Le Mont Saint-Michel (cité dans Par monts et par lettres, 1984)

5. Maupassant - La Légende du Mont Saint-Michel - nouvelle publiée le 19 décembre 1882 dans le journal républicain le Gil Blas

6. Paul Féval – La Fée des grèves, 1850

2. Le mont : une composition architecturale et urbaine à la fois puissante et pittoresque

« Ayant gravi la rue étroite et rapide, j'entrai dans la plus admirable demeure gothique construite pour Dieu sur la terre, vaste comme une ville, pleine de salles basses écrasées sous les voûtes des hautes galeries que soutiennent de frêles colonnes. J'entrai dans ce gigantesque bijou de granit, aussi léger qu'une dentelle, couvert de tours, de sveltes clochetons, où montent des escaliers tordus, et qui lancent dans le ciel bleu des jours, dans le ciel noir des nuits, leurs têtes bizarres hérissées de chimères, de diables, de bêtes fantastiques, de fleurs monstrueuses, et reliés l'un à l'autre par de fines arches ouvragées » .

La complexité savante de l'urbanisme médiéval offre un parcours pittoresque, expérience paysagère riche qui marie l'intimité protégée du village ou de l'abbaye à l'immensité radicale de la baie qui se découvre progressivement.



Le tissu dense et resserré du village médiéval étagé sur les pentes du rocher, face aux horizons lointains et étendues immenses de l'estran

7. Maupassant - le Horla, 1887

2. Le mont : une composition architecturale et urbaine à la fois puissante et pittoresque

« C'est un spectacle amusant que ce tumulte de bâtisses cherchant leur assiette sur un sol inégal, que ces pans de murs entremêlés de roches, que ces toits dont les cheminées fument sous vos pieds et ces Courtils semblables à des puits ».

« Une visite au Mont Saint-Michel est un plaisir (...) Vous montez, vous descendez, vous changez à chaque instant de niveau, vous suivez des couloirs obscurs, tantôt dans la montagne, tantôt dans les airs ; vous arrivez à des coecums, à des portes murées, derrière lesquelles s'accroupissent les vagues terreurs ».



Dédalles de pierre et volumes bâtis s'imbriquent et s'échelonnent sur les pentes du rocher que surplombe l'abbaye

8. Théophile Gautier - Quand on voyage - Michel Lévy frères libraires éditeurs, 1865

9. Théophile Gautier - Quand on voyage - Michel Lévy frères libraires éditeurs, 1865

2. Le mont : une composition architecturale et urbaine à la fois puissante et pittoresque



« Majesté, prouesse technique, exemplarité. Est-on à la hauteur de cette exemplarité ? »



« Dans le village, on retrouve un contraste puissant entre foule+ commerces et sérénité+ spiritualité ».



« Les bâtisseurs du Mont ont été sans complexes. Il fallait être fou pour oser se lancer au XIIIe siècle dans la construction de la Merveille. L'esprit reste présent. Je sens la présence humaine à travers les pierres ».



« En tant qu'ancien exploitant du polder, j'ai ressenti le Mont comme une contrainte ou un obstacle vis-à-vis de mon activité professionnelle. Mais j'aime bien retrouver le Mont en hiver, quand il n'y a plus personne ».

2. Le mont : une composition architecturale et urbaine à la fois puissante et pittoresque

LES OPPORTUNITÉS ET LES ACTIONS QUI CONFORTENT LA VALEUR

- Les différentes protections existantes garantissant la préservation du monument
- L'amélioration de l'expérience de visite suite aux récents aménagements
- Des réhabilitations de qualité
- ...



Un patrimoine bâti préservé grâce à des réhabilitations de qualité



Les jardins en balcon sur la Baie, dernière étape de la visite de l'abbaye



Le seuil du mont requalifié et libéré du stationnement

2. Le mont : une composition architecturale et urbaine à la fois puissante et pittoresque

LES FAIBLESSES ET LES PROCESSUS QUI FRAGILISENT LA VALEUR

- Une inadaptation de l'offre commerciale avec des enseignes, publicités et étals qui encombrant la montée vers l'abbaye
- Un sentiment de dépossession
- Une découverte du Mont parfois dévalorisée par la surfréquentation
- Une offre globale dont la qualité n'est pas toujours à la hauteur de la richesse du site avec un manque d'offre spécifique
- Un manque de valorisation des paysages de la Baie depuis le Mont, sans nécessairement d'installation de panneaux, notamment sur la terrasse de l'Abbaye
- ...



La profusion des enseignes, publicités et étals brouillent la lisibilité de la Grande Rue et disqualifient cet axe majeur de découverte du Mont



Absence d'information sur le territoire de la Baie et ses richesses depuis le panorama offert par la terrasse de l'Abbaye



Des parcours de visite insolites, une alternative d'itinéraire à valoriser pour une meilleure diffusion des visiteurs au sein du village

2. Le mont : une composition architecturale et urbaine à la fois puissante et pittoresque

LES ENJEUX

Préservation/gestion

- La préservation du paysage architectural et urbain exceptionnel par des réhabilitations de qualité exécutées dans les règles de l'art
- ...

« Sur le Rocher, on veut fuir ce flux touristique. On prend les chemins de traverse. On a envie d'une autre image. On veut faire autre chose de ce site. »

« Pour le Rocher, il y a un gros travail de réappropriation à faire pour la population locale. Les locaux ont de moins en moins envie d'y aller ; ou alors hors saison. »

Valorisation/création

- La promotion et la valorisation des produits locaux artisanaux et du terroir dans les commerces et restaurants
- La réinstallation d'artisans d'art aux côtés des commerces
- L'aménagement de points de vue avec interprétation vers la Baie terrestre et maritime
- La valorisation de parcours de visite alternatifs pour mieux diffuser les visiteurs, multiplier les expériences de découverte, éviter la saturation de la Grande Rue...
- La gestion et l'accueil de la fréquentation touristique et notamment pour les départs et arrivées des traversées de la Baie
- La découverte culturelle et touristique du village et de son patrimoine, aujourd'hui méconnus et sans offre de visite guidée
- La poursuite de la valorisation qualitative du site de la Caserne (qualité du bâti, des enseignes, aménagements paysagers...). La charte de la Caserne a été mise en place avec un travail sur les signalétiques ou encore sur les haies. Des réflexions sont en cours sur les enseignes
- ...

Requalification/Réhabilitation

- La maîtrise des enseignes, publicités et étals dans la Grande Rue de Mont-Saint-Michel (montée vers l'église abbatiale)
- L'amélioration de l'offre de service : abri contre la pluie, accroches-vélos, points d'eau, ... (il n'y a pas actuellement de projet validé en ce sens)
- Le soir et en nocturne : extension des horaires des restaurants, éclairage, offre de navettes calée avec les horaires de sortie des événements (concerts, ...), ...
- Réoffrir des formes d'appropriation du Mont par la population locale : fêtes hors saison, moments d'accès privilégiés, ...
- ...

« Énormément de choses questionnent sur l'accueil au Mont : rochers glissants, manque de lieux où se laver les pieds, rien pour accrocher son vélo, aucun abri s'il pleut, manque d'éclairage. »

« Le Rocher mérite une expérience, pas qu'une visite. »

3. L'estran, un paysage mystique, des milieux singuliers, une économie adaptée



3. L'estran, un paysage mystique, des milieux singuliers, une économie adaptée

« Si les pierres pouvaient parler, elles nous diraient que le Mont-Saint-Michel, avant d'être cette étonnante construction, est d'abord un grand élan vers le ciel, vers Dieu : un lieu de louange et de prière à nul autre pareil. » écrivait Monseigneur Stanislas Lalanne, Evêque de Coutances et d'Avranches.

La présence improbable du Mont dans l'estran, construction humaine paradoxale, à la fois évidente et inattendue, surprend et plus encore fascine. Elle s'offre comme une apparition, quelque peu surnaturelle, « une illusion » selon Viollet-le-Duc : « étrange », ont souvent écrit les voyageurs, « étrange et fantastique » selon Maupassant, « magique » écrivait Théophile Gautier avant que le mot soit galvaudé. Pour lui, « rien n'est plus surprenant que cette roche soudaine qui ne se rattache à aucune chaîne de montagne et perce comme une pointe d'ossement l'épiderme de la planète ». Il évoque le Mont Saint-Michel brusquement élevé comme « un énorme bloc erratique, débris de quelque commotion anté-diluvienne, au

milieu de cette immensité plate uniformément teintée de gris ». Et plus loin « comme un gigantesque madrépore surgissant du fond de l'Océan ». Pour Maupassant, l'abbaye s'offre « comme un château de fées planté dans la mer », ou « comme un manoir fantastique, stupéfiante comme un palais de rêve, invraisemblablement étrange et belle ». Cette dimension irréelle est notamment liée au fait que les constructions masquent l'émergence rocheuse naturelle sur laquelle elles s'appuient. Ainsi l'explication physique et technique de cette présence architecturale improbable est cachée sous le capotage des pierres taillées.

A cette présence invraisemblable s'ajoute la nature extraordinairement changeante du paysage qui l'enveloppe, aujourd'hui délicieusement dangereuse, inquiétante ou surprenante - et appréciée comme telle :

- **Les variations biquotidiennes des marées**, parmi les plus puissantes du monde, font disparaître et apparaître la mer sur des étendues immenses ; les



Le Mont-Saint-Michel vers 1827-1828, William Turner



Apparition du mont dans les brumes de l'estran

3. L'estran, un paysage mystique, des milieux singuliers, une économie adaptée

marées basses laissent apparaître « un paysage fascinant de grèves immenses, s'étendant à perte de vue sur près de 20 000 ha lors des plus fortes marées » . L'estran compose ainsi « le plus grandiose des écrans tant sa palette de couleurs sublime les formes sédimentaires variées qui s'y rencontrent : bancs de sable, chenaux de marées, chenaux estuariens méandri-formes des rivières, sablons gris, ... » .

La dimension sur-naturelle n'est pas seulement dans la présence irréelle du Mont, dans les immensités offertes ou dans les tonalités d'huître que peut prendre la baie : elle tient aussi à la manière étrange et irrépressible qu'a l'eau d'apparaître et de disparaître, qui « obéit à la grande et mystérieuse horloge astronomique dont les chiffres s'appellent solstices, équinoxes, reverdies, syzygies » .

« Sur la grève, (l'eau) s'insinue, rampe, se

multiplie, s'approfondit dans un complet silence ; sans même ce glissement satiné, ce mouvement de langue et de bave qui lèche et farfouille un peu plus loin, à chaque coup. Le flot prend position sur l'étendue comme s'il sortait des sables, du dessous. La flaque devient mare et la mare étang, et, sans que rien vous ait prévenu, à la réfraction solide des sables mouillés, succède une indécision houblonneuse : c'est la mer » .

« La marée, de l'autre côté du Mont, envahissait les lises avec cette rapidité irrésistiblement tranquille, plus effrayant peut-être que le désordre d'une tempête » . Le mascaret est aujourd'hui un spectacle et un événement.

La fascination est aussi dans la présence fantasmée de sables mouvants, dans ce paysage de « laisse, cette zone ambiguë, litigieuse, magique, alternativement cou-

verte et découverte par les oscillations du niveau de la mer » .

« C'est et ce n'est pas la terre, c'est et ce n'est pas la mer, l'eau douce non plus, quoiqu'en dessous des ruisseaux travaillent le sol incessamment. »

« C'était un de ces jours redoutables où

la grève, plus mobile et plus avide encore que de coutume, dévore le voyageur imprudent qui se confie au sol sans le sonder. »

L'intérêt pour ce danger est paradoxalement apprivoisé aujourd'hui par les guides naturalistes qui livrent les explications au public curieux.



Le Mont-Saint-Michel, Eugène Isabey

1. JC Lefeuvre et JC Mouton - Histoire de la baie du Mont Saint-Michel et de son abbaye - ed. Ouest France 2009

2. JC Lefeuvre et JC Mouton - Histoire de la baie du Mont Saint-Michel et de son abbaye - ed. Ouest France 2009

3. Michel Tournier - Le Médianoche amoureux, Gallimard, 1989

4. Jean de la Varenne - le Mont Saint-Michel

5. Théophile Gautier - Quand on voyage - Michel Lévy frères libraires éditeurs, 1865

6. Michel Tournier - Le Médianoche amoureux, Gallimard, 1989

7. Jules Michelet - La mer, 1861

8. Charles Nodier - La fée aux miettes

3. L'estran, un paysage mystique, des milieux singuliers, une économie adaptée

- **La météo**, soumise aux caprices du climat océanique, recrée elle aussi en permanence le paysage. Pas un écrivain, peintre ou photographe qui n'ait tenté d'exprimer ces variations fantastiques des lumières et des ambiances au fil des heures, voire des minutes. L'estran forme « un espace grandiose, changeant de physionomie au rythme des marées, chatoyant sous le soleil ou déclinant tous les gris de la création », écrivent JC Lefeuvre et JC Mouton. Grâce à ce renouvellement permanent du paysage, « on ne s'en lasse pas », ont témoigné les participants aux ateliers de lecture sur site organisés en mai-juin 2018.

Les deux phénomènes, variations des marées, variations des lumières, composent des « spectacles » recherchés depuis près de 200 ans, bien décrits par Eugène Viollet-le-Duc ou par Théophile Gautier, ce dernier venu tout exprès un jour de grande marée.

Viollet-le-Duc : « La grève, que la mer venait d'abandonner, était encore humide et luisante, tout ce ciel, avec ses tons sourds et rougeâtres, se reflétait dans cet immense miroir, alors il me sembla, après avoir regardé cet étonnant spectacle, que la terre avait disparu, que ce château était au milieu d'un ciel orageux, plus de grèves, plus d'horizon, partout le ciel au-dessus de sa tête, sous ses pieds le ciel, l'illusion devint si forte que j'en eus presque le vertige et que j'abandonnai le parapet pour ne plus me sentir ainsi dévoré par l'immensité de ce spectacle ».

Théophile Gautier : « Toutes les variétés possibles de mauvais temps se succèdent dans l'espace d'une heure avec des effets inattendus, plus pittoresques les uns que les autres ; il n'y manqua rien, pas même un rayon de soleil. Par les déchirures d'un amas de nuées, une zone lumineuse tomba sur le Mont Saint-Michel, comme la projection d'un réflecteur, et illumina tous les reliefs, s'aiguissant avec les clochetons,

profilant les contreforts, dessinant les arcatures, accusant les mâchicoulis (...) Grâce à ce coup de lumière, une ou deux voiles inaperçues dans les profondeurs brumeuses du large accrochèrent une paillette de soleil et brillèrent un instant, et la côte de la baie, avec ses escarpements lamés de paillon d'argent par la neige de la matinée, étincela pour s'éteindre aussitôt. Les nuages avaient masqué de nouveau le soleil et superposé leurs gazes noires sur les deux ou trois places bleues que l'orage laissait dans le ciel. Le Mont Saint-Michel perdit la couleur de vieux vermeil qui faisait ressembler la manse abbatiale à une châsse d'orfèvrerie, et se changea en un monstrueux tumulus de basalte noir. (...) Dans ce moment, le ciel grisâtre se barbouilla d'encre et devint d'un noir si foncé, que, si on reproduisait un pareil effet en peinture, il serait accusé d'exagération. Sur ce rideau sombre, le Mont Saint-Michel prenait des teintes livides et blafardes et se détachait en clair comme

un gigantesque madrépore surgissant du fond de l'Océan. La mer paraissait toute blanche, et ce contraste si brusque, si tranché, produisait un tableau de l'aspect le plus étrange, le plus sinistre et le plus formidable. Ce ciel absolument noir semblait gros de déluge, et l'on eût dit que cette mer laiteuse charriait de la pâte cosmique prise à quelque continent en dissolution ; un crépuscule polaire ajoutait par son demi-jour triste au caractère lugubre de la scène ».

Au total, le grand paysage du Mont et de sa baie porte par lui-même une dimension étrange, mystérieuse, sinon mystique, bien avant que l'on pénètre dans l'abbaye et son architecture religieuse. La dimension sacrée est consubstantielle au paysage du Mont.

« Le Mont Saint-Michel a une dimension cosmique : on prend racine en baie et on s'élève au Mont ».



9. JC Lefeuvre et JC Mouton - Histoire de la baie du Mont Saint-Michel et de son abbaye - ed. Ouest France 2009

10. Eugène Viollet-le-Duc - lettre du 9 juin 1835 à son père et à sa femme (citée par Henri Decaëns dans Le Mont Saint-Michel, 2007)

11. Théophile Gautier - Quand on voyage - Michel Lévy frères libraires éditeurs, 1865

3. L'estran, un paysage mystique, des milieux singuliers, une économie adaptée

Aujourd'hui l'immense estran porte encore d'autres valeurs paysagères, qui attirent toujours plus de monde et qui vont bien au-delà de la carte postale. Beaucoup viennent toujours vivre une expérience spirituelle dans la lignée des pèlerins du Moyen-Age, à la faveur d'une marche d'approche dans les étendues épurées des sables découverts par la marée basse. D'autres vont passionnément pratiquer la pêche à pied, penchés sur le sol, perdus dans l'immensité. « *Je pars, écrit Michel Tournier, avec au cœur la joie anticipée de longues heures de vadrouille dans les herbiers, vasards, flaques, rochers, lagunes et lises.* » Certains pratiquent la chasse sous différentes formes : au gabion, à la passée, à la botte, au hutteau mobile, à l'affût, ou encore au trou. D'autres encore viennent arpenter l'estran pour découvrir ses richesses naturelles, sous la houlette de guides spécialisés : l'estran sablo-vaseux lui-même, avec ses oiseaux sédentaires et migrateurs, ses phoques, ses coquillages et ses mollusques, mais aussi les plus grands récifs d'hermelles d'Europe, « véritable trésor du patrimoine naturel de la baie », les platiers rocheux, les bancs coquilliers aux formes souples. D'autres enfin éprouvent le vertige de l'espace par la pratique du char à voile.



3. L'estran, un paysage mystique, des milieux singuliers, une économie adaptée

Les activités économiques de l'estran contribuent à son étrangeté paysagère, lorsqu'elles adaptent leurs installations à ce milieu si singulier :

Au cœur de l'estran, les immenses pêcheries de bois (côté breton) ou de pierre (côté normand), construites en forme de V, perpétuent des principes constructifs ambitieux vieux de 3 000 ans. Plus récemment, la simple exploitation des bancs naturels d'huîtres a laissé place à une activité ostréicole de pousse et d'affinage. Au large de Cancale, principal centre huîtreur de la côte bretonne, cette activité s'étend désormais sur près de 400 ha. La mytiliculture n'est pas en reste en termes de création paysagère. Depuis les années 1950, son développement a conduit à une forêt spectaculaire de bouchots, pieux de bois plantés aux limites maritimes de l'estran, alignés sur 272 km de linéaire, dans une composition d'envergure qui ferait rêver tout land-artiste. L'activité mobilise aujourd'hui une cinquantaine d'entreprises, qui produisent un sixième de la production nationale, avec des produits reconnus par l'appellation AOC/AOP Moules de Bouchot. Le Vivier sur Mer est le premier port français pour la production de moules de bouchot. Les étonnants bateaux à roues des mytiliculteurs sont d'autres signes qui soulignent la singularité de l'estran.



Table à huîtres en baie de Cancale



Visite des installations de bouchots en mytilimobile organisées par la maison de la Baie



Belle architecture en bois pour les bâtiments ostréicoles



Pêcheries de Pierre à Jullouville

12. grâce à une alimentation riche en diatomées, algues microscopiques à la carapace de silice favorisées par le système des herbus.

3. L'estran, un paysage mystique, des milieux singuliers, une économie adaptée

Aux marges de l'estran, dans ses limites terrestres recouvertes seulement lors des grandes marées, les prés salés ou herbous sont gérés quotidiennement par les troupeaux de moutons grévin à pattes et têtes noires. Ils entretiennent les grandes plages épurées d'herbus soigneusement tondues, les plus vastes de France, offrant d'immenses espaces de respiration et de liberté sur plus de 4 000 hectares, notamment côté est, dans les estuaires de la Sée et de la Sélune. Depuis 2010, l'AOC Prés salés signe la qualité des produits pour 14 éleveurs, avec environ 5 000 brebis et 3 000 agneaux par an. L'activité compose une des facettes emblématiques des paysages de la baie, recherchés par les visiteurs, sensibles à la présence et à la vie animale, libres de parcourir ces immensités d'herbages soigneusement broutés, tendus à l'horizontale vers le Mont et le ciel.

Du bec d'Andaine en Genêts à Saint-Jean-le-Thomas, le massif dunaire renouvelle le paysage, attirant d'autant plus de monde qu'il offre le confort du sable pour se poser et profiter de la baie.

Quelles que soient leurs motivations, religieuses, économiques, sportives, naturalistes ou touristiques, tous les visiteurs viennent finalement éprouver les dimensions immenses et dépouillées de l'estran sous la garde énigmatique du Mont.



Les moutons pâturent les prés salés face au Mont-Saint-Michel participant à maintenir ces milieux et à animer les paysages de l'estran



Paysage dunaire du Bec d'Andaine

3. L'estran, un paysage mystique, des milieux singuliers, une économie adaptée

LES OPPORTUNITÉS ET LES ACTIONS QUI CONFORTENT LA VALEUR

- Le rétablissement du caractère maritime, mené de 1995 à 2015, contribue de façon majeure à refonder la valeur du Mont Saint-Michel comme partie intégrante de l'estran ;
- Les activités conchylicoles et de pêche, et leurs structures singulières (parc à huîtres, bouchots, pêcheries) qui font pleinement partie de l'identité des paysages de la Baie maritime
- Les activités d'élevage sur les herbues participent à l'animation et la gestion de ces emprises
- Les labels AOC Moules de Bouchot de la Baie du Mont-Saint-Michel et AOP Pré salés du Mont-Saint-Michel qui contribuent à la reconnaissance de la qualité de ces produits de l'estran et à leur valorisation auprès du public
- Les actions opérées pour gérer finement la qualité de l'eau afin de limiter l'arrivée de nitrates dans la baie, susceptibles de modifier la flore et de renforcer l'atterrissement des marges de la baie (prés salés)
- La politique d'acquisition/gestion menée par le Conservatoire du Littoral dans le secteur de Dragey
- La reconnaissance et la protection des milieux singuliers de l'estran : récifs d'hermelles, cordons coquilliers,...
- La diversité des usages et des activités de loisirs qui contribuent avec les activités conchylicoles, à faire de ce territoire un paysage vivant auquel les populations sont attachées : chasse, char à voile, pêche à pied, randonnées, observations naturalistes, photo,...
- Le développement d'offres touristiques mettant en valeur les milieux naturels, l'histoire, la mytiliculture et la conchyliculture auprès des visiteurs (offre proposée par la Maison de la Baie à Le Vivier sur Mer notamment)
- L'aménagement de la promenade de la digue de la Duchesse Anne, et la réorganisation des espaces d'accueil dans le cadre de l'OGS
- Le projet engagé de requalification de la Pointe du Grovin
- La récente reconnaissance de la profession de guide pour la traversée de la Baie
- ...



La promenade de la digue de la Duchesse Anne, profite du relief subtil de la digue pour embrasser un large panorama

3. L'estran, un paysage mystique, des milieux singuliers, une économie adaptée



Séquence d'arrivée sur le Mont requalifiée dans le cadre du projet de Rétablissement du Caractère Maritime (RCM) du Mont-Saint-Michel : passerelle d'accès au Mont et abords libérés du stationnement



Projet de réaménagement de la Pointe du Grouin élaboré dans le cadre de l'OGS



Réorganisation et requalification de l'accueil au Mont-Saint-Michel



3. L'estran, un paysage mystique, des milieux singuliers, une économie adaptée

LES FAIBLESSES ET LES PROCESSUS QUI FRAGILISENT LA VALEUR

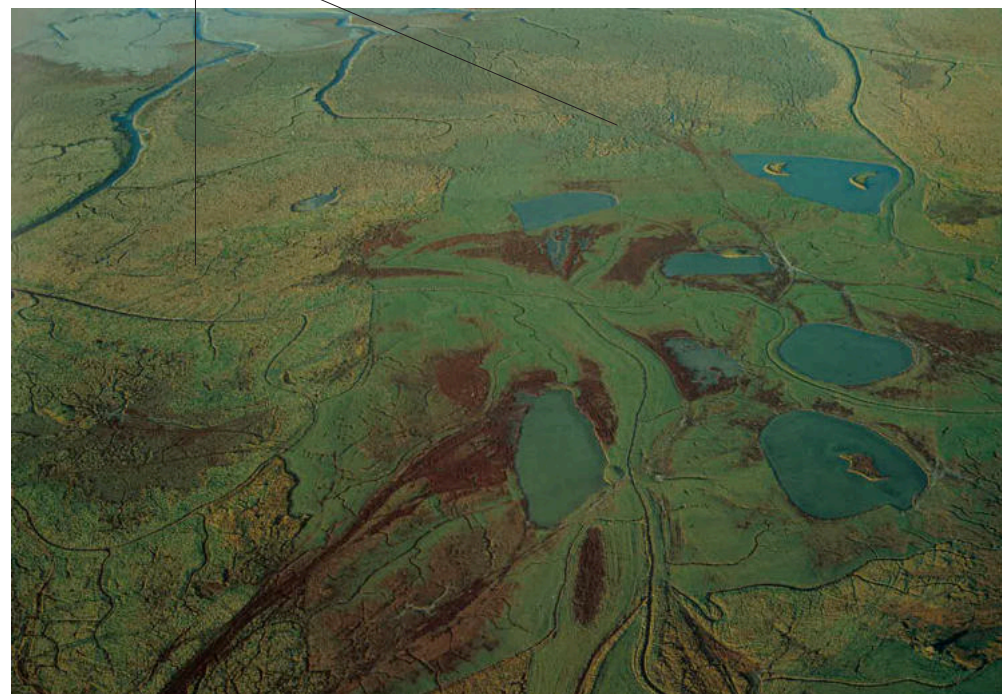
- La proximité des herbues avec le Mont, qui fragilise encore sa perception maritime malgré la récente opération de rétablissement du caractère maritime
- Les difficultés rencontrées pour maintenir l'élevage sur les herbues, notamment liées aux contraintes d'implantation de bergeries, entraînant des problématiques de gestion des milieux singuliers des herbues, avec notamment le développement du chien-dent maritime
- Le fragile équilibre des marais salés « naturels », évoluant soit en prés salés pâturés, soit en prairie à chien-dent maritime par enrichissement en composés azotés
- La prolifération de la crépidule, espèce invasive menaçant les productions de moules et d'huîtres, due à l'augmentation de la capacité trophique de la Baie.



Evolution du chien-dent maritime dans la Baie du Mont-Saint-Michel

« La Loi littoral peut avoir des effets pervers. Les activités, en harmonie avec le paysage, ne peuvent plus être menées. L'élevage authentique, qui nécessite d'être dans la Baie, était pourtant déjà présent sur le cadastre napoléonien. »

Emprises colonisées par le chien-dent maritime



3. L'estran, un paysage mystique, des milieux singuliers, une économie adaptée

Le délicat équilibre écologique des herbus ?

A l'interface entre la terre et la mer, les herbus hébergent des écosystèmes riches fortement impliqués dans l'ensemble du fonctionnement écologique de la baie. Recouverts en période de grandes marées, ils accueillent des activités diversifiées comme l'élevage, la chasse et d'autres activités récréatives. La multiplicité des enjeux sur les herbus, tant écologiques qu'économiques, soulève la problématique de la protection de ces milieux particulièrement fragiles et sensibles aux évolutions. Le pacage des animaux, selon des méthodes d'exploitation respectueuses des milieux naturels, dans les herbus permet d'entretenir les milieux. En particulier, la gestion de la fréquentation des prés salés par les ovins (limitation du surpâturage, meilleure répartition de pâturage, broyage, fauchage puis pâturage dirigé), ainsi que les pratiques de mise en défens, permettent de participer à la préservation des formations d'obione, qui contribuent au développement de l'ensemble de la chaîne trophique marine, tout en luttant contre le développement, favorisé par les excès en

azote, du chiendent maritime qui referme et homogénéise les milieux.

«En conditions naturelles, le marais s'organise en quatre milieux successifs de la mer vers la terre :

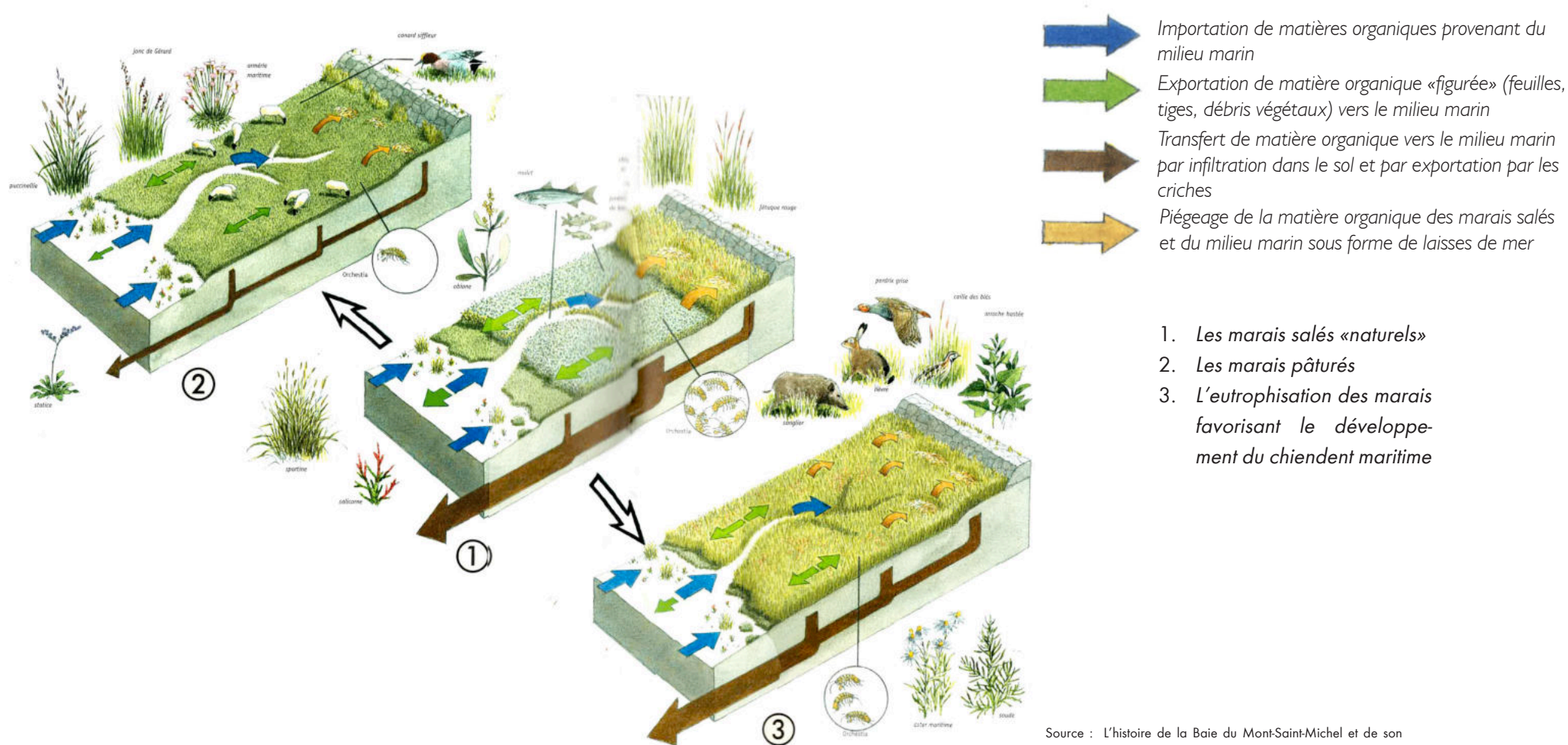
- *Une zone pionnière : végétation discontinue de salicornes et spartines*
- *Une zone de bas marais dominée par une graminée : la puccinellie*
- *Une zone de marais moyen à végétation très dense dominée par l'obione*
- *Une zone de haut marais à chiendent maritime et fétuque*

Avec le pâturage, cette succession se simplifie avec la formation d'un pré salé couvert de puccinellie (l'herbe à moutons) et la disparition de l'obione par le piétinement des animaux. Cela profite aux éleveurs (AOC moutons des prés salés), aux chasseurs (les canards siffleurs, principal gibier, se nourrissent essentiellement de puccinellie),

aux ornithophiles (les oies bernaches cravant se nourrissent également essentiellement de puccinellie). Cela ralentit la continentalisation des marais salés : la végétation rase piège moins les sédiments et laisses de mer qui favorisent l'élévation du niveau du marais et son « vieillissement ».

Pour autant il est essentiel de protéger les marais salés naturels, qui nourrissent d'innombrables oiseaux et poissons, les moules et les huîtres élevées, ou les juvéniles des bars se nourrissant d'orchestia, petits crustacés aidant à la décomposition de la matière organique. Cela sous-tend néanmoins l'optimisation de la pratique d'élevage pour assurer la conservation des herbus et, particulièrement, la protection des formations d'obione et la limitation de l'expansion du chiendent maritime.

3. L'estran, un paysage mystique, des milieux singuliers, une économie adaptée



3. L'estran, un paysage mystique, des milieux singuliers, une économie adaptée

- Une pratique parfois intensive de la pêche à pied qui menace les milieux littoraux (récifs d'hermelles par exemple)
- Une fréquentation importante de milieux littoraux fragiles comme la pointe du Grouin ou encore les dunes de Dragey : érosion, dégradations,...
- Un rivage ponctuellement fragilisé par des espaces d'accueil ou des aménagements au caractère trop routier : Saint-Jean-le-Thomas, Bec d'Andaine, la Caserne, port de la Houle, pointe du Grouin, ... (voir valeur 8)



«La pêche à pied attire de nombreux visiteurs (jusqu'à 850 par jour). Le piétinement menace les récifs d'hermelles. On ne doit pas parler que d'interdit, on ne doit pas mettre sous cloche. On doit réguler pour faire durer les activités ».



3. L'estran, un paysage mystique, des milieux singuliers, une économie adaptée

- Le développement d'une urbanisation de loisirs banalisante sur les rivages (Port-Mer, Saint-Jean-le-Thomas)
- L'absence d'un chemin/liaison douce continue depuis Cancale jusqu'à Granville
- Un manque de communication sur les milieux singuliers et fragiles de l'estran
- Un recul important du trait de côte (érosion) comme à Saint-Jean-le-Thomas par exemple
- ...

«Le littoral a évolué avec un recul du trait de côte. La mer a tout mangé ».



Évolution du trait de côte et du paysage littoral à Saint-Jean-le-Thomas



Source : La baie du Mont-Saint-Michel

Diagnostic d'un ensemble paysager en transition, Projet Tutoré,
Master 2 Ruralités en transition. UFR SEGGAT - Département de géographie



Urbanisation



3. L'estran, un paysage mystique, des milieux singuliers, une économie adaptée

LES ENJEUX

Préservation/gestion

- La qualité de l'interface terre-mer, notamment au niveau de la digue habitée et des estuaires
- La protection des milieux de l'estran et de ses rives et de la richesse écologique qu'ils constituent : estran sablo vaseux, cordon coquillier, herbus, récifs d'hermelles, falaises vives, cordons dunaires,...
- La maîtrise de la qualité des eaux du bassin versant : gestion de l'assainissement des eaux usées à l'échelle du bassin versant (enjeu pour les activités conchyliques et pour la baignade notamment), gestion des intrants
- La gestion des dynamiques sédimentaires (secteurs en voie d'envasement vers Tombelaine/Genêts)
- Le maintien (et le développement ?) des activités conchyliques et d'élevage qui contribuent par l'animation et les structures paysagères qu'elles génèrent, à l'identité paysagère de l'estran, tout en préservant les paysages et milieux sensibles dans lesquels elles

s'inscrivent et dont elles dépendent

- Le confortement des emprises et bâtiments conchyliques de qualité d'un point de vue de l'architecture et du paysage : les Nielles,...
- La gestion des productions marines cultivées (moules sous-taillées) et naturelles (invasion de la crépidule)
- La poursuite de l'activité mytilicole et ostréicole dans le respect des capacités trophiques de la baie
- L'optimisation de la pratique d'élevage pour assurer la conservation des herbus, particulièrement, la protection des formations d'obione et la limitation de l'expansion du chiendent maritime. Le partage spatial/temporel de voirie pour les déplacements des troupeaux («transhumance» quotidienne valorisée en termes touristique et culturel, ...)
- Le maintien du statut de l'estran comme espace naturel en limitant les activités qui n'ont pas un besoin impérieux d'être situées sur l'estran (les stationnements

ou aires de jeux, par exemple, doivent pouvoir trouver leur place sur les espaces terrestres)

- L'encadrement des usages touristiques et de loisirs sur l'estran pour allier préservation et valorisation des milieux
- La prise en compte du changement climatique et de l'érosion du trait de côte dans les projets d'aménagement et de gestion du littoral
- La sensibilisation du public aux patrimoines naturels et culturels
- La gestion de la fréquentation
- ...



« Il faut être vigilant sur l'interface entre l'estran et les parties urbanisées. »



« Il faut tout faire pour que l'estran soit protégé ET partagé. »



« L'estran on ne sait pas où ça commence, on ne sait pas si ça existe. Il faut que les touristes apprennent à respecter les milieux naturels dont ils profitent. »

3. L'estran, un paysage mystique, des milieux singuliers, une économie adaptée

Valorisation/création

- L'amélioration, l'encadrement et la valorisation des sites d'accueil existants : bec d'Andaine, pointe du Groin (aboutissement du projet en cours), îles Chau-sey (gestion qualitative du public)
- La valorisation de la qualité architecturale et pay-sagère des installations portuaires du Vivier-sur-Mer existantes et futures, des emprises et bâtiments conchylicoles qui contribuent au paysage des rives de l'estran
- La valorisation de certaines emprises d'activités com-merciales ou de loisirs sur les rives de l'estran (archi-tecture, stationnement, enseignes,...) : maison de la Baie, centres de Char à voile,...
- La valorisation des espaces d'accueil et point d'accès à l'estran (voir valeur 7)
- La limitation de l'envahissement du commerce et de la publicité
- L'organisation de l'information et la maîtrise qualita-

tive des visites et traversées de la baie à pied et à cheval (pour mémoire non cartographié)

- L'amélioration de la communication touristique sur le spectacle des grandes marées
- La valorisation du patrimoine méconnu des pêche-ries : protection, visites guidées, information, ...
- ...

Requalification/Réhabilitation

- La requalification de certaines emprises d'activités commerciales ou de loisirs sur les rives de l'estran (architecture, abords, enseignes,...) : emprise de kar-ting vers Saint-Benoit-des-Ondes, bâtiments commer-ciaux le long de l'axe d'arrivée au Mont-Saint-Michel (RD975),...
- La requalification des espaces d'accueil et point d'ac-cès à l'estran (voir valeur 7) : Saint-Jean-le-Thomas, espaces publics du Port de la Houle, ...
- L'identification, la limitation et l'amélioration des cales d'accès à l'estran
- ...

4. Une agriculture et des bocages puissamment identitaires



4. Une agriculture et des bocages puissamment identitaires

La part terrestre de la baie, si elle est topographiquement ouverte et convergente vers l'estran et le Mont, offre avec bonheur un contrepoint d'épaisseur, de mystère et d'intimité grâce au bocage. Terre traditionnelle d'élevage, l'herbe et l'arbre dominant globalement, mis en scène par la topographie et la sinuosité des parcours qui l'irriguent. On cite souvent Stendhal pour son jugement hâtif sur le Mont « petit et mesquin » tel qu'il l'a perçu depuis les longues pentes d'Avranches. Mais on oublie qu'il a été à l'inverse très sensible au charme de cette campagne vive ourlée de bocages, soulignant sa dimension « jolie » et apaisante : « *Je ne saurais assez louer la suite de collines charmantes couvertes d'arbres élancés et bien verts par lesquelles la Normandie s'annonce. La route serpente entre ces collines. On voit de temps à autre la mer et le Mont Saint-Michel. Je ne connais rien de comparable en France. Aux yeux des personnes de quarante ans, fatiguées des émotions trop fortes, ce pays-ci doit être plus beau que l'Italie et que la Suisse.* »³⁵



35. Stendhal, *Mémoires d'un touriste*, 1838

4. Une agriculture et des bocages puissamment identitaires

L'agriculture de polyculture-polyélevage a dessiné un réseau riche et complexe de bocage, avec des milliers de kilomètres de linéaire de haies, de talus, parfois de murets. Cette composition paysagère de grande ampleur s'étend sur des siècles de labeur. La dimension entrepreneuriale agricole se lit désormais aussi aux vastes bâtiments modernes d'élevage, nouveau défi de création paysagère contemporaine.³⁶



« L'agriculture modèle nos paysages. C'est une économie forte, elle représente beaucoup d'emplois. Elle est en mutation. »

« Quand je travaille à Mortain, ce qui me frappe c'est l'immensité de la baie et ses multiples splendeurs avec l'écrin de tout ce bocage. »



La baie terrestre offre au total une image arborée valorisante qui fait mentir les statistiques indiquant une faible couverture proprement forestière (massif de Saint-Broladre). Quant aux pâtures et prairies, elles semblent, côté normand, se prolonger vers la mer avec les herbues pâturés par les moutons, l'ensemble contribuant à l'unité paysagère forte de la baie terrestre et maritime.

Talus, haies, bandes boisées, arbres isolés, bosquets, offrent de multiples avantages. Ils enrichissent de motifs les scènes paysagères, appuient et absorbent une part du semis bâti, accompagnent agréablement les routes et les chemins, notamment creux, ombragent et protègent des vents, offrent des premiers plans, dessinent le parcellaire, clôturent les pâtures, abritent une flore et une faune précieuses, font entendre les musiques des vents et des oiseaux, produisent du bois bûche ou plaquette, ralentissent les écoulements des eaux superficielles, protègent les sols de l'érosion et réduisent la turbidité des eaux douces filant vers la baie.

Les études ont identifié quatre types de bocage dans la baie :

- Bocage type normand : bocage dense à chênes et châtaigniers, sur les coteaux qui prolongent vers l'est les falaises de Champeaux, dans la vallée de la Sée, au sud-est d'Avranches et sur les coteaux nord-sud entre Ducey et Saint-James
- Bocage type breton : à talus et émondes de chênes (ragosses ou ragolles), coupelles (troncs droits) et cépées (pour le châtaignier surtout)
- Bocage de Saint-Broladre, relativement fermé sur lui-même et riche en bosquets
- Bocage littoral, à haies arbustives : au nord de la Sée et sud des coteaux de Champeaux

Quelle que soit sa forme, le bocage a partout fait l'objet de nombreuses discussions au cours des ateliers de mai, juin et octobre 2018, pour l'équilibre à trouver entre présence et absence, ouverture et fermeture, culture et élevage, gestion agri-forestière, écologique et paysagère.

Entre collines bocagères ou forestières et estran, les ma-

36. Le même défi concerne les implantations des TPE/PME du BTP contribuant à une économie résidentielle importante.

4. Une agriculture et des bocages puissamment identitaires

*ses flots si menaçants, un trésor de sel fécond, meilleur que le limon du Nil, qui enrichit toute culture et fait la charmante beauté des anciens marais de Dol, de nos jours transformés en jardins ».*³⁷

rais de Dol témoignent également du volontarisme mis pour apprivoiser les singularités de la nature. Ils résultent de l'action des hommes pour en faire des espaces agricoles ou historiquement près de l'embouchure du Couesnon, pour l'exploitation du sel : le drainage des eaux, la construction de digues afin de fixer l'estran et les premiers détournements du cours du Couesnon apparaissent dès les VIII^e - IX^e siècles. Ils se poursuivent jusqu'à dans les années 1930 avec l'extension des nouveaux polders. Ces travaux énormes aboutissent à une création paysagère d'envergure sur plus de 130km², où le bocage a sa place. La richesse des marais blancs, aux sols faits de tange, favorise aujourd'hui une agriculture technologique d'envergure, notamment pour la production de légumes maraîchers.

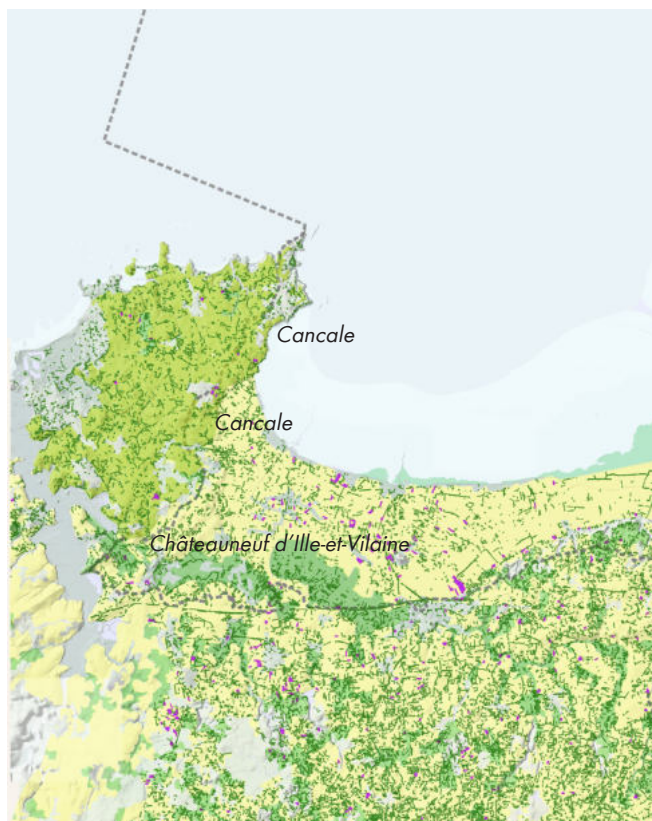
« Loin de faire mal, (la mer) apporte, cette furieuse dans



37. Jules Michelet – *La mer*, 1861

4. Une agriculture et des bocages puissamment identitaires

En limite ouest de la baie, le Clos Poulet est l'exception qui confirme la règle : ce plateau granitique breton, vers Saint-Méloir-les-Ondes/Cancale, s'organise en champs légumiers ouverts sur le grand large, sans bocage arboré.



4. Une agriculture et des bocages puissamment identitaires

LES OPPORTUNITÉS ET LES ACTIONS QUI CONFORTENT LA VALEUR

«Nous avons recensé nos talus et nos haies dans nos documents d'urbanisme pour préserver le bocage.»



- Le développement d'un volet agricole ambitieux dans le SCoT Sud Manche
- Un important travail d'identification des différents types de bocages présents sur le territoire dans le cadre de l'étude de définition du site classé, et des principes d'actions identifiées pour le maintien du bocage et des continuités écologiques ³⁸
- Les multiples initiatives engagées dans différents secteurs du territoire pour le maintien et la replantation du bocage : entretien des haies et talus par les agriculteurs ou les collectivités, identification par des haies et talus aux documents d'urbanisme, mise en place d'une commission « bocage » dans l'élaboration du PLUI de la CC de Saint-James, campagnes de replantation de haies et de talus dans certains secteurs, mise en application du plan Breizh bocage pour le secteur breton,...
- La commune de La Lucerne d'Outremer a protégé les haies au PLU et a créé sa chaudière à bois déchiqueté (deuxième de la Manche), qui alimente le réseau de chaleur



38. *Projet d'extension du site classé dans la Baie du Mont Saint-Michel et mise en valeur des paysages*, C. Briandet, DREAL Normandie et DREAL Bretagne, sept. 2014 : *Cahier de Haies*, *Cahier de gestion du site*, chapitre E

4. Une agriculture et des bocages puissamment identitaires

- Le développement de la filière équine qui contribue au maintien des pâtures
- Des bâtiments agricoles à l'architecture maîtrisée (volumétrie soignée, pan de bois,...) mais pouvant encore être améliorés
- Un patrimoine bâti agricole réhabilité en habitation principale dans certains secteurs (CC de Saint-James, vallée de la Sée, ...)
- De nombreuses initiatives de valorisation des produits du terroir : réseau de points de vente des produits locaux (les fermiers de la Baie, «caramueh!», boutiques à la ferme, labels, produits spécifiques...
- ...

«Le Mont-Saint-Michel ne devrait-il pas être une marque à faire valoir pour l'ensemble du territoire ? »



«Les Fermiers de la Baie» : magasin de producteurs locaux : On y trouve des produits frais, à la découpe, sous vide et en conserves, en priorité issus de la baie du Mont-Saint-Michel et du département. Les dix associés ne produisent pas forcément bio, mais ils suivent tous une démarche d'agriculture raisonnée, avec un référentiel qui porte sur de bonnes pratiques agri-environnementales. 1 500 références

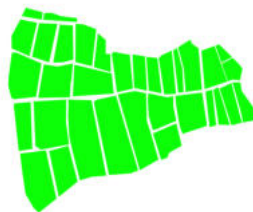


4. Une agriculture et des bocages puissamment identitaires

LES FAIBLESSES ET LES PROCESSUS QUI FRAGILISENT LA VALEUR

- Des difficultés dans le secteur de l'élevage : manque de revenus, contraintes, difficultés de transmission, baisse du nombre d'éleveurs, augmentation des tailles d'exploitation et développement des cultures de fourrage (maïs, ...), simplification des paysages par suppression des « obstacles », regroupement des exploitants et augmentation des tailles des bâtiments, ...
- L'excessive dilatation du maillage bocager ou sa disparition et, ponctuellement, un manque d'entretien des bocages persistants entraînant différents problèmes : disparition des talus plantés, suppression de cadrage sur le Mont et la Baie, fragilisation de la trame verte agricole
- Une simplification des cultures notamment au sein des polders et marais blancs : disparition des vergers, diminution des emprises des cultures légumières au profit de la céréaliculture et maïsiculture
- Une filière bois qui reste peu attractive pour les agriculteurs et peine à se maintenir
- Les problématiques liées au développement de la filière équine (risque de dispersion de l'habitat, augmentation du prix du foncier, conflits d'usages potentiels, ...)
- Une disparition des vergers et des prairies participant à la simplification des paysages agricoles

Entre 1 et 2ha



1952

35 ha



2016



La disparition des arbres sur les talus rend plus présentes les nouvelles constructions dans le paysage



Reliquat arboré le long de la RD163



Exemple d'érosion du bocage et de modification de la maille parcellaire par le remembrement entre Ducey et Saint Laurent de Terregate



Restes de bocage manquant d'entretien vers Vergoncey

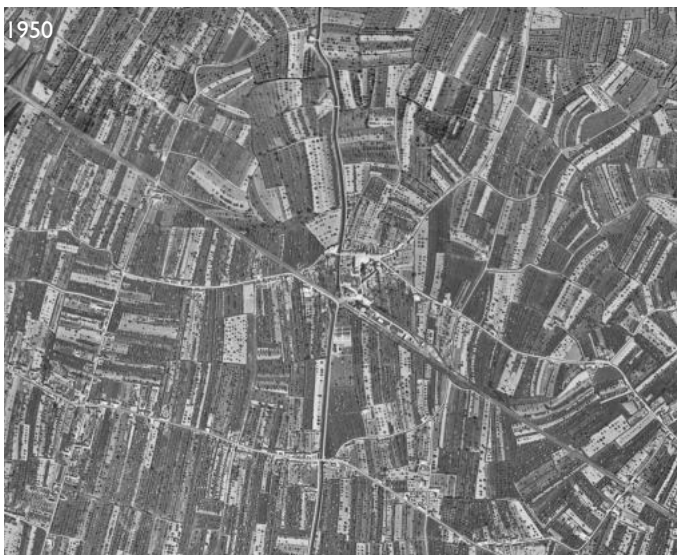
4. Une agriculture et des bocages puissamment identitaires



« Le paysage s'est bigrement ouvert depuis 70 ans. Il y a eu une prise de conscience, on est allé trop loin. »



« Jusqu'à la révolution agricole des années 1950, un agriculteur nourrissait 5 à 6 habitants. Aujourd'hui il nourrit 100 habitants : cela a conduit à une simplification à outrance. »



Disparition des vergers dans le secteur des marais blancs vers La Fresnais



4. Une agriculture et des bocages puissamment identitaires

Espaces en friches sur les rebord du Clos Poulet, conduisant dans certains cas à la fermeture de vues sur la Baie



Visite d'une parcelle en friche dominant le Port de la Houle, lors de la journée de lecture du paysage du 26 juin 2018

1952



2016



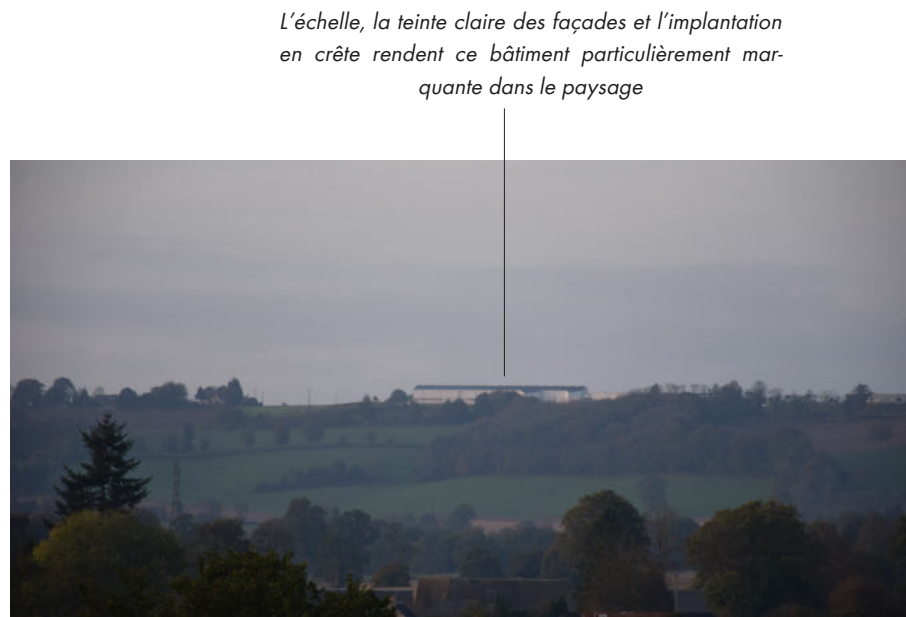
Diminution des emprises agricoles du Clos Poulet aux environs de Cancale, à la faveur de friches ou de secteurs urbanisés - source : IGN

4. Une agriculture et des bocages puissamment identitaires

- Une tension sur le foncier agricole
- Des bâtiments agricoles et des abords excessivement marquants dans le paysage (implantation, volumétrie, matériaux)
- Des implantations et évolutions de bâtiments nécessaires pour le maintien d'une activité agricole (transformation des bâtiments dues à regroupement sociétaire, implantation de bergeries à proximité des prés salés...) parfois en contradiction avec les règlements d'urbanisme
- Des points de vente de produits locaux peu mis en valeur, et des débouchés locaux à renforcer
- Un potentiel agritouristique sous exploité
- ...



La large emprise en enrobé, l'absence de végétal rendent peu attractif ce point de vente au Vivier-sur-Mer



Vers Romagny

L'échelle, la teinte claire des façades et l'implantation en crête rendent ce bâtiment particulièrement marquante dans le paysage

«On souhaite plus de débouchés locaux pour les productions locales : cantines,...»



«Comment fait-on évoluer nos bâtiments, pour construire des stabulations plus grandes quand on travaille à plusieurs ? Si on est trop contraints, ce sera des grandes cultures partout ».

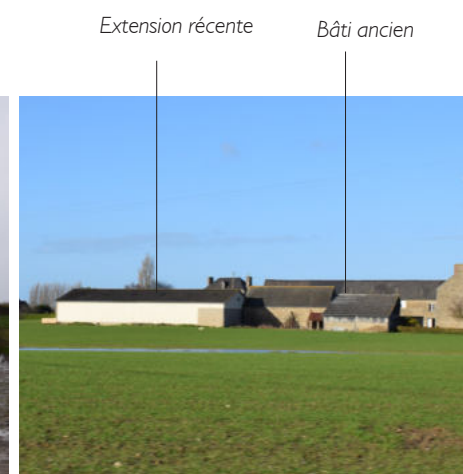


Vers Sains

Absence de végétal sur les abords

Implantation en rebord de coteau

Matériaux et trame de bardage voyants



Vers Saint-Méloir-les-Ondes

Extension récente

Bâti ancien

4. Une agriculture et des bocages puissamment identitaires

LES ENJEUX

Préservation/gestion

- Le maintien d'une maille bocagère compatible avec les exigences des pratiques agricoles et équilibrée d'un point de vue du paysage (dans les secteurs riches en bocage)
- L'identification, à l'échelle locale et avec les agriculteurs concernés, des structures bocagères les plus sensibles en termes d'environnement dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi)
- Le maintien des arbres et des haies dans le secteur des marais et polders
- La préservation des espaces agricoles face à l'avancée de l'urbanisation, notamment dans le secteur du Clos Poulet et dans les marais
- Le gestion des milieux par l'élevage en prenant notamment en compte les besoins en termes de foncier, évolution des bâtiments agricoles
- ...

Valorisation/création

- Le développement d'une politique agricole locale (Pacte territoire/agriculture, instances de concertation, nouveaux outils - PLA, PAT, ...)
- L'accompagnement des mutations agricoles, notamment des projets de diversifications
- Le développement des circuits courts et de proximité
- La valorisation des productions spécifiques à forte valeur ajoutée, assises sur la réputation mondiale du Mont Saint-Michel : produits AOP (agneaux de prés salés, ail de Charrueix, par exemple), mais aussi potentiellement salade, pomme, cidre, jus de pomme, poiret, calvados, etc.
- Le développement de l'agritourisme, du pécotourisme et du tourisme gourmand
- La diversification des structures paysagères : haies, bandes boisées, mais aussi bosquets, saules têtards, etc
- Le confortement d'une maille bocagère compatible avec les exigences des pratiques agricoles et équilibrée d'un point de vue du paysage (dans les secteurs moyennement pourvus)
- La réintroduction de l'arbre dans les secteurs de marais et polders où la trame arborée est la plus «éro-

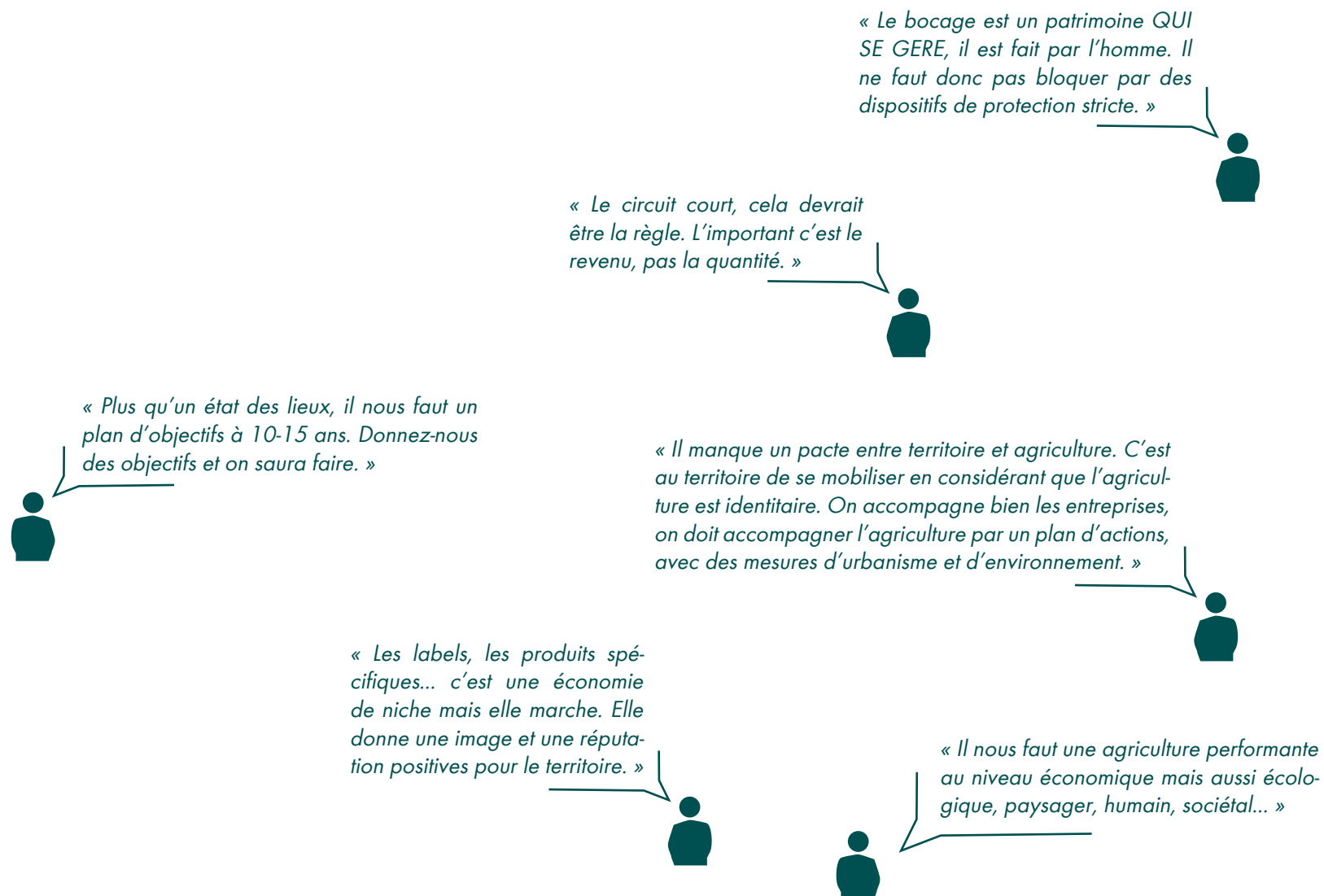
dée»

- La valorisation économique du bocage : filière plaquette, bois-énergie, adaptation pour lutter contre la concurrence du bois industrie, ...
- La poursuite de la valorisation architecturale et paysagère des bâtiments agricoles en prenant en compte l'évolution des besoins
- ...

Requalification/Réhabilitation

- L'encouragement pour une agriculture raisonnée à l'échelle des bassins versants
- La requalification des points de vente des produits locaux en travaillant sur leur insertion paysagère, la sobriété et la qualité de leurs enseignes
- La qualification de l'environnement des exploitations agricoles (extensions, bâtiments annexes, stockages, place des motifs végétaux locaux...)
- La restauration du patrimoine bâti agricole
- La reconversion ou la résorption des friches de bâtiments agricoles
- ...

4. Une agriculture et des bocages puissamment identitaires



5. Des marais et zones humides qui enrichissent les perceptions, la biodiversité et les pratiques



5. Des marais et zones humides qui enrichissent les perceptions, la biodiversité et les pratiques

Si le motif bocager domine dans l'éventail des paysages qui se déploient autour du Mont et de la baie, quelques figures singulières s'y incrustent et contribuent à rehausser la richesse économique, culturelle et environnementale du territoire : il s'agit essentiellement de zones humides et marais, particulièrement précieux dans le contexte national et mondial de raréfaction drastique de ces paysages et milieux.



5. Des marais et zones humides qui enrichissent les perceptions, la biodiversité et les pratiques

Le marais du Vergon constitue une zone humide relativement bien préservée où les pratiques agricoles extensives et l'entretien du marais par des aménagements réguliers à vocation cynégétique favorisent l'attractivité pour l'avifaune.

Les marais du Couesnon, composés de divers secteurs répartis en Normandie et en Bretagne (Aucey-Boucey, La Folie, du Mesnil, et de Sougéal), forment une vaste zone humide qui s'étend sur 860 hectares (périmètre de la zone de protection spéciale - ZPS). Ils représentent les dernières zones humides bien préservées de la baie et font figure de site majeur en termes de conservation des oiseaux. Leur rôle pour les oiseaux réside dans l'accueil d'espèces migratrices et hivernantes, notamment du fait de leur complémentarité avec le domaine maritime pour plusieurs espèces de canards séjournant en baie : Canard colvert, Canard siffleur, Canard pilet, Canard souchet, Sarcelle d'hiver essentiellement. L'amélioration de la gestion hydraulique, le maintien de la diversité des habitats et le maintien d'usages agricoles traditionnels sont les principales orientations pour ces espaces.

Les marais blancs et marais noirs de Dol-Château-neuf, patiemment gagnés au fil des siècles sur la mer par l'édification des digues, composent une unité de paysage toute différente. Les hauteurs offertes par la falaise morte du massif de Saint-Broladre et l'ancienne île du Mont Dol révèlent la géométrie rigoureuse de ces marais, dessinés par un savant réseau de drainage que soulignent par endroits les saules et les peupliers. Dans les marais blancs, les riches terres claires constituées de tange ont favorisé le développement d'une agriculture qui occupe l'essentiel de l'espace, voués aujourd'hui aux céréales et aux cultures légumières (céleri, carottes,...); quant aux marais noirs, où la tourbe est moins recouverte de tange, ils accueillent davantage de prairies humides et de peupleraies imbriquées aux cultures.

Aux marges de la future zone tampon UNESCO, les fonds de la Sée, de la Cance, de la Sélune se resserrent par endroits en vallées secrètes, voire en gorges pittoresques.

Ces espaces terrestres au sein du bocage s'ajoutent à ceux du pourtour de l'estran et de l'estran lui-même. Au total, le territoire de la baie présente une diversité de milieux attractifs pour le paysage et la découverte du territoire, entre l'immense estran dénudé, les vastes prés salés, les hautes falaises vives ou mortes, les marais agricoles rigoureux, les dunes souples et les zones humides secrètes. Cette diversité paysagère, tenue dans l'unité du bocage enveloppant, est d'autant plus précieuse que des complémentarités écologiques se dessinent entre les espaces : l'ensemble forme un écosystème fonctionnel, souvent continu, entre zones de déplacements, de gagnage, de repos, de chasse et de reproduction pour les espèces animales, aussi bien sur terre que dans l'eau et dans les airs.

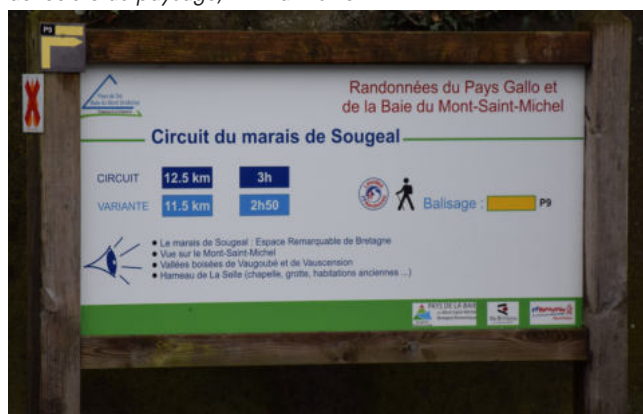
5. Des marais et zones humides qui enrichissent les perceptions, la biodiversité et les pratiques

LES OPPORTUNITÉS ET LES ACTIONS QUI CONFORTENT LA VALEUR

- L'entretien des systèmes de drainage des marais blancs et noirs et la gestion fine des eaux au sein des marais, notamment pour éviter la remontée du biseau salé
- La gestion hydraulique des marais noirs pour favoriser l'accueil de l'avifaune
- La gestion des marais de Sougéal par l'élevage
- Une valorisation touristique des marais de Sougéal : création de la Réserve Naturelle Régionale des Marais de Sougéal (2006), création d'un sentier de découverte, aménagement d'un observatoire public et ouverture prochaine d'une maison des marais (2019)
- Le projet de dimension européenne pour la reconquête de la continuité naturelle de la Sélune
- Des lieux d'accueil et d'interprétation complémentaires de ces milieux singuliers : maison de polders, maison des marais, ...
- Des itinéraires de découverte traversant les marais de Sougéal et les marais blancs
- ...



Construction en cours de la maison des marais, lors d'une des journées de lecture du paysage, 14 mai 2018



Circuit de découverte du marais de Sougéal mis en place par la Communauté de communes du pays de Dol

«C'est surtout la carte du tourisme vert qu'il faut jouer, en faisant un site remarquable»



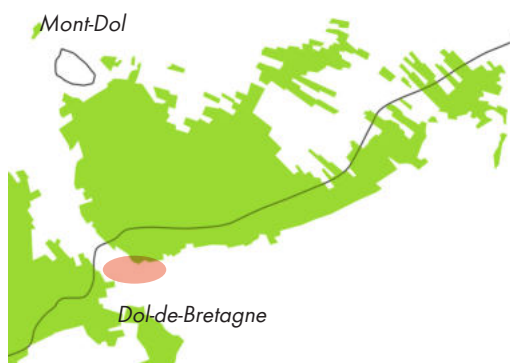
La Maison des Polders

5. Des marais et zones humides qui enrichissent les perceptions, la biodiversité et les pratiques

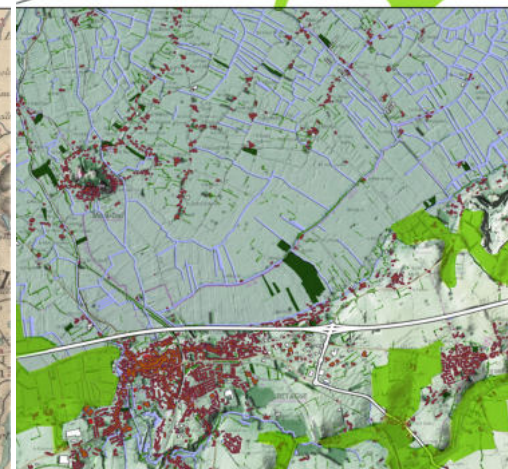
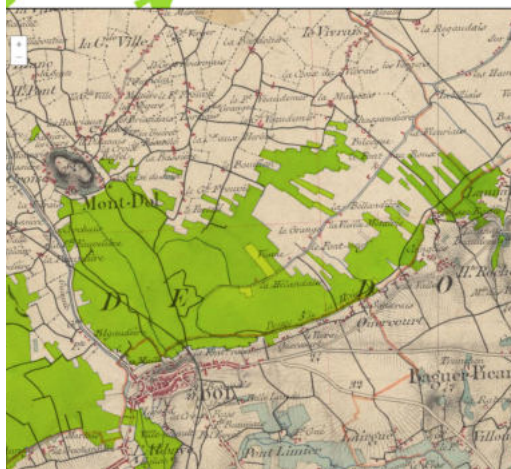
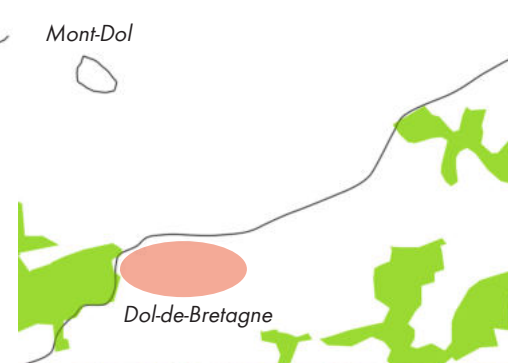
LES FAIBLESSES ET LES PROCESSUS QUI FRAGILISENT LA VALEUR

- Un assèchement des marais et des retournements de prairies au profit de la maïsiculture
- Une diminution de la présence de l'arbre dans l'espace agricole (marais blancs, collines de la Baie)
- Une fermeture des marais noirs par le développement des peupliers et de boisement
- Une disparition des espaces de nature au sein des marais cultivés
- Une urbanisation diffuse au sein des marais (voir aussi valeur 6)
- La diminution du nombre d'éleveurs pouvant entraîner des problématiques de gestion

1870



2016



■ Emprises de prairies

5. Des marais et zones humides qui enrichissent les perceptions, la biodiversité et les pratiques



Quelques structures arborées persistantes donnent de la profondeur au paysage des marais et des polders



L'absence de ponctuation végétale peut rendre le paysage des marais blancs monotone



Ouverture du paysage par la suppression des haies en limites de parcelles, La Chaise Baudoin

5. Des marais et zones humides qui enrichissent les perceptions, la biodiversité et les pratiques

- Une fragilisation des fils d'eau : disparition des ripisylves, dégradation des milieux aquatiques par les intrants, manque de gestion des petits rus affluents ...
- Un enrichissement des petits vallons (notamment dans le secteur de la vallée de la Sée)
- Un manque d'explication in situ du fonctionnement des marais
- Le risque sur le prélèvement de la ressource en eau
- ...



La ripisylve a disparu le long du ru de la Gairie (Les-Loges-sur-Brécey)



Développement de boisements dans le vallon de Tréhel, Vieux-Viel



Vallon enrichi vers La Chapelle-Urée



un manque d'entretien du ru de Claire-Douves

5. Des marais et zones humides qui enrichissent les perceptions, la biodiversité et les pratiques

LES ENJEUX

« Dans le marais blanc, l'eau douce vient des collines. On ne tire pas l'eau de la nappe car elle est saumâtre (l'eau de mer passe sous la digue). On a besoin d'un maintien de niveau d'eau douce pour éviter la remontée du biseau salé. »



Préservation/gestion

- La gestion de l'eau dans les marais blancs et les marais noirs : maintien des niveaux d'eau douce pour éviter la remontée du biseau salé, et pour préserver la tourbe du marais noir
- La protection des estuaires comme espaces naturels (notamment en évitant le dérangement de la faune)
- La préservation et la gestion des paysages et milieux humides des marais, vallées et petits vallons affluents...
- Le maintien d'un pacage suffisant pour l'entretien des milieux sensibles (herbus, marais de Sougéal,...)
- Le maintien d'une bonne qualité des eaux superficielles et de surface
- Le maintien et le développement de la recherche, la veille scientifique sur les milieux et la biodiversité de la Baie
- ...

Valorisation/création

- Le redéveloppement de milieux naturels au sein des marais blancs et polders
- Une amélioration de la gestion hydraulique dans les marais blancs et polders notamment pour une optimisation de l'accueil des oiseaux au sein de ces milieux
- La valorisation de la présence ou du passage de l'eau sous toutes ses formes, en fonction des entités de paysage
- La poursuite de la valorisation touristique de la riche biodiversité des milieux de la Baie (stratégie d'ensemble). L'ouverture d'espaces naturels à la fréquentation du public est à adapter et encadrer précisément au regard des enjeux de préservation du patrimoine naturel (dérangement d'espèces, gestion de la fréquentation et de la circulation, infrastructures d'accueil...)
- ...

Requalification/Réhabilitation

- La reconquête des continuités écologiques et des fonctionnements hydrauliques interrompus
- La réouverture et la gestion des fonds humides des vallons, souvent enrichis et refermés (saulaie, ...)
- ...

« Dans le marais noir, on a besoin de maintenir un niveau d'eau pour que la tourbe ne meurt pas. Seule la petite partie gérée par les chasseurs permet le réel maintien de zones humides. »



« On a des problèmes de fermeture du paysage des vallons. Globalement on a plus un problème de gestion des marais ordinaires, en bords de cours d'eau, qui s'enrichissent et se ferment. Un aménagement foncier spécifique pour ces secteurs permettrait de rapprocher les parcelles des sièges d'exploitation. »

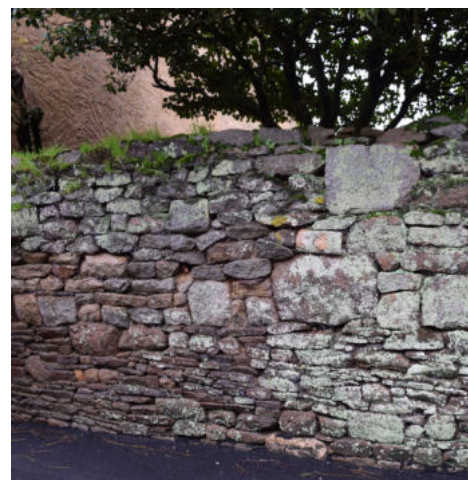


6. Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs



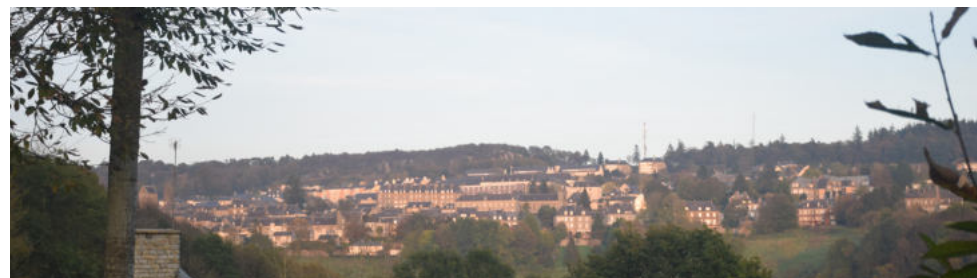
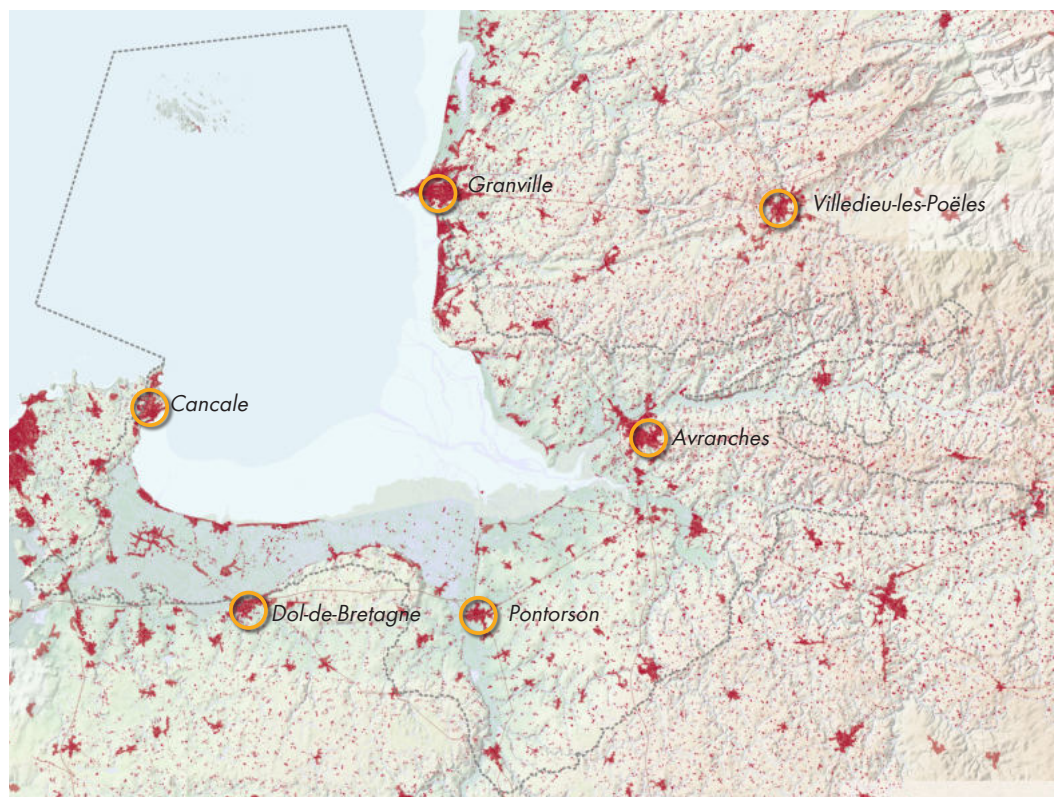
6. Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs

De Granville à Cancale en passant par Avranches, Dol et chacun des multiples bourgs et villages qui ponctuent le territoire de la baie du Mont Saint-Michel, le granit et le schiste règnent presque sans partage sur l'architecture des maisons, des églises, des chapelles et autres édifices religieux, des bâtiments publics, des fermes traditionnelles, des murs, des constructions portuaires et maritimes et jusqu'aux croix de chemins. Ces matériaux naturels durs et solides, à la couleur dense et au grain fort, directement extraits du sous-sol en place, constituent un trait de caractère marquant du paysage. Souvent associés à l'ardoise pour les toitures, ils contribuent à signer la personnalité bretonne et cotentine de la baie. Ils servent une architecture domestique immédiatement reconnaissable, simple par ses volumes rectangulaires coiffés de toitures raides à deux pentes, sans être pauvre grâce à la noblesse du matériau constructif et au jeu des variations subtiles de hauteurs et d'alignements qui animent le paysage des rues urbaines et villageoises. Les reconstructions d'après-guerre, malgré les dommages, ont perpétué l'usage de la pierre naturelle, assurant la continuité d'aspect du bâti à travers les âges.



6. Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs

Le paysage de la baie est enrichi par la force des sites bâtis des villes qui ponctuent son pourtour. Que ce soit à Cancale, à Avranches, à Mortain ou à Granville, chacune de ces cités a dû composer avec une topographie vive qui contribue à son attrait : quartiers hauts et quartiers bas aux fortes personnalités, rampes, ruelles et escaliers pittoresques, points de vue immenses sur la baie, silhouettes urbaines marquantes, sont ainsi des traits communs valorisants.



La ville de Mortain s'étage sur le relief abrupt de son coteau



L'escarpement d'Avranches dominé par son église



La ville haute de Granville surplombe la ville basse et le port

6. Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs



6. Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs

Quant aux bourgs et villages, leur typologie d'implantation variée mais toujours précise au regard de la topographie, favorise l'attractivité du territoire :

- Bourgs en rebords ou juste en retrait des reliefs saillants comme à Dol-de-Bretagne ou Roz-sur-Couesnon, sur le massif de Saint-Broladre, à Carolles en retrait des falaises de Champeaux, à Saint-Méloir-les-Ondes et Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine, dans le secteur du Clos Poulet.
- Bourgs en piémont qui se protègent des vents dominants tout en reste hors d'atteinte des fonds humides, comme à Saint-Broladre ou à Saint-Marcen, à Saint-Jean-de-Thomas au pied de la falaise de Champeaux,
- Nombreux villages en sommets de collines comme à Saint-Michel de Montjoie, ou Saint-Martin-de-Montjoie
- Bourgs en vallées comme Antrain et Pontorson sur les rives du Couesnon, Ducey sur les rives de la Sélune, Brécey aux abords de la Sée.

- Villages des marais installés sur les massifs granitiques isolés comme Lillemer ou Mont-Dol, ou profitant d'une simple émergence pour se mettre à l'abri des inondations, comme La Fresnais ou Saint-Georges-de-Gréhaigne.
- Digue habitée en linéaire sur le cordon sableux qui sépare le polder de l'estran
- Architecture de villégiature de bord de mer, développée sur la côte normande depuis le XIXe siècle, de Carolles à Granville

Quel que soit le registre, l'urbanisme traditionnel propose un lien lisible et sensible avec l'architecture première du paysage qu'est la topographie. Dans toutes ces situations, le végétal s'associe à la pierre et contribue à adoucir la présence bâtie dans le paysage : nombreux pins et chênes au sein des jardins des villas de bord de mer, mais aussi vergers, bosquets, haies bocagères, arbres isolés aux marges ou dans les bourgs.

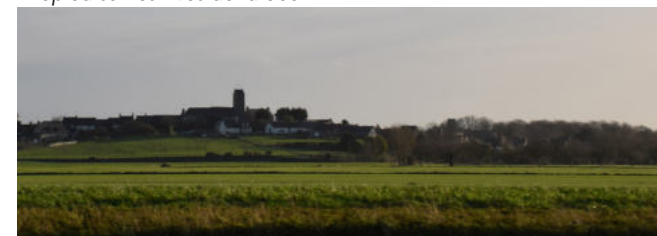
« Il y a une diversité du bâti selon les unités paysagères. »



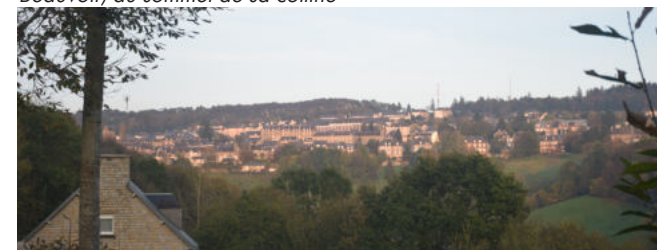
Sains, sur le rebord sud du massif de Saint-Broladre



Tirepiéd sur les rives de la Sée



Beauvoir, au sommet de sa colline



La ville de Mortain s'étage sur le relief abrupt de son coteau

6. Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs

LES OPPORTUNITÉS ET LES ACTIONS QUI CONFORTENT LA VALEUR

- Les différentes protections du patrimoine bâti existantes
- Des extensions urbaines qui préservent globalement le littoral et les silhouettes des sites bâtis
- Un patrimoine bâti reconnu et mis en valeur au sein des villes et villages ou isolé bien préservé
- Des commerces et équipements maintenus dans les centres bourgs qui contribuent à conforter la vie locale
- Des espaces publics de certains centres-bourgs réhabilités au profit de la convivialité et des modes doux (Dol-de-Bretagne, Avranches, Cancale...)
- Des réhabilitations qualitatives de bâti traditionnel (Pleine-Fougères, Genêts, Roz-sur-Couesnon, Maison des Polders, ...)
- Les actions menées au lieu-dit la Caserne pour la maîtrise des enseignes commerciales
- La qualité des nouveaux bâtiments d'accueil au Mont-

«Le patrimoine est là pour montrer ce qui était, mais aussi pour faire la balance entre l'ancien et le futur»



6. Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs

Saint-Michel

- De récents quartiers d'activités de qualité le long de certains axes principaux : retraits plantés, prise en compte des mobilités douces... (ZA des Rollandières à Dol-de-Bretagne, ZA en entrée sud d'Avranches,...)
- Le projet de requalification de la rue du Port à Cancale au profit des circulations douces
- Le projet de limitation du stationnement au port de la Houle au profit d'un espace public apaisé ouvert sur la mer (voir valeur 7)
- ...



Un recul planté généreux a été organisé entre la route et les emprises commerciales à l'entrée sud d'Avranches

Gestion alternative des eaux pluviales par un système de noues

Recul planté devant les emprises

Plantations entre les circulations douces et la chaussée

Emprise pour les circulations douces



L'organisation de circulations douces et la présence du végétal permettent d'adoucir le paysage de la ZA des Rollandières à Dol-de-Bretagne

6. Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs



Des cœurs de ville ou de village de qualité, centres de vie locale : patrimoine bâti réhabilité, maintien des commerces, espaces publics requalifiés



6. Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs

LES FAIBLESSES ET LES PROCESSUS QUI FRAGILISENT LA VALEUR

- Une fragilisation des reliefs marquants par de nouvelles opérations de constructions s'implantant sur les pentes et les crêtes sans lien avec les sites bâtis d'origine (rebords du Clos Poulet au nord de Cancale, le balcon de Saint-Broladre, sur les pentes du promontoire d'Avranches, ...)

«Dans certaines communes, des constructions nouvelles bouchent la vue depuis les bourgs et se l'approprient»



Coeur de ville d'Avranches implanté en crête

Pentes pâturées

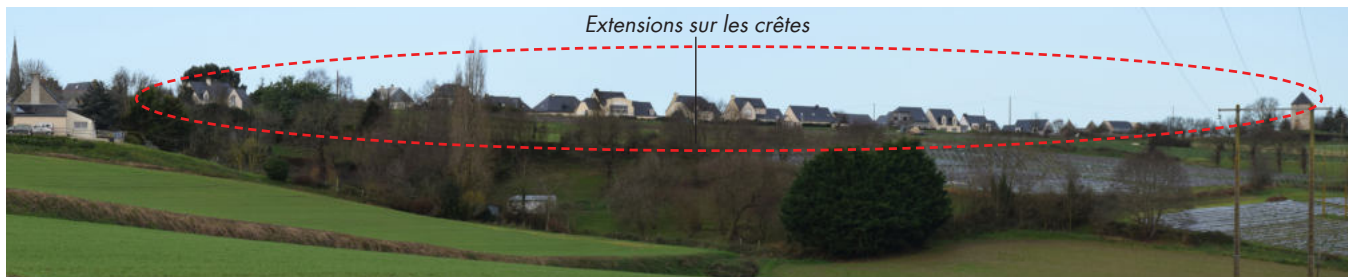
Bâti implanté en pied de coteau

Urbanisation du Val-Saint-Père à la conquête du coteau d'Avranches

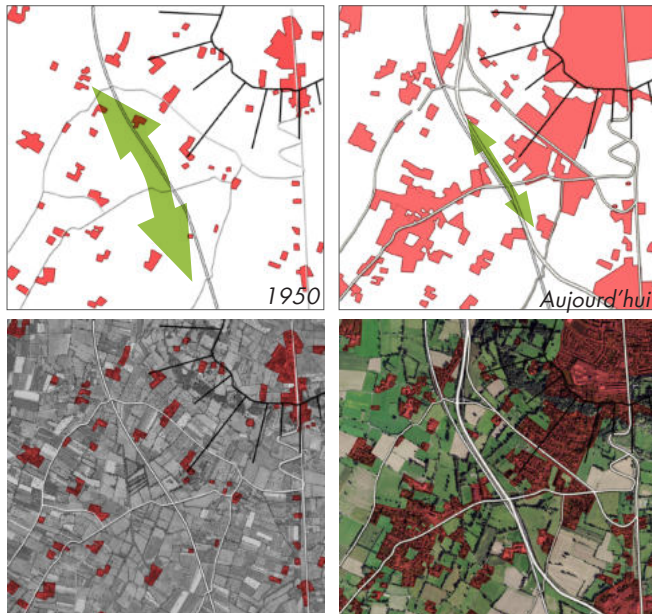


Problème d'urbanisation récente en pied de coteau et à mi pente au Val-Saint-Père

Extensions sur les crêtes



Constructions sur la ligne de crête à Saint-Méloir-des-Ondes, marquent le paysage et privatisent les vues



Val-Saint-Père : Développement d'une urbanisation quasi continue depuis le noyau historique situé dans la plaine jusqu'aux pentes du coteau, réduction des espaces de respiration

6. Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs

- Une banalisation du paysage bâti par des dynamiques d'urbanisation linéaire le long des routes (marais blancs, RD975 vers Pontorson,...), ou diffuse (aux abords de Cancale et Avranches, mais aussi autour des villages implantés sur la digue,...)
- Des franges entre urbanisation et cultures pas toujours maîtrisées (pour les bourgs du Clos Poulet notamment)



Absence de transition entre les emprises bâties et les cultures légumières

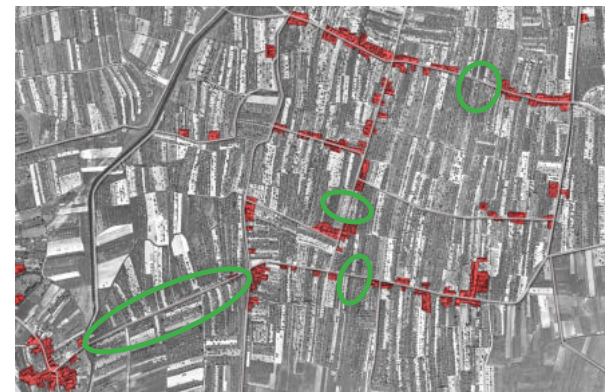
Absence de transition douce entre urbanisation et cultures légumières dans le secteur du Clos Poulet

Longères : implantation, volume, matériau du bâti participent à la qualité du paysage



La présence des arbres atténue la présence de ces extensions banalisées dans le paysage des marais blancs

Nouveaux lotissements : une architecture standardisée banalisant les paysages des marais



6. Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs

◀ (Page précédente)

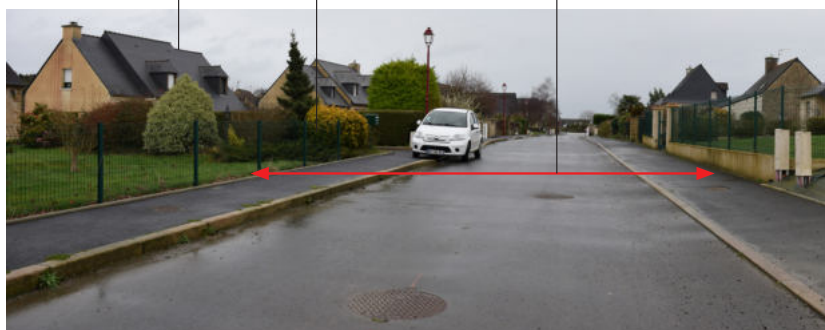
Vers la Fresnais : Le développement de l'urbanisation linéaire dans les marais blanc referme les fenêtres sur le paysage des cultures. Elle investit aujourd'hui de nouvelles voies. Une banalisation du paysage bâti avec une implantation des maison au centre de la parcelle contrairement à l'organisation traditionnelle en grappes perpendiculaires ou parallèles à la route.

- Une perte de l'identité urbaine et architecturale dans les nouvelles opérations : formes urbaines déconnectées de leur contexte, choix de matériaux, limites d'emprises privées sans qualité (clôture banalisée, haie ou talus plantés à partir de palette végétale horticole, absence de prise en compte de la topographie, ...)
- Des délais d'instruction parfois très longs qui retardent voire dissuadent l'installation de commerces

Maison en recul de la voie

Large emprise minérale

Importance forte des limites hétérogènes



Appauvrissement de l'espace public dans les nouvelles extensions en termes d'usages et de paysage : la «route» remplace la «rue»

Centre bourg :
compacité et intimité



Lotissement :
tissu lâche, voies en impasse, perte du caractère urbain



Simplification et banalisation du paysage bâti par une architecture standardisée : implantation, volumétries, couleurs et matériaux

6. Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs



Des limites d'emprises privées et des dispositifs récents de gestion des pentes qui affaiblissent la qualité du paysage urbain et villageois (clôtures, végétal horticole passe-partout, talus «paysagers» bâchés,...)

6. Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs

- Des centres bourgs insuffisamment attractifs : espaces publics en cœur trop routiers, manquant de convivialité, perte de l'identité rurale des bourgs, manque de maîtrise des enseignes commerciales
- Un manque de mise en valeur ou une fragilisation de certains éléments de patrimoine

Taille trop stricte des arbres

Réseaux encombrant visuellement la perspective

Trottoirs étroits



Une perspective sur la cathédrale de Cancale à mettre en valeur



Large emprise minérale dédiée à la voiture rendent ces espaces publics peu avenants pour les piétons et les déplacements doux à Huisnes-sur-Mer



Château de Châteauneuf d'Ille et Vilaine, un patrimoine à réhabiliter

Absence de continuité piétonne entre l'église et la place

Vaste emprise minérale dédiée à la voiture

Absence de plantation



Une place de centre bourg très minérale, dominée par la circulation voiture et au stationnement à la Fontenelle

6. Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs

- Des enseignes commerciales manquant globalement de maîtrise et d'adaptation au caractère patrimonial des cœurs de bourgs...
- Des architectures d'activités (commerciale, touristiques...) sans qualité, des bâtiments points noirs fragilisant les seuils des sites bâtis et les abords des principaux axes de desserte du territoire (le long de la RN175, la RD797, la RD976, la RD275, ... : voir valeur 7)
- ...



Enseigne et façade architecture qui contrastent avec le bâti traditionnel de ce front bâti à Cherruix



Enseignes marquantes et couleurs vives qui contrastent avec la sobriété des façades bâties à Saint-Jean-le-Thomas



Devanture et abord de commerces perturbant la lisibilité du patrimoine bâti à Roz-sur-Couesnon



Conquête des marais par une urbanisation d'activités se développant le long de la RD797 offrant des paysages dégradés aux abords de Saint-Broladre



Zone d'activités banalisant le seuil Est de Ducey et la transition ville/campagne

6. Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs

LES ENJEUX

Préservation/gestion

- La reconnaissance et la préservation des sites bâtis remarquables (maîtrise paysagère des extensions d'urbanisation, respect des silhouettes bâties)
- La maîtrise des silhouettes bâties en crête (notamment dans le secteur Dol, Cancale, Avranches, Saint-Broladre, Clos Poulet, abords d'Avranches,...)
- La maintien des typologies et invariants architecturaux et urbains
- La préservation et l'identification des espaces agricoles et naturels au contact des villes
- Le maintien des commerces dans les centres bourgs et le confortement de la vie locale
- La préservation du caractère rural des bourgs : maintien des emprises de jardins, prés, vergers, limitation des dispositifs routiers et mobiliers banalisants,...
- Préservation du paysage, du cadre de vie et de travail
- La promotion d'une architecture et de paysages d'activités de qualité
- La protection du patrimoine identitaire dans sa diversité
-

Valorisation/création

- La valorisation des villages, hameaux et bourgs de la zone tampon comme parties intégrantes du territoire inscrit au patrimoine mondial
- La promotion d'un urbanisme et d'une architecture contemporains de qualité, adaptés aux paysages de la Baie et aux typologies des sites bâtis existants (sensibilisation, filières, savoir-faire)
- L'accompagnement des porteurs de projet
- La poursuite de la mise en valeur architecturale et touristique du patrimoine bâti (centre bourg, petit patrimoine, ...)
- La valorisation des emprises d'activités commerciales ou de loisirs (architecture, abords, enseignes,...)
- La promotion de l'artisanat d'art local pour les travaux de restauration et de construction
- Le renforcement global de la qualité d'accueil touristique
- L'amélioration de la coordination entre les prestataires touristiques et la mise en cohérence des prestations
- La mise en valeur des Montjoies
- ...

Requalification/Réhabilitation

- L'amélioration des secteurs péri-urbains des villes emblématiques de la Baie : Avranches, Cancale, Granville, Dol-de-Bretagne
- La requalification des espaces publics des centres-bourgs au profit des mobilités douces et de la convivialité
- La réhabilitation du patrimoine bâti dans les règles de l'art
- La qualification des infrastructures touristiques et des hébergements, dont les campings (architecture non standardisée/banalisation, espaces extérieurs agréables...)
- L'évolution qualitative des lisières entre les espaces bâtis et les espaces agricoles et naturels
- La reconquête qualitative des paysages d'activités, notamment aux seuils des villes (architecture, clôtures, enseignes, publicités, ...)
- La résorption de bâtiments points noirs (activités commerciales, loisirs, ...)
- ...

7. Un réseau de routes et de chemins en lien étroit avec le Mont-Saint-Michel et sa Baie



7. Un réseau de routes et de chemins en lien étroit avec le Mont-Saint-Michel et sa Baie

Grand foyer spirituel et intellectuel, le Mont Saint-Michel a constitué l'une des plus importantes destinations de pèlerinages de l'Occident médiéval, avec Rome et Saint-Jacques de Compostelle. Pendant près de mille ans, hommes, femmes et enfants ont convergé vers le Mont par les « chemin montais » ou « chemin de Paradis », afin de chercher auprès de l'Archange du jugement, peseur des âmes, l'assurance de l'éternité. Ces chemins sont attestés dès 1025, soit près d'un siècle avant les chemins de Saint-Jacques. Au fil du temps, un réseau serré de routes et chemins s'est ainsi mis en place. Leur rôle historiquement religieux se lit au nombre très important de croix de chemins recensées sur le territoire d'étude.

A ces chemins s'ajoutent aujourd'hui d'autres sentiers de randonnées, mais aussi des itinéraires cyclables, l'ensemble constituant un réseau essentiel pour la découverte des paysages, l'attractivité touristique et résidentielle du territoire, mais aussi, de plus en plus, pour l'utilité et l'agrément des déplacements doux au quotidien. Avec le fort développement du vélo électrique, la vivacité des reliefs constitue moins un frein aux mobilités douces cyclables.

Le territoire est riche de petites routes qui suivent avec finesse la topographie, constituant de véritables itinéraires de découverte paysagère. Par les ouvertures qu'elles offrent, leur position en surplomb ou leurs effets de basculement, ces « routes paysage » donnent à lire la baie dans son ampleur. Ainsi la route côtière longeant les herbus entre Avranches et Genêts offre un large panorama sur le Mont avec les marais salés au premier plan ; les voies suivant les escarpements normands comme la RD 61 entre Montvion et Lolif, la route à flanc de coteau reliant Sougéal à Vieux-Viel, ou encore la route en balcon sur l'estran rejoignant la pointe des Roches Noires au Port de la Houle constituent d'autres exemples.



Pèlerinage traversant les grèves, à Genêts



Petite route des Platines support d'itinéraires cyclables et des GR 22 et 223

7. Un réseau de routes et de chemins en lien étroit avec le Mont-Saint-Michel et sa Baie

Le tourisme au Mont Saint Michel est par nature un tourisme d'itinérance qui a été facilité et accéléré ces dernières décennies par l'aménagement d'axes de circulation rapides. L'enjeu pour l'avenir est d'inviter les visiteurs de passage à retrouver le goût de l'itinérance à l'échelle de la Baie : le développement des circulations douces (chemins piétons et vélos), la mise en réseau des centres d'intérêt et des belvédères, la signalétique, la mise en valeur du patrimoine rétro-littoral, mais également la communication et le développement d'une offre d'hébergement invitant au séjour doivent y contribuer...



Ces petites routes suivant les courbes du relief créent des effets de surprise ou de basculements au rythme des mouvements de la topographie



«Route panoramique», un balcon sur l'estran et le Port de la Houle



Cette petite route de crête dominant Saint-Georges-de-Livoye suit finement la topographie et profite des panoramas lointains



La route du Routout (Saint-Léonard), un itinéraire de découverte largement ouvert sur l'estran, les prés salés et le Mont-Saint-Michel

7. Un réseau de routes et de chemins en lien étroit avec le Mont-Saint-Michel et sa Baie

LES OPPORTUNITÉS ET LES ACTIONS QUI CONFORTENT LA VALEUR

- La mise en valeur des espaces d'accueil et du parcours d'approche du Mont-Saint-Michel dans le cadre du projet de Rétablissement du Caractère Maritime
- Le projet en cours de voie verte entre Saint-Georges-de-Gréhaigne et Céaux pour relier les deux itinéraires cyclables côtiers (de Saint-Malo à Saint-Georges de Gréhaigne et de Céaux à Granville)
- La création de nombreuses boucles de promenade et de découverte dans toute l'épaisseur du territoire
- Le projet de prolongation vers Granville de l'itinéraire équestre existant entre la Rance et le Mont-Saint-Michel
- Les itinéraires touristiques existants : route touristique de la Baie de Pontorson à Saint-Malo (née d'une volonté inter-départementale et interrégionale), la route des moulins, ou en projet comme la route des crêtes qui relierait des points des vues majeurs sur la Baie et le Mont de Cancale à Granville
- L'entretien et la promotion des chemins de pèlerinage par l'association des chemins du Mont



Les récents réaménagements de l'accueil et de l'arrivée sur le site du Mont-Saint-Michel

7. Un réseau de routes et de chemins en lien étroit avec le Mont-Saint-Michel et sa Baie

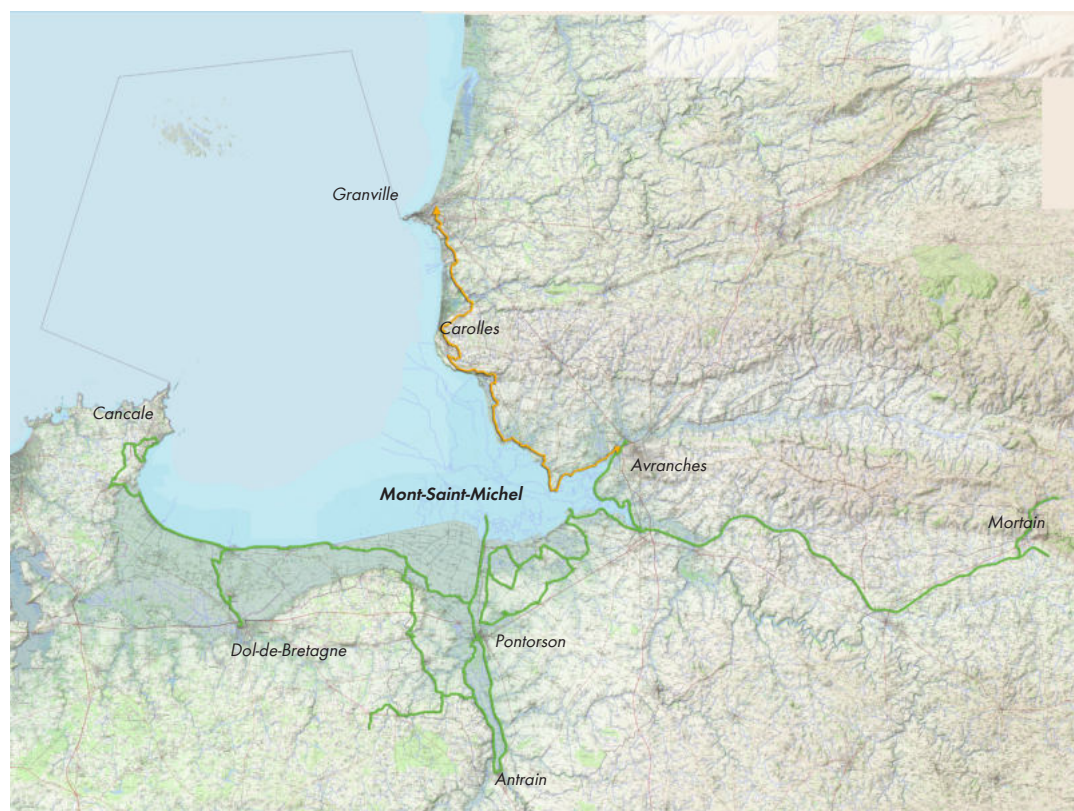
« Un maillage cyclable est à construire à l'échelle de la Baie. »

« Nous avons une volonté de mettre en valeur tout ce qui est moins connu, notamment par des circuits de randonnée. »

« Les touristes veulent aussi traverser des villages. »

« Nous avons créé des parcours touristiques dans les terres pour un meilleur rayonnement des touristes. »

- L'effacement des réseaux aériens engagé dans le cadre de l'Opération Grand Site
- L'organisation d'événements œuvrant pour la mise en valeur et la découverte du territoire comme les Échappées Baies, le marathon de la Baie,...
- La mise en place de transports en commun entre Dol et le Mont-Saint-Michel synchronisés avec les horaires d'arrivée des TGV
- Les projets envisagés conjointement avec les deux régions Bretagne et Normandie dans le cadre du Contrat de Destination pour la mise en place d'hébergements et de lieux de restauration le long des pistes cyclables, l'aménagement touristique avec une identification «Baie» au niveau de la signalétique, logos, documents,...
- Le projet de réduction et réorganisation du stationnement au Port de la Houle pour valoriser les espaces publics au profit des mobilités douces
- ...



Itinéraires cyclables existants ou en projet sur le territoire

— Itinéraires vélo existants

— Itinéraires vélo en projet



7. Un réseau de routes et de chemins en lien étroit avec le Mont-Saint-Michel et sa Baie

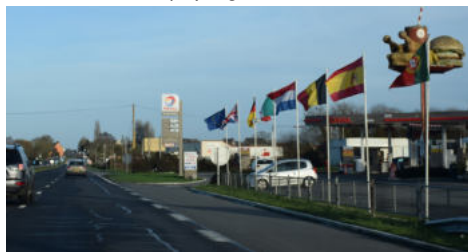
LES FAIBLESSES ET LES PROCESSUS QUI FRAGILISENT LA VALEUR

En termes de paysage

- La RD975 et ses abords : un axe d'arrivée sur le Mont dégradé par des bâtiments d'activité sans qualité, enseignes et publicité, ...
- Des constructions points noirs dégradant le paysage le long des principaux axes routiers, notamment le long de la RD175, RN 175, RD76...
- Des arrivées et espaces d'accueil sur des sites naturels ou relais encore à valoriser : (Pointe du Grovin réaménagement en cours, Saint-Jean-le-Thomas, télégraphe de Chappe, Mont-Dol...): aménagements ponctuels pas adaptés à l'esprit des lieux, accumulation de mobilier ou d'équipements peu qualitatifs, implantation des espaces d'accueil parfois trop proches du littoral



L'implantation de bâtiments d'activité sans qualité, profusion d'enseignes et de panneaux publicitaires le long de la RD976, brouillent la lisibilité de et dévalorisent le paysage de cet axe d'arrivée majeur au Mont-Saint-Michel



La faible qualité architecturale des Bâtiments commerciaux et les enseignes voyantes dégradent le paysage perçu depuis la RN175 principale desserte de la Baie

Karting bien visible depuis la route digue



Les activités s'égrenant le long de la RD797 fragilisent le paysage en pied du coteau de Saint-Broladre

7. Un réseau de routes et de chemins en lien étroit avec le Mont-Saint-Michel et sa Baie



Vaste emprise minérale en premier plan de la plage, à Carolles

Haie en limite d'emprise occulte la vue sur la campagne environnante

Revêtement en bitume donnant un aspect routier à cette emprise

Absence de filtre végétal : grande visibilité du parking depuis le télégraphe



L'espace d'accueil du télégraphe de Chappe pourrait mieux mettre en valeur le site et le paysage environnant



Surlargeur routière et stationnement très banalisants en rive de l'estran, Saint-Jean-le-Thomas

Le parking en étant situé au centre, devient la «pièce principale» du site

Un patrimoine arboré exceptionnel pas assez mis en valeur

Perte du caractère naturel du site (chaos, châtaigniers, lande,...) par un aménagement et une gestion trop urbains : pelouse, cèdre, aire de jeux,...



Un projet ambitieux de réaménagement a été réalisé par la commune de Mont-Dol pour libérer le site d'un stationnement envahissant.

Une mise en valeur du patrimoine arboré, du parcours de visite, des points de vue, pourrait utilement compléter ces efforts de requalification

« Nous avons protégé le site des visiteurs qui stationnaient partout. »



7. Un réseau de routes et de chemins en lien étroit avec le Mont-Saint-Michel et sa Baie

- Le dimensionnement des aires de stationnement, adapté à l'affluence saisonnière mais qui laisse une impression vide le reste de l'année.
- Le caractère trop routier de certains axes ou aménagements (emprises très larges, glissières de sécurité, giratoires,...) contrastant avec la ruralité ou le caractère naturel du paysage traversé, des sites qu'ils desservent (vers Tirepied, vers Dragey, ...)
- La disparition des arbres des talus encadrant les routes en creux



Disparition des arbres des talus encadrant les routes en creux, une simplification du paysage : suppression des effets de surprise, de cadrages, de l'échelle intime .des séquences arborées...



Caractère technique de l'intersection : giratoire, bordures et revêtement, signalétique

Talus sans plantation, profil routier

large emprise minérale



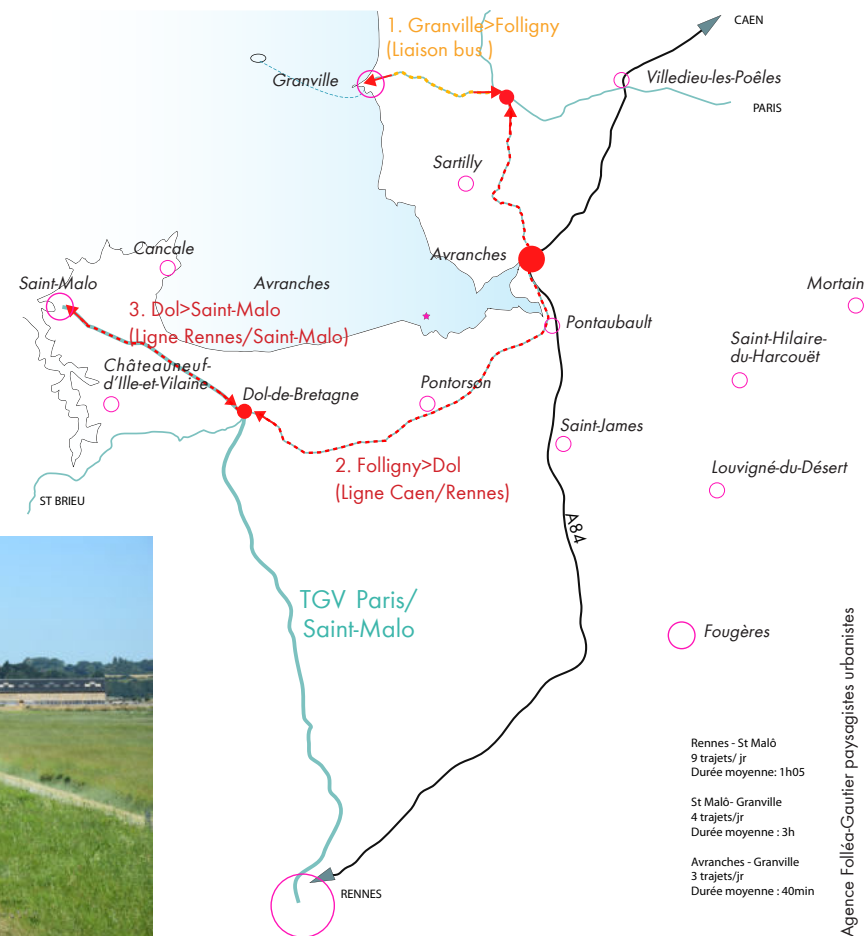
Aménagement au caractère technique à l'entrée de Tire-pied, contrastant avec le paysage rural dans lequel il s'inscrit

7. Un réseau de routes et de chemins en lien étroit avec le Mont-Saint-Michel et sa Baie

En termes de fonctionnement

- L'absence d'itinéraire permettant de faire le Tour de la Baie à vélo en site propre malgré le raccordement de la Baie du Mont-Saint-Michel à des grands itinéraires vélo, (à l'instar par exemple de la Baie de Somme). Une itinérance douce pas assez développée à l'échelle de la Baie
- Des déplacements dominés par la voiture individuelle, une part d'intermodalité encore peu importante
- Une absence de liaison ferroviaire directe assurant le tour de la Baie

Le territoire dispose de nombreux sentiers de randonnée mais des continuités sont manquantes qui obligent à passer sur les routes.



7. Un réseau de routes et de chemins en lien étroit avec le Mont-Saint-Michel et sa Baie

LES ENJEUX

Préservation/gestion

- La pérennisation du maillage des chemins : identification et protection aux documents d'urbanisme, gestion...
 - Les chemins patrimoniaux de pèlerinage du Mont et du Tro Breizh déjà repérés
 - les autres itinéraires de découverte patrimoniaux
 - les autres itinéraires de découverte pedestres ou cyclables
- La gestion des bords de routes
- La préservation et la replantation des arbres et talus qui accompagnent les petites routes en creux : statut des emprises, gestion, valorisation patrimoniale et économique
- La préservation et la gestion des espaces d'accueil qualitatifs sur le territoire : Pointe du Grouin, Bec d'Andaine, Falaises de Champeaux,... récemment réhabilités
-

Valorisation/création

- La création d'un itinéraire cyclable et piéton complet du tour de la Baie entre Cancale et Granville
- Création d'une liaison maritime entre Granville et Cancale
- L'optimisation du schéma de fonctionnement de la baie (desserte, accueil, hébergement) en renforçant l'itinérance sur le territoire au-delà des lieux consacrés, vers le rétro-littoral, en favorisant les circulations douces et l'inter-modalité
- La valorisation des espaces d'accueil (espaces de stationnement, accueil lié à un site touristique, parvis des gares,...)
- La valorisation des petites «routes paysages» comme itinéraires de découverte du territoire
- La mise en scène des arrivées sur le Mont et les sites naturels majeurs : identification de «portes d'entrée», valorisation des abords des routes, points de vue sur la baie et le monument, mise en cohérence de la signalétique...
- La mise en valeur des itinéraires historiques : apport

d'information sur les chemins de pèlerinage, la route digue, l'ancienne route du sel, ...

- L'identification et l'amélioration de l'information sur les parcours (routes, chemins, voies vertes)
- L'amélioration de la signalétique touristique : harmonisation, hiérarchisation, identité visuelle
- La valorisation de l'offre de découverte trop éclatée : sites relais
- ...

7. Un réseau de routes et de chemins en lien étroit avec le Mont-Saint-Michel et sa Baie

Requalification/Réhabilitation

- La refonte d'une offre ferroviaire complète et efficace
- La qualification des axes d'accès à la Baie et entrées des villes-portes
- La reconquête paysagère des principaux axes d'arrivée et seuils de villes, et notamment la requalification architecturale et paysagère de la RD975, accès «commercial» au Mont-Saint-Michel
- La maîtrise de l'affichage, enseignes, publicité aux abords des routes, notamment le long de la RD975, RN175 entre Précey et Avranches, RD76 vers la Gouesnière,...
- La requalification des espaces d'accueil banalisés ou dégradés (espaces de stationnement, accueil lié à un site touristique, parvis des gares,...)
- ...



« Il faut mettre en réseau les points de vue et intéresser les hébergeurs pour qu'ils passent l'info. »



« Il faut relier les campings et les lieux d'hébergement avec les circulations douces, c'est essentiel ».

ANNEXES

VUE « Le Mont-Saint-Michel et sa Baie » (80bis, 1979)

Attributs à prendre en compte dans la future zone tampon

Figurent en rouge les attributs intégralement compris dans la zone cœur du bien

Déclinaison de la VUE	Principaux attributs (matériels et immatériels)	Éléments d'analyse	À développer	Enjeu pour la délimitation de la zone tampon
au milieu de grèves immenses soumises au va-et-vient de puissantes marées	l'estran à partir du niveau 0 le marnage le plus fort d'Europe			prendre en compte la partie maritime de la baie dans toute son ampleur
site naturel très difficile	les deux rochers : Mont-Tombe et Tombelaine les sables-mouvants un vaste estran de forts courants le mascaret	des îlots granitiques au relief escarpé : le Mont-Saint-Michel « au péril de la mer » dû à l'amplitude des marées Sée et Sélune, Couesnon qui se jettent au Mont		attributs pris en compte dans la zone cœur
construction qui a été un tour de force technique et artistique	l'abbaye les bâtiments conventuels la flèche et l'archange les savoir-faire	empilement de sanctuaires successifs élévation sur un espace restreint technique de la croisée d'ogives autres savoir-faire	à lister	attributs matériels pris en compte dans la zone cœur
solutions pratiques et esthétiques désormais inséparables de l'environnement naturel de l'édifice	le rocher du Mont-Tombe les remparts l'abbaye l'archipel de Chausey (don de Richard II aux moines en 1022) paysages construits par l'homme depuis le Moyen-Age (polders, bocage)	Intrinsèque à la construction : architecture qui s'appuie sur lui ou l'intègre granit (carrière exploitée pendant 8 siècles) autres matériaux (bois, pierre autre que le granit de Chausey, etc.) La conquête des terres sur la mer via la poldérisation, de même que la constitution du bocage par les communautés humaines, répondent à des nécessités pour les besoins humains (alimentation..), tout en donnant lieu à des paysages qui offrent un cadre pittoresque au Mont	préciser les lieux où le rocher affleure, notamment dans l'abbaye à lister cf carte des entités paysagères (cf guide des bonnes pratiques)	prendre en compte l'archipel de Chausey dans son intégralité pour son rôle historique (et pas seulement en fonction du cône visuel)
haut lieu de la civilisation chrétienne du Moyen-Age	abbaye et ses dépendances moulins dont le moulin de Moidrey pré-salés bergeries pêcheries polders chemins de pèlerinage édifices consacrés à l'accueil et aux soins des pèlerins montjoies témoins de la dévotion aux saints prieurés	relations économiques et religieuses avec le territoire de la baie pêcheries sur l'estran, sur la Sélune , mare de Bouillon chemins montois, chemins jacquaires, Tro Breizh Charité de Pontorson églises ou sanctuaires de pèlerinage de la baie : abbatiale et église Saint-Pierre au Mont-Saint-Michel (statue de Saint-Jacques pèlerin) ; église ND de Tombelaine aujourd'hui disparue ; église de Saint-Pair sur Mer où se trouvent les sarcophages et les reliques des saints Pair, Scubilion, Senier et Aroaste ; etc ; de Saint-Pair	à lister à lister à compléter traiter le côté breton à compléter traiter le côté breton intégrer les attributs identifiés par Granville, Saint-Pair-sur-Mer (oratoire Saint-Gaud, chapelle Ste-Anne, église de Kairon) et Jullouville à compléter	prendre en compte les paysages « historiques » qui témoignent de l'influence de l'abbaye sur les activités du territoire prendre en compte les pêcheries de la Sélune prendre en compte les communes littorales étapes des chemins de pèlerinage exclues du projet de PPM (Granville hors Chausey, Saint-Pair-sur-Mer, Jullouville) : Chemins aux Anglais de Cherbourg ou Barfleur au Mont-Saint-Michel (chemin pour les jacquets et les miquelots) Voir tableau VUE jacquaire. ne pas exclure Saint-Michel de Montjoie (chemin montois de Rouen au Mont-Saint-Michel), le plus haut des monjoies (320 m d'altitude) et le rattacher au périmètre global

	mythes, légendes, récits et autres miracles		se référer notamment au <i>Roman du Mont-Saint-Michel</i> de Guillaume de Saint-Pair	lieux de manifestation pris en compte dans la zone cœur
Critère (i)				
Alliance inédite du site naturel et de l'architecture	la baie le Mont	forme elliptique de la baie qui permet des relations visuelles privilégiées et très variées avec le Mont point focal qui donne toute sa profondeur à la baie	produire la carte des vues qui convergent vers le Mont et celle des espaces visibles depuis le Mont	Prendre en compte tous les points de vue même les plus éloignés vers le Mont depuis l'espace terrestre et maritime (art 104 des <i>Orientations</i> , perspectives visuelles)
Réussite esthétique unique	Pas d'incidence sur la délimitation de la zone tampon			
Critère (iii)				
Coexistence de l'abbaye et de son village fortifié sur l'espace resserré d'un îlot		Pas de clôture marquée, même si l'entrée « historique » se fait à la première marche du grand degré : dépendances dans le village		attributs pris en compte dans la zone cœur
Silhouette inoubliable	Composition de bas en haut : - le rocher (ses bases et ses parois affleurantes) - les remparts et leurs tours - le village et son porche (7 m au-dessus de la mer) - les bâtiments conventuels - le parvis de l'abbatiale (à 78 m) ou terrasse occidentale - l'abbatiale - la flèche - l'archange (à 148 m)	« la pyramide de l'Occident », omniprésente qui forme le soubassement du village et est perceptible même de loin } qui forment une masse composée une silhouette est une « <i>forme sombre aux contours schématiques</i> » Il n'y a pas qu'une silhouette mais des silhouettes multiples qui semblent se déclinier à l'infini mais toujours reconnaissables, quel que soit l'éloignement, grâce à la masse architecturale que forme le Mont vu à distance et à sa flèche élancée.		prendre en compte tous les points de vue même les plus éloignés vers le Mont depuis l'espace terrestre et maritime (art 104 des <i>Orientations</i> , perspectives visuelles), qui permettent de découvrir la silhouette sous ses différents angles.
Critère (vi)				
Haut lieu de la civilisation chrétienne médiévale	manuscrits	rayonnement intellectuel de l'abbaye		Inclure Avranches, ville depositaire Rayonnement au-delà du territoire, hors objet de la zone tampon

Déclinaison des déclarations	Incidence sur la délimitation de la zone tampon	Enjeux
Intégrité		
Dignité et aspect emblématique des bâtiments	non : à prendre en compte dans le plan de gestion	
Insularité du site	non : à prendre en compte dans le plan de gestion	
Authenticité		
Le Mont, statut de repère largement visible	Oui : la baie perçue comme « <i>un vaste amphithéâtre centré sur le Mont-Saint-Michel</i> » (Yves Luginbühl) Vue de la silhouette triangulaire du Mont qui s'impose comme le signal d'appartenance à la baie.	Prendre en compte tous les points de vue même les plus éloignés vers le Mont depuis l'espace terrestre et maritime (art 104 des <i>Orientations</i> , perspectives visuelles)
Caractéristiques visuelles du Mont très vulnérables aux insertions dans le paysage	non : à prendre en compte dans le plan de gestion	

Esprit du lieu	Oui	Prendre en compte la baie et ses paysages, hors d'échelle spatiale et intemporels, comme espace de résonance du sacré porté par le Mont.
----------------	-----	--

A traiter

L'article 104 des Orientations indique qu'il faut intégrer « *l'environnement immédiat du bien ... les perspectives visuelles importantes et autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien au bien et à sa protection* ». Le domaine public maritime est indissociable de l'environnement immédiat du bien. Aussi le rôle fonctionnel écologique des zones humides arrière-littorales, essentiel pour la qualité de la baie maritime, justifie son intégration dans l'emprise de la future zone tampon. Cf la zone RAMSAR caractérisée par « *un nombre important d'habitats naturels dont la spécificité et les échanges déterminent la richesse écologique* ». Elle porte sur les fonds sablo-graveleux à bivalves, les récifs d'hermelles, le schorr, les milieux dunaires, les îlots et falaises rocheuses et les zones humides arrière littorales.

VUE « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » (868, 1998)

Catégorie « Ensembles »

Composante : « Le Mont-Saint-Michel »

Attributs à prendre en compte dans la future zone tampon

Figurent en rouge les attributs intégralement compris dans la zone cœur du bien

Déclinaison de la VUE	Principaux attributs (matériels ou immatériels)	Analyse	A développer	Enjeux
Synthèse				
Destination majeure pour d'innombrables pèlerins de toute l'Europe	Abbaye chemins de pèlerinage dont le Chemin aux Anglais	L'abbaye du Mont-Saint-Michel est à la fois le lieu d'arrivée des miquelots et le point de rassemblement et de départ des jacquets venant du Nord depuis Southampton ou Portsmouth et prenant le Chemin aux Anglais à partir de Barfleur (par l'intérieur) ou de Cherbourg (par la côte)	Seuls les plus riches pèlerins pouvant se payer de longues traversées prenaient la mer jusqu'à Bordeaux ou mieux encore jusqu'à La Corogne en Espagne. Les moins aisés se contentaient de traverser la Manche et de poursuivre leur chemin à pied, la première étape étant le Mont-Saint-Michel (traversée à pied depuis Genêts)	Prendre en compte les sections de chemin communes aux jacquets et aux miquelots (Chemin aux anglais) dans le périmètre de la Baie.
Aspects spirituels et matériels du pèlerinage	chemins de pèlerinage et édicules de balisage (croix de chemin...) édifices liés à la dévotion édifices liés à l'accueil et aux soins		à développer par la commission locale du MSM	Prendre en compte les communes étapes du pèlerinage sur le Chemin aux anglais à partir de Granville.
Rôle décisif dans la naissance et la circulation des idées et des arts	chemins de pèlerinage			idem
Critère (ii)				
Rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturel du Moyen-Âge	chemins de pèlerinage			idem
Voies et conditions du pèlerinage	chemins de pèlerinage et édicules de balisage (croix de chemin...) édifices liés à la dévotion édifices liés à l'accueil et aux soins	Églises de pèlerinage, chapelles, sanctuaires Abbeyes, prieurés, maisons et hôtels Dieu, hospices, charités, léproseries et maladreries		idem
Critère (iv)				
Édifices spécialisés pour satisfaire les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint-Jacques	Ancienne chapelle de Lihou (sanctuaire primitif sur lequel a été érigée Notre-Dame du Cap Lihou à Granville) Eglise de Saint-Pair-sur-Mer Léproserie Saint-Clément à Carolles (vestige au lieu-dit « Les chapelles ») Léproserie Saint-Blaise à Champeaux (ruines) Hôtel Dieu de Dragey (vestiges)		à compléter par la commission locale du MSM	idem

Critère (vi)				
Aspect presque universel de la spiritualité de l'homme	Pas d'incidence sur la délimitation de la zone tampon			
Témoignage de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales de l'Occident au Moyen-Âge	Pas d'incidence sur la délimitation de la zone tampon			

Déclinaison des déclarations	Incidence sur la délimitation de la zone tampon	Enjeux
Intégrité		
Puissance d'évocation fidèle et intacte du contexte du pèlerinage vers Saint-Jacques	Oui les paysages maritimes des grèves, les herbus, les dunes, des falaises de bord de mer ; les paysages de colonisation maritime que sont les polders anciens à bocage et canaux ; les marais et leurs franges, les estuaires de la Sée et de la Sélune à prairies et herbus, les différents bocages.	prendre en compte les paysages « historiques » que découvraient les pèlerins anglais et normands se rendant à Saint-Jacques de Compostelle ou en repartant via le Mont-Saint-Michel
Authenticité		
Illustration des rituels et pratiques liés au pèlerinage	Oui : parmi les promontoires, les montjoies qui ont guidé et tracé les chemins de pèlerinage	
Vénération des reliques des saints rencontrés sur l'itinéraire	Oui	inclure les églises et sanctuaire de pèlerinage du Chemin aux Anglais (église de Saint-Pair-sur-Mer, notamment) dans le périmètre de la baie.
Scènes ou légendes liées à la dévotion à Saint-Jacques	non	



Mont-Saint-Michel et sa Baie

Plan de Paysage

Démarche préalable de mobilisation, de partage et de définition
des modalités d'écriture du plan de gestion UNESCO

Ateliers Lecture du Paysage

Mémo de la journée du 14 mai 2018

ATELIERS LECTURE DU PAYSAGE

Dans le cadre d'une démarche de co-construction, de partage de connaissance et d'appropriation des enjeux, les élus des territoires des trois SCoT de la Baie du Mont-Saint-Michel et l'Etat sont convenus d'associer largement les acteurs à leur démarche de construction de l'argumentaire qui servira de socle au Plan de Gestion du Bien inscrit au patrimoine mondial. La démarche paysagère convoquée consiste à placer le paysage, bien commun, au centre des attentions, et de le considérer non pas comme une conséquence fortuite des décisions d'aménagement, ou comme un tableau qui subirait des « impacts », mais au contraire comme une cause commune et vivante, qui donne sens et direction aux choix de protection, d'aménagement et de gestion à opérer dans le large périmètre du site UNESCO.

Les ateliers de lecture des paysages, dont vous trouverez le déroulé ci-dessous, font partie de la méthode de travail retenue.

Ces journées sont destinées aux acteurs du territoire et ont pour objectifs principaux de :

- Bénéficier d'un regard et d'une redécouverte partagés de l'ensemble du territoire, des paysages exceptionnels ou quotidiens, liés à la Baie
- Mieux comprendre et partager les valeurs et les fragilités de ce territoire en termes économique, social, et environnemental
- Comprendre la relation du territoire avec le Mont-Saint-Michel et sa Baie

- Contribuer de façon active et participative au diagnostic du territoire et des paysages liés à la Baie.

Les acteurs du territoire, élus, acteurs du monde agricole, acteurs liés aux cultures marines, à la pérennité des milieux naturels (Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, associations de gestion,...), acteurs du monde économique, acteurs du monde touristique,... sont amenés à intervenir au fil des ces journées en fonction des lieux traversés et des thématiques abordées.

Ces journées de lecture sont l'occasion de croiser les regards et points de vue des acteurs du territoire sur ce que représente pour eux le paysage de la Baie, celui qu'ils affectionnent pour leur vie au quotidien, celui qu'ils parcourent pour leur activité, celui qu'ils promeuvent pour leur communication. Quelles relations entretiennent-ils avec ce paysage ? Se sentent-ils acteurs de ce paysage ? Quels sont les points forts, les points faibles qu'ils identifient ? Quelles sont, selon eux, les valeurs de ce paysage ? Quelles évolutions ou dynamiques de transformation observent-ils ? Sont-elles des opportunités, des risques, des problèmes ? En quoi leur semble-t-il que leurs préoccupations individuelles agissent sur le bien collectif « Paysage de la Baie » ?

LISTE DES PARTICIPANTS

Alexis SANSON

Maire de Beauvoir

Jean-Pierre-CARNET

Vice-Président PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel en charge du SCoT

Michel ALIX

Instance Relais Plan Paysage- Adjoint de Percy

Catherine BUNEL

Présidente du Conseil de Développement, PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel»

Benoist RABEL

Vice-Président Chambre de Métiers

Guy TROCHON

Instance Relais Plan Paysage - Maire de LE MESNIL OZENNE

Pierre-Yves MAHIEU

Vice-Président PETR Pays de Saint-Malo en charge du SCOT

Louis THEBAULT

Maire de Pleine-Fougères - 1er Vice-Président Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel

Nicole SIMON

Instance Relais Plan Paysage - Maire de LA FRESNAIS

Philippe LECOMPAGNON

Vice-Président Chambre d'Agriculture de la Manche - Président du CRDA de la Manche

Philippe FAUCON

Vice-Président Chambre d'Agriculture de la Manche

Thibault OBER

Stagiaire PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel

René BERNARD

Instance Relais Plan Paysage - Maire de SAINT MELOIR DES ONDES

Jean-Baptiste MAINSARD

Instance Relais Plan Paysage - ROZ LANDRIEUX

Christophe FAMBON

Instance Relais Plan Paysage - Maire de ROZ SUR COUESNON

Gérard DIEUDONNE

Instance Relais Plan Paysage - Maire de LA LUCERNE D'OUTREMER

Jean HERVET

Instance Relais Plan Paysage

Camille LE MAO

DREAL Bretagne

David ROMIEUX

DREAL Normandie

Bertrand DOUHET

PETR Pays de Saint-Malo

Sylvie NOCQUET

PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel

Franck AUDOUARD

PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel

Lionel ROCHE

Maîtres du Rêve, ingénierie culturelle et touristique

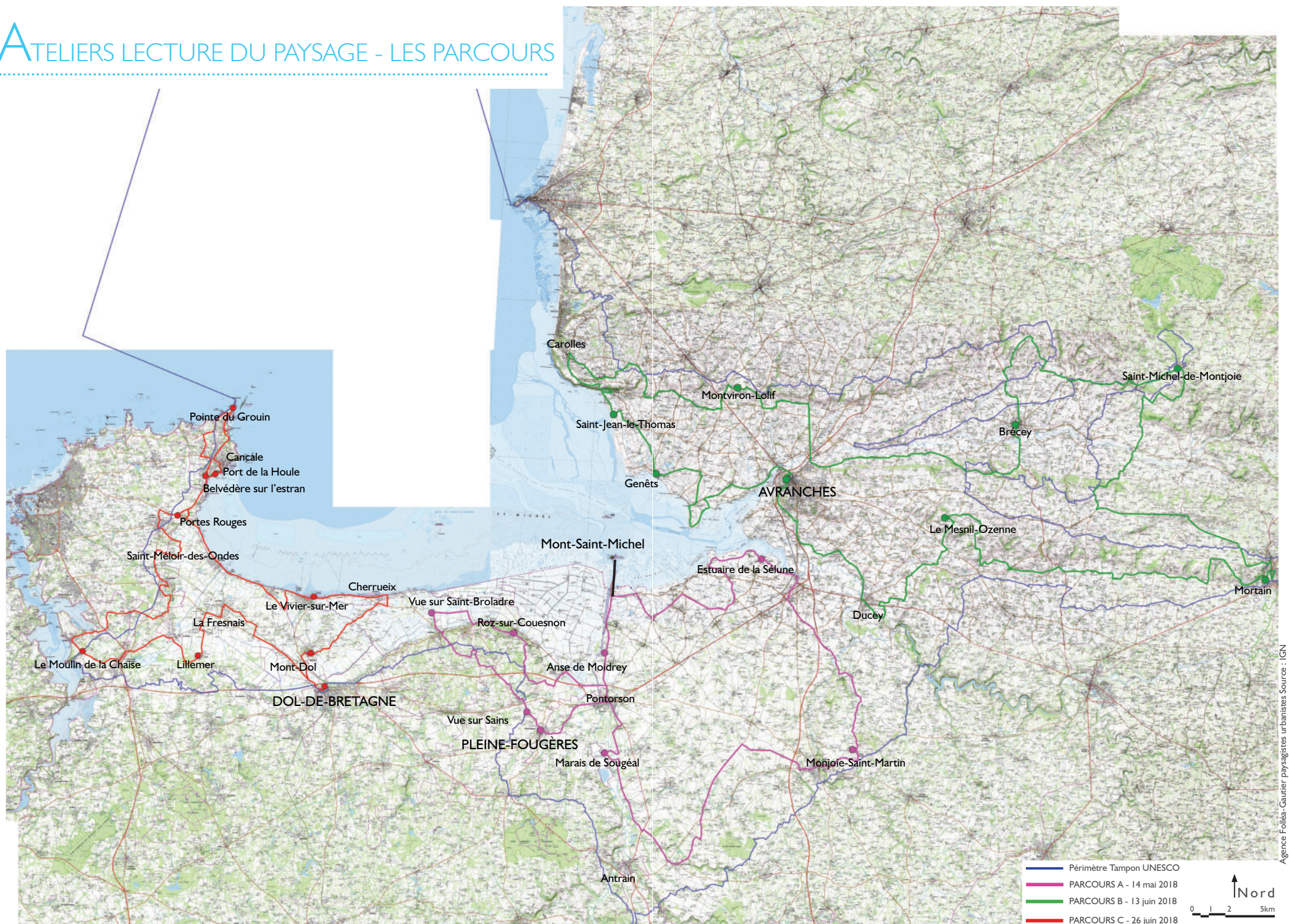
Laure CLOAREC

Agence Folléa Gautier paysagistes urbanistes

Bertrand FOLLEA

Agence Folléa Gautier paysagistes urbanistes

ATELIERS LECTURE DU PAYSAGE - LES PARCOURS



PARCOURS A : DÉPART PLEINE-FOUGÈRES

14 MAI 2018

La première journée de lecture du paysage s'est déroulée sur un secteur entre Bretagne et Normandie.

L'itinéraire a permis de traverser le massif de Saint-Broladre, les marais Blancs, les collines aux abords du Mont-Saint-Michel en empruntant la voie d'arrivée RD975, la Caserne, la route côtière sud jusqu'à l'estuaire de la Sélune, la traversée de Pontaubault puis la traversée du bocage du territoire de Saint-Aubin-de-Terregatte, jusqu'à Antrain, la vallée du Couesnon, le marais de Sougéal puis en retournant à Pleine-Fougères.

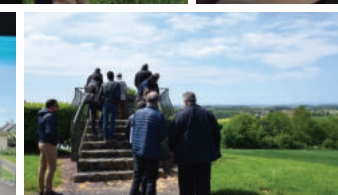
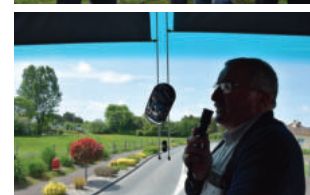
Huit points d'arrêts ont scandé ce parcours : Pleine-Fougères, Télégraphe de Chappe, Point de vue de Roz-sur-Couesnon, Marais Blancs, Anse de Moidrey, Beauvoir, Montjoie-Saint-Martin, Sougéal.

Les élus référents et représentants consulaires des deux régions sont intervenus au fil de la journée et des différents points d'arrêts, pour partager leurs points de vue d'acteurs du territoire et de professionnels sur les paysages traversés.

Les sujets abordés ont été divers : identité paysagère de la Baie, centre-bourgs et vie locale,... Aucun d'entre eux n'est « hors sujet », le paysage concerne tous les domaines de l'aménagement. Il aborde la question des lieux de vie au sens large, à travers la notion de « qualité ». Celle-ci est en effet mise au centre des réflexions en tant que :

- Enjeu économique pour l'attractivité du territoire
- Enjeu social, qualité des lieux de vie
- Enjeu environnemental : gestion des risques, qualité des milieux,

Cette présente synthèse fait état des échanges et discussions qui ont eu lieu lors de cette journée en les organisant selon les différentes thématiques abordées. Elle fait ressortir les atouts, faiblesses ou enjeux identifiés par les intervenants ainsi que les principales actions et initiatives déjà menées ou à venir sur le territoire. Des paroles d'acteurs, recueillies au cours de la journée, sont glissées dans le texte, afin de restituer au plus près les ressentis exprimés lors de ce premier atelier de lecture des paysages. Elles sont notées en italique dans le texte.



IDENTITÉ DE LA BAIE

Différentes expressions ont été utilisées pour parler de l'appartenance à la Baie.

« On peut vivre de la Baie sans être forcément tournés vers le Mont Saint Michel »

« Pleine-Fougères fait partie de la Baie terrestre »

« Le territoire est composé de marais et de balcons »

« Saint-Marcen est une des communes du balcon de la Baie »



URBANISME/IE LOCALE

Au cours de la journée différents sujets liés à l'urbanisme réglementaire ou opérationnel (extensions urbaines, confortement des centres-bourgs, vie locale et commerciale) ont été abordés.

A Pleine-Fougères, le centre bourg a été requalifié et conforté pour devenir un « centre actif ».

- Requalification des espaces publics en reprenant le style 19e siècle
- Restauration du patrimoine bâti en s'appuyant sur une charte architecturale intégrée au PLU et reconversion des anciennes halles en salle municipale et petit musée
- Maintien des services de santé, administratifs, éducatifs (750 élèves), commerces, vie associative (29 associations)
- Un programme de nouveau lotissement en lien avec le bourg est envisagé :

« Nous avons la volonté de recentrer le bourg autour de son cœur »

La complexité de la superposition des différents règlements d'urbanisme est évoquée, parfois comme un frein, notamment pour l'installation de bâtiments agricoles, de bergeries le long du littoral, de commerces comme la friterie de Beauvoir finalement implantée à Roz-sur-Couesnon....

« On a trois formes d'instruction : 8 mois de Loi littoral, 5 mois de sites classés, 2 mois de permis de construire »

«Aujourd'hui on refuserait le Permis de construire du Mont-Saint-Michel ! »

Le caractère rural des bourgs a été souligné comme à Saint-Marcen par exemple.

La pression urbaine exercée sur les paysages sensibles est observée sur différents secteurs : colline de Beauvoir, coteau sud d'Avranches, Saint-Martin et Saint-Quentin, Le Val Saint-Père.

« Ce serait intéressant de mettre en place dans le cadre du plan de gestion, un architecte et un paysagiste conseil »

Le dynamisme économique du territoire est illustré notamment par la présence de commerces en centre-bourg, maintenus principalement grâce au tourisme, et d'usines : sont citées en exemple les deux usines Vuitton (représentant 250 emplois chacune, et encore 150 emplois supplémentaires à venir sur la commune de Juilley) et l'usine des tricots Saint-James avec 320 salariés et une boutique.



Centre bourg de Beauvoir

POINTS DE VUE

L'itinéraire a permis de faire valoir l'importance des nombreux points de vue sur le Mont-Saint-Michel et son territoire.

Diversifiés, proches ou lointains, offrant des cadres plus ou moins large, ils participent au sentiment d'appartenance à la Baie et à la valorisation de la découverte. Pour beaucoup, ils restent peu aménagés et méconnus du public.

Parmi les points de vue visités lors de la journée, on note les principaux : à la sortie de Pleine-Fougères, le belvédère de Roz-sur-Couesnon, centre-bourg de Beauvoir, Saint-Aubin-de-Terregatte, Montjoie-Saint-Martin,...

« Des barres granitiques est-ouest structurent les paysages. Elles sont spécifiques au sud de la Manche et offrent de larges points de vue sur le Mont, y compris depuis Saint-Michel de Montjoie ou Mortain situés à vol d'oiseau à plus de 35 km »

« Il existe plusieurs points de vue sur le Mont depuis le village (de Pleine-Fougères) ».

« Quand il y a les grandes marées, ça brille »

La vue depuis l'estran vers la Baie terrestre a aussi été évoquée avec l'exemple du clocher de l'église de Saint-Aubin, qui s'élevait initialement plus haut que l'actuel, et servait d'amer aux marins (tombé en 1802). Certains sont vastes et à l'échelle de la vue qu'ils offrent comme le belvédère de Roz-sur-Couesnon. Aménagé dans le parc de l'ancien presbytère, occupé par la mairie depuis 1998, il reçoit des visiteurs assez nombreux mais n'a pas une grande notoriété. Un autre point de vue va être prochainement

valorisé depuis l'ancien corps de garde récemment acquis par la commune. D'autres, plus modestes sont néanmoins fréquentés notamment lorsqu'ils se situent sur un chemin de pèlerinage. C'est le cas du point de vue de Montjoie-Saint-Martin, par exemple. Ce dernier est aussi fréquenté par les visiteurs du cimetière américain au sein duquel il est aménagé. La valorisation en belvédère du château d'eau situé au cœur de la commune, est également évoquée.

Différents enjeux ont été relevés pour la valorisation des points de vue :

« Il faut mieux faire connaître les points de vue qui existent déjà »

« Il faut faire attention de ne pas forcément faire toujours de gros aménagements autour des points de vue mais garder la possibilité d'une découverte plus familiale »

- Valorisation des points de vue au sein des bourgs (matériaux, positionnement du mobilier, ...)

« Il faut redonner les plus beaux points de vue à l'espace public »

- Valorisation des aménagements (signalétique, aménagement de points d'arrêt ou gestion (taille ou coupe d'arbres). Il est par exemple noté qu'il pourrait être intéressant de retrouver une vue sur le Mont depuis les abords du Télégraphe de Chappe en complément du point de vue depuis le 1^{er} étage de l'édifice.
- La protection de points de vue au sein des documents d'urbanisme est également évoquée. A la sortie de Pleine-Fougères, à Beauvoir, les terrains

garants du maintien des ouvertures sont classés en zone agricole (zonage A).

- L'intérêt d'une mise en réseau des points de vue est évoquée par les participants, notamment à travers un projet de route des crêtes qui relierait Cancale à Granville en passant par les hauteurs et points de vue sur la Baie et le Mont. Il est aussi suggéré que cette route des crêtes puisse être reliée à d'autres secteurs d'intérêt du territoire : vers Sougéal, par exemple la route des crêtes pourrait relier les points de vue de Sougéal,

Vieux Viel et être reliée aux marais.

La fragilisation de lignes de crêtes ou de points de vue par l'implantation de bâtiments est également soulignée à travers les exemples du bâtiment D2N (un projet doit être élaboré pour atténuer son impact visuel : plantation d'arbres,...), et du centre de tri des grandes lignes électriques implanté sur les hauteurs de la commune de Saint-Aubin de Terregatte il y a 30 ans. Ce site représente une emprise de 30 ha et rapporte à la commune un revenu d'environ 1000€/hab/an.



Arrêt au point de vue de Roz-sur-Couesnon



Arrêt au point de vue de Montjoie-Saint-Martin



Point de vue sur le Mont depuis le centre de Beauvoir

PAYSAGES AGRICOLES

L'agriculture a été au cœur des discussions durant toute cette journée, reconnue comme l'activité qui gère l'essentiel de l'espace de vie de la Baie.

« C'est le monde agricole qui a créé ces paysages ».

Le parcours a mis en évidence des pratiques agricoles variées sur le territoire, contribuant à la diversité des paysages. Le devenir des paysages agricoles a été au centre des questionnements : vieillissement (chez les éleveurs laitiers, plus de 50% des éleveurs ont entre 53 et 55 ans) et non renouvellement de la population agricole, évolution des pratiques, reprise et adaptation des exploitations selon les attentes des jeunes générations...

« Le terrain est dynamique mais il faut qu'on reste compétitifs et rationnels. Nos jeunes sont moins individualistes aujourd'hui : 75 à 80% s'organisent sous forme sociétaire : il n'y a pas une intensification de la production mais des points de production plus importants ».



Paysage des marais blancs

Gestion hydraulique et agricole des marais et des polders

La plupart des terres des marais sont sous le niveau de la mer. Neuf digues ont été construites jusqu'en 1900. La première est celle de la Duchesse Anne. L'entretien de ces digues et la gestion hydraulique sont assurés par l'association des Dignes et Marais (7000 propriétaires contribuent financièrement par une taxe annuelle peu élevée). L'entretien des digues comprend aussi la gestion des boisements qui participent à l'identité de ces paysages. L'élévation du niveau de la mer nécessite une gestion fine de l'eau douce pour éviter que le biseau salé ne remonte à la surface. Aujourd'hui, les portes d'évacuation des eaux douces sont automatisées.

« A terme, la remontée de l'eau salée est inéluctable. Mieux on gère l'eau douce, moins cela se fera vite ».

La gestion de l'eau douce est un enjeu essentiel pour les cultures marines de l'estran et pour l'eau potable :

« On va chercher l'eau potable de plus en plus loin ».

Cette gestion fine des eaux (eau douce, eau salée, assainissement) n'est pas expliquée au grand public aujourd'hui. Les participants s'accordent pour dire que, globalement, il n'existe pas de communication sur la vie et les activités de la Baie.

La fertilité des terres est soulignée et explique en partie son prix élevé. Elle se transmet de famille en famille.

« La culture la plus emblématique était la carotte mais elle est partie dans les Landes ».

« Hier, c'était le bassin laitier de l'Ille-et-Vilaine mais AgroParisTech a fait valoir le potentiel agronomique extraordinaire des terres ».

Gestion et entretien du bocage

Différents types de bocage ont été traversés tout au long de la journée. Certains secteurs présentent un maillage serré comme le massif de Saint-Broladre. D'autres secteurs ont un bocage plus lâche comme à Saint-Aubin-de-Terrage ou Ducey où le remembrement a été plus important (1973).

La gestion et la restauration du bocage sont apparus comme un enjeu majeur lors de cette journée. Les principales difficultés soulignées par les participants pour l'entretien du bocage sont :

- Le manque de temps des agriculteurs pour l'entretien des talus et des haies. L'hypothèse d'une prise en charge de l'entretien par les collectivités est émise.
- La difficile valorisation du bois avec des chaudières qui n'acceptent pas systématiquement les copeaux.

« Deux chaudières sur trois n'acceptent pas les copeaux issus de l'entretien des haies ».



Paysage de bocage vers Saint-Aubin-de-Terrage

Différentes initiatives en faveur de la replantation, de la gestion et de la valorisation des boisements ont été décrites au fil de la visite :

- La replantation de haies sur 13 km avec le financement de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Chambre d'agriculture (Breizh bocage avec le financement de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental). *« On a commencé à replanter car nous avons eu de gros soucis d'inondation dans le bourg de Saint-Aubin-de-Terrage. Quand on a refait l'assainissement, on a refait les eaux pluviales mais dans des diamètres importants de 800mm pour permettre d'évacuer les eaux ».*
- Dans le secteur de Saint-James, des haies ont été plantées dans le cadre du 1% paysage lors de la construction de l'A84. Excepté sur Saint-James, où la commune est restée propriétaire, les haies sont généralement entretenues par des privés car la collectivité n'a pas voulu les gérer.
- Lors de l'élaboration du PLUi de Saint-James, une commission « bocage » a été mise en place dans chaque commune pour évaluer le risque d'érosion en cas d'abattage de haies.
- La commune de La Lucerne d'Outremer a protégé les haies au PLU et a créé sa chaudière à bois déchiqueté (deuxième de la Manche), qui alimente le réseau de chaleur.

Maintien du pâturage sur les herbus

Deux principales problématiques sont identifiées :

- Un développement du chiendent maritime (une étude réalisée montre l'évolution du chiendent depuis l'après-guerre) lié à un déficit de moutons, avec un piétinement insuffisant, et un apport de nitrate par la Sélune, la Sée et le Couesnon (les cultures de la Baie ne sont pas le premier facteur de la présence de nitrate, le bassin versant de Dol de Bretagne présente une faible teneur en nitrate après analyse).
- Des difficultés pour installer des bergeries liées à une accumulation de contraintes réglementaires : la Loi littoral, covisibilité avec le Mont-Saint-Michel/ICPE, Natura 2000, accès au foncier compliqué pour les éleveurs de prés salés...

« Nous avons de la chance d'avoir encore des bergeries ».

« La problématique des bergeries est une question délicate chez nous ».

A Roz-sur-Couesnon, une bergerie est bien intégrée à son contexte (volumétrie, construction bois...) mais elle reste loin des prés salés (5km) et trop proche des maisons.

A Beauvoir, trois éleveurs rassemblent 2000 brebis mais ils n'ont pas eu d'autorisation pour implanter une bergerie côté herbus. Ils doivent donc traverser le lieu-dit « La Rive » (présence de la route, des habitations...).

Évolution des bâtiments agricoles

Outre la question spécifique des bergeries, la problématique des bâtiments agricoles et de leur évolution a été un sujet récurrent tout au long de la journée : Quelles évolutions possibles pour les bâtiments agricoles face aux différentes réglementations en vigueur ? Comment prendre en compte l'évolution des besoins des agriculteurs ? Quel devenir pour le patrimoine des fermes ? Certaines peuvent être transformées en habitation ou en salle des fêtes. Dans le secteur de Saint-James, d'anciennes fermes abandonnées sont reprises par de jeunes couples pour en faire des résidences principales depuis 3 / 4 ans.

« Comment fait-on évoluer nos bâtiments pour construire des stabulations plus grandes quand on travaille à plusieurs ? Si on est trop contraints, ce sera des grandes cultures partout ».

Valorisation des produits du terroir

Le territoire est au cœur d'un bassin laitier (plus forte concentration d'Europe sur un rayon de 100 km autour de Brécey). Il y a aussi une production porcine importante.

« On souhaite plus de débouchés locaux pour les productions locales : cantines... ».

« Le PNR de la Rance, en création, souhaite mettre en place un label. Nous, on ne souhaite pas forcément multiplier les labels. On s'y perd ! On préfère mettre l'accent sur la qualité de la production, quelle qu'elle soit, et aussi le respect de l'environnement ».



Bâti agricole dans les marais de Sougéal



Point d'arrêt dans les marais blancs

MOBILITÉS

Différents itinéraires touristiques existent sur le territoire : route touristique de la Baie de Pontorson à Saint-Malo (née d'une volonté interdépartementale et interrégionale), la route des moulins, ou sont en projet comme la route des crêtes. Une autre route est liée à l'histoire locale mais n'est pas valorisée auprès du public : la RD43 correspond à l'ancienne route des salines. Les maringottes (carrioles) emmenaient le sel jusqu'au Mans.

La station Total dénommée « Aire du Mont-Saint-Michel » (mais sans point de vue) et ses 1.2 millions de passages par an est citée comme un site stratégique pour promouvoir et communiquer sur le territoire.

Un réseau important de chemins ou circuits vélos existe sur le territoire. Les itinéraires et initiatives suivants sont cités :

- Les 250 km de chemins communaux sont entretenus par les services de la Communauté de communes du Pays de Dol
- 8 boucles vélo au total ont été mises en place par la Communauté de communes du Pays de Dol
- Une ancienne ligne de chemin de fer est aménagée en voie verte, mais elle rencontre un problème de gestion de la digue qui appartient au domaine maritime : passage de circulation douce impossible

- Voie vélo sur la digue de la Duchesse Anne jusqu'au Mont-Saint-Michel
- Un plan Vélo Baie est en train d'être élaboré et prévoit le développement de circuits cyclables et de points de location dans les structures publiques. A terme, l'ambition est de mettre en place une location en libre-service avec possibilité de retour à un endroit différent. Le projet est presque financé (LEADER).

Les transports en commun restent peu développés (entre la gare de Pontorson et l'Anse de Moidrey : 2 allers/retours par jour, par exemple).

Les principaux enjeux qui ressortent des discussions sont les suivants :

- Les échanges ont fait ressortir la nécessité de relier les points de vue mais aussi les hébergements au réseau des circulations douces. Cela implique de repenser le fonctionnement général des mobilités sur la Baie.

« Il faudra s'interroger sur l'organisation des circulations et du stationnement »

- La difficulté d'entretenir les chemins et de les maintenir ouverts. Il est souligné qu'associer les chemins de randonnée aux chemins agricoles est une bonne manière de conserver le passage, mais cela peut mener à des conflits d'usages.



PATRIMOINES ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Lieux relais

La présence d'un nombre important d'éléments de patrimoine, culturels ou naturels (les marais de Sougéal par exemple), pouvant faire des « relais touristiques » précieux vers l'intérieur du territoire, est soulignée.

Des initiatives de valorisation de ces éléments patrimoniaux sont menées par la communauté de communes Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel à travers une politique d'acquisition, de valorisation, et de mise en réseau au sein de « *parcours touristiques dans les terres pour un meilleur rayonnement des touristes* ».

Six sites sont concernés : Télégraphe de Chappe¹, Moulin de Moidrey², Maison des Polders³, Maison du Sabot à Trans-la-Forêt, future maison des marais de Sougéal (actuellement en construction, ouverture prévue 2019), Chapelle Sainte-Anne, musée du Mont-Dol, Maison des produits du terroir.

L'office du Tourisme de Dol est associé à cette initiative afin de relayer la communication et l'information sur ces sites de visite (La Directrice de l'OT est aussi la responsable tourisme de la Communauté de communes du Pays de Dol). D'autres éléments de patrimoine ne sont pas encore valorisés comme le moulin de Beauvoir par exemple.

La valeur du patrimoine comme élément d'animation est aussi mise en avant, avec les exemples du four à pain de Pleine-Fougères remis en service un dimanche tous les deux mois, ou encore des démonstrations réalisées pour les visiteurs au Télégraphe de Chappe.

« Le patrimoine est là pour montrer ce qui était, mais aussi pour faire la balance entre l'ancien et le futur »



Point d'arrêt au Télégraphe de Chappe

¹ Le Télégraphe de Chappe (ligne Paris Brest – il en existait un aussi au Mont-Dol) a été restauré et est en état de fonctionnement. Avec le musée associé, aménagé également par la Communauté de communes, ils accueillent 5000 visiteurs par an. La visite est possible entre Pâques et Novembre et est gratuite.

² Restauré par le SIVOM

³ Construction en cours, ouverture prévue en 2019

Le marais de Sougéal, espace de nature patrimonial géré par la Communauté de Communes

Réserve Naturelle de Bretagne et réserve de faune, le site représente 300 ha dont 175 ha communaux. 165 ha sont pâturables si on exclut chemins et bandes enherbées sur le bord du Couesnon.

Entretien du site

L'entretien hydraulique est assuré par la communauté de communes. La reconnaissance du site au sein du réseau Natura 2000 a été acceptée par les collectivités locales à la condition de pouvoir continuer le pâturage et la chasse, activités historiques des marais. *« Autrefois la règle disait «avoir une cheminée qui fume» ce qui signifiait habiter la commune pour pouvoir obtenir le droit de pâturer »*. Les marais sont ouverts au pacage des bovins et des oies (il ne reste aujourd'hui plus qu'un seul éleveur d'oies avec 150 bêtes) du 1er mai au 15 novembre, selon le niveau des eaux, car les marais sont totalement inondés en hiver. Le nombre d'animaux est limité à 355 pour éviter de dépasser les 1.2UGB/ha et rester sur un pâturage extensif. Avant, le pacage était réservé aux habitants, mais depuis 2017, les bêtes de Sougéal ne suffisent plus pour entretenir le marais. 7 exploitations se servent des marais, mais n'ont plus la même échelle, ce sont devenu des entreprises avec plus de 100 bêtes. La commune a fait appel à des éleveurs extérieurs BIO (entre 30 et 60 bêtes). Le pâturage représente un revenu de 20 000 €/an pour la commune. (50€/animal/7 mois). Le déplacement des clôtures est assuré par les employés communaux. Elles sont positionnées selon le niveau d'herbe, les hauteurs d'eau et pour favoriser la présence du campagnol aquatique.

Un site de nature remarquable valorisé pour le public :

« Mais c'est surtout la carte du tourisme vert qu'il faut jouer, en en faisant un site remarquable ».

Le site est devenu une frayère à brochets, l'étang est aussi une étape relais pour les oiseaux migrateurs. Le suivi scientifique du marais est assuré depuis une dizaine d'année par une équipe de l'Université Rennes II. La frayère et la passe-à-poisson (pour la remontée des saumons) sont gérées par un animateur patrimoine de la Communauté de communes du Pays de Dol.

Différents projets sont développés par la Communauté de communes Pays de Dol pour l'accueil du public :

- La maison des marais en construction,
- Deux postes d'observation des oiseaux migrateurs ont été aménagés avec des aides financières de l'Europe, de la Région et du Département,
- Une « Echappée-baie » par semaine sera prévue de février à novembre pour découvrir les marais.



Marais de Sougéal et Maison des Marais en construction

Signalétique

Le Groupement d'Intérêt Touristique met en place un plan de signalisation et de signalétique. A Pleine-Fougères, une signalétique dédiée au patrimoine est en cours d'élaboration et sera en place d'ici 3 mois.

L'OGS et les actions menées dans ce cadre sont également cités, avec notamment les travaux d'effacement des réseaux sur tout le littoral. Cette action a été réalisée par endroits, mais n'est pas encore achevée.

Offre touristique

Toujours dans un objectif de favoriser des retombées économiques vers la partie « terrestre » de la Baie, la Communauté de communes du Pays de Dol, en lien avec l'Office du tourisme, développe des « produits » touristiques pour différents publics : groupes, scolaires et individuels associant visites/restauration/hébergements et location de vélo ou visite en bus. Ces produits sont commercialisés par l'Office du tourisme (il existe aujourd'hui une dizaine de produits).

« Le chiffre d'affaires est intéressant pour l'Office du Tourisme et cela permet aussi des retombées économiques intéressantes pour les hébergements du territoire ».

Animation/événements

Outre les actions en faveur du patrimoine, 40 animations sont assurées dans le cadre des « Echappées Baies », par la Communauté de communes de Pays de Dol de février à novembre.

Pendant les grandes marées, le mascaret remonte entre Pontaubault et Ducey, attirant de nombreux curieux et usagers pour les activités nautiques.

Les équipements touristiques

L'insertion paysagère des activités touristiques et des enseignes est apparue comme un enjeu important, notamment pour :

- Les activités se développant le long des principaux axes touristiques de la Baie (le long de la route de la Baie au pied du coteau de Saint-Bro-ladre, le long de la RD975 en approche du Mont-Saint-Michel).
- La maîtrise des enseignes en centre-bourg, le long des routes. Au lieu-dit « La Caserne », des actions sont menées pour la maîtrise des enseignes.

Au gîte de l'Anse de Moidrey, la nécessité d'améliorer l'insertion de l'équipement dans son paysage a été soulignée : isoler les stationnements, rendre les extérieurs plus attractifs...

La question du type d'offre d'hébergement touristique sur le territoire a été évoquée comme un point stratégique pour :

- Permettre d'allonger les séjours et mieux rayonner sur le territoire.
- Répondre à la diversité des profils de visiteurs avec une offre variée.

A Moidrey, la clientèle est principalement francophone. Une nouvelle clientèle des pays de l'Est ou d'Asie émerge grâce aux tours-opérateurs. Pour les touristes asiatiques, la formule gîte n'est pas forcément la plus appréciée. A Beauvoir, sept clients sur dix sont des étrangers provenant du monde entier. La commune accueille un hôtel 5 étoiles, le seul sur la Manche. Un projet de restauration du prieuré à Ardevon, appartenant à l'évêché, est amorcé pour l'accueil de pèlerins (principalement des scouts).

L'Anse de Moidrey, projet lancé par la collectivité (SIVOM) dans les années 1970, a depuis été repris par un privé. Les gîtes sont loués pour deux nuitées minimum afin d'inciter les visiteurs à rayonner sur le territoire (la majorité d'entre-eux ciblant leur visite sur le Mont-Saint-Michel et Saint-Malo).

« L'objectif est de donner envie de voir et de revoir ».

En moyenne, les clients restent 4 nuits. Le site profite d'une belle vue sur le Mont-Saint-Michel et de la présence de la Voie Verte et du GR. Ces axes longent la propriété et permettent de rejoindre facilement le Mont à pied, à vélo ou à cheval (partenariat avec le centre équestre attenant).

La résidence de Beauvoir, proposant 29 appart'hôtels, s'inscrit également dans ce cadre, en permettant de séjourner plusieurs nuits sur le territoire.

Le développement des modes doux pour la découverte du site, à partir des lieux d'hébergement, apparaît également comme un enjeu majeur.

« Les investisseurs veulent s'éloigner de la route ».

« Les clients apprécient de ne plus avoir à reprendre leur voiture ».

« Il faut relier les campings et les lieux d'hébergement avec les circulations douces, c'est essentiel ».



Mont-Saint-Michel et sa Baie

Plan de Paysage

Démarche préalable de mobilisation, de partage et de définition
des modalités d'écriture du plan de gestion UNESCO

Ateliers Lecture du Paysage

Mémo de la journée du 13 juin 2018



ATELIERS LECTURE DU PAYSAGE

Dans le cadre d'une démarche de co-construction, de partage de connaissance et d'appropriation des enjeux, les élus des territoires des trois SCoT de la Baie du Mont-Saint-Michel et l'Etat sont convenus d'associer largement les acteurs à leur démarche de construction de l'argumentaire qui servira de socle au Plan de Gestion du Bien inscrit au patrimoine mondial. La démarche paysagère convoquée, consiste à placer le paysage, bien commun, au centre des attentions, et de le considérer non pas comme une conséquence fortuite des décisions d'aménagement, ou comme un tableau qui subirait des « impacts », mais au contraire comme une cause commune et vivante, qui donne sens et direction aux choix de protection, d'aménagement et de gestion à opérer dans le large périmètre du site UNESCO.

Les ateliers de lecture des paysages, dont vous trouverez le déroulé ci-dessous, font partie de la méthode de travail retenue.

Ces journées sont destinées aux acteurs du territoire et ont pour objectifs principaux de :

- Bénéficier d'un regard et d'une redécouverte partagés de l'ensemble du territoire, des paysages exceptionnels ou quotidiens, liés à la Baie
- Mieux comprendre et partager les valeurs et les fragilités de ce territoire en termes économique, social, et environnemental
- Comprendre la relation du territoire avec le Mont-Saint-Michel et sa Baie

- Contribuer de façon active et participative au diagnostic du territoire et des paysages liés à la Baie

Les acteurs du territoire, élus, acteurs du monde agricole, acteurs liés aux cultures marines, à la gestion des milieux naturels (Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, associations de gestion,...), acteurs du monde économique, acteurs du monde touristique,...seront amenés à intervenir au fil des ces journées en fonction des lieux traversés et des thématiques abordées.

Ces journées de lecture sont l'occasion de croiser les regards et points de vue des acteurs du territoire sur ce que représente pour eux le paysage de la Baie, celui qu'ils affectionnent pour leur vie au quotidien, celui qu'ils parcourent pour leur activité, celui qu'ils promeuvent pour leur communication. Quelles relations entretiennent-ils avec ce paysage ? Se sentent-ils acteurs de ce paysage ? Quels sont les points forts, les points faibles qu'ils identifient ? Quelles sont, selon eux, les valeurs de ce paysage ? Quelles évolutions ou dynamiques de transformation observent-ils ? Sont-elles des opportunités, des risques, des problèmes ? En quoi il leur semble que leurs préoccupations individuelles agissent sur le bien collectif « Paysage de la Baie » ?

LISTE DES PARTICIPANTS

Jean-Pierre CARNET

Vice-Président PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel en charge du SCOT

Séverine RENARD

référente SGAR Mont-Saint-Michel et sa Baie

Michel ALIX

Instance Relais Plan Paysage Adjoint de PERCY

Catherine BUNEL

Présidente du Conseil de Développement - PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel

Benoist RABEL

Vice-Président Chambre de Métiers

Guy TROCHON

Instance Relais Plan Paysage - Maire de LE MESNIL OZENNE

Pierre-Yves MAHIEU

Vice-Président PETR Pays de Saint-Malo en charge du SCOT

Louis THEBAULT

Maire de PLEINE-FOUGÈRES - 1^{er} Vice-Président Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel

Nicole SIMON

Instance Relais Plan Paysage - Maire de LA FRESNAIS

Thibault OBER

Stagiaire PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel

Marc LECOUSTEY

Secrétaire Chambre d'Agriculture de la Manche

Jean-Pierre HERY

Maire de SAINT-GEORGES-DE-GRÉHAIGNE

Patrick AMIOT

Conseiller délégué de Dol de Bretagne

Luc GRAINDORGE

Directeur de l'Aménagement et l'Environnement à Saint-Malo Agglomération

Bernard TREHET

Conseiller Départemental

Yves LECOURT

Instance Relais Plan Paysage - Maire de SAINT POIS

Vincent BICHON

Instance Relais Plan Paysage - Mairie de PONTORSON

Serge DESLANDES

Conseiller Départemental

David ROMIEUX

DREAL Normandie

Philippe SURVILLE

DREAL Normandie

Yannick RAUDE

Délégué Territorial de Saint-Malo Littoral DDTM Saint Malo

Sophie LAURENT

Vice Président PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel

René BERNARD

Instance Relais Plan Paysage Maire de SAINT MELOIR DES ONDES

Charly VARLIN

Président du PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel

Sylvain LEBAIN

Chef de Projet Territorial Chambre d'agriculture de la Manche Saint Lo

Eric GOUPIL

Vice-Président Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie en charge de l'Urbanisme

Jean-Baptiste MAINSARD

Instance Relais Plan Paysage - ROZ LANDRIEUX

Bertrand DOUHET

PETR Pays de Saint-Malo

Sylvie NOCQUET

directrice PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel

Jean-Michel GRARD

Maîtres du Rêve, ingénierie culturelle et touristique

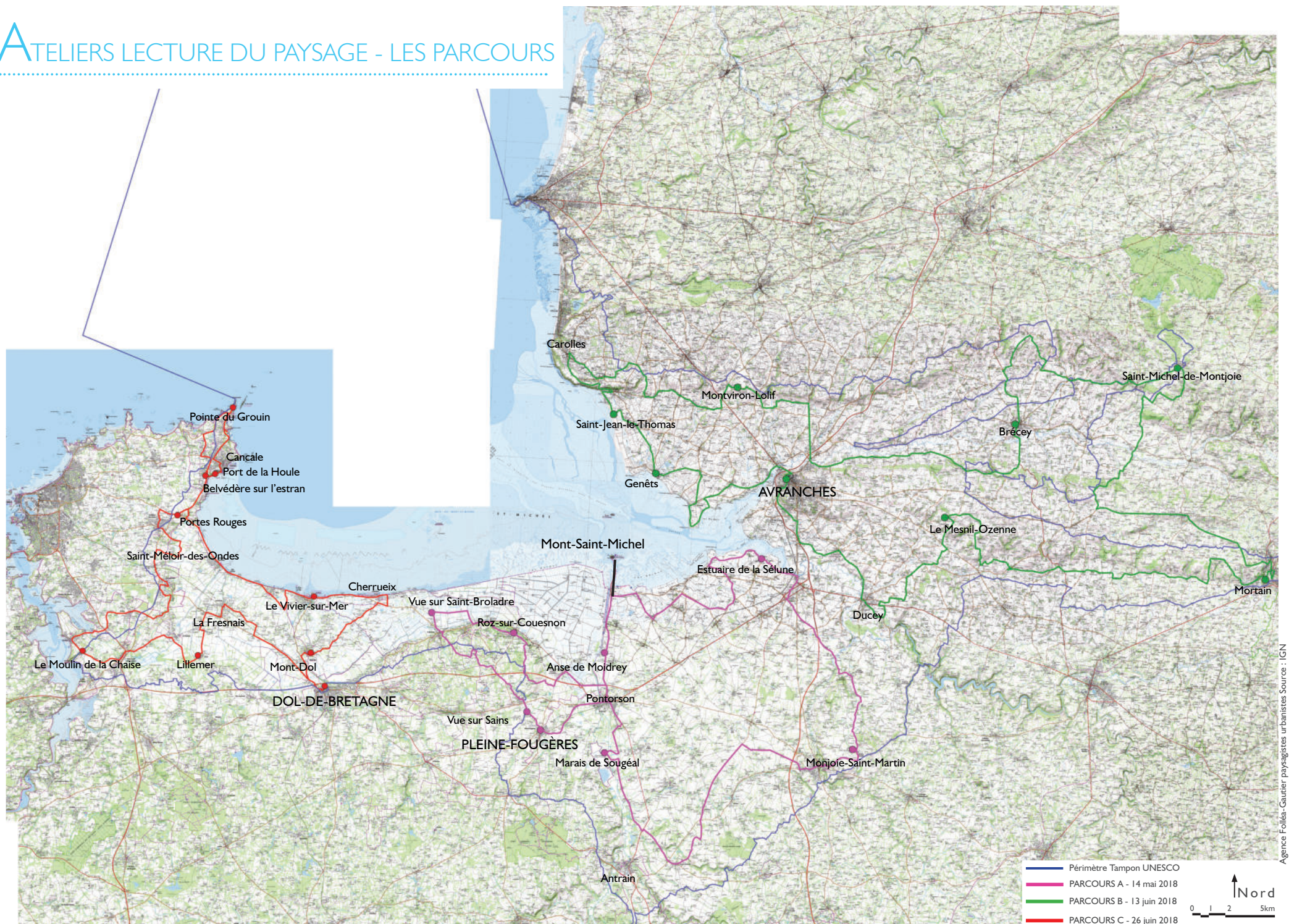
Marion COURDOISY

Agence Folléa Gautier paysagistes urbanistes

Laure CLOAREC

Agence Folléa Gautier paysagistes urbanistes

ATELIERS LECTURE DU PAYSAGE - LES PARCOURS



PARCOURS B : DÉPART AVRANCHES

13 JUIN 2018

La deuxième journée de lecture du paysage s'est déroulée sur le vaste secteur de l'est de la Baie du Mont-Saint-Michel.

En partant du promontoire d'Avranches, l'itinéraire a permis de longer la côte des collines de la Baie jusqu'aux falaises de Carolles Champeaux, de traverser la vallée de la Sée depuis les hauteurs du massif de Carolles jusqu'au fleuve côtier avant de rejoindre l'escarpement de Mortain. Le retour nous a permis de parcourir le massif d'Avranches.

Sept points d'arrêts ont scandé ce parcours : Genêts, les falaises de Champeaux, Lolif, Brécey, Saint-Michel-de-Montjoie, Mortain et Le Mesnil-Ozenne.

Les élus référents et représentants consulaires des territoires traversés sont intervenus au fil de la journée et des différents points d'arrêts, pour partager leur point de vue d'acteurs du territoire et de professionnels sur les paysages traversés.

Les sujets abordés ont été divers : points de vue, agriculture, urbanisme... Aucun d'entre eux n'est « hors sujet », le paysage concerne tous les domaines de l'aménagement. Il aborde la question des lieux de vie au sens large, à travers la notion de « qualité ». Celle-ci est en effet mise au centre des réflexions en tant que :

- Enjeu économique pour l'attractivité du territoire
- Enjeu social, qualité des lieux de vie
- Enjeu environnemental : gestion des risques, qualité des milieux,

Cette présente synthèse fait état des échanges et discussions qui ont eu lieu lors de cette journée en les organisant selon les différentes thématiques abordées. Elle fait ressortir les atouts, faiblesses ou enjeux identifiés par les intervenants ainsi que les principales actions et initiatives déjà menées ou à venir sur le territoire. Des paroles d'acteurs, recueillies au cours de la journée sont glissées dans le texte, afin de restituer au plus près les ressentis exprimés lors de ce premier atelier de lecture des paysages. Elles sont notées en italique.



IDENTITÉ DE LA BAIE

Tout au long de la journée, le rapport intime que l'homme entretient avec son territoire a été évoqué.

« L'habitant et le territoire ne font qu'un. L'habitant s'est adapté au paysage et l'a aussi adapté. On doit maintenir ce doux équilibre. »

« En tant que maire, je dis toujours aux habitants que l'on vit dans un lieu exceptionnel. Si nous avons choisi de vivre ici pour cette authenticité, il faut en accepter les contraintes. »

« On doit tenir compte des anciens qui connaissent très finement le territoire. »

Attachés à leur territoire, les participants ont mis en

avant la nécessité de co-construire le Plan de gestion. Dans ce cadre, l'Interscot de la Baie a mis en place quatre périscopes provisoires pour interpeller et permettre aux usagers d'apporter leur témoignage.

« Avec le classement UNESCO, tout a été écrit par l'État. Pourtant, la protection du territoire, on connaît ! On doit co-construire le Plan de gestion ensemble. »

« Le mode de gestion pourrait-il être progressif en fonction de la proximité avec le Mont ? »

« L'ensemble du périmètre tampon fait patrimoine. »

« Les périscopes sont le miroir des idées. »

« Si on veut que la Baie soit belle, il faut que tout le monde s'y mette. »



Périscopes installés à Genêts

RELIEFS / POINTS DE VUE

Valorisation et mise en réseau des points de vue

La morphologie du territoire structuré par deux escarpements puissants (atteignant plus de 300m de hauteur) est propice aux vues lointaines.

Lors de la visite, un certain nombre de points de vue ont été visités.

- À Avranches, la situation de promontoire génère une série de balcons qui s'ouvrent sur la Baie. Un enjeu de liaison entre ces points de vue a été soulevé.
- Les falaises de Champeaux offrent un point de vue sur la Baie, parfois réduit par la présence du végétal.

« Les arbres et la haie cachent le paysage. Des fenêtres peuvent aussi animer les vues. »

- A Lolif, en limite du bourg, une vue est offerte sur Avranches, le bocage préservé et le Mont-Saint-Michel.

« Dans certaines communes, des constructions nouvelles bouchent la vue depuis les bourgs et se l'approprient. »

- A Saint-Michel-de-Montjoie, un point de vue avec une table d'orientation associe le caractère intime du village et l'ouverture vers les paysages lointains.
- La Cote 314 de Mortain, à 40 km à vol d'oiseau du Mont-Saint-Michel, s'ouvre sur la Baie. Ce point haut a été stratégique pendant la Seconde Guerre mondiale.

« La Cote 314 a été prise et reprise 6 fois pendant 6 jours lors de la Bataille de Mortain. »

Un tourisme de mémoire s'est développé sur ce lieu privé. *« Les forces de l'OTAN viennent commémorer la Seconde Guerre Mondiale ici. »*



Point de vue depuis Lolif

La table d'orientation du Mesnil-Ozenne : ce site est un des seuls où l'on peut voir le Mont-Saint-Michel, le Mont Dol et le Rocher de Tombelaine. Le site est inscrit de manière sobre dans le paysage avec un fauchage qui dessine le chemin. Une attention particulière a été portée à l'intégration du parking en décaissé afin d'atténuer l'impact des voitures dans le paysage. Le site est raccordé à des circuits de randonnée (du Val, du Moulin des Bois,...). Un partenariat avec la commune de Marcilly a permis de mettre en place une coulée verte. La commune a également aménagé une halte qui bénéficie aux randonneurs et aux habitants.

Préservation des silhouettes urbaines par visibilité

L'itinéraire a permis de faire valoir l'importance des silhouettes urbaines et des reliefs repères dans le paysage. Avranches, sur son promontoire rocheux, est visible depuis la Baie. Une attention particulière est à porter lors des développements urbains futurs pour maintenir la qualité de ce site bâti.



Montjoie de Saint-Michel-de-Monjoie



Point de vue depuis les falaises de Champeaux, partiellement masqué par la végétation.



Point de vue depuis la cote 314, Mortain



Point de vue depuis le Mesnil-Ozenne

AGRICULTURE

Maintien du pâturage ovin sur les herbus

Les participants ont mis en avant les difficultés rencontrées pour installer des bergeries au vu des réglementations liées à la Loi littoral et au site classé.

« La Loi littoral peut avoir des effets pervers. Les activités, en harmonie avec le paysage, ne peuvent plus être menées. L'élevage authentique, qui nécessite d'être dans la Baie, était pourtant déjà présent sur le cadastre napoléonien. »

« La Loi littoral est la même sur toute la France alors que les territoires sont pluriels. »

« On doit trouver une marge de manœuvre entre la Loi et les réalités locales. »

Le pacage des animaux dans les herbus permet d'entretenir les milieux. Cependant, les bêtes sont de moins en moins nombreuses et le nombre d'agriculteurs diminue. Les milieux se referment avec le développement du chiendent maritime.

« Les éleveurs déclarent un certain nombre de bêtes mais il y en a souvent moins sur les herbus. »

« Il faut veiller à la qualité de l'eau mais une diversification avec le bovin peut permettre de lutter contre le chiendent. »



Pacage de bovins à Genêts

Entretien du bocage

Les bocages sont des constructions humaines qui ont évolué dans le temps : préservation du bétail et limite de propriété jusqu'au XIXe siècle, développement de l'élevage pendant la Première Guerre mondiale pour limiter le travail dans les champs, arasement de haies après la Seconde Guerre mondiale sous l'influence de la PAC... Tout au long de la journée, nous avons traversé différents types de bocage. Dans les collines, le bocage serré offre un paysage de qualité au caractère riant. Sur le massif d'Avranches, le bocage se desserre.

Plusieurs enjeux sont soulevés :

- La préservation des paysages : certaines communes, comme Lolif ou Le Mesnil-Ozenne, ont recensé les talus dans leur document d'urbanisme pour maintenir le bocage.

« Avec la nouvelle PAC, on veut que la haie soit reconnue et prise en compte dans nos surfaces agricoles. »

- Le réaménagement foncier : les parcelles sont souvent grandes, entre 5 et 15 ha. Les haies sont parfois mal implantées, perpendiculaires à la pente. Le département de la Manche souhaite être pilote pour accompagner les agriculteurs dans la replantation de haies lors de remembrement.

- La valorisation de la ressource : les agriculteurs entretiennent le bocage. Une filière bois énergie s'est structurée mais peine à se maintenir.

« Il faut vraiment de la volonté de la part des agriculteurs pour maintenir la filière bois énergie. Les retombées économiques ne font que couvrir les charges. »

Evolution des cultures céréalières

Les agriculteurs sont souvent contraints d'implanter les bâtiments en retrait du littoral, à près de 5 km de la côte. Les bâtiments existants servent de plus en plus aux cultures et de moins en moins à l'élevage. En période touristique, les hautes cultures de maïs masquent les vues sur la Baie.

« Les pratiques agricoles ont une influence directe sur le paysage. »

Dans les terres, le volume des céréales est en constante augmentation.

« A cause de la monoculture et du frelon asiatique, les abeilles disparaissent ».

Progression de la production de lait et valorisation des produits

Le territoire est au centre d'un important bassin laitier. La production laitière est en croissance permanente (+11% entre 2010 et 2015). La taille moyenne des exploitations est de 75 ha. Le nombre de troupeaux de plus de 100 vaches est en forte augmentation. Beaucoup de groupes agroalimentaires, notamment laitiers, sont présents sur le territoire comme Lactalis, Bongrain, Agrial...

Un autre élevage laitier cohabite sur le territoire. Certaines exploitations ont fait le choix de transformer leur production sur place. La ferme des « Cara-Meuh ! » à Vains valorise sa production de lait en fabriquant des caramels ou de la crème fraîche bio, vendus à la ferme, dans un magasin de produits locaux et dans des restaurants. La diversification des produits a permis d'installer deux jeunes et de créer 5 emplois salariés. Des visites et des événements sont organisés à l'exploitation.

« La diversification et la création de valeur ajoutée dans les exploitations, ça fonctionne ! »

« Ce modèle se reproduit assez peu localement. Les 2/3 ans nécessaires pour se reconvertir en bio, c'est coton. »

Une soixantaine d'éleveurs ont également créé une marque pour le lait.

« Le Mont-Saint-Michel ne devrait-il pas être une marque à faire valoir pour l'ensemble du territoire ? »

Pour revaloriser l'image des agriculteurs, notamment vis-à-vis des néo-ruraux, l'association du comice agricole a organisé le Festival du Lait à Percy-en-Normandie.

« On est à une période où l'amélioration de la qualité de la nourriture, la traçabilité, les produits locaux, sont une recherche des consommateurs, notamment des néo-ruraux. »

Evolution des bâtiments agricoles

Les bâtiments agricoles sont de plus en plus imposants. Deux enjeux ont été mentionnés :

- L'intégration dans le paysage : aujourd'hui absence de cahier de recommandations architecturales.
- Le développement des énergies renouvelables dans les exploitations : panneaux solaires, méthanisation...

Le devenir des anciens corps de ferme, éloignés des centralités, a aussi été abordé. Certains ont été transformés en habitation, dans le secteur de Lolif par exemple, mais d'autres sont à l'abandon.

Evolution des vergers

Les vergers permettent la production de pommeau et de calvados. Les vergers basse-tige se développent tandis que les vergers haute-tige ont tendance à diminuer.

Développement des pratiques équestres

Dans les collines, le cheval de trot est en plein essor. La qualité du sol est propice au développement de la musculature des chevaux.

« De grands champions ont été élevés ici, notamment pour le Grand prix d'Amérique. »

Deux principaux enjeux sont évoqués :

- Le risque de la dispersion de l'habitat : les collectivités ont aménagé un complexe équin avec vue sur le Mont-Saint-Michel à Dragey-Ronthon. Cependant les éleveurs préfèrent acheter ailleurs. Le territoire reçoit de plus en plus de demandes

de construction de bâtiments pour les chevaux, accompagnés par des logements de fonction et des logements pour les salariés.

- Les difficultés de gestion pour concilier la production équine et bovine : l'élevage équin fait monter les prix des terres et provoque une pression foncière au détriment de l'élevage bovin. Les deux élevages utilisent les mêmes chemins avec des problématiques de sécurité pour les usagers.

Pêche

Des difficultés d'harmonisation des autorisations de pêche sont soulevées. Au pied des falaises de Champeaux, le pêche à pied attire de nombreux visiteurs (jusqu'à 850 par jour). Le piétinement menace les massifs d'herminelles.

« On ne doit pas parler que d'interdit, on ne doit pas mettre sous cloche. On doit réguler pour faire durer les activités ».



Entrée de la ferme des « Cara-Meuh ! » à Vains

PATRIMOINES ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Plusieurs formes de tourisme ont été mentionnées : tourisme rural, tourisme vert, tourisme lié au pèlerinage, tourisme de mémoire...

« Les touristes se déplacent pour une expérience. »

Mise en réseau des lieux de visite

Plusieurs lieux de visite ont été évoqués lors de la journée :

- L'Écomusée de la Baie du Mont-Saint-Michel : ce site permet d'évoquer les pratiques anciennes de la Baie comme l'extraction du sel dans le sable des salines.
- Le musée du Granit à Saint-Michel-de-Montjoie : ce musée de France est géré par la commune et le département. Gratuit, il accueille 2000 personnes par an. Cependant, il n'est pas associé à la route du Granit.

« Il y a aussi le Jardin du Granit à Lanhélin en Bretagne. »

- Un parcours de découverte numérique est en cours de réflexion à Mortain pour mettre en réseau l'ancien château (travail de réalité augmentée avec l'université d'Amiens), la collégiale et l'Abbaye Blanche (sélectionnée dans le cadre du Loto du patrimoine).

Les participants ont mentionné la nécessité d'élargir l'offre et de mettre en réseau les différents sites pour répartir les touristes sur l'ensemble du territoire.

« Plus il y aura de choses à voir sur le territoire, plus on aura du monde. »

Communication/signalétique

Un enjeu lié à la communication touristique a été soulevé lors de la visite.

« Les gens cherchent les informations avant de venir. Il faut développer la communication sur internet. »

« On peut développer des services de guide à la demande, améliorer la communication de l'office du tourisme... »

Ainsi qu'un manque de signalétique sur l'ensemble du territoire

« Au niveau du tourisme, on est un peu des oubliés. Ça fait 40 ans que l'on demande de la signalétique. »

Animation/événements

- Festival « Rando Baie » : Tous les deux ans, une manifestation a lieu à l'échelle de la Baie (côté normand et côté breton). 4000 à 6000 personnes traversent la Baie à pied, à cheval, à vélo, en canoë...



La côte 314 à Mortain, site de tourisme de mémoire

Accueil des randonneurs et pèlerins

La profession de guide est récente. Elle valorise les accompagnateurs et rassure les visiteurs. La saison des pèlerinages vers la Baie s'étend de mars à novembre.

Les chemins de pèlerinage s'étendent dans la Baie et l'arrière-pays :

- A Genêts, les chemins de Saint-Michel passaient historiquement par le village. Les départs ont désormais lieu au Bec d'Andaine, au nord de la commune. 3000 à 3500 personnes par jour traversent la Baie pour atteindre Tombelaine ou le Mont-Saint-Michel. Un champ permet d'accueillir 400 voitures quand le parking aménagé est complet. Seul un pèlerinage passe encore dans le village, accueillant 1000 personnes.



Nouvelle halle d'accueil des randonneurs au Mesnil-Ozenne

« A Genêts, nous cherchons un nouveau lieu d'accueil. Le départ du village est plus authentique mais nous avons des difficultés avec les espaces de stationnement. C'est difficile d'en trouver dans les centres de nos communes. »

- Des communes de l'arrière-pays, comme Saint-Michel-de-Montjoie, bénéficient aussi d'une fréquentation liée aux chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.



Le « Café de la Baie », un café itinérant se déplaçant aux départs des échappées.

PAYSAGE DE NATURE

Evolution de l'estran et recul du trait de côte

Les participants ont témoigné de l'évolution des paysages liés à l'eau. Le littoral a changé avec un recul du trait de côte. *« La mer a tout mangé »*. Les travaux du Mont-Saint-Michel ont provoqué un ensablement de la Baie observé par les habitants vers Genêts.

Vallée de la Sée

La vallée de la Sée présente un enjeu de continuité écologique et paysagère. Certains de ses petits vallons affluents ont tendance à l'enfrichement.

« La vallée de la Sée est un paysage singulier. »

Le fleuve côtier est un des premiers cours d'eau saumonés de France avec la présence d'un courant fort et d'une eau aérée. Avec de fortes pentes destinées à l'élevage laitier et les plateaux céréaliers en amont, la vallée de la Sée présente un fort enjeu de préservation de la qualité de l'eau.

1. Recul du trait de côte
2. Étalement du bâti et débocagement



Essences végétales et climat

Si les types de productions sont les mêmes, les paysages agricoles varient beaucoup d'un point à l'autre du territoire à cause de l'altitude qui change brusquement et du climat (température et pluviométrie). Dans le Mortainais les hêtres dominent contrairement aux secteurs plus proches du rivage qui sont le domaine du chêne et du châtaignier.



Source : La baie du Mont-Saint-Michel
Diagnostic d'un ensemble paysager en transition, Projet Tutoré,
Master 2 Ruralités en transition. UFR SEGGAT – Département de géographie

Évolution du paysage littoral à Saint-Jean-le-Thomas

URBANISME / VIE LOCALE

Maintien du caractère rural des bourgs

Les bourgs sont caractérisés par un urbanisme compact avec un vocabulaire architectural harmonieux, notamment lié à la présence du granit. Ils sont dominés par des églises qui servent de repères dans le grand paysage. Certaines ont fait l'objet d'un programme de restauration comme celle du Mesnil-Ozenne, magnifiée par ses boiseries. Cette commune a aussi réalisé une étude de bourg qui a donné lieu à un programme d'actions. La présence de végétal dans les jardins et dans les rues, souvent étroites, participent à conforter le caractère rural des bourgs comme au hameau St-Léonard à Vains.

« A Lolif, nous avons eu 12 naissances dans la même année pour 600 habitants mais nous n'avons plus de commerces ni d'école. Nous sommes un village dortoir. »

Urbanisation sur le littoral

Une urbanisation peut valorisante s'est développée sur le littoral de Saint-Jean-le-Thomas avec une cabanisation et la présence de campings, notamment visible depuis les falaises de Champeaux ou depuis le sentier du littoral.



Bandes plantées dans les rues étroites du hameau St-Léonard à Vains

Evolution des hameaux

L'habitat est traditionnellement dispersé sur ce territoire. A proximité du littoral, beaucoup de maisons dans les hameaux sont entièrement restaurées par des néo-ruraux. Ils vivent peu avec le village mais davantage avec Avranches.

« Nous avons des difficultés avec des « dents creuses » dans les hameaux que les agriculteurs ne souhaitent plus entretenir. »

Qualification des espaces publics

La qualité des espaces publics a été soulignée comme un enjeu fort pour mettre en valeur le patrimoine et les commerces. A Avranches, un projet de réaménagement à proximité du Jardin des Plantes est en cours de réflexion pour associer les activités de loisirs, liées notamment au belvédère sur la Baie, et les activités économiques, avec la présence d'un restaurant à réhabiliter.

« Il faut trouver un équilibre entre tourisme et vie locale ».

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Écoparc du Val de Sée

Du XVIIIe au XIXe siècle, la vallée de la Sée était très industrialisée grâce à l'énergie hydraulique (industrie du papier, du tissu, de l'agroalimentaire). Pour redynamiser cette vallée en milieu rural, un projet d'éco-vallée associant nature, agriculture, économie et énergies renouvelables a été développé. L'écoparc de Tirepied a été aménagé grâce à un partenariat entre la ville, la SEM Seenergie et l'entreprise privée. Il accueille 24 bâtiments, recouverts de panneaux photovoltaïques, qui peuvent accueillir des entreprises.

« Les entreprises peuvent investir dans leur production sans avoir à mettre d'argent dans le bâtiment. »

D'autres projets se développent dans la vallée comme l'implantation de 20ha de serres de tomates associés à 3 centrales de cogénération.

Plusieurs enjeux ont été évoqués à travers l'écoparc :

- L'intégration des ENR dans le paysage : « *La proximité du Mont-Saint-Michel ne nous a pas permis de développer des éoliennes.* »
- L'offre d'emploi pour les jeunes : « *Sur 10 000 habitants, 270 partent chaque année. Le phénomène touche les jeunes, notamment les femmes. Il y a un vrai problème de formation et d'emploi.* »

Industrie du granit

Des carrières de granit sont présentes dans le Val d'Enfer. A Saint-Michel-de-Montjoie, la carrière Châtel emploie 11 salariés. Le granit « bleu de Vire » est utilisé dans les villes mais il est fortement concurrencé par les granits de Chine. La « route du granit » et le musée du granit à Saint-Michel-de-Montjoie font valoir la présence de cette ressource auprès du public.



Bâtiments de l'écoparc recouverts par des toitures photovoltaïques.

MOBILITÉS

Valorisation des routes paysages et des itinéraires touristiques

Les escarpements présentent des routes qui offrent des vues remarquables et des effets de basculement sur les paysages de vallées et de la Baie. L'itinéraire a permis d'emprunter de nombreux chemins creux caractérisés par des talus enherbés et plantés de grands arbres, entretenus par les agriculteurs. Ils offrent une dimension intime tout en ouvrant des points de vue lointains sur la Baie.

Des itinéraires touristiques ont été évoqués comme la Route du granit, ou la route des crêtes envisagée entre Cancale et Granville.

Continuité des itinéraires doux

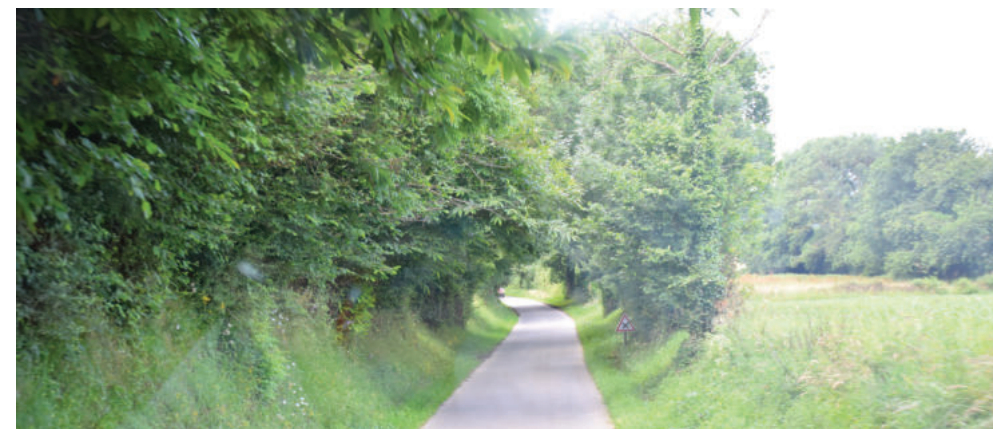
Le territoire dispose de nombreux sentiers de randonnée mais des continuités sont manquantes qui obligent à passer sur les routes.

Qualification des entrées de villes et villages

Les routes d'entrée de villes et villages participent à la qualité de leur découverte. A Avranches, la descente du coteau par la D7 et la D973 valorise la Baie et la ville. Certaines routes, comme la D7 depuis Ponts, accompagnent cette mise en scène par la présence d'alignements d'arbres. Cependant, des zones d'activités développées sur ses abords la fragilisent. Certaines de ces zones sont également en friche, comme à l'entrée de Mortain.



Emprises d'activités le long de la RD, en arrivant à Ponts



Route en creux entre Montviron et Lolif



Mont-Saint-Michel et sa Baie

Plan de Paysage

Démarche préalable de mobilisation, de partage et de définition
des modalités d'écriture du plan de gestion UNESCO

Ateliers Lecture du Paysage

Mémo de la journée du 13 juin 2018



ATELIERS LECTURE DU PAYSAGE

Dans le cadre d'une démarche de co-construction, de partage de connaissance et d'appropriation des enjeux, les élus des territoires des trois SCoT de la Baie du Mont-Saint-Michel et l'Etat sont convenus d'associer largement les acteurs à leur démarche de construction de l'argumentaire qui servira de socle au Plan de Gestion du Bien inscrit au patrimoine mondial. La démarche paysagère convoquée consiste à placer le paysage, bien commun, au centre des attentions, et de le considérer non pas comme une conséquence fortuite des décisions d'aménagement, ou comme un tableau qui subirait des « impacts », mais au contraire comme une cause commune et vivante, qui donne sens et direction aux choix de protection, d'aménagement et de gestion à opérer dans le large périmètre du site UNESCO.

Les ateliers de lecture des paysages, dont vous trouverez le déroulé ci-dessous, font partie de la méthode de travail retenue.

Ces journées sont destinées aux acteurs du territoire et ont pour objectifs principaux de :

- Bénéficier d'un regard et d'une redécouverte partagés de l'ensemble du territoire, des paysages exceptionnels ou quotidiens, liés à la Baie
- Mieux comprendre et partager les valeurs et les fragilités de ce territoire en termes économique, social, et environnemental
- Comprendre la relation du territoire avec le Mont-Saint-Michel et sa Baie

- Contribuer de façon active et participative au diagnostic du territoire et des paysages liés à la Baie.

Les acteurs du territoire, élus, acteurs du monde agricole, acteurs liés aux cultures marines, à la pérennité des milieux naturels (Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, associations de gestion,...), acteurs du monde économique, acteurs du monde touristique,...sont amenés à intervenir au fil de ces journées en fonction des lieux traversés et des thématiques abordées.

Ces journées de lecture sont l'occasion de croiser les regards et points de vue des acteurs du territoire sur ce que représente pour eux le paysage de la Baie, celui qu'ils affectionnent pour leur vie au quotidien, celui qu'ils parcourent pour leur activité, celui qu'ils promeuvent pour leur communication. Quelles relations entretiennent-ils avec ce paysage ? Se sentent-ils acteurs de ce paysage ? Quels sont les points forts, les points faibles qu'ils identifient ? Quelles sont, selon eux, les valeurs de ce paysage ? Quelles évolutions ou dynamiques de transformation observent-ils ? Sont-elles des opportunités, des risques, des problèmes ? En quoi leur semble-t-il que leurs préoccupations individuelles agissent sur le bien collectif « Paysage de la Baie » ?

LISTE DES PARTICIPANTS

Jean-Pierre CARNET

Vice-Président PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel en charge du SCOT

Catherine GUERAUT

déléguee Chambre d'Agriculture

Pierre-Jean BLANCHET

Vice-Président PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel

Catherine BUNEL

Présidente du Conseil de Développement - PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel

Benoist RABEL

Vice-Président Chambre de Métiers

Guy TROCHON

Instance Relais Plan Paysage Maire de LE MESNIL OZENNE

Pierre-Yves MAHIEU

Vice-Président PETR Pays de Saint-Malo en charge du SCOT

Louis THEBAULT

Maire de Pleine-Fougères - 1er Vice-Président Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel

Nicole SIMON

Instance Relais Plan Paysage - Maire de LA FRESNAIS

Thibault OBER

Stagiaire PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel

Marie-Elisabeth SOLIER

Maire de LE MONT-DOL

Rémy CHAPDELAINE

Maire de SOUGEAL

Patrick AMIOT

Conseiller délégué de Dol de Bretagne

Luc GRAINDORGE

Directeur de l'Aménagement et l'Environnement à Saint-Malo Agglomération

Priscilla VALLEE

Chargée de développement PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel

Joseph ALIX

Maire de LILLEMER

Yannick RAUDE

Délégué Territorial de Saint-Malo Littoral DDTM Saint Malo

Sophie LAURENT

Vice Président PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel

René BERNARD

Instance Relais Plan Paysage Maire de SAINT MELOIR DES ONDES

David ROMIEUX

DREAL Normandie

Camille LE MAO

DREAL Bretagne

Geoffrey DE CEGLE

DREAL Bretagne

Sylvain LEBAIN

Chef de Projet Territorial Chambre d'agriculture de la Manche Saint Lo

Eric GOUPIL

Vice-Président Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie en charge de l'Urbanisme

Jean-Baptiste MAINSARD

Instance Relais Plan Paysage - ROZ LANDRIEUX

Bertrand DOUHET

PETR Pays de Saint-Malo

Sylvie NOCQUET

directrice PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel

Franck AUDOUARD

Chargé de développement PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel

Lionel ROCHE

Maîtres du Rêve, ingénierie culturelle et touristique

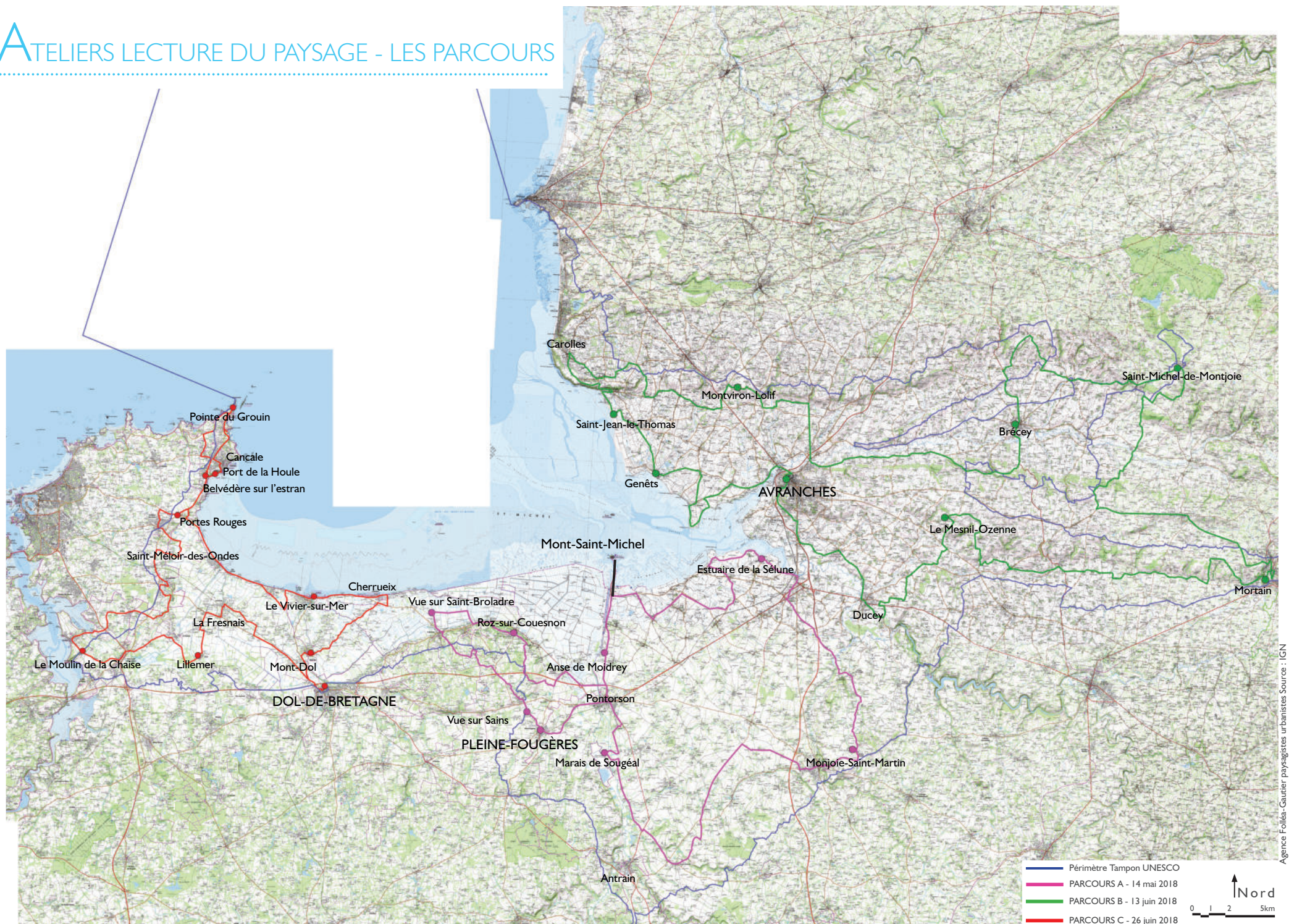
Bertrand FOLLEA

Agence Folléa Gautier paysagistes urbanistes

Laure CLOAREC

Agence Folléa Gautier paysagistes urbanistes

ATELIERS LECTURE DU PAYSAGE - LES PARCOURS



PARCOURS C : DÉPART DOL-DE-BRETAGNE

26 JUIN 2018

La troisième journée de lecture du paysage s'est déroulée dans la partie bretonne de la Baie du Mont-Saint-Michel.

Après une traversée de Dol-de-Bretagne, l'itinéraire a permis de rejoindre le sommet du Mont-Dol, puis après une traversée des marais blancs, de gagner les rives de l'estran au Vivier-sur-Mer à la Maison de la Baie, de gagner les hauteurs du Clos Poulet, de longer la côte ouest de la Baie jusqu'au port de la Houle, le centre de Cancale, puis la Pointe du Grouin, de traverser les emprises maraîchères du Clos Poulet pour rejoindre la Vallée de la Rance et le Mont Garrot à Saint-Suliac, puis de parcourir les marais noirs en passant par le rocher de Lillemer, et enfin traverser le bourg de La Fresnais. Neuf points d'arrêts ont scandé ce parcours : Dol-de-Bretagne, le Mont-Dol, La Maison de la baie au Vivier-sur-Mer, le belvédère au-dessus du port de la Houle, le port de la Houle, la Pointe du Grouin, les Portes Rouges à Saint-Méloir-des-Ondes, le Mont Garrot à Saint-Suliac et La Fresnais.

Les élus référents ainsi que des professionnels de la conchyliculture et du tourisme, et des représentants consulaires des territoires traversés sont intervenus au fil de la journée pour partager leur point de vue, en tant qu'acteurs du territoire et professionnels, sur les paysages traversés.

Les sujets abordés ont été divers et ont porté notamment sur les activités gestionnaires des paysages (agriculture, conchyliculture) et leurs enjeux, la fréquentation et l'accueil des touristes, l'urbanisation et les activités économiques, la vie locale ... Aucun d'entre eux n'est « hors sujet », le paysage concerne tous les domaines de l'aménagement. Il aborde la question des lieux de vie au sens large, à travers la notion de « qualité ». Celle-ci est en effet mise au centre des réflexions en tant que :

- Enjeu économique pour l'attractivité du territoire
- Enjeu social, qualité des lieux de vie
- Enjeu environnemental : gestion des risques, qualité des milieux,

Cette présente synthèse fait état des échanges et discussions qui ont eu lieu lors de cette journée en les organisant selon les différentes thématiques abordées. Elle fait ressortir les atouts, faiblesses ou enjeux identifiés par les intervenants ainsi que les principales actions et initiatives déjà menées ou à venir sur le territoire. Des paroles d'acteurs, recueillies au cours de la journée sont glissées dans le texte, afin de restituer au plus près les ressentis exprimés lors de ce premier atelier de lecture des paysages. Elles sont notées en italique.



IDENTITÉ DE LA BAIE

Différents types de paysages ont été traversés durant cette troisième journée de lecture. Leurs identités et singularités ont été soulignées par les participants :

- les émergences du Mont Dol ou de Lillemer :
« Cette émergence de 13m est le premier mont de la Baie du Mont-Saint-Michel »
« J'habite à la Montagne ! »
- La baie des marais : la journée a été l'occasion d'observer la richesse et la diversité des paysages des marais avec notamment la différence très lisible entre marais noirs et marais blancs

- les rives de l'estran
- la baie maraîchère du Clos Poulet
- la baie maritime de Cancale à la Pointe du Grouin
« L'îlot de Cancale évoque la dimension maritime de la Baie »



La silhouette singulière du Mont Dol émergeant des marais Blanc



La dimension maritime de la Baie, à la Pointe du Grouin

ACTIVITÉS GESTIONNAIRES DES PAYSAGES : AGRICULTURE ET CONCHYLICULTURE

L'agriculture et les cultures marines et leurs enjeux ont occupé une part importante des discussions.

Diversité des paysages agricoles

La grande diversité des paysages agricoles du territoire de la Baie et leur évolution récente ont été soulignées.

Les marais blancs

Les terres des marais, gagnées sur la mer sont très riches. On distingue différentes séquences au sein des marais blancs, qui se distinguent selon la présence plus ou moins importante d'argile dans le sol :

- les marais forts (terres les plus argileuses)
- les marais doux
- les marais extra doux.

Si cette différence ne se voit pas à l'œil nu, elle est facilement lisible sur une photo aérienne, la taille et la géométrie des parcelles variant selon les séquences.

Les paysages agricoles des marais ont beaucoup évolué depuis les dernières décennies. Ils sont aujourd'hui largement dominés par les cultures qui se sont substituées à l'élevage qui occupait initialement la majeure partie des terres. Les cultures légumières étant plutôt situées vers les polders.

« La plupart des prairies ont été retournées dans les années 50. »

« Quelques vergers ont été maintenus entre Dol et le Mont Dol mais beaucoup ont été coupés dans les années 60. »



Le paysage agricole des marais blancs perçus depuis le Mont-Dol

Les paysages maraîchers du Clos Poulet

Cette unité jouit de bonnes terres dominées par le maraîchage et d'une situation en balcon sur l'estran et le Mont-Saint-Michel. Auparavant, les terrains accueillait la culture des pommes de terre pentières, pommes de terre primeur, qui étaient arrachées à la main.

«Le caractère non gélif des terres est propice à ces cultures légumières et permet la présence de cultures primeurs.»

Cependant depuis quelques années différentes dynamiques fragilisent ce paysage, et notamment :

- Une fermeture des vues depuis les routes, car trop de haies ont été plantées le long de ces axes
- Un enrichissement du plateau : le plateau est protégé mais n'est plus assez cultivé. Il existe un problème de rétention foncière des terrains. Les terres ne sont pas remises en agriculture et finissent pas s'enrichir entraînant une fermeture du paysage notamment sur les rebords du plateau, refermant ainsi les points de vue sur la Baie.
- Les «crassiers» désignent des espaces qui étaient cultivés mais où il n'y a pas eu de transmission de l'exploitation.
- Les transitions entre les habitations et les cultures légumières juxtaposent parfois le bâti et les emprises cultivées de façon brutale.



Friches et boisements occupent le bord du plateau du Clos Poulet

Le Conservatoire du littoral et le Conseil départemental opèrent des acquisitions dans ce secteur destinées à maintenir le caractère naturel, notamment aux abords de la Pointe du Grouin.



Terrains propriété du Conservatoire du Littoral à la Pointe du Grouin

Les marais noirs

Ce secteur représente une emprise de 3000 ha gérés spécifiquement. C'est un lieu important pour l'avifaune, reconnu Zone Natura 2000. Le site de l'ancienne ferme de Châteauneuf (4ha) a été racheté par la Fédération de chasseurs pour en faire un lieu de repos pour les oiseaux migrateurs

Les terrains sont principalement occupés par des peupleraies, et la maïsiculture

«Les marais noirs sont principalement composés de peupliers, les peupliers il y en partout»

«Seul le maïs a sa place avec les prairies»

Initiative pédagogique de valorisation de l'agriculture

L'association des Croqueurs de pommes du paysage de la baie du Mont-Saint-Michel participe à recréer des petits vergers à titre pédagogique avec par exemple l'organisation de journées pour greffer à partir d'un porte-greffe planté. L'objectif est de récupérer des variétés locales et d'organiser une bourse aux greffes, en mars, à Saint Martin de Montjoie

Les cultures marines de l'estran

Un entretien avec des représentants du monde mytilicole et ostréicole à la Maison de la Baie a permis de dresser un portrait synthétique de ces activités économiques, participant à l'identité de l'estran, et de leurs enjeux.

Un échange avec un animateur de la maison de la Baie et la responsable de l'office du tourisme du pays de Dol a également fait émergé les initiatives de valorisation et de découverte auprès du public de l'estran et de ses activités économiques.



Echanges avec des professionnels de la conchyliculture et du tourisme à la Maison de la Baie, le Vivier-sur-Mer

L'ACCETEM (Association de concertation et de communication économique de la terre et de la mer) créée en 2007 est mentionnée pour illustrer le travail conjoint entre les conchyliculteurs, les pêcheurs, et les agriculteurs. *«Cela permet de résoudre les problèmes plus vite, on est dans le pragmatisme»*

«Il n'y a pas de problème de cohabitation entre mytiliculteurs et ostréiculteurs»

Mytiliculture

La production mytilicole représente 10000 tonnes par an et génère 65 millions d'euros. L'exportation représente 25% du chiffre d'affaire, et se fait principalement vers l'Asie Elle est assurée par 60 entreprises et assure 350 emplois.

«Un emploi en mer génère 7 emplois sur terre.»

Il existe une AOP Moules de Bouchot avec un cahier des charges précis. Des publicités télévisées valorisent ce produit. Les moules de Bouchot font référence au niveau national pour les prix *«ici on dicte le prix des moules»*.

Des critères limitent le taux d'ensemencement : 55 à 65 % des naissains sont exploités.

L'appellation Mont-Saint-Michel concerne les mytiliculteurs bretons mais ne s'applique pas aux productions manchoises car ce n'est pas le même produit.

«Cette année la commercialisation ne pourra débuter qu'en juillet, pour atteindre la maturité exigée par le Cahier des charges de l'AOP»

Quelques entreprises ont des points de vente dans la Baie, mais la vente locale reste faible en regard de l'importante production (exportation nationale et internationale)



Ostréiculture

«L'ostréiculture est beaucoup moins mécanisée que la mytiliculture, et le temps de production est beaucoup plus long. Ce n'est pas le même métier.»

4000 tonnes d'huîtres par an sont produites dans la Baie du Mont-Saint-Michel. Cela représente environ 50 entreprises et 300 personnes.

«Il n'y a pas vraiment de saison pour les huîtres, on commercialise toute l'année»

La zone est moins étendue que les bouchots : des parcs se sont développés entre Cancale et Saint Benoît. Il existe également 5 concessionnaires d'huîtres en eau profonde

«Cancale, c'est vraiment le monde de l'ostréiculture»

En fonction des marées, les conchyliculteurs accèdent aux parcs à huîtres depuis le port de la Houle, ce qui contribue à son animation. La Houle

était tournée vers les métiers de la mer : en 1930 il y avait beaucoup de bateaux liés notamment à la présence de chantiers navals. Aujourd'hui il y a des voitures partout, c'est difficile à gérer. C'est un port d'échouage (à marée basse, la mer se retire sur 6 km). Avec l'évolution du métier de marin pêcheur, les marins se sont plutôt reportés sur Saint-Malo.

Les ostréiculteurs souhaitent mettre en place une AOP sur les huîtres creuses .

«On n'est pas meilleurs, on est différents.»

L'objectif est de conserver la production actuelle :

«On ne veut pas faire plus d'huîtres aujourd'hui, on n'a aucun intérêt à faire du productivisme à tout va»

Des dégustations sont en cours depuis 18 mois pour préciser la singularité du goût de ces huîtres.

En termes d'enjeux, les conchyliculteurs évoquent l'importance des activités conchylicoles pour l'identité paysagère de l'estran, et la nécessité de trouver un équilibre entre préservation du paysage et développement des activités.

«Trop de contraintes ne permettent pas un développement, et un paysage figé n'a pas d'intérêt.»

«Nous, les élus, on est des fervents défenseurs des activités dans notre baie»

«On est archi convaincus qu'il faut préserver ces sites, mais en donnant les moyens d'y vivre»

«Un paysage figé, c'est une belle carte postale ça ne prend pas en compte l'évolution. Les contraintes sont nécessaires, mais trop de contrainte ça bloque tout»

Un projet d'agrandissement du port du Vivier est programmé avec une densification dans un premier temps par la construction de 8 nouveaux bâtiments et une extension vers le nord, dans un deuxième temps. Pour l'ostréiculture, à l'instar de la mytiliculture on parle de zones conchylicoles plus que de port. Il n'y a pas vraiment d'emprises où les ostréiculteurs se rassemblent

Une volonté existe de valoriser les zones ostréicoles et d'apporter de la qualité, notamment pour les constructions. Le projet d'une charte a été évoquée, les professionnels sont partants.

«Les Nielles sont une belle zone ostréicole bien tenue, on voudrait lui apporter encore plus de qualité»



Le prolifération de la crépidule, liée à la capacité trophique de la Baie, apparaît également comme une problématique importante pour les productions conchylicoles. Son développement risque d'appauvrir les eaux littorales et de faire concurrence aux moules et aux huîtres. Le gisement important impacte également la baie par la quantité de déjection générée par toute cette biomasse.

L'exploitation de la crépidule va être reprise par les normands pour réguler sa population envahissante. Par ailleurs, un projet d'écodigesteur est en cours d'étude pour la réduction des déchets (moules sous-taille, crépidules,...) et une valorisation du digestat produit.

Les conchyliculteurs évoquent également des transformations de la baie qui seraient liées aux derniers travaux de rétablissement du caractère Maritime du Mont-Saint-Michel.

«Des bancs de sable et de vases apparaissent, mais ces phénomènes ne sont pas pris en compte s'ils sont en dehors du périmètre de 500m autour du Mont.»



Estran et parcs à huîtres aux portes de Cancale

Valorisation de la conchyliculture auprès du public

Les participants soulignent que la conchyliculture fait partie de l'identité des paysages de la Baie et qu'elle participe pleinement à son animation.

«On essaye de montrer le lien qu'il peut y avoir entre conchyliculteur et environnement»

«On essaye souvent d'opposer le monde touristique et le monde professionnel, mais pour nous l'enjeu est de faire rester les gens sur site».

«Les bouchots et les parcs à huîtres participent à l'animation de l'estran, ça fait vraiment partie du décor».

«On cohabite beaucoup avec les touristes et les pêcheurs à pied, notamment vers Cancale».

A Cancale, un marché aux huîtres est installé au pied de la Tour à feu. Il est envisagé de valoriser cette emprise au profit des piétons et de donner plus de place à la dégustation. Un travail doit être fait pour offrir aux visiteurs plus d'explications sur les marées et l'ostréiculture.

De nombreuses initiatives sont menées pour faire connaître et valoriser ces activités économiques auprès du public, notamment par l'intermédiaire de la Maison de la Baie.



Marché aux huîtres de Cancale,

Cette association gérée par la communauté de communes (habitants, représentants professionnels et élus) communique auprès du public (groupes, gens de passages, écoles situées sur un rayon de 80km autour de la Baie) sur l'estran et les activités qui y sont implantées. Elle est ouverte quasiment en continu tout au long de l'année et accueille environ 8000 personnes par an. Certains groupes passent une demi-journée à la maison de la baie et une demi-journée dans le marais de Sougéal.

Un tracteur avec remorque permet de parcourir l'estran pour la découverte des zones mytilicoles et ostréicoles. Des balades nature sont également organisées.

ACCÈS À LA MER

Il est souligné que Port Picain est le seul lieu entre Granville et Cancale pour accéder au 0 hydrographique des cartes. Pour le moment l'accès à l'eau pour le sauvetage ou la gestion de la qualité des milieux est compliqué. Le poste de secours est implanté à plus de 100m.



Mytilimobile pour découvrir les activités conchyliques sur l'estran

URBANISATION ET VIE LOCALE

Extensions de l'urbanisation

Plusieurs communes font état d'une augmentation de leur population depuis les dernières années et des problématiques d'extensions urbaines que cela génère. Face à cet accroissement de population et les nécessaires extensions la concentration autour des bourgs existants et la préservation des terres agricoles face à l'avancée de l'urbanisation, ainsi que la préservation des singularités des morphologies urbaines apparaissent comme des enjeux majeurs pour les participants.

- A Dol de Bretagne, la commune compte aujourd'hui 6000 habitants, et voit sa population augmenter depuis 10 ans avec l'installation de la gare TGV en 2007.

«Beaucoup de gens s'installent à Dol pour aller travailler à Rennes ou Saint Malo. Cela induit beaucoup d'investissement de la commune notamment pour développer des équipements.»

- A Lillemer, la population a augmenté d'un tiers en 20 ans et est totalement renouvelée (le Scot demande 27 logements/ha)
- A la Fresnais, depuis 4 ans la commune de 2530 habitants gagne de la population grâce à la pré-



Dol-de-Bretagne

sence de la gare qui permet d'aller à Rennes en 37 minutes. La commune a engagé une opération de 70 logements en accession et locatif social, prévue sur deux tranches (2019 première phase).

- La commune de Saint-Méloir-des-Ondes est également en forte croissance. Elle est passée de 2600 à 4200 habitants en 30 ans. Le territoire communal présente une grande richesse agronomique. Le PLU, validé en février prévoit de concentrer l'urbanisation autour du centre. Le déplacement des Terres de Saint Malo vers la gare de la Gouesnière a libéré 6 ha de terrain en cœur de bourg. Un projet d'habitat mixte accession et logements sociaux est envisagé. Les équipements sont regroupés en centre ville (Ehpad, Intermarché,...). La mise en sens unique du centre bourg a permis d'élargir les trottoirs.

«Nous avons la volonté de concentrer le développement de l'urbanisation au contact des centres villes et de protéger les terres non gélives pour l'agriculture».

Un projet de ZAP est envisagé par la commune de Cancale pour la protection des terres agricoles face à l'avancée de l'urbanisation.



Mont-Dol

Le tissu dense du Port de la Houle est décrit comme une « Médina » qui se distingue du quartier du plateau dominé par l'église. *«Ce sont deux mondes différents»*. Il a la particularité d'être le seul port de Bretagne nord à être orienté vers le sud, offrant une exposition agréable. Le patrimoine bâti des maisons de pêcheurs a été restauré avec l'intervention de l'ABF. Une des spécificités sont les passages partagés (ruelles, cours, escaliers,...), mais aujourd'hui, des problèmes se posent avec les résidents secondaires qui veulent délimiter leur espace privé et ferment certaines continuités.

A la Fresnais, le bâti est original et s'est implanté « en grappe » sur les zones les plus hautes. Les longères présentent leur côté long, ou leurs pignons, le long de la route. Le volume est séparé en deux : une partie est consacrée à l'habitation et une partie réservée à la récolte.

Les discussions ont fait émerger les problématiques de capacités et de modalité d'extension face aux différentes réglementations en vigueur (Loi littoral, PPRSM,...).

«Soit c'est une commune qui veut vivre, soit elle meurt».

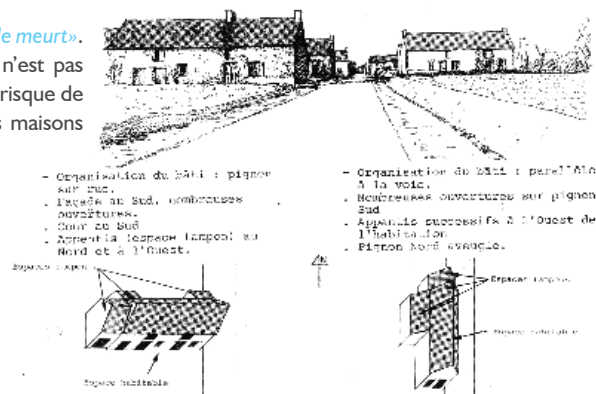
A La Fresnais, par exemple, la commune n'est pas littorale mais est tout de même soumise au risque de submersion marine. Le PPRSM interdit les maisons de plain-pied.



Le tissu dense du Port de la Houle orienté vers le sud



Alignement de maisons de pêcheurs en entrée du Port de la Houle



Extrait d'une sur le bâti traditionnel de la Fresnais

Qualification des espaces publics et confortement de centres de vie dynamiques

La valorisation des bourgs et des espaces publics et le confortement d'une vie locale dynamique avec notamment le maintien de commerces en centre bourgs ont également été des sujets récurrents tout au long de la journée.

Les élus évoquent la problématique de loyers commerciaux prohibitifs, qui empêchent une installation pérenne des commerces. A Cancale, il ne reste plus qu'une seule grande surface, les deux hard discount se sont fait concurrence et n'existent plus aujourd'hui. *«On ne souhaite pas d'autre grande surface. Il y en a une autre à Saint-Méloir-des-ondes»*.

Par ailleurs, dans cette même commune, des réflexions sont en cours sur la gestion du stationnement notamment au Port de la Houle où les voitures ont remplacé les emprises occupées autrefois par les bateaux des chantiers navals (voir p.25 «gestion de la fréquentation et qualité d'accueil»), et la valorisation des modes doux avec différents projets engagés ou envisagés : un projet sur la rue du Port a permis de supprimer 40 places de stationnement et d'élargir les trottoirs.



Rue du Port réaménagée, Cancale

D'importantes initiatives ont été menées par la ville de Dol pour conserver un centre bourg de qualité, et le conforter comme un centre de vie locale :

- mise en valeur du patrimoine : notamment par une réhabilitation des maisons à pans de bois de la rue Lejampetel *«Il reste une bonne vingtaine de maisons à pans de bois»*. La ville de Dol a été identifiée « Petite Cité de caractère » depuis 2018 : pendant trois ans la commune apporte une amélioration de la signalétique, des enseignes et bénéficie de subventions de l'Etat. Un cahier de recommandations architecturales est en cours d'élaboration pour être intégré au PLU. L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) travaille avec la commune sur ce sujet. Le Règlement Local de Publicité (RLP) a été approuvé.



Maisons à pan de bois réhabilitées dans le centre-bourg de Dol-de-Bretagne

- requalification des espaces publics : en 1995, le choix a été fait de réduire la circulation à un sens unique pour privilégier les emprises piétonnes. La réalisation en pierre naturelle a permis la pérennité des aménagements dans le temps. Un projet de requalification du parvis de la cathédrale (2.5 Millions euros) est également prévu au prochain mandat. Le projet envisage de libérer la place du stationnement véhicules.
- maintien des commerces en centre ville : la commune met en relation des vendeurs et des acheteurs, seulement 2 ou 3 commerces sont inoccupés actuellement. La halle a été réhabilitée et accueille un marché bio tous les mardi. En revanche beaucoup de logements au-dessus des commerces sont inoccupés, et la commune les réhabilite : «*La transformation des commerces en habitation est un problème*».

Au final Dol compte environ 200 commerces dynamiques, quatre grandes ou moyennes surfaces, 40 entreprises (implantées dans la ZA Rolandières).



Les façades réhabilitées et les nombreux commerces de la rue Lejamptel participent à créer un centre de vie de qualité et dynamique

CIRCULATIONS DOUCES

Outre les initiatives pour apaiser les déplacements en centres bourgs, un réseau important de circulations douces se développe sur le territoire. Et plusieurs projets sont envisagés pour étendre encore ce réseau. Le renforcement de l'itinérance apparaît comme un enjeu majeur pour la stratégie de développement touristique de la Baie.

Différentes liaisons existantes ou en projet sont citées :

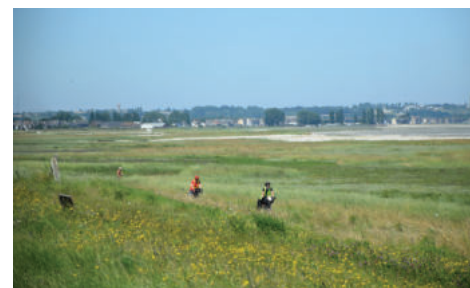
- De Dol au Mont Dol, une liaison douce piéton/vélo. Ce « *chemin vert* » a été créé par la communauté de commune, sur un linéaire de 2km à sécuriser dans sa traversée de la RD. Elle suit le bief jusqu'au Vivier-sur-Mer.
- La voie verte entre Saint-Méloir-des-Ondes-les-Ondes et le Mont-Saint-Michel. La voie verte s'arrête après Nielles.
- Des boucles vélo raccordées sur la voie verte offrent des itinéraires de découverte du territoire
- A Cancale des travaux sont engagés rue des Français libres pour aménager une piste cyclable sur 1.5km. L'avenue de Sissi pourrait également être valorisée pour les cycles.



L'avenue de Sissi à Cancale



Travaux de création d'une piste cyclable rue des Français Libres à Cancale



La route digue ne génère pas de conflit d'usage entre les véhicules de tourisme et les professionnels de la conchyliculture. Mais les vélos circulent parfois sur cette voie au lieu d'emprunter la piste cyclable qui leur est réservée.



PATRIMOINES ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Développement touristique

Deux représentants du tourisme sont intervenus lors de cette journée pour préciser les stratégies de développement touristique sur la Baie.

La Baie du Mont-Saint-Michel est l'une des 20 destinations françaises qui a un écho à l'étranger. Le Comité Régional du Tourisme Bretagne travaille à l'échelle de la Baie à travers la destination Saint-Malo-Baie du Mont-Saint-Michel.

Une SPL gère le tourisme sur Saint-Malo Agglo, et à partir du 1er janvier 2019 le périmètre sera étendu au territoire de la «Bretagne romantique» et de «Dol côte D'Émeraude». L'Office du tourisme de Pays de Dol est administré par des élus et des professionnels du tourisme et des associations. Il a un rôle d'animation et d'information auprès des touristes qui viennent découvrir le territoire, mais également un rôle de promotion au niveau national et européen. L'Office du tourisme travaille notamment avec le Comité Régional du Tourisme pour cibler les touristes asiatiques.

Par ailleurs le contrat de Destination travaille conjointement avec les deux régions Bretagne et Normandie pour :

- la mise en place d'hébergements et de lieux de restauration le long des pistes cyclables
- la promotion du territoire de l'ensemble de la Baie
- L'aménagement touristique avec une identification «Baie» au niveau de la signalétique, logos, documents,...

Aujourd'hui la fréquentation est largement concentrée sur le littoral : A Cancale il y a 30% de résidences secondaires et quatre campings importants qui représentent 1200 places d'hébergement de plein-air. La population est multipliée par 4 l'été.

La commune de La Fresnais située au sein des marais blancs souhaite renforcer l'attractivité vers l'intérieur des terres et augmenter sa capacité d'accueil actuelle (110 maisons secondaires et 90 lits d'hébergements).

«Il y a forcément une capacité de développement touristique dans le rétro littoral»

Deux enjeux majeurs ressortent des échanges : mieux diffuser les visiteurs sur le territoire de la baie en valorisant l'arrière littoral, et favoriser des durées de séjour plus longues.

«Nous avons une volonté de mettre en valeur tout ce qui est moins connu, notamment par des circuits de randonnée».

«Il faut stabiliser le tourisme, leur donner envie de rester plus longtemps»

Activités de loisirs et lieux relais à l'intérieur de la Baie

Les activités en mer sont promues comme la pratique du char à voile, qui séduit de plus en plus de touristes entre le Mont Saint Michel et Saint Malo (au Vivier-sur mer et à Hirel). La nécessité de soigner ces espaces d'accueil touristique en rive de l'estran a été soulignée, notamment la zone de départ de Hirel qui a été perçue comme peu qualitative.

Un nombre important d'éléments de patrimoine naturels ou culturels constituent des lieux relais d'ores et déjà identifiés ou à valoriser à l'intérieur du territoire :

«Dans l'arrière-pays, on essaye de valoriser le patrimoine bâti et la dimension environnementale»



Zone de départ de Chars à voile



- Le Mont-Dol : outre la vue remarquable offerte par ce relief granitique, le Mont Dol abrite plusieurs éléments de patrimoine confortant l'attractivité de ce site. On dénombre 9000 visiteurs pour le moulin et plus de 50 000 passages sur le Mont. Le moulin¹, propriété communale, accueille un musée archéologique géologique depuis 2 ans. Le sommet du tertre est aussi occupé par un patrimoine arboré exceptionnel (certains sujets datent de Louis XIV), mais aujourd'hui peu valorisé. Un important projet de requalification de l'accueil a été mené (voir p.26). Cependant un parcours scénographié associé à des supports d'information sur l'histoire du site et les différents éléments contribuerait à rendre plus lisible ce lieu singulier.
- Dol est un «village étape»² depuis 2013. Sa cathédrale gothique du 13^e siècle et le cathédraloscope³ constituent des éléments d'intérêt pour la découverte du territoire. Par ailleurs des panneaux d'interprétation ont été implantés par la commune dans les espaces publics permettent de communiquer auprès des visiteurs sur le site et son histoire.

1. Le moulin ouvre aux vacances de Pâques, jusqu'au 15 juin est ouvert pendant les vacances, week-end et jours fériés. Puis du 15 juin à fin août est ouvert tous les jours. Il est géré par une association. Les visites sont gratuites et assurées par des étudiants qui sont rémunérés au pourboire.
 2. Cette initiative s'inscrit dans la politique du % paysage initialement appliquée aux infrastructures, elle peut être appliquée à des sites hors des emprises pour développer des politiques de transformations du territoire. C'est une façon d'associer politique paysagère et développement économique.
 3. Centre d'interprétation des cathédrales, 10 à 12 000 visiteurs par an



Cathédraloscope, Dol-de-Bretagne

- La Maison des produits du terroir et de la gastronomie à Cherruieux et la Maison des polders à Roz-sur-Couesnon rénovées par la communauté de Communes.
- Le Musée de présentation des fouilles archéologiques de Lillemer ayant mis à jour en 1990 un site néolithique datant de 6000 ans : objets (haches ou vases), maisons enfouies à 1 m de profondeur
- La commune de Saint-Suliac : outre le village, classé plus beau village de France, ses trois moulins (Moulins Beauchet et Quinard à marée, moulin de la chaise à vent), le Mont Garrot constitue un site remarquable offrant un point de vue sur la vallée de la Rance et le Mont Saint Michel, et abrite d'autres points d'intérêt pour la découverte de ce secteur (ancien camp viking, vigne replantée sur un terrain qui avait déjà historiquement accueilli de la vigne sous Louis XIV, carrière de schiste, mine d'or...)
«Le Mont-Garrot est un lieu important pour Saint Suliac».
- Les Malouinières du Clos Poulet constituent un patrimoine méconnu : un projet de journée consacrée aux malouinières est envisagé en lien avec le livre «Rendez-vous à la malouinière». Seulement deux de ces bâtisses voient la Baie sur les 200 répertoriées.
- ...



Saint-Suliac, sur les rives de la Rance

Gestion de la fréquentation et qualité d'accueil

Port de la Houle, Cancale

Le port a abrité plus de 4000 habitants. Aujourd'hui l'ensemble de Cancale représente 5300 habitants l'hiver, 20 000 l'été. En période estivale, l'espace du port est saturé par la présence de nombreuses voitures qui dévalorisent le littoral.

«Il faut qu'on puisse garer sa voiture plus haut pour préserver les paysages littoraux, cela permettrait une extension des lieux de restauration et d'animation sur l'espace public.»

«Notre projet est de faire en sorte que entre le pied des restaurants et l'espace maritime on limite les voitures. Cela correspond à 300/400 places en moins»

Un projet de parking relais est en cours aux abords du nouveau rond-point en amont du port. Une liaison douce reliera le parking au port par la Vallée des Jeux. Un projet de parking silo est aussi envisagé et permettrait d'accueillir entre 180 et 200 places de stationnement.

Une réflexion doit également être menée pour la séparation des flux visiteurs des flux logistiques et notamment des accès aux zones conchylicoles.



Pointe du Grouin

Cet Espace Naturel Sensible (ENS) du Département 35 jouit d'un point de vue sur la Baie et la mer jusqu'au Cap Fréhel. Il y a un enjeu d'explication du paysage, qui n'existe pas aujourd'hui.

Il accueille un sémaphore qui assure la veille du trafic maritime pour 8000 bateaux environ, ainsi qu'une brasserie restaurant. 45000 passages ont été comptabilisés sur une année sur la Pointe. Un projet de réaménagement est en cours et devrait s'achever en 2021 :

- recul du stationnement, en maintenant un dépôt minute pour les commerces
- création d'une liaison piétonne et cyclable vers Port Mer et Cancale.
- création d'un stationnement de camping car à proximité de Port-Mer.



Pointe du Grouin

Mont-Dol

En 2016, un projet a été mené au Mont-Dol pour protéger le site des visiteurs qui stationnaient partout. Des noues ont été aménagées et ont permis de limiter les possibilités de stationner.

«Comme tous les sites remarquables, il faut les protéger»

« C'était plus un espace vert, c'était devenu un parking, il fallait protéger le site des voitures»

Deux nouveaux espaces d'accueil ont été organisés en bas du mont et sont reliés au sommet par des sentiers piétons. Ces premiers aménagements ne sont qu'une première étape : à terme la commune pourrait envisager de supprimer entièrement le stationnement en haut du Mont.



Scolaires en visite au Mont-Dol



Espace d'accueil au sommet du Mont-Dol

POINT DE VUE

Différents points de vue remarquables sur la baie et le Mont ont été visités lors de cette journée. Des enjeux de gestion des ouvertures et de mise en valeur par des supports d'information ont notamment été mis en avant par les participants.

- L'émergence du Mont-Dol : ce massif granitique de 60m de haut qui s'élève au milieu des marais offre un vaste point de vue remarquable sur la Baie et le Mont-Saint-Michel.

«C'est beau cette découverte progressive des paysages»

«On voit les 23 clochers de la Baie depuis le sommet»

Les points de vue ont aujourd'hui tendance à se refermer avec le développement des frênes notamment. Il n'y a pas aujourd'hui de plan de gestion, avant celle-ci était assurée par les moutons.

«Il devrait y avoir une gestion des ouvertures, les frênes se développent bien»

«Un abattage permettrait d'avoir un peu plus de vent : si le moulin était là, c'est que l'espace était dégagé»

- Les rebords du Clos Poulet, forment un balcon sur la baie et dans sa partie nord sur l'estran et la mer. «On monte et on arrive sur les contreforts qui surplombent la Baie du Mont-Saint-Michel». Une fermeture progressive des points de vue sur l'estran et la Baie, notamment par la plantation de haies le long des routes, et l'enrichissement d'anciennes emprises agricoles (voir plus haut) est identifiée.



Table d'orientation du Mont-Dol



Un manque de gestion du patrimoine arboré conduit à la fermeture ponctuelle des vues depuis le sommet du Mont-Dol

- Aux Portes-Rouges la commune de Saint-Méloir-des-Ondes souhaite valoriser le délaissé de 2 ha appartenant au département 35. (Le Département aménagerait cet espace et la commune le gèrerait). Plusieurs hypothèses sont envisagées par la commune :

- un nouveau belvédère
- un magasin de produits locaux «Terre et Mer»
- une aire multimodale associée à un espace de stationnement

- Le site du Moulin de la Chaise au sommet du Mont Garrot offre un point de vue panoramique sur la vallée de la Rance et la Baie du Mont-Saint-Michel et le Mont lui-même. Le moulin à vent date du 18e/19e siècle. Ancien relais de Chasse et appartient à la même famille depuis 1900. Il apparaît comme un point haut qu'il serait intéressant de valoriser.

«On en ferait bien une tour d'observation»



Moulin de la Chaise, Saint-Suliac



Point de vue du Mont Garrot, Saint Suliac



Les Portes Rouges, Saint-Méloir-des-Ondes



Mont-Saint-Michel et sa Baie

Plan de Paysage

Démarche préalable de mobilisation, de partage et de définition
des modalités d'écriture du plan de gestion UNESCO

Ateliers thématiques «Valeurs et Enjeux»

Mémo de la journée du 1 octobre 2018



ATELIERS THÉMATIQUES «VALEURS ET ENJEUX»

Dans le cadre d'une démarche de co-construction, de partage de connaissance et d'appropriation des enjeux, les élus des territoires des trois SCoT de la Baie du Mont-Saint-Michel et l'Etat sont convenus d'associer largement les acteurs à leur démarche de construction de l'argumentaire qui servira de socle au Plan de Gestion du Bien inscrit au patrimoine mondial. La démarche paysagère convoquée consiste à placer le paysage, bien commun, au centre des attentions, et de le considérer non pas comme une conséquence fortuite des décisions d'aménagement, ou comme un tableau qui subirait des « impacts », mais au contraire comme une cause commune et vivante, qui donne sens et direction aux choix de protection, d'aménagement et de gestion à opérer dans le large périmètre du site UNESCO.

Suite aux ateliers de lecture des paysages qui se sont déroulés le 14 mai et les 13 et 26 juin 2018, des ateliers sur les valeurs et les enjeux, dont vous trouverez la mémoire ci-dessous, ont fait partie de la méthode de travail retenue.

Ces journées sont destinées aux acteurs du territoire et ont pour objectifs principaux de :

- Exprimer les valeurs paysagères du Mont-Saint-Michel et de sa Baie
- Partager les opportunités et les actions qui confortent les valeurs ainsi que les faiblesses et les processus qui les fragilisent
- Cartographier les enjeux de préservation/gestion, de valorisation/création et de requalification/réhabilitation

Les acteurs du territoire, élus, acteurs du monde agricole, acteurs liés aux cultures marines, à la pérennité des milieux naturels (Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, associations de gestion,...), acteurs du monde économique, acteurs du monde touristique,... sont amenés à intervenir au fil des ces journées en fonction des lieux évoqués et des thématiques abordées.

LISTE DES PARTICIPANTS

Eric GOUPIL

Vice-Président Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie en charge de l'Urbanisme

Michel ALIX

Instance Relais Plan Paysage - Mairie de PERCY-EN-NORMANDIE

Thierry SADIMAN

Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie

Gilbert DANIEL

Maire délégué de CHÈVREVILLE

Guy ROULAND

Maire délégué de LES CHERIS

Marie-France BOUILLET

Maire de SAINT QUENTIN SUR LE HOMME

Yannick RAUDE

Délégué Territorial de Saint-Malo Littoral DDTM Saint Malo

Annelise FERRÉ

Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine

Alexis SANSON

Maire de BEAUVOIR

Christophe GOUACHE

Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche

Ludovic COULOMBEL

Conseiller départemental Ille et Vilaine

Nicole SIMON

Instance Relais Plan Paysage - Maire de LA FRESNAIS

Sylvie HIVERT

Maire adjoint de PLEINE-FOUGÈRES

Viviane VINCENT

Maire de LE NEUFBOURG

Bernard GOGUEL

Bretagne Vivante

Sébastien MAZIERES

DDTM Avranches

Pierre-Yves MAHIEU

Vice-Président PETR Pays de Saint-Malo en charge du SCOT

Thierry ROBIN

Chargé de mission - Conseil départemental Ille et Vilaine

André MURIE

Maire adjoint de CEAUX

Gérard DUFEU

Maire adjoint de VIEUX-VIEL

Jean-Pierre CARNET

Vice-Président PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel en charge du SCOT

Marie FEUVRIER

Secrétaire générale adjointe ERB

Claude GUERIN

Maire de SAINT-OUEN-LA-ROUËRIE

Jean HERVET

Maire adjoint de SAINT-PIERRE-LANGERS

David ROMIEUX

DREAL Normandie

Vincent BICHON

Vice-président de Mont-Saint-Michel-Normandie

Jean-Baptiste MAINSARD

Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine

Denis RAPINEL

Président de la Communauté de communes du pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel

Sylvain LEBAIN

Chambre d'agriculture de Normandie

Camille LE MAO

Inspectrice des sites DREAL Bretagne

Philippe FAUCON

Chambre d'agriculture de la Manche

Catherine BUNEL

Présidente du Conseil de Développement - PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel

Philippe LECOMPAGNON

CDAM

David SORO

Pays de Fougères

Bertrand DOUHET

PETR Pays de Saint-Malo

Sylvie NOCQUET

Directrice PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel

Lionel ROCHE

Maîtres du Rêve, ingénierie culturelle et touristique

Bertrand FOLLEA

Agence Folléa Gautier paysagistes urbanistes

Laure CLOAREC

Agence Folléa Gautier paysagistes urbanistes

ATELIER A : VALEURS 3, 4, 5, 6

1 OCTOBRE 2018

Un certain nombre de valeurs qui fondent le meilleur de la personnalité du Mont-Saint-Michel et de sa Baie ont émergé lors des ateliers de lecture des paysages. Ces atouts s'expriment en huit caractères qui fondent l'identité de ce territoire. Ces valeurs ont non seulement vocation à être préservées mais aussi pérennisées et développées à travers le programme d'actions qui émergera du Plan de Paysage et des décisions et actions quotidiennes de l'aménagement. L'ensemble des valeurs peut donc servir de référentiel : va-t-on dans leur sens à travers les actions d'aménagement, d'urbanisme et de paysage au quotidien, autrement dit : valorise-t-on ou dévalorise-t-on le territoire ? Les valeurs sont aussi des sources d'inspiration pour agir de façon juste dans le territoire, dans le souci de poursuivre la construction de l'identité du Mont-Saint-Michel et de sa Baie par ses paysages : des valeurs... pour valoriser !

Les huit valeurs clés des paysages du Mont-Saint-Michel et de la Baie :

1. Une silhouette magnétique et hors du commun
2. Le Mont : une composition architecturale et urbaine à la fois puissante et pittoresque
3. L'estran, un paysage mystique, des milieux singuliers, une économie adaptée

4. Une topographie qui sert la mise en scène et la variété des paysages

5. Une agriculture et un bocage puissamment identitaires

6. Des marais et zones humides qui enrichissent les perceptions, la biodiversité et les pratiques

7. Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs

8. Un réseau de routes et de chemins en lien étroit avec le Mont Saint-Michel et sa Baie

Cette première journée a permis aux participants de s'exprimer particulièrement sur les valeurs 3, 4, 5 et 6 ainsi que sur leurs enjeux. Cette présente synthèse fait état des échanges et discussions qui ont eu lieu lors de cette journée. Des paroles d'acteurs, recueillies au cours de la journée sont glissées dans le texte, afin de restituer au plus près les ressentis exprimés.



VALEUR 3 // L'ESTRAN, UN PAYSAGE MYSTIQUE, DES MILIEUX SINGULIERS, UNE ÉCONOMIE ADAPTÉE

Première réaction spontanée par rapport au thème de l'estran : «Pour moi, la Baie c'est déjà l'estran»

LA CONCHYLICULTURE

Développement des emprises

Face à un envasement important du secteur ostréicole au sud est de Cancale, les emprises conchyliques de la baie ont connu une grande restructuration dans les années 2000. Les meilleurs terrains pour la mytiliculture sont vers l'est. Les nouvelles zones conchyliques de Hirel-la Fresnais et de Cherrueix/Saint-Broladre envisagées dans ce projet de restructuration ont été abandonnées car les emplacements prévus trop éloignés du littoral rendaient trop coûteuse l'alimentation en eau. En revanche, un projet de densification du Port du Vivier-sur-Mer est en cours d'élaboration. «Aujourd'hui le système est saturé, il y a une volonté de se développer».

Il existe également des secteurs de production d'huîtres en eau profonde dans la Baie. Un participant fait état des difficultés pour développer les emprises conchyliques sur les rives de l'estran ou vers l'intérieur des terres alors qu'elles font partie du paysage du rivage : «les conchyliculteurs ne peuvent pas construire sur les terres agricoles, il faut construire sur les rives de l'estran ou pourquoi pas mettre en place un nouveau polder».

Un participant fait remarquer que «la zone portuaire ne doit pas être considérée comme une simple zone d'activité...».

Un autre évoque les attentes qui existent vis à vis d'un port en eau profonde à Cancale.

L'invasion de l'estran par la crépidule

L'invasion de la Baie par la crépidule est une des problématiques majeures pour la conchyliculture, la crépidule faisant concurrence aux moules et aux huîtres, en se nourrissant des mêmes organismes présents dans les eaux de la Baie. Le phénomène concerne principalement la partie bretonne de l'estran. Cette espèce invasive de crustacés, introduite par les navires américains durant la seconde guerre mondiale, représente une production comprise entre 3000 à 5000T par an.

De réflexions sont menées pour faire face à ce développement massif : en valorisant la chair à travers une filière gastronomique, et les résidus de la coquille comme amendement calcaire pour l'agriculture. «Aujourd'hui, on arrive tout juste à gérer la quantité renouvelée».

Un participant indique par ailleurs qu'«on ne sait pas vraiment qui a le droit aujourd'hui de ramasser les crépidules».

D'autres réflexions sont menées pour la gestion des moules sous taillées, qui sont aujourd'hui épanchées dans l'estran. Un éco digesteur est testé de septembre à mars. Si cela fonctionne, les résidus pourront potentiellement être valorisés à travers la filière agricole.

«Il faut développer une filière de recyclage à l'échelle de la Baie.»

Les participants soulignent également la nécessité d'harmoniser les réglementations et les actions menées entre la Bretagne et la Normandie : des opérations d'effarouchement ont été menées côté Bre-

tagne mais pas côté normand (voir plus loin).

La qualité des eaux

La qualité des eaux de la baie est un enjeu pour les activités conchyliques mais aussi pour les eaux de baignade. La qualité des eaux de l'estran dépend de la qualité des eaux des rivières qui l'alimentent et de l'urbanisation. «Le facteur humain est important». Les participants font état de la problématique liée aux stations d'épuration qui ne sont pas adaptées aux fluctuations de la population liées au pic de la période estivale. Ils s'accordent sur la nécessité de maintenir une qualité des eaux de rejet, et de limiter les eaux pluviales.

L'INTERPAGE est en cours d'élaboration. La nécessité de mettre en place des schémas directeurs pour assurer la qualité des eaux et de l'assainissement est également soulignée par les personnes présentes. La maîtrise des effluents est considérée par tous comme une priorité pour la sauvegarde de l'estran.

Deux cas de pollution bactériologique de la Baie, ayant menacé les productions conchyliques ont été cités :

- Pollution par les navettes assurant la liaison Granville/Ile Chausey, ayant généré un déclassement pour raisons sanitaires
- Pollution par les déjections de moutons dans les années 2000 : pour éviter la reproduction de cet épisode, les périodes de retrait pendant les grandes marées ont été augmentées

LE MAINTIEN DE LA PRATIQUE DE L'ÉLEVAGE SUR LES HERBUS

L'impossibilité de construire des bergeries sur les rives de l'estran (liée à la Loi littoral) est identifiée comme l'un des principaux facteurs entraînant la diminution de l'élevage sur les marais salés. Les participants s'interrogent sur les moyens disponibles pour infléchir cette réglementation : qualité architecturale des bergeries, inscription discrète dans le paysage, toitures végétalisées, volumes intégrés à la digue,... Contrairement à d'autres régions, l'élevage ovin dans la baie nécessite un retrait quotidien des troupeaux vers les zones de repli, lié aux marées. Le manque de bergeries sur les rives implique des problématiques de traversée de routes et une astreinte trop importante pour l'éleveur. Il est souligné que la problématique des bergeries rend le modèle économique peu viable : les jeunes ne veulent pas reprendre l'élevage dans ces conditions, ce qui explique en partie la baisse de l'activité de pâturage. La diminution des troupeaux engendre un déséquilibre des milieux avec notamment le développement du chiendent maritime.

D'autres hypothèses sont citées : Une communication sur les horaires de traversée des routes par les moutons permettrait d'éviter les potentiels conflits d'usages sur ces voies (un parallèle avec la gestion des traversées des écluses de la Rance est évoqué). L'usage partagé de la route de la Baie avec les tracteurs des agriculteurs à des horaires spécifiques est abordé. Une «transhumance» quotidienne (sur le modèle des Transhumances en Baie de Somme) pourrait aussi être valorisée auprès des touristes comme un centre d'intérêt de la Baie, les moutons des prés salés

étant une des activités emblématiques de l'estran.

LA CHASSE SUR LE DPM

Une expérimentation de gestion par fauche et pâturage sur un secteur entre la Bretagne (1/3 de la surface) et la Manche (2/3 de la surface) a été conduite par la Fédération Départementale des chasseurs.

Celle-ci a permis de faire reculer le chiendent maritime. La fédération de chasse de la Manche est gestionnaire de zones concédées autour d'Avranches. Cette activité en complémentarité avec l'activité agricole permet le maintien d'herbus avec un bon fonctionnement écologique.

LES PROBLÉMATIQUES SEDIMENTAIRES DANS L'ESTRAN

Plusieurs participants font état de modifications des dynamiques sédimentaires dans la Baie, avec des secteurs en voie d'envasement depuis le projet de Rétablissement du Caractère Maritime (RCP) du Mont-Saint-Michel, et ce notamment vers Genêts. «Bientôt Tombelaine sera à terre».

PATRIMOINES ET ACTIVITÉS DE LOISIRS SUR LES RIVES DE L'ESTRAN

Gestion des patrimoines naturels et fréquentation de l'estran

«Il faut tout faire pour que la Baie soit protégée ET partagée».

Les milieux naturels spécifiques de l'estran sont

évoqués comme des éléments patrimoniaux : récifs d'hermelles (ou crassiers), cordons coquilliers, dunes de Dragey ...

Face à l'importante fréquentation pouvant fragiliser les milieux naturels de l'estran, les participants font état d'un manque de communication, de sensibilisation et de vulgarisation auprès du public sur l'estran, les grandes marées, les richesses et les fragilités des espaces naturels : « On oublie l'estran » ; «L'estran on ne sait pas où ça commence, on ne sait pas si ça existe» ; «Il vaut mieux responsabiliser qu'interdire» ; «Ce qui nous manque ce sont des outils de sensibilisation» ; «Il faut que les touristes apprennent à respecter les milieux naturels dont ils profitent».

La pêche à pied est désignée comme activité «patrimoniale» par les participants. Le secteur de Carolles/Champeaux est l'un des principaux lieux de cette pratique. Mais les réglementations ne sont pas harmonisées entre la Normandie et la Bretagne. La pêche à la palourde est citée comme exemple.

Il existe des panneaux de sensibilisation sur les tailles de pêches. Les participants estiment qu'il serait plus intéressant d'avoir des animateurs car les zones de pêche varient. Des actions de sensibilisation auprès des pêcheurs à pied de Noirmoutier sont citées, avec notamment, la distribution de réglottes pour vérifier les tailles de pêche.

Plusieurs participants soulignent toutefois qu'il y a eu des réels progrès ces dernières années dans les comportements des pêcheurs à pied locaux, avec une vraie prise de conscience.

La problématique liée à la possibilité de préemption par le Conservatoire sur le domaine terrestre, de

terrains agricoles économiquement viables est évoquée.

Un manque d'entretien du ruisseau de Claire-Douves, entraînant un problème d'écoulement et une augmentation de la surface du marais est également cité.

Il est rappelé que le CELRL n'est pas propriétaire mais attributaire, côté Bretagne le CD 35 est gestionnaire et côté manchois la gestion est assurée par le SyMEL (Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche).

Le patrimoine méconnu des anciennes pêcheries

Ces structures sont utilisées pour la pêche amateur, mais ne sont pas très connues du grand public alors qu'elles font partie du patrimoine local. Aucune protection réglementaire spécifique n'existe aujourd'hui pour la protection du patrimoine des pêcheries. Elles sont majoritairement privées bien que situées sur le Domaine Public Maritime (les pêcheries sont privées si l'acte de propriété est antérieur à l'Edit de Moulin, soit février 1566). Les pêcheries et les moulins situés sur la digue avaient les mêmes noms : cela témoigne du lien terre/mer de la Baie : les femmes commercialisaient le poisson tandis que les hommes s'occupaient d'activer le moulin.

Les pêcheries bretonnes (on en compte 11) sont réalisées en panes de bois, tandis que les normandes sont maçonnées en pierre. L'Opération Grand Site a permis de restaurer une pêcherie en bois entre 2005 et 2006 côté Bretagne (coût de la restauration environ 12 000 €). Elle peut désormais être visitée,

mais faute d'entretien elle s'est déjà dégradée. En revanche, côté normand, il n'existe pas de visite organisée. Les participants soulignent qu'il serait intéressant de sauvegarder ce patrimoine et de développer plus l'information auprès des visiteurs.

Accès à l'estran et stationnement

Les participants font état d'un problème de réglementation pour le stationnement et évoquent une surfréquentation/saturation du stationnement pendant les grandes marées (pêcheurs à pied). Lors de pics de fréquentation, un stationnement sauvage s'organise directement sur le sable de l'estran.

«Parfois, il y a un excès de règle : il faut retrouver un juste milieu» ; «On n'organise pas le stationnement, résultat on voit des campings cars partout».

Un participant nuance la question du manque de stationnement en précisant qu'elle nécessite d'être mise en perspective par rapport à l'évolution des pratiques : «se concentrer sur le développement des mobilités douces alternatives à la voiture individuelle».

En 2004, une étude foncière a été menée dans le cadre de l'OGS pour l'organisation de sites d'accueil, mais la platitude de l'espace des marais et polders a été une vraie problématique pour trouver des emprises discrètes pour le stationnement. Une réflexion a été menée sur la possibilité de mutualiser les espaces d'accueil, notamment au niveau des équipements répartis sur les rives de l'estran (Maison de la Baie, maison du terroir, ...).

Banalisation des rivages de l'estran

«Il faut être vigilant sur l'interface entre l'estran et les parties urbanisées» : les panneaux publicitaires et commerciaux et les aménagements peuvent banaliser ou dégradés ce paysage... «Il y a une forme de «banalisation» des paysages». L'aire de jeu du Cher-rueix est citée en exemple pour illustrer la problématique de conciliation des usages et besoins liés à une pratique quotidienne de l'espace au service de la population locale (déplacements, espaces publics, jeux pour enfants, ...) et la préservation du caractère exceptionnel du site.

Les traversées de la Baie sont jugées intéressantes pour sensibiliser les visiteurs sur les ressources et la fragilité de cet espace singulier.

VALEUR 4 // UNE TOPOGRAPHIE QUI SERT LA MISE EN SCÈNE ET LA VARIÉTÉ DES PAYSAGES

«Balcon de la Baie» : le massif de Saint-Broladre

«Il y a la topographie mais aussi la platitude extraordinaire des polders à mettre en avant».

La diversité des reliefs est directement liée à la géologie. Il y a un emboîtement d'échelle avec la topographie qu'il est intéressant de souligner.

«L'homme a façonné le haut (de la Baie) avec les bocages comme le bas avec une intervention forte dans les marais».

«Les terres hautes permettent des covisibilités lointaines, les terres basses font sortir le Mont et l'estran fait apparaître encore une autre facette du Mont».

«On a un territoire qui présente une très grande diversité. C'est sa richesse mais aussi sa complexité».

pourrait».

D'autre seraient à valoriser :

- «Les Montjoies doivent être mis en valeur : ce sont des points de visite importants sur le territoire notamment pour les pèlerins.»
- La route des crêtes pourrait être l'occasion de mettre en valeur la complémentarité des points de vue autour de la baie. Il n'y a pas aujourd'hui de liaison entre les différents sites relais.

Les participants soulignent la nécessité de gérer les points de vue, mais la difficulté d'intervenir dans les emprises privées.

La culture de maïs sur les rebords des relief est évoquée comme pouvant occulter des points de vue sur la Baie en période estivale. Il est précisé que la présence de maïs est liée aux rotations de cultures (permettant aussi d'éviter les friches). Il est destiné à l'affouragement des animaux, sa culture n'est pas possible ailleurs (terrains trop humides).

LES POINTS DE VUE

Il faut valoriser à travers les points de vue la diversité des situations topographiques liée à l'histoire géologique de la Baie et l'éventail des différents types de paysages.

Quelques secteurs nécessiteraient la création de point de vue :

- depuis la route qui «monte» vers Avranches
- depuis l'A84
- depuis les rebords du Clos Poulet «Il faut chercher des points d'observation sur le territoire pour inviter à lire le paysage» ; «La ligne de côte du Clos Poulet mérite d'être valorisée».
- depuis le Mont lui-même : «On ne parle pas de la mytiliculture sur la terrasse de l'abbaye mais on

RENFORCER L'IDENTITÉ DU SITE UNESCO

L'arrivée dans la Baie est insuffisamment signalée «On ne lit pas assez l'arrivée dans un territoire UNESCO». L'assemblée s'accorde sur l'enjeu majeur d'harmoniser la signalétique / l'identité visuelle du site UNESCO.

La DREAL Bretagne expose le principe des Ambassadeurs testé sur d'autres sites : des professionnels (guides, restaurateurs, conchyliculteurs...) portant des valeurs d'un territoire et qui souhaitent les parta-

ger. Ici c'est l'inverse on part d'un projet de territoire autour duquel on pourrait fédérer.

Un corps professionnel des guides a été créé pour la traversée de la Baie.

L'importance de travailler à l'échelle de la Baie est aussi soulignée par les participants pour reconnaître les compétences complémentaires des uns et des autres, pour assurer la qualité des eaux du bassin versant jusqu'à l'estran et pour harmoniser les réglementations entre Bretagne et Normandie.

VALEUR 5 // UNE AGRICULTURE ET UN BOCAGE PUISSAMMENT IDENTITAIRES

« L'agriculture modèle nos paysages. C'est une économie forte, elle représente beaucoup d'emplois. Elle est en mutation. »

« Quand je travaille à Mortain, ce qui me frappe c'est l'immensité de la baie et ses multiples splendeurs avec l'écrin de tout ce bocage. »

DIFFICULTES ET MUTATIONS DE L'ELEVAGE

Manque de revenus

« L'étude sur les revenus dans le marais blanc côté Bretagne est édifiante : ce qui rapporte le plus c'est la salade, ce qui rapporte le moins c'est l'élevage. Le polder était la zone la plus riche pour l'élevage ; aujourd'hui il n'y en a plus. »

Difficultés de transmission

« Pour transmettre aux jeunes, ce n'est pas simple, c'est de moins en moins motivant. Avec toutes les mesures environnementales, c'est un investissement à tous niveaux ; ce sera plus compliqué encore pour le futur. »

« Plus de la moitié des producteurs de lait en Ille-et-Vilaine ont 52-53 ans. »

Retournement des prairies et passage aux céréales

« On observe une mutation vers 40 – 50 ans : les éleveurs ont fini de rembourser leurs investissements et passent aux céréales. »

« L'élevage laitier tend vers l'autonomie alimentaire,

en produisant son propre fourrage, ce qui conduit à augmenter de taille. L'augmentation de taille favorise les cultures car on dispose alors d'assez de terres pour produire des céréales en plus de l'élevage. Chaque agrandissement d'exploitation va plutôt aux cultures qu'à l'élevage. »

« Ici le climat et les sols sont favorables au maïs, et sans irrigation. »

« En certains endroits et à certaines saisons le maïs cache les vues sur le paysage : cas des falaises de Champeaux l'été. »

Tension sur la ressource en eau

« La mutation agricole sur notre territoire (Pays de la baie du Mont Saint-Michel) se fait d'ouest en est, avec de moins en moins d'herbage et de plus en plus de cultures. On a un enjeu majeur de la gestion de la ressource en eau, nous devons prêter attention au château d'eau de notre territoire. »

Regroupement et diversification

« On est moins monolithique qu'il y a trente ans. On est en train de sortir du modèle agricole familial. On observe un phénomène de regroupement d'une part, et de diversification d'autre part :

- Le regroupement : l'élevage laitier, c'est 168h d'astreinte par semaine. La nouvelle génération veut vivre et pour cela se regroupe pour partager cette astreinte. Cela conduit au grossissement des exploitations : de 1 à 3-4 agriculteurs, on passe de 100 vaches à 300-400 vaches. Cela n'est pas neutre dans

le paysage, avec des bâtiments de plus grande taille.

- La diversification : on observe des installations pour du circuit court et du bio. Avec la transformation et la vente en plus de la production, cela fait trois métiers. Cela conduit à des élevages plus petits.»

POLITIQUE AGRICOLE LOCALE

« Vent, bois, eau, soleil, sont des ressources non finies, ce sont des « communs », gérés de façon collective par les anciens. Sans doute faut-il avoir une gestion plus collective de ces communs.»

« Il manque un pacte entre territoire et agriculture. C'est au territoire de se mobiliser en considérant que l'agriculture est identitaire. On accompagne bien les entreprises, on doit accompagner l'agriculture par un plan d'actions, avec des mesures d'urbanisme et d'environnement.»

Les PLA (plan local agricole) et PAT (projet alimentaire de territoire) sont des outils.

« On veut mettre des instances de concertation pour interroger le devenir de l'agriculture.»

TENSION SUR LE FONCIER AGRICOLE

« En Ille-et-Vilaine, la protection de l'espace agricole est en jeu du fait de la forte augmentation de population en cours et attendue.»

DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITÉ

« Il faudrait parler d'agricultures au pluriel. Le terri-

toire se caractérise par une diversité de paysages et de productions.»

« Il existe des producteurs qui vendent directement à Paris, sans intermédiaires : c'est du circuit court, différent du circuit de proximité. Les deux sont intéressants.»

« Comme on produit beaucoup, on a des problèmes de débouchés et de prix. Mais doit-on nourrir la terre entière ? N'est-il pas scandaleux que les bébés chinois soient nourris avec du lait normand ? Les agriculteurs devraient avoir pour mission de nourrir les proches. Le circuit court, cela devrait être la règle. L'important c'est le revenu, pas la quantité.»

« Les circuits courts peuvent se développer pour volaille, porc, lait, légumes etc. Cela correspond à un vrai besoin de lien entre producteur et consommateur. Mais les volumes concernés sont faibles.»

« Le territoire produit plus que la consommation locale.»

« Ici il y aura toujours du circuit long ».

Exemple positif : « Les fermiers de la Baie » est un magasin qui rassemble 12 producteurs associés, et qui vend les produits de 50 agriculteurs : viande de porc et de bœuf, maraîchage, produits de la mer, ... Il est en forte croissance.

Les collectivités organisent des marchés de producteurs l'été.»

Le PAT (projet alimentaire territorial) est intéressant car il permet d'augmenter la demande en circuits courts : les collectivités s'organisent pour les cantines par exemple.

LABELS

« La labellisation des produits est pour l'instant toujours une économie de niche, cela reste petit sur le territoire.»

«L'agritourisme est une niche, mais aujourd'hui ça marche (chambres d'hôtes, gîtes, ...).»

« Il existe une agriculture très identitaire, notamment avec les produits AOP (agneaux de prés salés, ail de Charrueix, par exemple). Mais aussi potentiellement salade, pomme, cidre, jus de pomme, poiret, calvados, etc. Vendre des produits spécifiques, c'est une sacrée image pour l'extérieur.»

« Il faut travailler avec les restaurateurs.»

DIVERSIFICATION

« Il y a de multiples agricultures, il faut éviter la mono-agriculture.»

« Il y a des terroirs précis. Le marais blanc par exemple est doux, fort ou extra fort selon la teneur en argile. Son pH très élevé permet des productions bien spécifiques, comme l'ail de Cherrueix par exemple. Sur ces sols, on produit la même chose mais avec des rendements et selon des techniques distinctes.»

« La luzerne marche très bien, mais il faut une usine de déshydratation.»

« On observe beaucoup de mutations multiples et diverses en matière d'agriculture, vers le maraîchage, mais aussi sur le bovin, la volaille, la panification, les chevaux, ... Il est important d'accompagner ces projets, de développer des aides car ces projets sont fragiles.»

« Pour l'élevage de chevaux, il faut être vigilant. Ce ne sont pas toujours de vrais projets professionnels, certains veulent en profiter pour pouvoir construire en zone agricole.»

SUR LE BOCAGE

La disparition du bocage

« Jusqu'à la révolution agricole des années 1950, un agriculteur nourrissait 5 à 6 habitants. Aujourd'hui il nourrit 100 habitants : cela a conduit à une simplification à outrance.»

« Le paysage s'est bigrement ouvert depuis 70 ans. Il y a eu une prise de conscience, on est allé trop loin.»

Les risques et problèmes d'une protection systématique du bocage

« Les politiques relatives au bocage doivent être adaptées à la réalité diversifiée des lieux. Il existe de fortes disparités en matière de bocage : sur Saint-James par exemple on est à 35-40m de bocage par hectare ; sur Mortain on est 200 à 300 m/ha. Il faudrait un état des lieux précis pour savoir où il y a des besoins et où il n'y en a pas.»

« Les règles sur les haies ont des conséquences sur l'activité agricole. Si on fige trop, l'agriculture est moins attrayante.»

« Il faut bien différencier inventaire et classement. Tout ce qui est inventorié n'est pas à classer.»

« Dans l'ancienne CdC Avranches Mont-Saint-Michel, les haies sont répertoriées au PLUi.»

« On voit des cas de protection de bocage aux PLU avec des erreurs qui compliquent nettement le dialogue. »

« En Ille-et-Vilaine, la politique en faveur du bocage bénéficie d'un historique. Les POS en parlaient déjà et c'est passé aux PLU. Le Conseil Départemental 35 a eu une politique dans les années 1990, et aujourd'hui c'est la Région avec Breizh Bocage. »

« En Ille-et-Vilaine, tous les boisements de plus de 1 ha doivent être classés en EBC (arrêté préfectoral d'Ille-et-Vilaine). Le problème est que l'on se retrouve à devoir compenser des EBC sans aucune valeur. Cela conduit à des abandons de gestion et des chablis. Dans le marais de Dol, notamment, le prix du bois de peuplier ne couvre pas le prix de replantation. »

« Le bocage est un patrimoine QUI SE GÈRE, il est fait par l'homme. Il ne faut donc pas bloquer par des dispositifs de protection stricte. »

« Plus qu'un état des lieux, il nous faut un plan d'objectifs à 10-15 ans. « Donnez-nous des objectifs et on saura faire ». »

Pour une gestion de proximité

« La gestion du bocage doit être rapprochée (locale). Pour le PLUi de Saint-Jammes, il y a 8-9 ans, on a monté des « commissions bocage » dans chaque commune. Elles rassemblent 7-8 personnes, des élus et des professionnels, y compris des associations (chasse, ...). Elles interviennent lorsqu'il y a des demandes d'évolution. »

« On a en effet besoin de partage de connaissance avec les agriculteurs. »

« La gestion des replantations a fait partie de la réflexion du PLUi. Au-dessus du village de Saint-Laurent-de-Terregatte, par exemple, le remembrement avait conduit à une parcelle de 30ha sans bocage, générant une érosion que subissait le village. Pour y remédier, 1,5 km ont été re-talutés. Le financement des replantations a été assuré par l'agence de l'eau (la collectivité mettait 70-80k€, restait 90k€ à charge). Les agriculteurs ont participé matériellement, pas financièrement. »

« Sur la commune de Dol, on n'a pas de problème particulier. L'article L 151-19 du Code de l'urbanisme permet une gestion en souplesse du bocage. On s'appuie sur Breizh Bocage, son technicien fait du cas par cas, donc c'est détendu. »

Pour une diversité de structures paysagères

« Il faut aussi réintroduire des bosquets, il n'y a pas que des structures linéaires. »

« Il existe des formes de haies très identitaires, comme les saules têtards. »

« Il faut tenir compte des mutations climatiques et des attaques parasitaires : le frêne meurt, victime de la chalarose. »

Pour une valorisation économique du bois bocage

« Aujourd'hui les débouchés manquent. »

« Qui va entretenir si la haie ne rapporte pas ? Les agriculteurs qui ont planté il y a 15 ans avec Breizh Bocage ressentent ça comme une charge aujourd'hui. »

« Si on ne trouve pas une rentabilité à la haie, elle ne sera pas gérée. C'est la collectivité qui devra gérer. »

« La gestion a un coût : soit une filière économique se développe et permet de l'absorber, soit un appui public est mis en place. »

« Dans le Pays de Saint-Malo, on essaye de favoriser la gestion par l'obligation faite aux délégataires de se fournir localement. »

« L'avenir est peut-être le bois granulé, car le bois plaquette encrasse les chaudières. »

Exemples positifs : « Vassy près de Vire : 200t de bois par an pour chauffer les installations de la commune (piscine, etc). »

« Près de Rennes, un producteur fabrique 5000 t de bois dont 20% viennent des haies. En revanche Rennes consomme 105 000 t par an, mais 0% en provenance du local : tout vient des déchets de l'industrie (palettes, ...). Le projet de développement portuaire à Caen va encore plus faire venir de bois industriel. »

« Face à ce problème, peut-être faut-il travailler avec des projets plus petits, qui éviteront l'obligation d'être soumis aux marchés publics et de retenir les prix les plus bas issus du bois industriel. Avec une petite chaufferie, on peut travailler l'approvisionnement local sur son territoire. »

« Il faut penser aux débouchés de bois d'œuvre aussi. »

Bocage et identité

« L'association Labo Mylette est un collectif qui met en valeur la photographie et le recueil de parole des anciens. Ce collectif réalise actuellement le projet « Portr'haie » pour parler des haies. L'objectif est de montrer les liens d'identité entre les gens et leur paysage. »

BÂTIMENTS AGRICOLES : FRICHES ET AGRANDISSEMENTS

« Le regroupement des éleveurs conduit à des bâtiments plus grands, avec deux ou trois fois plus de vaches. »

« Un gros travail est fait pour les fermes de bovins, dont on demande le bardage bois. »

« Pour les bâtiments plus industriels (volaille, porcs, ...) c'est plus difficile du fait des coûts importants que cela génère. Un cas en Ille-et-Vilaine fait état d'un surcoût de 30 000 € pour faire les bâtiments marron plutôt que blancs. »

« Dans le secteur Pontorson-la Baie, sortie 175 vers Courtil, on voit beaucoup de bâtiments abandonnés : ce n'est quand même pas une belle image. »

« Il existe d'assez nombreux bâtiments agricoles en friches (anciennes stabulations, ...). Il n'y a pas d'inventaire général. Les PLU(i) peuvent les identifier. Pour ces bâtiments, on peut permettre un changement de destination si c'est déduit des surfaces urbanisables au PLU. »

« Il faut une politique de soutien, notamment pour accompagner qualitativement ces résorptions de

friches.»

« Réhabiliter, c'est une complexité sans nom. Ça dure des années. Comment on fait pour raccourcir les délais ? »

VALEUR 6 // DES MARAIS ET ZONES HUMIDES QUI ENRICHISSENT LES PERCEPTIONS, LA BIODIVERSITÉ ET LES PRATIQUES

MARAIS BLANC/MARAIS NOIR : RISQUE DE REMONTÉE DU BISEAU SALE

« L'objectif de l'association syndicale est de dénoyer les marais. Est-ce compatible avec la valeur de zone humide ? »

« Dans le marais blanc, l'eau douce vient des collines. On ne tire pas l'eau de la nappe car elle est saumâtre (l'eau de mer passe sous la digue). On a besoin d'un maintien de niveau d'eau douce pour éviter la remontée du biseau salé. »

« Il faut mettre l'enjeu du biseau salé comme risque et menace. Des travaux récents du BRGM Bretagne menés dans la région de Saint-Malo montrent qu'il y a prélèvement excessif dans les nappes et risque de remontée du sel dans les sols, ce qui sera sans retour. La nappe phréatique de Bretagne est fragile. Cela pose la question de l'urbanisation des zones littorales et rétro-littorales et de la pression sur la ressource. »

« En Ille-et-Vilaine, l'association Dignes et Marais gère l'eau, grâce à une taxe spécifique. »

« Dans le marais noir, on a besoin de maintenir un niveau d'eau pour que la tourbe ne meurt pas. Seule la petite partie gérée par les chasseurs permet le réel maintien de zones humides. »

en eau potable. On observe un ensablement rapide, malgré les travaux de RCM. »

« La nappe phréatique participe pour la moitié à l'alimentation des cours d'eau : si on prélève dans la nappe, on assèche dans les rivières. »

PROBLÈME DE FERMETURE DU PAYSAGE

« La gestion des marais par l'élevage est dépendante de l'élevage tout autour sur les terres hautes. Les animaux viennent l'été dans le marais et remontent l'hiver. »

« On a des problèmes de fermeture du paysage des vallons (saulaie, ...). Globalement on a plus un problème de gestion des marais ordinaires, en bords de cours d'eau, qui s'enfrichent et se ferment. Un aménagement foncier spécifique pour ces secteurs permettrait de rapprocher les parcelles des sièges d'exploitation. »

« Comment payer cette gestion au titre de service rendu à l'environnement ? Il existe un cas intéressant en Finistère. On a les MAE (mesures agro-environnementales). »

RISQUE SUR LE PRÉLEVEMENT DE LA RES-SOURCE EN EAU

« Il y a un enjeu majeur d'arrivée d'eau dans la baie, qui est assez faible. Les eaux de la baie ne se renouvellent que tous les 5 ans. Les eaux du Couesnon sont prises pour 30% pour alimenter la ville de Rennes

Mont-Saint-Michel et sa Baie

Plan de Paysage

Démarche préalable de mobilisation, de partage et de définition
des modalités d'écriture du plan de gestion UNESCO

Ateliers thématiques «Valeurs et Enjeux»

Mémo de la journée du 10 octobre 2018



ATELIERS THÉMATIQUES «VALEURS ET ENJEUX»

Dans le cadre d'une démarche de co-construction, de partage de connaissance et d'appropriation des enjeux, les élus des territoires des trois SCoT de la Baie du Mont-Saint-Michel et l'Etat sont convenus d'associer largement les acteurs à leur démarche de construction de l'argumentaire qui servira de socle au Plan de Gestion du Bien inscrit au patrimoine mondial. La démarche paysagère convoquée consiste à placer le paysage, bien commun, au centre des attentions, et de le considérer non pas comme une conséquence fortuite des décisions d'aménagement, ou comme un tableau qui subirait des « impacts », mais au contraire comme une cause commune et vivante, qui donne sens et direction aux choix de protection, d'aménagement et de gestion à opérer dans le large périmètre du site UNESCO.

Suite aux ateliers de lecture des paysages qui se sont déroulés le 14 mai et les 13 et 26 juin 2018, des ateliers sur les valeurs et les enjeux, dont vous trouverez la mémoire ci-dessous, ont fait partie de la méthode de travail retenue.

Ces journées sont destinées aux acteurs du territoire et ont pour objectifs principaux de :

- Exprimer les valeurs paysagères du Mont-Saint-Michel et de sa Baie
- Partager les opportunités et les actions qui confortent les valeurs ainsi que les faiblesses et les processus qui les fragilisent
- Cartographier les enjeux de préservation/gestion, de valorisation/création et de requalification/réhabilitation

Les acteurs du territoire, élus, acteurs du monde agricole, acteurs liés aux cultures marines, à la pérennité des milieux naturels (Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, associations de gestion,...), acteurs du monde économique, acteurs du monde touristique,...sont amenés à intervenir au fil des ces journées en fonction des lieux évoqués et des thématiques abordées.

LISTE DES PARTICIPANTS

Sandra LE DEVEHAT

DRAC Bretagne / UDAP 35 / ABF

Michel COFFRE

Maire de BAGUER-PICAN

Jean-Paul FORTIN

Maire adjoint de ROZ-SUR-COUESNON

Gilbert DANIEL

Maire délégué de CHÈVREVILLE

Pierre LEBAS

Tiez Breiz - Maisons et Paysages de Bretagne

Dorian MARIE

Coordinateur de l'association Des Idées plein la Terre

Adrien CHAPEL

Chargé de mission planification de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

Catherine BRUNAUD-RHYN

Mairie de GENETS, Vice-présidente de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie, Conseil départemental de la Manche

Vincent SANTOUL

Conseiller Aménagement du Territoire - CCI Ouest Normandie

David ROMIEUX

DREAL Normandie

Viviane VINCENT

Maire de LE NEUFBOURG

Pierre-Yves MAHIEU

Vice-Président PETR Pays de Saint-Malo en charge du SCOT

Gilles DE BACKER

Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche

Gérard DIEUDONNÉ

Communauté de Communes Granville Terre et mer

Pierre TALLOIS

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche

Louis THEBAULT

Maire de PLEINE-FOUGÈRES, Vice-Président de la Communauté de communes du pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel

Michel ALIX

Instance Relais Plan Paysage - Mairie de PERCY-EN-NORMANDIE

Cénéric LEFEVRE

Responsable service ouvrages d'art - Conseil départemental de la Manche

Sébastien MAZIERES

DDTM Avranches

Thierry ROBIN

Chargé de mission - Conseil départemental Ille et Vilaine

Clémence ARONDEL

Stagiaire Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie

René BERNARD

Communauté de communes Saint-Malo agglomération

Jean-Pierre CARNET

Vice-Président PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel en charge du SCOT

Gérard DUFEU

Maire adjoint de VIEUX-VIEL

Danièle MOUREU

DRAC de Normandie

Maxime VALET

Service urbanisme Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie

Yannick RAUDE

Délégué Territorial de Saint-Malo Littoral DDTM Saint Malo

André MURIE

Maire adjoint de CEAUX

Yann RABASTE

Maire de HUISNES-SUR-MER

Jean HERVET

Maire adjoint de SAINT-PIERRE-LANGERS

Nicole SIMON

Instance Relais Plan Paysage - Maire de LA FRESNAIS

Catherine BUNEL

Présidente du Conseil de Développement - PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel

Camille LE MAO

Inspectrice des sites DREAL Bretagne

Emmanuel PEREZ

Service EHCV DDTM d'Ille-et-Vilaine

Philippe LECOMPAGNON

CDAM

Marie FEUVRIER

Secrétaire générale adjointe ERB

ALAIN BACHELIER

Maire de Saint-Jean-le-Thomas

Bertrand DOUHET

PETR Pays de Saint-Malo

Sylvie NOCQUET

directrice PETR Sud Manche Baie du Mont Saint Michel

Lionel ROCHE

Maîtres du Rêve, ingénierie culturelle et touristique

Bertrand FOLLEA

Agence Folléa Gautier paysagistes urbanistes

Laure CLOAREC

Agence Folléa Gautier paysagistes urbanistes

ATELIER B : VALEURS 1, 2, 7, 8

10 OCTOBRE 2018

Un certain nombre de valeurs qui fondent le meilleur de la personnalité du Mont-Saint-Michel et de sa Baie ont émergé lors des ateliers de lecture des paysages. Ces atouts s'expriment en huit caractères qui fondent l'identité de ce territoire. Ces valeurs ont non seulement vocation à être préservées mais aussi pérennisées et développées à travers le programme d'actions qui émergera du Plan de Paysage et des décisions et actions quotidiennes de l'aménagement. L'ensemble des valeurs peut donc servir de référentiel : va-t-on dans leur sens à travers les actions d'aménagement, d'urbanisme et de paysage au quotidien, autrement dit : valorise-t-on ou dévalorise-t-on le territoire ? Les valeurs sont aussi des sources d'inspiration pour agir de façon juste dans le territoire, dans le souci de poursuivre la construction de l'identité du Mont-Saint-Michel et de sa Baie par ses paysages : des valeurs... pour valoriser !

Les huit valeurs clés des paysages du Mont-Saint-Michel et de la Baie :

1. Une silhouette magnétique et hors du commun
2. Le Mont : une composition architecturale et urbaine à la fois puissante et pittoresque
3. L'estran, un paysage mystique, des milieux singuliers, une économie adaptée

4. Une topographie qui sert la mise en scène et la variété des paysages

5. Une agriculture et un bocage puissamment identitaires

6. Des marais et zones humides qui enrichissent les perceptions, la biodiversité et les pratiques

7. Une grande baie commandée par des villes et des villages attractifs

8. Un réseau de routes et de chemins en lien étroit avec le Mont Saint-Michel et sa Baie

Cette première journée a permis aux participants de s'exprimer particulièrement sur les valeurs 1, 2, 7 et 8 ainsi que sur leurs enjeux. Cette présente synthèse fait état des échanges et discussions qui ont eu lieu lors de cette journée. Des paroles d'acteurs, recueillies au cours de la journée sont glissées dans le texte, afin de restituer au plus près les ressentis exprimés.



REMARQUES GÉNÉRALES

« Il y a une harmonie exceptionnelle du site mais cela demande beaucoup beaucoup d'effort entre Bretagne et Normandie. »

« Il faut faire l'évaluation des politiques publiques :

- On sait par exemple qu'il y a des bilans des OGS mais ils n'ont jamais été discutés.

- La voie verte Granville – Cancale devrait être faite depuis longtemps. La DUP existe depuis 2000 ! Pourquoi autant de retard ? C'est un manque de volonté politique !

- Il y a Natura 2000, approuvé en 2011, des maisons à thèmes, des opérations, qui nécessitent des évaluations. »

« On a besoin de reconstruire une histoire commune. »

« Pour la population, aujourd'hui, le Patrimoine mondial est une contrainte. On oublie de dire qu'elle a beaucoup de choses à y gagner. Il faut impliquer les gens pour qu'ils contribuent à la réussite. »

« Il faudra qu'on accepte les contraintes et ce ne sera pas le plus facile. »

« Il faut chercher le projet, la vision et à partir de là choisir l'outil. »

« Notre problème est que nous avons la récompense avant l'effort. Par rapport à ceux qui candidatent aujourd'hui à l'inscription au Patrimoine mondial, nous on n'a pas eu à faire d'effort. Maintenant il faut faire du rétro-pédalage. »

« Ce qui doit animer le plan de gestion, c'est l'ambition d'excellence. »

« La silhouette magnétique peut effacer tout le reste, c'est une crainte que l'on peut avoir pour le reste des paysages, des monuments, du territoire. Le Mont est une cible touristique, il ne faudrait pas qu'il reste la seule. Nous ne savons pas profiter du Mont pour faire vivre le reste du territoire. »

VALEUR I // UNE SILHOUETTE MAGNÉTIQUE ET HORS DU COMMUN

VALEUR :

Silhouette magnétique

« Il faut parler des silhouettes au pluriel, il y en a une infinité. Mais il y a aussi une silhouette au singulier car quel que soit l'angle on la reconnaît. C'est un phénomène magique. C'est à valoriser sur tout le territoire de la Baie. »

« La silhouette du Mont Saint-Michel le rend reconnaissable à très large échelle et contribue à sa dimension universelle. »

« C'est notre richesse, notre emblème. »

« La silhouette est magnétique au point que les comportements des gens sur la route change dès que la vue s'offre ! »

« De toute la baie les vues sont magnifiques. A chaque saison je m'émerveille lorsque le coucher de soleil passe derrière le Mont et l'archange. »

« Chaque fois que je descends la route, je ne peux pas m'empêcher de regarder, tous les jours j'ai une nouvelle vision. »

« Quand on chassait dans l'estran, on ramenait plus de photos de la Baie et du Mont que de gibier ! »

« J'emmène à la voile des gens à Causey. Quand on sort de Granville, la pointe de Champeaux s'efface et à chaque fois les gens s'exclament. Ca y est, ils ont vu le Mont ! Même ceux qui ont l'habitude. Ca reste comme un souvenir remarquable, impérissable. »

« Le Mont n'est pas qu'un objet : c'est un voyage. Différentes étapes marquent son approche. Il faut réfléchir sur les itinéraires, les flux. »

Contrastes, puissance, sacralité, étrangeté

« Le Mont Saint-Michel a une dimension cosmique : on prend racine en baie et on s'élève au Mont. »

« Le Mont offre des contrastes de perception étonnants. Quand on le découvre, il s'offre comme une verticalité posée sur l'horizontalité. On retrouve les contrastes entre marée haute et marée basse, et des contrastes d'échelles avec des effets visuels où il apparaît tantôt énorme tantôt tout petit. »

« Le Mont surprend, que l'on soit loin ou proche. Sa présence est puissante. »

Relation forte au grand paysage et au territoire

« Je viens de Saint-Malo. La valeur du Mont est surtout dans ce rapport au grand paysage ; le rapport entre le Mont et son environnement géographique et naturel. Et ces contrastes entre ponctuel et immense, vertical et horizontal, ... »

« Le Mont est en interaction avec l'ensemble de la Baie, y compris le Mont Tombelaine et le Mont Dol. »

« Le Mont fait partie du système global de la Baie. »

« La silhouette est magnétique parce qu'elle s'inscrit dans la Baie. Tout un territoire est à mettre en valeur. Aujourd'hui la VUE n'est pas du tout reconnue et appropriée par les acteurs. On est en déficit d'outils pour imaginer la qualité. Ca nécessite beaucoup de développement pour aller vers la qualité. »

« Il y a eu des abbés barons, qui géraient à la fois l'administration et le culturel. Le territoire est ainsi intrinsèquement lié au Mont par l'histoire, l'architecture, l'économie. »

« Luysne offre la seule église où l'on peut voir le Mont lorsqu'on officie ! »

Importance des lumières, heures, saisons, dans les perceptions

« C'est simplement beau et ce qui me vient tout de suite c'est les lumières, le changement d'aspect du Mont, y compris les lumières étranges ».

« Au coucher de soleil on voit de Mortain la mer rouge, même si on est très loin ».

« Un jour à Roz-sur-Couesnon, le temps était tout noir. Ça a déchiré et tout d'un coup le soleil est tombé pile-poil sur l'archange. C'était tellement beau ! »

« Un lever de soleil à Cancale ou à Cherrueix, un coucher de soleil à Genêts ou Saint-Jean-le-Thomas, offrent des moments exceptionnels. Les couleurs, les ciels sont extraordinaires, il n'y a pas que le monument ».

« Le Mont c'est un phare dans la nuit. Quand j'étais petit, on allait voir le Mont le soir quand il commence à se vider. On descendait d'Avranches d'où il paraît petit, on le perdait et on le retrouvait de plus en plus gros jusqu'au rempart. Il y avait encore du monde dans les rues, ça parlait toutes les langues ; c'était une fierté d'avoir un lieu qui attire les gens du monde entier ».

DYNAMIQUES, ENJEUX :

Besoin de valorisation des points de vue par leur mise en réseau, leur gestion, la signalétique, l'information

« On doit faire en grand la route des montjoies et des belvédères à l'échelle du territoire. On peut prendre exemple sur les Plages du Débarquement. »

« Il faut mettre en réseau les points de vue et intéresser les hébergeurs pour qu'ils passent l'info. »

« On manque de signalétique pour marquer le territoire. Pleins de vues ne sont pas valorisées. »

« On doit avoir pour objectif d'assurer une clarté, de rendre claire la vision du Mont face aux obstructions des vues (boisements, constructions). Et d'assurer une compréhension. »

« Un guide pour les itinéraires de la Baie serait utile, comme il existe un guide pour le Sentier des Baleines au Québec. »

Besoin de valorisation des chemins

« Traversée à pied de la Baie : 150 000 personnes par an, en croissance. »

« Pour les 1300 ans du Mont, beaucoup de choses ont été faites en termes d'itinérance. »

« Les chemins qui convergent au Mont sont à valoriser. C'est une façon d'approcher le Mont petit à petit. Ils sont de plus en plus fréquentés. »

« Il existe un parcours « lles sacrées », avec itinéraire jalonné et exposition. »

Besoin de valorisation du vélo

« Les circuits vélo sont discontinus et hétérogènes, entre sites propres par endroits, véloroute à d'autres et ruptures par des carrefours dangereux à traverser. »

Il faut travailler les intermodalités du vélo. »

Découverte par la mer

« Dans les modes de découverte, on ne s'offre pas assez le luxe du caractère maritime du Mont. Aujourd'hui on a essentiellement la Granvillaise et la Cancalaise ; les vedettes depuis Granville s'arrêtent à la hauteur de Carolles ; l'association ALARC centre son attention sur les mammifères marins (pas sur le Mont). »

Besoin de valorisation des richesses du territoire

« La silhouette magnétique peut effacer tout le reste, c'est une crainte que l'on peut avoir pour le reste des paysages, des monuments, du territoire. Le Mont est une cible touristique, il ne faudrait pas qu'il reste la seule. Nous ne savons pas profiter du Mont pour faire vivre le reste du territoire. »

« La digue de la Duchesse Anne est un ouvrage du XI^e siècle aujourd'hui complètement enseveli sous la végétation. Un ouvrage exceptionnel aujourd'hui totalement ignoré, négligé ! »

« On a découvert une pêcherie de l'âge du Bronze. Personne ne connaît ! »

« Au Mont Dol, il faut aller plus loin en termes de valorisation. »

« Le Scriptorial à Avranches est sous-valorisé. On pourrait mutualiser les tickets de visites avec le Mont ? »

« En tant que maire, ma vision est trop réduite. Il faut aller au-delà de l' élu local pour valoriser les vues. »

Besoin d'une signalétique UNESCO

« On va fêter les 40 ans de site UNESCO et on n'a pas de signalétique dessus ! Maintenant que la zone tampon est connue, on doit avancer ! »

« Il faut développer une signalétique « site de la baie du Mont Saint-Michel » pour les entrées, les monuments, les vues, ... »

« Le Mont sert de logo mais ce n'est pas organisé. Il peut être associé à des produits de qualité (tricot Saint James) ou à du BTP ! Il faut des règles du jeu. »

« On a besoin d'une marque de fabrique qui nous rassemble. Voir le Mont et parcourir le territoire, cela veut dire qu'on appartient à quelque chose de commun. »

« On doit développer le concept de « villes et villages de la Baie du Mont Saint-Michel ». »

« Les communes doivent être partie intégrante de cette identification. On peut se référer aux Parcs naturels régionaux où chaque commune affiche « commune du Parc naturel régional ». La pose des panneaux doit être participative pour que cela touche les habitants. »

« On ne doit pas « tomber dans le panneau » en en faisant trop ou de façon désordonnée. »

Stratégie touristique

« Du Mont vers le territoire, les meilleurs ambassa-

deurs sont les hébergeurs. Le Centre d'information touristique (CIT) a identifié trois cercles, à développer.»

« On a une tendance actuelle à l'allongement des séjours. »

« La saison court de mi-juillet au 20 septembre. Septembre est à valoriser. »

VALEUR 2 // LE MONT : UNE COMPOSITION ARCHITECTURALE ET URBAINE À LA FOIS PUISSANTE ET PITTORESQUE

VALEUR :

« Les bâtisseurs du Mont ont été sans complexes. Il fallait être fou pour oser se lancer au XIII^e siècle dans la construction de la Merveille. L'esprit reste présent. Je sens la présence humaine à travers les pierres ».

« Majesté, prouesse technique, exemplarité. Est-on à la hauteur de cette exemplarité ? »

« Dans le village, on retrouve un contraste puissant entre foule+ commerces et sérénité+ spiritualité ».

« En tant qu'ancien exploitant du polder, j'ai ressenti le Mont comme une contrainte ou un obstacle vis-à-vis de mon activité professionnelle. Mais j'aime bien retrouver le Mont en hiver, quand il n'y a plus personne ».

DYNAMIQUES, ENJEUX :

Inadaptation de l'offre commerciale de Mont-Saint-Michel

« Le Mont doit être une marque de qualité. Or la rue principale me fait penser aux marchands du Temple. C'est très dommageable pour l'image du Mont. »

« Dans le village de Mont-Saint-Michel, avec les activités commerciales, les enseignes, les infrastructures d'accueil, on retrouve une banalité comme à Carcassonne ou à Guérande par exemple. Cela ne sert ni l'activité commerciale ni la perception valorisante du monument. »

« Les habitants de la commune de Mont-Saint-Michel ne s'intéressent pas du tout au territoire. Trois grandes familles tiennent les commerces et ne s'intéressent qu'au court terme et à la rentabilité. »

« Je pratique la pêche à pied. Il existe des vues magnifiques, où vous avez l'impression que le Mont Saint-Michel est au fond d'une avenue. Quand vous rentrez dedans, c'est complètement différent. Ça devient un souk, un site commun, comme d'autres sites très connus. »

« Dans le village du Mont, tout est accessible au public mais on a un problème d'arrière des bâtiments, avec climatiseurs, poubelles, gaines techniques etc. »

« Quand les boutiques sont fermées, c'est crasseux, il y a un grand état de vétusté. »

« Sur le Rocher, on veut fuir ce flux touristique. On prend les chemins de traverse. On a envie d'une autre image. On veut faire autre chose de ce site. »

« J'étais commerçant. La contrainte, elle doit s'appliquer au Mont Saint-Michel lui-même, aux gens qui sont à l'intérieur. Il faut indiquer nos attentes dans le Mont. »

« Face aux souvenirs médiocres vendus, il faudrait lancer un appel à projet après des producteurs régionaux pour qu'ils conditionnent leurs produits et fassent des offres aux commerçants. »

« Il existait un marché des produits régionaux à la Caserne qui a disparu. »

« L'OT fait un travail avec un groupe hôtelier sur la qualité des prestations hôtelières et sur les produits proposés (en cours). »

Dépossession

« Pour accéder au Mont, on a mis une barrière, cela fait zoo. Je n'aime pas ça, il n'y a plus de libre ac-

cès. Aujourd'hui c'est un frein à sa fréquentation, au moins pour les locaux.»

« Pour le Rocher, il y a un gros travail de réappropriation à faire pour la population locale. Les locaux ont de moins en moins envie d'y aller ; ou alors hors saison.»

« La population locale se sent exclue, du fait d'une forme d'inaccessibilité.»

« J'ai peur d'une sanctuarisation alors qu'il y a une vie tout autour. Il faut faire confiance à ceux qui habitent, ils ne font pas n'importe quoi.»

« En tant que Malouins on a un peu peur de venir au Mont. C'est l'usine touristique. Un objet technique, rationnel, organisé.»

« Le Mont a perdu une certaine spontanéité.»

« Au contraire ! Prendre la passerelle à pied, c'est juste magnifique, c'est extraordinaire. Il ne faut surtout pas prendre les navettes à l'aller !»

« Comment amener les populations locales à s'approprier le Mont ?»

« Le Domaine de Chambord a mis en place un accueil de la population locale.»

Dysfonctionnements

« Énormément de choses questionnent sur l'accueil au Mont : rochers glissants, manque de lieux où se laver les pieds, rien pour accrocher son vélo, aucun abri s'il pleut, manque d'éclairage.»

« Les navettes ne délivrent aucune information pratique (quand doit-on descendre) ou culturelle. On

est tellement tassés qu'on ne voit pas.»

« Dans le Rocher, l'offre de restauration est chère et médiocre.»

« S'il pleut on est trempés en attendant la navette. Les navettes ne sont pas coordonnées avec les sorties des spectacles. On manque de lumière la nuit.»

« Il n'y a pas assez de vie le soir. Les services des restaurants ferment tôt, manque d'éclairage, fin des navettes à 23h.»

« Il y a un effort d'éclairage à faire sur les parcours de juillet et août pour profiter du Mont la nuit.»

« Avec des pointes de visiteurs à 25 000/jour, la police municipale met en place des sens uniques piétons.»

« On n'a pas encore mis l'outil de gestion.»

« On espère beaucoup de l'Etablissement public EPIC à venir.»

« Pour les visites des PMR, les jouellettes ne nécessitent aucun aménagement.»

« Énorme déficit de VEOLIA (2,3 M€ par an), délégataire de service public.»

« Depuis le barrage et l'opération RCM, le territoire a changé énormément. La surface en herbe gagne énormément, le chiendent est une réserve à sangliers qui nous inquiète (nous chasseurs). Ce sont uniquement les chasseurs qui payent les dégâts, c'est très cher lorsque ça touche les champs maraîchers. On n'a pas de moyens pour les détruire, là-bas.»

« On a une barre qui va finir par fermer les eaux, ça m'inquiète beaucoup. Ça va poser des problèmes à la traversée de la Baie.»

Manque d'offre spécifique

« Il n'y a rien qui indique d'autres circuits possibles.»

« Le Rocher mérite une expérience, pas qu'une visite.»

« Il manque un parcours de découverte du village de Mont-Saint-Michel. Il y a des histoires sur chacun des éléments bâtis.»

« On n'a rien sur la vie de la commune de Mont-Saint-Michel. Or il y a une mairie, une école, un cimetière, de l'agriculture. Il faut donner du contenu à la valorisation touristique.»

« Il existe un projet de valorisation des produits made in France.»

« La Caserne qui n'a pas d'identité va évoluer. A l'occasion de son classement, une charte d'aménagement a été réalisée. Il va y avoir un développement touristique et une harmonisation de la signalétique et des SIL (système d'information locale). Cela sortira après le PLUi (jusqu'à présent : Beauvoir (POS), Pontorson (PLU) et Mont-Saint-Michel (RNU).»

« La Tour Gabrielle a été restaurée il y a peu de temps. Comment mieux la découvrir ? Une technique serait le judas avec verre et éclairage intérieur.»

VALEUR 7 // UNE GRANDE BAIE COMMANDÉE PAR DES VILLES ET DES VILLAGES ATTRACTIFS

LES MONTJOIE

Ils doivent faire l'objet d'une attention particulière, car ils offrent historiquement un premier regard sur le Mont-Saint-Michel.

Exemple de Montjoie-Saint-Martin où la commune a été soucieuse de la meilleure intégration possible de l'extension contemporaine de sa salle des fêtes et qui s'interroge aujourd'hui sur la meilleure façon de remettre en valeur son belvédère et de prendre en compte la préoccupation paysagère dans son projet de nouveau lotissement.

Cet exemple soulève la question d'un accompagnement adapté des collectivités sur ces enjeux : recours au CAUE ? à un architecte conseil à l'échelle de la Baie ?

Un participant souligne à cette occasion le problème des arrière-plans trop souvent négligés : les points de vue sur la Baie donnent en effet très souvent à voir, au-delà du Mont, un arrière-plan, dont il faut tenir compte.

LES AXES DE CIRCULATION ROUTIERS ET LES ENTRÉES DE VILLE

Plusieurs axes routiers majeurs qui permettent d'accéder à la Baie et qui traversent le territoire n'offrent pas de points de vue, ou tout simplement de vues sur la Baie ou sur le Mont-Saint-Michel. Le visiteur en transit ou de passage ne sait pas ainsi qu'il se trouve sur le périmètre UNESCO.

Les entrées (et sorties) des villes-portes devraient à ce titre être traitées de façon exemplaire, ce qui n'est

pas le cas aujourd'hui.

La question des pollutions visuelles liées à la signalisation publicitaire -très marquée en entrée de ville- se pose également en centre-ville et sur les zones commerciales.

Le cas de l'axe majeur Pontorson-Beauvoir-site de la Caserne est à ce titre très emblématique.

Un participant rappelle qu'il existe un règlement national de publicité qui est trop rarement appliqué.

Certaines communes ont montré l'exemple en ce domaine, comme Dol-de-Bretagne qui a choisi d'élaborer un règlement local de publicité (opposable aux tiers), mais il convient de noter que ce règlement ne concerne que le centre historique et pas les zones commerciales périphériques.

Il est par ailleurs indiqué que plusieurs entrées de villes sont marquées par la présence de friches qui contribuent à la dégradation du paysage (cas de Cancale et de Pleine-Fougères, par exemple...).

LA NECESSAIRE PROTECTION DU PATRIMOINE IDENTITAIRE

Le territoire de la Baie recèle différents types de patrimoine anciens (ou plus récents) qui participent, chacun à leur façon, à l'identité du territoire (bâti fait de tange dans le Marais de Dol par exemple).

Plusieurs participants interviennent pour souligner la nécessité de considérer comme prioritaire la sauvegarde d'un patrimoine trop souvent menacé par la banalisation d'une homogénéisation architecturale (formes urbaines, choix des matériaux, clôtures

industrielles...) et par la réalisation de nouvelles constructions souvent peu soucieuses de leur intégration paysagère.

L'accent est mis à cette occasion sur le patrimoine rural - perçu comme trop souvent délaissé - des bourgs et des écarts, ici très nombreux, du fait d'une urbanisation relativement diffuse.

Plusieurs sites sont évoqués comme exemplaires à ce titre pour la prise en compte de ces préoccupations (Mont Dol et village de la Coudre, notamment).

L'évocation de cette problématique est l'occasion pour plusieurs participants de s'interroger sur les moyens d'action des collectivités pour agir de façon vertueuse et collective.

L'inscription d'orientations et de contraintes d'aménagement au niveau des PLUs est bien sûr possible (protéger les murs de pierre dans un PLU par exemple), mais il s'agit d'une réponse localisée, alors qu'il y a besoin d'une réponse collective. L'échelle du PLUi est déjà plus satisfaisante, mais elle reste également localisée. Il est ici rappelé qu'un des objectifs du Plan de paysage est justement de définir des orientations et des règles communes réintégrables dans des SCoTs.

Le SRADDET (Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) en cours d'élaboration est également un outil prescriptif.

Un participant tient à faire part de son inquiétude quand au contrôle effectif des non conformités.

ARCHITECTURE TRADITIONNELLE/ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

A Montjoie-Saint-Martin, l'extension de la salle des fêtes a été réalisée avec soin, « On aime ou on n'aime pas mais il y a eu la volonté de bien faire » ; « On peut marier le contemporain à l'ancien » ; « On ne peut pas tout construire avec du granit de Chausey ».

LE RESPECT DES CO-VISIBILITES

Au-delà des problèmes d'arrière-plans et de pollutions visuelles liées aux enseignes commerciales, déjà évoquées précédemment, plusieurs participants tiennent à attirer l'attention sur la question des silhouettes urbaines et des villages-crêtes, au sein d'un paysage où toute forme de verticalité se voit très vite, compte tenu de la topographie locale.

Cela concerne en particulier certaines nouvelles opérations de construction qui s'implantent sur les crêtes sans lien avec les sites bâtis d'origine.

Le problème se pose aussi pour les aires de stationnement, souvent très visibles, notamment sur la bande littorale.

LE PAYSAGE CADRE DE VIE

Le sentiment que la protection et la mise en valeur du paysage et du patrimoine sont avant tout pensées pour le tourisme est à nouveau exprimé.

Plusieurs participants tiennent à rappeler qu'il s'agit aussi - voire avant tout - de contribuer à améliorer le cadre de vie et de travail des habitants.

A ce titre, l'attention doit se porter notamment sur les zones résidentielles, commerciales et d'activités.

Il est ainsi fait référence à la question des commerces délaissés en centre-ville, et à l'esthétisme des zones commerciales et des bâtiments artisanaux et industriels : comment mieux les intégrer dans leur environnement paysager ? comment imposer des règles dans ce domaine ?

Un participant fait cependant part de son inquiétude face à une politique qui conduirait in fine à tout interdire au nom de la préservation du paysage : «Qu'est ce qu'un développement quand on ne peut rien faire !».

L'ensemble des participants partage le principe préalable du besoin d'une meilleure appropriation locale de l'ensemble des acteurs d'appartenance au bien Unesco.

VALEUR 8 // UN RÉSEAU DE ROUTES ET DE CHEMINS EN LIEN ÉTROIT AVEC LE MONT-SAINT-MICHEL ET SA BAIE

LE TOUR DE LA BAIE A PIED ET A VÉLO

L'absence d'une offre complète «Tour de la Baie» (reliant Cancale à Granville) de type sentier piéton littoral et voie verte cyclable - comme il en existe par exemple sur la Baie de Somme et comme cela était prévu en 2001 lors de l'opération Grand Site - est jugée très dommageable par la plupart des participants de l'atelier.

Une portion de voie verte (à gabarit réduit) a bien été créée entre Pontorson et Les Nuelles (avec une traversée délicate du Vivier-sur-Mer), mais rien n'existe de semblable à ce jour côté normand. La liaison Les Nuelles-Cancale reste à faire.

Il est rappelé que le projet initial prévoyait des boucles secondaires par secteur en identifiant des thématiques pour permettre notamment d'irriguer l'arrière-pays.

Il est rappelé également qu'il existe côté normand la voie verte Vire-Mortain-Pontorson, utilisant le tracé de l'ancienne voie ferrée, permettant d'accéder à la Baie.

Des participants font référence en outre aux événements «Marathon de la Baie du Mont-Saint-Michel» et «Rando Baie» (tous les 2 ans) qui contribuent, à leur façon, à faire découvrir et à faire parler du territoire.

La création d'un itinéraire cyclable et piéton complet entre Cancale et Granville ne doit bien sûr pas faire oublier le besoin qui existe de mettre en place des boucles de promenade et de découverte dans toute l'épaisseur du territoire.

Il est par ailleurs rappelé que le maillage des circula-

tions douces ne doit pas être pensé uniquement en fonction des mobilités touristiques mais aussi pour les usagers locaux.

C'est cette double préoccupation qui anime actuellement la réalisation d'un schéma directeur cyclable à l'échelle de l'Agglomération de Saint-Malo.

Un des participants tient à rappeler qu'il convient aussi de tenir compte des itinérances équestres.

Il est toutefois indiqué qu'il est de plus en plus délicat de prévoir des voies vertes partagées (problème de sécurité pour les cyclistes en particulier).

LES CHEMINS MONTOIS

Ce sont les chemins historiques de pèlerinage qui convergeaient vers le Mont-Saint-Michel. Un important travail a été réalisé depuis 20 ans par l'association «Les Chemins du Mont-Saint-Michel» pour faire connaître, entretenir et mettre en valeur ces chemins désormais labellisés «itinéraires culturels européens».

Plusieurs participants font remarquer qu'il reste encore beaucoup à faire, notamment pour développer une offre de services le long des chemins (hébergement adapté notamment, pour accueillir les marcheurs et les pèlerins).

Il est suggéré que les Montjoie puissent proposer des itinéraires secondaires, sous forme de boucles locales.

Il est par ailleurs rappelé que le territoire bénéficie d'une «double valeur» UNESCO, par le biais des chemins de Saint-Jacques de Compostelle qu'il ne faut pas oublier.

LA DESSERTE ROUTIÈRE

Déjà évoquée à l'occasion de l'atelier précédent consacré à la valeur 7, la question de la desserte routière est ici principalement abordée sous l'angle de la question du stationnement : problèmes d'aménagement des aires de stationnement le long du littoral et de gestion des stationnements au moment des grandes marées (en particulier au niveau de Genêts, de La Roche Torin et de la Pointe du Groin).

LA DESSERTE FERROVIAIRE

Elle est globalement perçue par les participants de l'atelier comme incomplète et inefficace.

L'expérience Transbaie qui permettait d'accéder à Pontorson depuis Saint-Malo en train via Dol-de-Bretagne (avec correspondance en car pour le Mont-Saint-Michel à Pontorson) a été arrêtée au bout de 3 ans, pour des raisons financières : avait-elle été assez promue ? n'était-elle pas assez attractive sur le plan paysager ?

Une des participantes indique que des réflexions se-raient en cours pour proposer une variante régulière Avranches-Pontorson à partir de la ligne Paris-Granville. Il est évoqué la possibilité de prolonger cette ligne jusqu'à Dol-de-Bretagne.

Un des participant tient à rappeler que si la liaison Paris-Dol-de-Bretagne (avec transfert en car jusqu'au Mont-Saint-Michel est la plus rapide, il ne faut pas oublier que la ligne Paris-Granville permet également d'accéder directement (mais moins rapidement) à la Baie du Mont-Saint-Michel.

LA DESSERTE MARITIME

L'hypothèse d'une liaison maritime Cancale-Granville est également évoquée. Sa faisabilité technique suppose l'aménagement d'un embarcadère/débarcadère adapté aux différents niveaux de marée sur Cancale.

Un participant s'interroge sur la faisabilité d'une liaison qui permettrait d'accéder directement par marée haute au Mont-Saint-Michel par la voie maritime.

